Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 4 - Numéro 2

12 janvier 2007

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2007
ISSN 17104149

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers **4**
1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières **6**
2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

3. Distribution de produits et services financiers **15**
3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes
3.5 Avis d'audiences
3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires
3.7 Autres décisions

4. Indemnisation **61**
4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

5. Institutions financières **63**
5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

6. Marchés des valeurs **65**
6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Régime de l'autorité principale
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

7. Bourses, chambres de compensation et organismes d'autoréglementation **285**
7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

ACCOVAM :	Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
RS :	Market Regulation Services Inc.

1.

Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers

1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	*Ronald A. Brenneman* (Ogilvy Renault) c. *Autorité des marchés financiers* (Proulx et al.)	2006-025	Guy Lemoine Mark Rosenstein	23 janvier 2007, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVMQ-322]	À la suite de l'avis d'audience du Bureau du 19 décembre 2006 Audience *pro forma*
2°	*Luc Dupont* (Séguin Racine, avocats) c. *Autorité des marchés financiers*	2006-027	Guy Lemoine Mark Rosenstein	23 janvier 2007, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVMQ-322]	À la suite de l'avis d'audience du Bureau du 20 décembre 2006 Audience *pro forma*
3°	*Autorité des marchés financiers* (Proulx et al.) c. *Jean Desbiens* (Barakatt, société d'avocats)	2006-019	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	29 janvier 2007, 10 h 00	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	À la suite de l'avis d'audience du Bureau du 29 août 2006 et des audiences *pro forma* des 18 octobre et 13 décembre 2006

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
4°	*Autorité des marchés financiers* (Proulx et al.) c. *Jean Desbiens* (Barakatt, société d'avocats)	2006-019	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	30 janvier 2007, 9 h 30	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	À la suite de l'avis d'audience du Bureau du 29 août 2006 et des audiences *pro forma* des 18 octobre et 13 décembre 2006 et de l'audience du 29 janvier 2007 L'audience se terminera à midi
5°	*Autorité des marchés financiers* (Proulx et al) c. *Dominion Investments (Nassau) Ltd, faisant aussi affaires sous le nom de Dominion Investments Ltd* et *Martin Tremblay* (Mr Jason L. Solotaroff) et *Avantages, Services Financiers Inc.* et *Banque Royale du Canada* et *Research Capital* et *Olivia St-Laurent (intervenante)* (Yanofsky Gelber Mancuso).	2006-003	Alain Gélinas	31 janvier 2007, 9 h 30	Demande de levée partielle d'une ordonnance de blocage [LVM-249]	À la suite de l'audience du 4 janvier 2007

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
6°	*Autorité des marchés financiers* (Proulx et al.) *c. MRF Consulting Ltd et Martin Tremblay et BMO Nesbit Burns et The Kenneth W. Salomon Investment Fund Ltd* (Séguin Racine, avocats). *et Jones, Gable & Compagnie Ltée* et *Olivia St-Laurent (intervenante)* (Yanofsky Gelber Mancuso).	2006-004	Alain Gélinas	31 janvier 2007, 9 h 30	Demande de levée partielle d'une ordonnance de blocage [LVM-249]	À la suite de l'audience du 4 janvier 2007
7°	*Autorité des marchés financiers* (Proulx et al.) c. *Jean Desbiens* (Barakatt, société d'avocats)	2006-019	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	1er février 2007, 14 h 00	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	À la suite de l'avis d'audience du Bureau du 29 août 2006 et des audiences *pro forma* des 18 octobre et 13 décembre 2006, et des audiences du 29 et 30 janvier 2007

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
8°	*Autorité des marchés financiers* (Proulx et al.) c. *Jean Desbiens* (Barakatt, société d'avocats)	2006-019	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	2 février 2007, 14 h 00	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	À la suite de l'avis d'audience du Bureau du 29 août 2006 et des audiences *pro forma* des 18 octobre et 13 décembre 2006, et des audiences du 29, 30 janvier et 1er février 2007
9°	*Autorité des marchés financiers* (Proulx et al.) c. *F.D. De Leuw & Associés Inc.* et *François Daniel De Leuw* (McMillan Binch, Meldensohn, avocats)	2006-026	Alain Gélinas Gerald La Haye	9 février 2007, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, retrait des droits conférés par l'inscription, blâme & pénalité administrative [LVM-152, 265, 273 & 273.1]	À la suite de la demande d'audience du 15 décembre 2006, de l'avis d'audience du 19 décembre 2006 et de la remise du 11 janvier 2007 Audience *pro forma*
10°	*Autorité des marchés financiers* (Proulx et al.) c. *Jean Desbiens* (Barakatt, société d'avocats)	2006-019	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	12 février 2007, 10 h 00	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	À la suite de l'avis d'audience du Bureau du 29 août 2006 et des audiences *pro forma* des 18 octobre et 13 décembre 2006 et des audiences du 29, 30 janvier, 1er et 2 février 2007

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
11°	*Autorité des marchés financiers* (Proulx et al.) c. *Jean Desbiens* (Barakatt, société d'avocats)	2006-019	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	13 février 2007, 9 h 30	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	À la suite de l'avis d'audience du Bureau du 29 août 2006 et des audiences *pro forma* des 18 octobre et 13 décembre 2006 et des audiences du 29, 30 janvier, 1er, 2 et 12 février 2007 L'audience se terminera à midi
12°	*Autorité des marchés financiers* (Proulx et al.) c. *Orientation Finance Inc.*	2007-001	Alain Gélinas Gerald La Haye	23 février 2007, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'avis d'audience du Bureau du 8 janvier 2007
13°	*Autorité des marchés financiers* (Proulx et al.) c. *ABN Amro Assett Management Canada Limited*	2007-002	Alain Gélinas Gerald La Haye	23 février 2007, 14 h 00	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'avis d'audience du Bureau du 8 janvier 2007

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
14°	*Autorité des marchés financiers* (Proulx et al.) c. *Jacques Gagné* et *Martine Gravel* (M^{e} Donald Dupéré) et *9112-2192 Québec Inc.* et *9151-2632 Québec Inc*. et *Daniel Bélanger* (intimés) et *Banque Nationale du Canada* et *Banque CIBC* (mises en cause)	2006-022	Gerald La Haye	12 avril 2007, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opérations sur valeurs et interdiction d'exercer toute activité de conseiller en valeurs [LVMQ-249, 250, 265 et 266]	À la suite de l'audience *ex parte* du 18 octobre 2006, de la décision du 19 octobre 2006, de la demande d'audience du 3 novembre 2006, de la demande de remise du 16 novembre 2006 et de la remise du 8 janvier 2007

Le 11 janvier 2007

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^{e} Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes
3.5 Avis d'audiences
3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires
3.7 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

3.2.1 Consultation

- Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles;
- Instruction générale relative au Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles;
- Annexe A – Résumé des modifications apportées au Règlement 24-101 et à l'Instruction générale connexe;

(Voir section 7.2.1 du présent bulletin)

3.2.2 Publication

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES COURTIERS, CONSEILLERS, CABINETS ET LEURS REPRÉSENTANTS, AINSI QUE DES SOCIÉTÉS ET REPRÉSENTANTS AUTONOMES

3.4.1 Inscription de firmes

3.4.1.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.1.2 Conseillers en valeurs

Aucune information

3.4.1.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
509667	9086-6385 Québec inc.	Martin Beaulé	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-01
512456	Hunters International Ltd	Brooke Hunter	Assurance de dommages	2007-01-09
512699	9174-6503 Québec Inc.	Mario Dufour	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-04
512728	Expertises Courval inc.	Martin Courval	Expertise en règlement de sinistres	2007-01-05
512729	Assurances Claude Hardy inc.	Claude Hardy	Assurance de dommages	2006-12-20
512734	6658091 Canada Inc.	Christiane Pilon	Assurance de dommages	2007-01-08
512757	9106-3420 Québec inc.	Kenneth Kotliaroff	Assurance de personnes Assurance de dommages	2007-01-04
512758	Assurances Bordua inc.	Pierre Bordua	Assurance de personnes Assurance de dommages	2007-01-03
512764	Services Financiers Martin Fortier inc.	Martin Fortier	Assurance de personnes	2007-01-08

3.4.2 Agréments ou autorisations à titre de dirigeants et dirigeants responsables

3.4.2.1 Courtiers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Corporation de Valeurs Mobilières Dundee :

- Nemethy, Paul Balazs
- Simo, Moira Lesley

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Marchés mondiaux CIBC inc. :

- Defreitas, Michelle Anne Marie
- Heald, Brian Darrel

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Marchés Perimeter :

- Steiner, Douglas
- Williams, Ian Timothy

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Paradigme Capital Inc. :

- Bridgman, Craig

- Partington, Andrew James

- Pullen, Ralph Anthony

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de RBC Dominion Valeurs Mobilières inc. :

- Higgs, Gavin Sean

- MacNaughton, Jonathan Fraser

- Skochinski, Donald David

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc. :

- Miller, Michael Steven

- Nesbitt, Shelley

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Andrews, James Stanley
  MGI Valeurs Mobilières Inc.

- Bristow, Diana Gail
  BMO Nesbitt Burns Inc.

- Dyck, Lewis Wayne
  Société en commandite GMP Gestion privée

- Gauthier, Raynard
  Valeurs mobilières Desjardins inc.

- Gelmo, Giacomo
  TD Waterhouse Canada inc.

- Hettinga, Lambert Johan
  Gestion de Capital Assante Ltée

- MacDonald, David Morris
  Blackmont Capital Inc.

- Ostiguy, Gaston
  BNP Paribas (Canada) Valeurs Mobilières Inc.

- Styner, Harold Dale
  La Corporation Canaccord Capital

- Tauro, Adrian Vito
  Scotia Capitaux Inc.

- Tessier, Godefroy
  BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.

3.4.2.2 Conseillers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Gluskin Sheff + Associés inc. :

- Gobert, Wilfred

- Weiss, Robert

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Agnew, David
  RBC Services-conseils privés inc.

- Auwaerter, Craig
  Gestion de capital KBSH inc.

- Berthiaume, Carole
  Fiera YMG Capital inc.

- Bloomberg, Jonathan
  Gestion d'actifs Burgundy ltée

- Thomson, Warren
  Elliott & Page limitée

- Wong, Joseph
  Gestion de placements Deutsche Canada limitée

3.4.2.3 Cabinets de services financiers

Agrément à titre de dirigeant responsable de la personne suivante :

- Arel, Jean-Marie
  Gestion MD limitée

3.4.3 Cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

3.4.3.1 Courtiers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns Inc. :

- Grove, John Alexander
- Thomson, William Arthur Ian

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd. :

- Grove, John Alexander
- Thomson, William Arthur Ian

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de RBC Dominion Valeurs Mobilières inc. :

- Krasner, Joël Harvey
- Rowley, Michael James
- Yhip, Michael Andrew

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Valeurs Mobilières TD inc. :

- D'Onofrio, Tony
- Sekhri, Manu Kumar

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Delcourt, Gregg Vincent
  Raymond James ltée
- Desjardins, Michel
  Le Groupe Option Retraite inc.
- Fryett, Terry Kenneth
  Scotia Capitaux Inc.

- Herman, Jacob Andrew
  Valeurs mobilières Desjardins inc.

- LeGoff, Eric
  Liquidenet Canada inc.

- Zicat, Kathleen
  Courtage Direct Banque Nationale inc.

3.4.3.2 Conseillers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Gestion Placement Holdun Inc. :

- Di Meo, Graziella (Grace)

- Kostarakis, Constantine

- Sterne, Richard Justin

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Gestion globale d'actifs CIBC inc. :

- Bernard, Marc

- Berto, Diana

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Legg Mason Canada inc. :

- Carter, Walter Brian

- Fallis, Garreth Grant

- Horan, Patrick Michael

- Horner, Steven

- McCormick, David Walter

- Ng, Elizabeth Siu Kin Lee

- Puskarich, Ronald

- Rattray, Glen Clark

- Valois, Paul

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Baxendale, Sonia Ameena
  Gestion privée de portefeuille CIBC inc.

- Baxendale, Sonia Ameena
  Compagnie Trust CIBC

- Goldstein, Brian Robert
  Foyston, Gordon & Payne inc.

- Grattan, Naznin
  Gestion de placements TD inc.

- Jemetz, Alexandra Olga
  Conseillers mondiaux NT

- Labrecque, Martin
  Addenda Capital inc.

- Lavergne, Andréa
  Société de gestion C.F.G. Heward ltée

- Mortimer, Steven Andrew
  Gestion privée de portefeuille MD inc.

- Neill, Jane
  Gestion de placements de la Banque d'Irelande (US) limitée

- Scotchmer, Stephen
  Gestion de placements Manitou

3.4.3.3 Cabinets de services financiers

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable de la personne suivante :

- Wilson, Sanders H.
  Gestion MD limitée

3.4.4 Cessations, interruptions, non-renouvellements, radiations, révocations et suspensions des représentants autorisés

3.4.4.1 Courtiers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Corporation Recherche Capital, vu la cessation de cette activité :

- Anderson, James Ernest

- Gareau, Leonard Marcel

- Maverick, Christopher Valentino

- Wiltshire, Mark Andrew

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Côté, Philip Richard
  Courtage Direct Banque Nationale inc.

- Croteau, Marcel
  BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.

- De Grandpré, Pierre
  CTI Capital inc.

- Facy, Constantin
  La Corporation Canaccord Capital

- Fernandes, Brenda Jacob
  Questrade Inc.

- Grove, John Alexander
  BMO Nesbitt Burns Inc.

- Kossak, Stefan
  Marchés mondiaux CIBC inc.

- LeGoff, Eric
  Liquidenet Canada inc.

- Peters, Kristel Murielle Petra
  Scotia Capitaux Inc.

- Sargent, Robert Gordon
  TD Waterhouse Canada inc.

3.4.4.2 Conseillers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Gestion Placement Holdun Inc., vu la cessation de cette activité :

- Di Meo, Graziella (Grace)

- Jamgotchian, Rodrigue

- Kostarakis, Constantine

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Legg Mason Canada inc., vu la cessation de cette activité :

- McCormick, David Walter

- Valois, Paul

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Bernard, Marc
  Gestion globale d'actifs CIBC inc.

- Goldstein, Brian Robert
  Foyston, Gordon & Payne inc.

- Lavergne, Andréa
  Société de gestion C.F.G. Heward ltée

- Leduc, Manon
  Fiducie Desjardins inc.

- Neill, Jane
  Gestion de placements de la Banque d'Irelande (US) limitée

3.4.4.3 Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	**Mentions spéciales**
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial

2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur	
5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers	
5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	
7 Courtage en épargne collective	
8 Courtage en contrats d'investissements	
9 Courtage en plans de bourses d'études	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
167150	Ahmad	Hussain	1A	2007-01-10
155580	Alexandre	Moché	1A	2007-01-10
154055	Anafal	Brahim	7	2006-12-20

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100506	Arpin	Pierrôt	1A, 2A, 6	2007-01-09
100545	Arsenault	Marie-France	7	2006-12-21
168875	Ashikwe	Ernest	7	2006-12-21
156259	Atassi	Hala	9	2006-12-20
168707	Atkinson	Mark	7	2006-12-20
166564	Audette	André	1A	2007-01-04
166630	Bah	Mamadou Dian	7	2006-12-21
100995	Baillargé	Jocelyne	7, F	2006-12-27
101188	Barrette	Pierre	7	2006-12-27
101270	Battah	Kenneth	7	2006-12-21
165235	Beaudoin	Lucie	9	2006-12-20
166305	Belkacem	Ahmed	1B	2006-12-20
117565	Benzakour Knidel	Khalid	5D	2007-01-10
135260	Bergeron	Martine	7, F	2006-12-21
135260	Bergeron	Martine	6	2007-01-04
102670	Bernard	Alain	7	2006-12-20
102695	Bernard	Johanne	7	2006-12-27
157830	Berthelette	Lise	4A	2007-01-08
158020	Bertrand	Judith	4B	2007-01-09
163073	Bien-Aimé	Marie-Rosenie	7	2006-12-20
153769	Bisson	Isabelle	7, F	2006-12-27
153769	Bisson	Isabelle	6	2007-01-10
103540	Blier	Brigitte	7, F	2006-12-27
143930	Boileau	Daniel	7	2006-12-20
103905	Bolduc	Jean-Luc	7	2006-12-27
170129	Bonhomme	Sylvie	7	2007-01-02
169208	Bonin-Michaud	Kathy	7	2006-12-27
152871	Bouchard	Lyne	7	2006-12-27
153865	Bouchard	Fany	7, F	2006-12-27
139395	Boucher	Louis-Philippe	4A, E	2006-12-20
141042	Bougadis	Andreas	7	2006-12-21
166788	Boulais	Diane	7	2006-12-20
168330	Bourque	Jean-Sébastien	1A	2007-01-10
104860	Bouthillier	Robert	4A	2006-12-31
104920	Bouvier	Dorothée	7	2006-12-21
170628	Bouvier	Annick	7	2006-12-28
169111	Bowman	Victor	7	2006-12-20
104980	Brady	Peter	1A, 2B	2006-12-31

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
169764	Brault	Maxime	1B	2006-12-20
149571	Brochu	Marc	7, F	2006-12-20
105278	Brochu	Simon	7	2006-12-27
105483	Brunet	Linda	7	2006-12-28
165873	Bélanger	Thomas	7	2007-01-02
106042	Caron	Michel	7, F	2006-12-27
106165	Carrier	Robert	7	2006-12-21
139718	Carrière	Lyne	7	2006-12-20
106280	Castonguay	René	3A	2006-12-31
106301	Catellier	Germain	4A	2007-01-09
150646	Caucci	Stephanie	7	2006-12-27
169589	Cerro	Vincent	7	2006-12-20
167855	Ceschia	Anna	7	2007-01-05
106539	Champagne	Jean-Guy	7, F	2006-12-27
106843	Charron	Chantal	1A	2006-12-21
169727	Cherian	Anna	7	2006-12-27
152779	Chotani	Nina	7	2006-12-27
147610	Chouzouris	Dimitri	7	2007-01-05
169495	Cimon	Joëlle	7	2006-12-20
169495	Cimon	Joëlle	1A	2007-01-05
164385	Cléments	Catherine	7	2006-12-21
144183	Coderre	Jenny	3B	2007-01-09
107612	Comeau	Réjean	7	2006-12-28
167029	Coomber	Derek	7	2006-12-20
108394	Couture	Nicole	7	2006-12-20
152835	Croteau	Josée	3B	2007-01-04
108617	Cyr	Euclide	4A	2006-12-31
108100	Côté	Serge	9	2006-12-21
143054	Daviault	Dominic	3B, E	2007-01-04
167499	Davoodi	Martin	7	2006-12-27
168390	Deschênes	Anne-Marie	4B	2007-01-09
157574	Desmarais	Brigitte	7	2007-01-04
109932	Desormeaux	Louise	7, F	2006-12-27
167164	Diallo	Kadiatou	1A	2007-01-04
152243	Dion	Marie Julie	7	2006-12-21
146351	Dion	Andrée	7, F	2006-12-27
169605	Dorion	Jean-Philippe	7	2006-12-21
157632	Doyon-L'Heureux	Caroline	7	2006-12-20

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
110692	Drolet	Johanne	7	2006-12-21
166781	Dubois	Katia	1A	2007-01-09
110810	Dubé	Gérard	2B	2006-12-20
166041	Duguay	Mark	7	2006-12-28
157578	Dumas	Sylvie	7	2007-01-04
111619	Durocher	Viviane	6	2007-01-02
111659	Duteau	Chantal	7	2006-12-21
111705	Dyotte	Claude	7	2006-12-21
110080	Désy Clusiau	Ginette	7	2006-12-20
167186	Essaddiki	Mohammed	7	2007-01-02
111891	Facy	Constantin	1A	2007-01-09
112160	Filiatrault	Guy	7	2006-12-20
155232	Fradet	Jonathan	5D	2007-01-01
155773	Gabirot	Michaël Yonnick	9	2006-12-21
113694	Garant	Pierre	7	2006-12-20
113885	Gaudreault	Andrée	7	2007-01-05
157589	Gauthier	Michel	4C	2006-12-21
114062	Gauthier	Mario	6	2007-01-10
114282	Genest	Denis	7	2006-12-21
171359	Germain	Valérie	4B	2007-01-09
171833	Giasson-Riopel	Solange	7	2006-12-27
115194	Gourgi	Rose	7	2006-12-20
159587	Govindan	Ranjit	1A	2007-01-10
165463	Graham	Adrian	7	2006-12-27
141480	Gray	Douglas Clinton	9	2006-12-28
115362	Greco	Maggie	7	2006-12-21
115472	Grenier	Michel	7	2006-12-21
161016	Guillemette	Mylaine	7	2006-12-20
115914	Guy	Francine	7	2006-12-20
161184	Guérin	François	1A	2006-12-20
150656	Hadley	Bryan	7	2006-12-27
165334	Hall	James	7	2006-12-28
115992	Hallé	Bruno	7	2006-12-20
169763	Hamaili	Hayat	7	2006-12-20
116133	Hardy	Claude	4A	2006-12-20
140599	Harvey	Richard	7	2006-12-20
157581	Hince	Manon	7	2007-01-04
164988	Hopson	Vanessa Sabrena	1A	2007-01-09

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
168304	Hua	Phuong-Duy	7	2007-01-08
159180	Islam	Nazul	9	2006-12-27
153163	Jarry	Caroline	7	2006-12-20
169659	Jit	Harminder	7	2006-12-21
117112	Joannette	Marie-Claude	6, 7	2006-12-21
159269	Joseph	Elizabeth	1A	2007-01-10
157681	Kadoche	Valérie Deborah	7	2006-12-27
165383	Kayitana	Umutesi	7	2006-12-27
139826	Kibaris	George	1A	2006-12-27
166677	Koffi	Benedicte	9	2007-01-08
121844	L'Heureux	Gaston	7	2006-12-20
117854	Labrecque	René	7	2006-12-21
117854	Labrecque	René	6	2007-01-08
117933	Lachaine	André	7	2006-12-28
136398	Lafleur	Lucie	7	2006-12-27
118420	Lagacé	Luc	1A	2006-12-31
154795	Lajeunesse	Pascale	7	2006-12-20
118805	Lamontagne	Jean-Sébastien	7	2006-12-27
171473	Lamothe	Yves Raymond	7	2006-12-27
153958	Lanteigne	Daniel	7	2006-12-27
163059	Laperrière	Raymond	9	2006-12-21
119262	Laplante	Claude	7	2006-12-20
168609	Lapointe	Odile	7	2006-12-27
168929	Lapointe	Karine	7, F	2006-12-28
119305	Lapointe	Bertrand	1A, 2A	2007-01-08
168609	Lapointe	Odile	F	2006-12-27
140042	Laroche	Karoline	2A	2006-12-20
119788	Laufer	Annie	7	2006-12-27
119959	Lavertu	Daniel	7	2006-12-20
120184	Lavoie	Stéphane	1A	2006-12-31
135515	Leclair	Marie-Josée	5D	2007-01-01
120664	Leduc	Claude	7	2006-12-20
120799	Lefebvre	Louis-Philippe	6	2006-12-21
170948	Lefrançois	Sonia	1A	2007-01-10
161409	Legault	Patrice	7	2006-12-20
154788	Legault	Véronique	7	2006-12-27
163424	Leneeuw	Derek	7	2006-12-28
158960	Lépine	Nancy	7	2006-12-21

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
121636	Léveillé	Paule	7, F	2006-12-27
162609	Lévesque	Pierre	7	2006-12-21
122255	Madelein	Éric	7	2006-12-21
122323	Maheux	Daniel	7	2006-12-20
168180	Malenfant	Louise	7, F	2006-12-27
168180	Malenfant	Louise	6	2007-01-10
156349	Mandato	Nadia	7	2006-12-21
122812	Mariani	Cynthia	7	2006-12-27
123099	Martin Young	Françoise	7	2006-12-28
163411	Martino	Vincenzo	7	2006-12-27
123747	Merulla	Jacques	6	2007-01-09
124028	Miron	Serge	7	2006-12-20
123640	Ménard	Robert	7	2006-12-20
124808	Nadeau	Lisa	4A	2007-01-09
162427	Niederhauser	Rene Kurt	7	2006-12-21
157892	Noseworthy	Susan	4A	2007-01-10
125103	Noël	Michel	7	2006-12-21
126067	Parent-Théorêt	Christian	7	2006-12-20
151549	Patel	Manubhai	9	2006-12-27
164769	Pelletier	Mélanie	7, F	2006-12-27
160198	Picard	Lorraine	7	2006-12-20
164402	Pichette	Véronique Hae Ok	4B	2007-01-05
161904	Piette	Jocelyn	7	2006-12-21
149807	Pizzoferrato	Sabrina	7	2006-12-27
127207	Plamondon	Yves	1A, 2B, E, 4A	2007-01-04
127413	Poirier	Nicole	7	2006-12-27
162056	Popowich	Brandee-Maria	7	2006-12-27
170566	Pothier	Paul	7	2006-12-21
147463	Quintin	Lydia	9	2006-12-27
142622	Rachad	Hicham	7	2006-12-27
151278	Reonegro	Anna Maria	7	2006-12-21
151918	Riendeau	Daniel	7	2006-12-20
129907	Roy	Serge	7	2006-12-20
156344	Roy	Martin	7	2007-01-05
141955	Roy	Sylvie	7	2006-12-28
171693	Roy	Marcel	7	2006-12-28
129971	Royer-Prud'Homme	Hélène	7	2006-12-20
165185	Saba	Aline	7	2006-12-27

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
130424	Savard	André	7, F	2006-12-20
130424	Savard	André	6	2006-12-21
162023	Savoie	Alexandre	7	2006-12-20
162023	Savoie	Alexandre	1A	2007-01-05
168451	Segal	Lauren	1A	2007-01-01
163409	Senbandith	René	7	2006-12-21
162357	Sharma	Pawan	9	2006-12-27
130794	Sharpe	Danielle	7	2006-12-28
130794	Sharpe	Danielle	1A, 2A	2007-01-09
130876	Sigouin	René	1A, 2A	2007-01-09
130966	Simard	Karine	7, F	2006-12-27
170059	Smyth	Frédérick	7	2007-01-05
162849	St-André	Manon	4A	2007-01-10
170580	St-Pierre	Christian	1A	2006-12-21
130653	Séguin	Guy	6, 7	2006-12-20
132091	Terrault	Daniel	4A	2007-01-10
132378	Thibault	André	7	2006-12-27
169731	Théberge	Luc	7	2006-12-21
132834	Tremblay	Christine	7	2006-12-21
132915	Tremblay	Ginette	4A	2007-01-09
157561	Trudel	Sylvain	7	2007-01-04
162228	Turcotte	Sébastien	7	2006-12-27
133448	Turcotte	Claudette	5A	2007-01-08
161379	Vallières	Lynda	1A	2007-01-10
151691	Vallée	Maxime	7	2007-01-05
158589	Villemur	Claude	7, F	2006-12-20
134338	Villeneuve	Luc	7	2006-12-27
137775	Véronneau	Johane	7, F	2006-12-27
134474	Wadieh	Nevine	7	2006-12-27
134710	Yegna	Ramachandran	9	2006-12-21
171177	Yeh	Nai-Wei	7	2006-12-21
164810	Young	Matthew	4B	2006-12-21
153203	Zhou	Jin	1A	2007-01-04
159643	Zhu	Wei Mei	9	2006-12-21
154579	Ziyat	Faïçal	7	2006-12-28
134817	Zoccali	Alessandro	1A	2007-01-08

3.4.5 Refus d'inscription d'une firme

Aucune information.

3.4.6 Cessations, radiations et suspensions des firmes inscrites

3.4.6.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.6.2 Conseillers en valeurs

Duchatel Capital Inc.

Interruption d'activités à titre de conseiller en valeurs d'exercice restreint, vu la cessation de cette activité.

3.4.6.3 Cabinets de services financiers

Décision nº 2007-PDG-0002

LES COURTIERS D'ASSURANCE-VIE BERNARD CÔTÉ & ASSOCIÉS INC., personne morale légalement constituée ayant son siège social et son principal établissement au 2700, boul. Laurier, Édifice Champlain, bureau 5000, Sainte-Foy (Québec) G1V 4K5

DÉCISION
(art. 115 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

Le 14 septembre 2006, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») émettait à l'encontre du cabinet Les courtiers d'assurance-vie Bernard Côté & associés inc. un avis (ci-après l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (ci-après la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 LDPSF;

L'avis signifié au cabinet Les courtiers d'assurance-vie Bernard Côté & associés inc. le 18 septembre 2006 établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

- Le cabinet Les courtiers d'assurance-vie Bernard Côté & associés inc. (ci-après « Bernard Côté ») détient une inscription auprès de l'Autorité portant le numéro 509250, dans la discipline de l'assurance de personnes, et est assujetti à la Loi sur la distribution de produits et services financiers (ci-après la « LDPSF »);

- Le ou vers le 15 avril 2004, le cabinet faisait l'objet d'une inspection à distance de la part de l'Autorité, le tout conformément à l'article 107 de la LDPSF;

- Cette inspection avait pour but de vérifier certaines informations notamment les causes et circonstances de la situation d'insolvabilité de Monsieur Bernard Côté, administrateur, président et seul dirigeant responsable du cabinet Bernard Côté;

- Dans cette demande d'inspection du 15 avril 2004, l'Autorité attirait l'attention du cabinet sur les impacts possibles de la situation d'insolvabilité de son administrateur et seul dirigeant responsable sur son inscription. Bernard Côté avait jusqu'au 21 mai suivant pour donner suite à la demande formulée par le Service de l'inspection;

- Puisque aucune réponse n'était parvenue au Service de l'inspection, le 5 juillet 2004, M^{e} Claudine Chaloux, chef du Service de l'inspection, faisait parvenir une seconde lettre à Bernard Côté par laquelle un délai supplémentaire lui était accordé pour répondre à la demande du 15 avril 2004, soit jusqu'au 16 juillet 2004;

- Enfin, puisque Bernard Côté n'avait toujours pas donné suite à la demande du Service de l'inspection, le 19 juillet 2004, M^{e} Claudine Chaloux faisait parvenir à Bernard Côté, par courrier enregistré, une troisième lettre informant ce dernier qu'à défaut de donner suite aux demandes adressées par le Service de l'inspection, au plus tard le 26 juillet 2004, son dossier serait transféré dans une autre direction pour suivi;

- La lettre du 19 juillet 2004 est demeurée sans réponse;

MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET LES COURTIERS D'ASSURANCE-VIE BERNARD CÔTÉ & ASSOCIÉS INC.

- Bernard Côté a fait défaut de respecter l'article 106 de la LDPSF, en ce qu'il avait l'obligation de répondre aux demandes du Service de l'inspection;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI :

Dans son avis signifié le 18 septembre 2006, l'Autorité donnait à Bernard Côté l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 2 octobre 2006;

Or, le 8 janvier 2007, l'Autorité n'avait reçu, de la part de Bernard Côté, quelque observation écrite ou quelque document que ce soient qui auraient pu expliquer à l'Autorité les motifs pour lesquels Bernard Côté a fait défaut de respecter l'article 106 de la LDPSF, en omettant de répondre aux nombreuses demandes du Service de l'inspection;

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision;

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.
>
> Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 $. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.
>
> L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 106 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet doit, à la demande de l'Autorité, lui transmettre tout document et tout renseignement qu'elle requiert sur ses activités. »;

CONSIDÉRANT l'article 107 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité procède, aussi souvent qu'elle l'estime nécessaire, à l'inspection d'un cabinet pour s'assurer du respect de la présente loi et de ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut aussi refuser l'inscription lorsque celui qui la demande, ou l'un de ses administrateurs ou dirigeants, ne présente pas de l'avis de l'Autorité, l'honnêteté, la compétence et la solvabilité voulues. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité des marchés financiers de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité des marchés financiers d'(de) :

IMPOSER au cabinet Les courtiers d'assurance-vie Bernard Côté & associés inc. une pénalité au montant de 2 000 $, payable au plus tard le 12 février 2007;

SUSPENDRE l'inscription du cabinet Les courtiers d'assurance-vie Bernard Côté & associés inc. dans toutes les disciplines dans lesquelles il est inscrit, et ce, tant et aussi longtemps que le cabinet n'aura pas fourni des explications satisfaisantes au sujet des causes et circonstances de la situation d'insolvabilité de son administrateur, président et seul dirigeant responsable, Monsieur Bernard Côté, constatée au cours de l'année 2004, et qu'il ne lui aura pas part du suivi de la situation financière de ce dernier jusqu'à ce jour;

À défaut d'avoir produit à l'Autorité des marchés financiers, au plus tard le 12 février 2007, les explications requises au paragraphe précédent :

RADIER l'inscription du cabinet Les courtiers d'assurance-vie Bernard Côté & associés inc. dans toutes les disciplines dans lesquelles il est inscrit;

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Fait le 9 janvier 2007

_____
Jean St-Gelais
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité des marchés financiers, **dans les 30 jours de la date de la signification de la présente décision**.

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

Secrétariat
À l'attention de M^{e} Isabelle Trottier
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^{e} étage
Québec (Québec) G1V 5C1

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^{e} Isabelle Trottier, par téléphone au (418) 525-0558 poste 2564, par télécopieur au (418) 647-1125 ou par courriel à isabelle.trottier@lautorite.qc.ca.

3.4.6.4 Sociétés et représentants autonomes

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500422	Pravin Amin	Assurance de personnes	2007-01-10
500518	Delphis Gaudet	Assurance de personnes	2007-01-09
500893	Giovanna T. Buda	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-08
501137	Serge Dufault	Assurance de personnes	2007-01-08
501160	Richard Flynn	Assurance de personnes	2007-01-09
501165	Magella Fluet	Assurance de personnes	2007-01-09
501285	Louise Bernier	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2007-01-09
501366	Denise Duval	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-08

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501390	Lucie Gagnon	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-09
501486	Léo Arsenault	Assurance de personnes	2007-01-08
501597	Solange Pelletier	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-09
501661	Jacques Ostiguy	Planification financière	2007-01-08
501808	Maria Grace Alves	Assurance de personnes	2007-01-09
501952	Jacques Boivin	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-09
501958	Claude Parent	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-09
501972	Stephen Blanchard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-08
501996	Diane C. Pigeon	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-08
502072	Richard Perrier	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-08
502185	Robert Girard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-09
502304	André Lévesque	Assurance de personnes	2007-01-09
502448	Michel Renaud	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-09
502912	France Beaupré	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2007-01-08
503097	Réjean Hupé	Assurance de personnes	2007-01-09
503111	Yvan Provost	Assurance de personnes	2007-01-08
503269	Guy Ladouceur	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-08
503405	Adrien Moreau	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-08
503656	Jean-Luc Gauthier	Assurance de personnes	2007-01-09
504209	Paul-Étienne Sirois	Assurance de personnes	2007-01-10
504456	Paul Messier	Assurance de personnes	2007-01-10
504572	Pierre Latourelle	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-10
505661	Annie Trudeau	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-10
506577	Marcel Martin	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-10

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
		Planification financière	
506864	Marc J. Ouimet	Expertise en règlement de sinistres	2007-01-09

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
507303	Pierre Masson	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2007-01-01
508010	Claude Hardy	Assurance de dommages	2006-12-20
510930	Suzanne Baril	Assurance de personnes	2007-01-10
511027	Johanne Bélanger	Assurance de personnes	2007-01-10
511040	Veronica Herrera	Assurance de personnes	2007-01-10
511087	Normand Dion	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-10
511090	Robert Roy	Assurance de personnes	2007-01-10
511330	Rock Pelletier	Assurance de personnes	2007-01-10
511350	Johanne Cloutier	Assurance de personnes	2007-01-10
511363	Michel Bergeron	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-01-10
511456	Benoit De Césaré	Assurance de personnes	2007-01-10
511691	Nancy Carrier	Assurance de personnes	2007-01-10
511858	Amany Nousair	Assurance de personnes	2007-01-10
511898	Manon Côté	Assurance de personnes	2007-01-10
511932	Véronique Parisien	Assurance de personnes	2007-01-10
511985	Dominic Fréchette	Assurance de personnes	2007-01-10
511990	Nathalie Ayotte	Assurance de personnes	2007-01-09
512197	George Kibaris	Assurance de personnes	2007-01-04
512215	George Kokkinos	Assurance de personnes	2007-01-10
512282	François Guérin	Assurance de personnes	2007-01-04
512367	Josianne Houde	Assurance de personnes	2007-01-04
512433	Jocelyn Aubé	Assurance de personnes	2007-01-10
512483	Serafima Nicoleta Nedelcu	Assurance de personnes	2007-01-05

3.4.6.5 Représentants de cabinets de services financiers (*en vertu de l'article 218 de la LDPSF*)

Aucune information.

3.4.7 Suspensions et radiations des OAR

3.4.7.1 Membres de l'ACCOVAM

Aucune information.

3.4.7.2 Membres de la CSF

Aucune information.

3.4.7.3 Membres de la ChAD

Aucune information.

3.5 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Gilles Houde, courtier Certificat no. 116525	2003-06-02 (C)	• Me François Folot, président • Jean-W. Barry, membre	16-01-2007 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	• 1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter le mandat confié; • 3 chefs pour avoir eu une conduite négligente; • 1 chef pour avoir fait de fausses déclarations à un assureur; • 1 chef pour avoir tenté d'éluder sa responsabilité professionnelle; • 1 chef pour avoir fait défaut de respecter le secret des renseignements fournis par les assurés; • 2 chefs pour avoir fait défaut d'agir avec professionnalisme; • 2 chefs pour avoir fait des déclarations fausses ou susceptibles d'induire en erreur le syndic de la Chambre de l'assurance de dommages ou ses représentants.	Sanction
Odette Duplantis-Sawyer , courtier Certificat no. 157714	2006-07-01 (C)	• Me Patrick de Niverville, président • Gilles Paquette,	17-01-2007 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	Pour Odette Duplantis-Sawyer : • 1 chef pour avoir fait défaut d'agir avec professionnalisme et en conseiller consciencieux (*articles 37(1) et 37 (6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)*;	Sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Et Marc Sawyer, courtier Certificat no. 153753	2006-07-02 (C)	membre • Yolande Nicolas Palmieri, membre			• 1 chef pour avoir fait défaut d'agir avec professionnalisme, intégrité et honnêteté (*articles 9, 14, 37(1) et 37 (5) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)*; • 1 chef pour avoir fait des représentations fausses, trompeuses ou susceptible d'induire en erreur (*article 15 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)*; • 1 chef pour avoir négligé ou permis que soient négligés ses devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités (*article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);* Pour Marc Sawyer : • 3 chefs pour avoir fait défaut d'agir avec professionnalisme et en conseiller consciencieux (*articles 37(1) et 37 (6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)*; • 1 chef pour avoir négligé ou permis que soient négligés ses devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités (*article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)*;	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Louis-Yves Lucien, courtier Certificat no. 122106	2006-09-01 (C)	• Me Patrick de Niverville, président • Yolande N. Palmieri, membre • Ian Cytrynbaum, membre	17-01-2007 (14h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	• 1 chef pour avoir fait défaut d'agir avec honnêteté, compétence et professionnalisme (*articles 2, 37(1), 3 37(5) et 37(6) du Code de déontologie des représent assurance de dommages*); • 1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'ex de tout mandat (*article 37(4) du Code de déontologie représentants en assurance de dommages*); • 1 chef pour avoir fait défaut de respecter le secret de renseignements personnels fournis par l'assurée (*art du Code de déontologie des représentants en assura dommages*); • 1 chef pour avoir permis à un représentant d'agir aup sa clientèle alors qu'il n'était pas autorisé à ce faire, n possédant aucun certificat en règle (*article 2 du Cod déontologie des représentants en assurance de dommages*);	Sanction
Wilner Laurent, courtier Certificat no. 119806	2006-04-01 (C)	• Me Patrick de Niverville, président • Julie Gagnier, membre • Benoit Ménard, membre	18-01-2007 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	• 7 chefs pour avoir été négligent dans l'exécution de son mandat et/ou avoir fait défaut de rendre compte (*articles 37(1) et 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)*; • 2 chefs pour avoir agi avec négligence et/ou n'avoi pas donné suite aux instructions reçues des assurés (*articles 26 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)*; • 1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseille consciencieux (*article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)*;	Sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					• 1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (*article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)*;	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Gary Silverman	CD00-0627	Gilles C. Gagné, A.V.C. Michel Cotroni, A.V.A. François Folot, président	15-18-19- 01-2007 (9h30)	Chambre de la sécurité financière - Montréal	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	Culpabilité
Arcangelo Biagioni	CD00-0581	Bernard Meloche Michèle Barbier, A.V.A. François Folot, président	17-01-2007 (9h30)	Chambre de la sécurité financière - Montréal	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Sanction
Claude Cournoyer	CD00-0578	Gilles Lavoie Gisèle Balthazard, A.V.A. François Folot, président	22-01-2007 (9h30)	Chambre de la sécurité financière - Montréal	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Serge Fortas	CD00-0647	À venir À venir Janine Kean, présidente	22-01-2007 (9h30)	Chambre de la sécurité financière - Montréal	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Culpabilité
Benoît Tremblay	CD00-0618	À venir Michèle Barbier, A.V.A. Janine Kean, présidente	23-24-25- 01-2007 (9h30)	Chambre de la sécurité financière - Montréal	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat. Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	Culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Conrad Lamadeleine	CD00-0457	À venir À venir À venir	25-26- 01-2007 (9h30)	À venir - Gatineau	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité. Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Culpabilité
Jacques Fortier	CD00-0619	Claude Trudel, A.V.A. Shirtaz Dhanji, A.V.A. Guy Cournoyer, président	29-01-2007 (9h00)	À venir - Montréal	Défaut d'informer le client des risques d'un prêt Levier. Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Culpabilité
Alain Boileau	CD00-0648	À venir À venir Janine Kean, présidente	30-01-2007 (9h30)	À venir - Montréal	Assurer la confidentialité des renseignements. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Sylvain Mantha	CD00-0642	Membres à venir	30-31- 01-2007 (9h30)	Chambre de la sécurité financière - Montréal	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers. Remplacement sans préavis de remplacement.	Culpabilité
Pierre Duguay	CD00-0631	Micheline Langlois Silvie Di Pietro Guy Cournoyer, président	30-31- 01-2007 (9h30)	Hôtel Courtyard Marriott - Montréal	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.	Culpabilité

3.6 SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

3.6.1 Autorité

Décision nº 2007-PDG-0001

SERVICES FINANCIERS MAJOR LTÉE, personne morale légalement constituée ayant son siège social et son principal établissement au 4875, boulevard Métropolitain Est, bureau 100 à Saint-Léonard (Québec) H1R 3J2.

DÉCISION
(art. 115, Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

Le 7 septembre 2006, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») émettait à l'encontre du cabinet Services financiers Major ltée (ci-après « Major ») un avis (ci-après « l'avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (ci-après la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 LDPSF;

L'avis signifié à Major le 11 septembre 2006 établit les faits qui sont reprochés à ce dernier de la manière suivante :

- Le ou vers le 26 mai 2004, le cabinet Services financiers Major ltée (ci-après « Major ») faisait l'objet d'une inspection de la part de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité »);

- Major détient une inscription auprès de l'Autorité, portant le numéro 502979, dans la discipline de l'assurance de personnes et est assujetti à la Loi sur la distribution de produits et services financiers (ci-après la « LDPSF »);

- Lors de cette inspection, il fut constaté qu'aucune analyse des besoins financiers n'avait été consignée dans trois des six dossiers clients vérifiés, le tout en contravention de l'article 17, paragraphe 8 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (ci-après le « RCRASA »);

- Les trois dossiers dans lesquels l'analyse des besoins financiers n'avait pas été consignée sont les suivants :

Nom de l'assuré	Numéro de la proposition	Nom de l'assureur	Date de la proposition
(…)	(…)	(…)	(…)
(…)	(…)	(…)	(…)
(…)	(…)	(…)	(…)

- L'obligation de consigner par écrit l'analyse des besoins financiers dans les dossiers clients appartient aux cabinets, en l'occurrence, Major;

- En vertu de l'article 85 de la LDPSF, Major a l'obligation de superviser adéquatement ses représentants et de s'assurer que ces derniers effectuent une analyse des besoins financiers de leurs clients avant de leur présenter une proposition d'assurance;

- Rappelons que les représentants doivent effectuer une analyse des besoins financiers de leurs clients avant de leur présenter une proposition d'assurance, conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET SERVICES FINANCIERS MAJOR LTÉE

- Le cabinet Major a fait défaut de respecter l'article 17, paragraphe 8 du RCRASA puisque aucune analyse des besoins financiers n'a été consignée dans les dossiers de (…), de (…) et de (…);

- Le cabinet a également fait défaut de superviser adéquatement ses représentants et de s'assurer que ces derniers agissaient conformément à la LDPSF et à ses règlements, et ce, contrairement à l'article 85 de la LDPSF;

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ :

Dans son avis signifié le 11 septembre 2006, l'Autorité donnait au cabinet Major l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 25 septembre 2006;

Ainsi, le 25 septembre 2006, par le biais de sa procureure, M^{e} Carolyne Mathieu, Major faisait parvenir à l'Autorité, sous forme écrite, ses observations en réponse à l'avis;

En support aux observations transmises à l'Autorité, Major produisait en pièces jointes, signée par M. Jacques Major, administrateur et dirigeant responsable du cabinet, une version officielle des faits pour chaque dossier client faisant l'objet de l'avis signifié le 11 septembre 2006, ainsi qu'un sommaire présentant M. Major;

Sans limiter la généralité des observations présentées par Major, celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- Le cabinet prend très au sérieux les commentaires reçus de l'inspecteur et est disposé à procéder à l'instauration des mesures requises afin que ne se reproduisent plus les manquements reprochés;

- Ainsi, le cabinet Major se dit prêt à se conformer aux trois (3) premières conclusions proposées par l'Autorité et à :

    1. Mettre en place une procédure de contrôle et de surveillance au sein du cabinet;

    2. Mettre en place une procédure de vérification et de contrôle des dossiers clients;

    3. Dans un délai de trois (3) mois, transmettre à l'Autorité un document démontrant les procédures mises en place afin d'assurer le contrôle et la surveillance;

- Le cabinet souhaiterait pouvoir rencontrer l'Autorité afin d'avoir l'opportunité de clarifier les commentaires déposés et de présenter ses observations;

- Au moment de l'inspection dans les locaux du cabinet, M. Jacques Major a reçu des félicitations de l'inspecteur à plusieurs égards;

- Les seuls dossiers qui ont fait l'objet de commentaires et dans lesquels l'analyse des besoins n'était pas consignée sont les suivants :

- Mme (…);

- Mme (…) et M. (…);

- M. (…);

- Les trois dossiers concernaient notamment des conseillers qui étaient en poste à l'époque mais qui ne le sont plus actuellement;

- Dans tous les cas, les clients n'ont subi aucune perte et étaient entièrement satisfaits des services rendus;

- Il s'agit des premiers manquements reprochés à M. Jacques Major en plus de cinquante-trois ans de carrière et ce dernier entend prendre sa retraite dans peu de temps;

- M. Jacques Major est le seul représentant rattaché au cabinet et comme il entend prendre sa retraite d'ici peu, Major n'entend pas rattacher d'autres représentants;

- Ainsi, n'ayant pas à superviser de nouveaux conseillers ou stagiaires, la protection du public est assurée à cet égard;

- Concernant le dossier de Mme (…), au moment où les démarches pour obtenir de l'assurance se sont effectuées, cette cliente mentionnait avoir été atteinte (…), et son médecin traitant affirmait qu'elle était guérie. Malgré le fait que M. Major ait mentionné à la cliente qu'il était peu probable que sa demande soit acceptée, Madame (…) a insisté pour présenter une demande d'assurance « à l'essai ». Comme prévu, la demande fut refusée et les démarches se sont arrêtées là pour cette cliente;

- Cette démarche avait été faite auprès de la compagnie (…), sans analyse préalable des besoins d'assurance, étant donné que cette demande visait uniquement à satisfaire la cliente;

- Concernant le dossier de Mme (…) et de M. (…), ces clients ont été visités au printemps 2004, par M. Sébastien Poirier. M. Major l'accompagnait lors de cette visite. L'analyse des besoins a été faite par M. Poirier, qui a consigné les informations sur son ordinateur portable. Toutefois, M. Poirier ayant oublié d'apporter son imprimante lors de la visite, le document constituant l'analyse des besoins n'a jamais été imprimé et a été conservé sur support informatique seulement. M. Poirier ne travaille plus avec M. Major;

- En ce qui a trait au dossier de M. (…), ce dernier est un client qui fut transféré à Major en (…). Il voulait seulement confier un mandat concernant une assurance temporaire additionnelle et une assurance pour (…). Ce client était plutôt réservé au sujet de ses affaires personnelles et ne souhaitait donner que les informations nécessaires pour répondre à ses demandes, de sorte qu'il n'était pas opportun, dans les circonstances, d'insister davantage pour faire une analyse en profondeur de ses besoins;

- Le travail a été fait à la satisfaction du client sans aller plus loin;

Par ailleurs, le 30 novembre 2006, Major, par l'intermédiaire de sa procureure, M^{e} Carolyne Mathieu, faisait parvenir à l'Autorité un complément aux observations écrites déjà produites le 25 septembre 2006, par lequel il était entre autres allégué que M. Jacques Major n'avait pas les ressources financières nécessaires pour défrayer les coûts d'une pénalité, laquelle ne servirait pas la protection du public dans les circonstances.

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ À LA SUITE DES OBSERVATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES :

Précisons que l'Autorité a étudié attentivement toutes les observations présentées par Major ainsi que les pièces transmises au soutien de celles-ci;

L'Autorité prend en considération la situation particulière de Mme (…) et les conséquences de cette situation sur la gestion du dossier de cette cliente;

Quant au dossier de Mme (…) et M. (…), bien que M. Major soutienne que Mme (…) pourrait en témoigner, aucune preuve documentaire ne vient supporter sa déclaration à l'effet qu'une analyse des besoins a été effectuée et que M. Sébastien Poirier avait tout simplement oublié son imprimante ce jour-là. L'Autorité considère que Major aurait dû requérir de la part de son représentant qu'il procède à l'impression du document sur lequel l'analyse des besoins des clients avait été consignée, afin que ce document soit versé ultérieurement au dossier client;

Enfin, en ce qui concerne le dossier de M. (…), l'Autorité souligne que le libellé de l'article 6 du Règlement sur l'exercice des activités des représentants ne laisse aucune marge de manœuvre au représentant qui **doit**, avant de faire remplir une proposition d'assurance, analyser avec le preneur ou l'assuré ses besoins d'assurance, les polices ou contrats qu'il détient, leurs caractéristiques, le nom des assureurs qui les ont émis et tout autre élément nécessaire, tels ses revenus, son bilan financier, le nombre de personnes à charge et ses obligations personnelles et familiales. Il **doit consigner par écrit** ces renseignements;

L'Autorité prend note également que le cabinet n'a produit aucune pièce justificative au soutien de son affirmation à l'effet que les clients pour lesquels aucune analyse des besoins d'assurance n'a été consignée au dossier n'ont subi aucun préjudice et qu'ils étaient entièrement satisfaits des services rendus;

L'Autorité prend aussi en considération la conduite antérieure de Major;

L'Autorité prend note des prétentions de Major à l'effet qu'il n'y a plus de représentant rattaché au cabinet, outre M. Jacques Major, et que ce dernier compte prendre sa retraite sous peu;

L'Autorité est d'avis que les observations écrites, datées du 25 septembre 2006 et du 30 novembre 2006, présentées par la procureure de M. Jacques Major, pour et au nom de ce dernier et conséquemment relativement à Major, ainsi que l'annexe à la lettre du 25 septembre 2006, rédigée par M. Jacques Major, complètent les renseignements essentiels à sa prise de décision;

L'Autorité est également d'avis qu'à la lumière des documents produits, aucun élément additionnel, de nature à changer sa position, ne saurait ressortir d'une rencontre avec M. Jacques Major, Major ou leur procureure.

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.
>
> Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 $. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.
>
> L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 17, paragraphe 8 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, qui se lit comme suit :

> « Les dossiers clients que le cabinet, le représentant autonome ou la société autonome doit tenir sur chacun de ses clients dans l'exercice de ses activités, sauf celles reliées à la discipline de l'assurance de dommages ou du courtage immobilier, doivent contenir les renseignements suivants lorsqu'ils sont nécessaires :
>
> (…)
>
> 8° une copie sur quelque support que ce soit de l'analyse de besoins prévus à l'article 6 du Règlement sur l'exercice des activités des représentants approuvé par le décret numéro 830-99 du 7 juillet 1999. »;

CONSIDÉRANT l'article 6 du Règlement sur l'exercice des activités des représentants, qui se lit comme suit :

> « Le représentant en assurance de personnes doit, avant de faire remplir une proposition d'assurance, analyser avec le preneur ou l'assuré ses besoins d'assurance, les polices ou contrats qu'il détient, leurs caractéristiques, le nom des assureurs qui les ont émis et tout autre élément nécessaire, tels ses revenus, son bilan financier, le nombre de personnes à charge et ses obligations personnelles et familiales. Il doit consigner par écrit ces renseignements. »;

CONSIDÉRANT l'article 85 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet et ses dirigeants veillent à la discipline de leurs représentants. Ils s'assurent que ceux-ci agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT le défaut du cabinet Services financiers Major ltée de respecter les dispositions de l'article 17, paragraphe 8 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;

CONSIDÉRANT la situation particulière de Mme (…);

CONSIDÉRANT que Services financiers Major ltée aurait dû requérir de la part de son représentant qu'il procède à l'impression du document sur lequel l'analyse des besoins dans le dossier de Mme (…) et M. (…)avait été consignée, afin que ce document soit versé ultérieurement au dossier client;

CONSIDÉRANT qu'aucune analyse des besoins financiers n'a été faite ni consignée dans le dossier client de M. (…);

CONSIDÉRANT que le cabinet Services financiers Major ltée et ses dirigeants ont fait défaut de s'assurer que leurs représentants agissaient conformément à l'article 6 du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y ait lieu pour l'Autorité des marchés financiers de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité des marchés financiers d' (de) :

IMPOSER au cabinet Services financiers Major ltée une pénalité au montant de 2 000 $, laquelle sera payable au plus tard le 29 janvier 2007;

AU SURPLUS, À MOINS QUE SERVICES FINANCIERS MAJOR LTÉE NE DÉMONTRE À LA SATISFACTION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS QUE LE CABINET CESSERA SES OPÉRATIONS EN RAISON DU FAIT QUE SON DIRIGEANT JACQUES MAJOR SERA À LA RETRAITE SOUS PEU :

REQUÉRIR de la part du cabinet Services financiers Major ltée la mise en place d'une procédure de contrôle et de surveillance afin de s'assurer du respect de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et de ses règlements par ses représentants;

REQUÉRIR de la part du cabinet Services financiers Major ltée la mise en place d'une procédure de vérification et de contrôle des dossiers clients visant entre autres à s'assurer que l'analyse des besoins financiers des clients est consignée au dossier de chacun d'eux;

REQUÉRIR de la part du cabinet Services financiers Major ltée qu'il transmette à l'Autorité des marchés financiers, dans les trois (3) mois de la signification de la présente décision, un document démontrant les procédures mises en place afin d'assurer le contrôle et la surveillance de ses représentants ainsi que la vérification et le contrôle des dossiers clients.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 8 janvier 2007

_____

Jean St-Gelais

Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité des marchés financiers, **dans les 30 jours de la date de la signification de la présente décision**.

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

Secrétariat
À l'attention de M^{e} Isabelle Trottier
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^{e} étage
Québec (Québec) G1V 5C1

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^{e} Isabelle Trottier, par téléphone au (418) 525-0558 poste 2564, par télécopieur au (418) 647-1125 ou par courriel à isabelle.trottier@lautorite.qc.ca.

3.6.2 BDRVM

Aucune information.

3.6.3 OAR

3.6.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.6.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.6.3.3 ACCOVAM

Aucune information.

3.6.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.6.3.5 RS

Aucune information.

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

BetaPro Management Inc.

Une dispense a été accordée à BetaPro Management Inc. de l'application de l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières, dans le cadre d'activités publicitaires qu'elle a l'intention d'effectuer concernant les parts des Fonds Horizons BetaPro S&P / TSX 60 Baissier Plus et Horizons BetaPro S&P / TSX 60 Haussier Plus, à la condition que les dispositions contenues à la Partie 15 du Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif soient respectées.

Les Suites Whitehall (2006) Inc.

Une dispense a été accordée aux agents à l'emploi d'un courtier reconnu par l'Association des agents et courtiers immobiliers du Québec ou inscrits auprès de la Chambre immobilière du Grand Montréal, de l'application de l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières dans le cadre du placement d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B de Les Suites Whitehall (2006) Inc. par 6484051 Canada Inc. et par les acquéreurs subséquents.

Cette dispense est octroyée à la condition que toute cession soit conforme aux statuts et conditions prescrites dans les statuts et règlements généraux de Les Suites Whitehall (2006) Inc. et du bail rattaché aux actions cédées.

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein

- Fearon, Kanya
  Financière Banque Nationale Inc.

- Létourneau, France
  Financière Banque Nationale Inc.

- Tauro, Adrian
  Scotia Capitaux Inc.

- Williams Ian
  Marchés Perimeter Inc.

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;

- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;

- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;

- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Dispense d'exercer ses fonctions à temps plein

- Collins-Arden, Jeannie
  Elliot & Page Limited

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;

- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;

- le conseiller en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;

- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Dispense de résider au Québec

- Wong, Joseph
  Gestion de placements Deutsche Canada limité

Cette personne est dispensée de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des conditions suivantes :

- le représentant est également inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité en valeurs mobilières des États-Unis;

- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'Instruction générale n^{o} Q-9.

Dérogation au paragraphe n^{o} 2 de l'article 44 de l'Instruction générale n° Q-9

- Gauthier, Jean
  Conseillers en gestion globale State Street ltée

Une dérogation a été accordée au représentant lui permettant de déroger aux dispositions du paragraphe n° 2 de l'article 44 de l'Instruction générale n° Q-9.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Avantages, Services Financiers Inc.

Annulation de l'autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés, limité aux options, vu la cessation des activités du responsable des options, Steve Goulet.

Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés

- Gauthier, Jean
  Conseillers en gestion globale State Street ltée

Une autorisation a été accordée au représentant afin d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés pour le compte de Conseillers en gestion globale State Street ltée.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Valeurs Mobilières Investpro Inc.

Approbation du renforcement de la position importante de 42,4 % à 64,17 % dans le capital-actions de Valeurs mobilières Investpro Inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Denis Regimbald.

Wil-Arm Inc.

Approbation du remboursement de l'emprunt de 10 000 $ auprès de Wil-Arm Inc. assorti d'une renonciation à concourir. Le solde de l'emprunt pour lequel Mervyn et Gail Burak renoncent à concourir est de 21 000 $.

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

Jennings Capital Inc.

Approbation du remboursement d'un emprunt de 214 000 $ assorti d'une renonciation à concourir de Martin McGoldrick en faveur de Jennings Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Martin McGoldrick renonce à concourir est de 0 $.

Approbation du remboursement d'un emprunt de 598 970 $ assorti d'une renonciation à concourir de Western Financial Group Inc. en faveur de Jennings Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Western Financial Group Inc. renonce à concourir est de 750 259 $.

Le Groupe Jitney inc.

Approbation d'un emprunt de 30 000 $ assorti d'une renonciation à concourir de 3421864 Canada Inc. en faveur de Le Groupe Jitney inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 3421864 Canada Inc. renonce à concourir est de 30 000 $.

Approbation du remboursement d'un emprunt de 30 000 $ assorti d'une renonciation à concourir de 176 762 Canada Inc. en faveur de Le Groupe Jitney inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 176 762 Canada Inc. renonce à concourir est de 0 $.

Paradigm Capital Inc.

Approbation d'un emprunt de 317 092,95 $ assorti d'une renonciation à concourir de Craig Bridgman en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Craig Bridgman renonce à concourir est de 317 092,95 $.

Approbation d'un emprunt de 317 092,95 $ assorti d'une renonciation à concourir de John Bereznicki en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel John Bereznicki renonce à concourir est de 317 092,95 $.

Approbation du remboursement d'un emprunt de 441 269,67 $ assorti d'une renonciation à concourir de Paradigm Capital Partners Limited en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Paradigm Capital Partners Limited renonce à concourir est de 218 497,52 $.

Approbation d'un emprunt de 634 185,90 $ assorti d'une renonciation à concourir de Philip Moore en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Philip Moore renonce à concourir est de 634 185,90 $.

Richardson Partners Financial Limited

Approbation d'un emprunt de 802 910,15 $ assorti d'une renonciation à concourir de Richardson Partners Financial Holdings Limited en faveur de Richardson Partners Financial Limited, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Richardson Partners Financial Holdings Limited renonce à concourir est de 24 080 486,29 $.

Wellington West Capital Markets Inc.

Approbation du remboursement d'un emprunt de 300 000 $ assorti d'une renonciation à concourir de Brian Bernard Clouse en faveur de Wellington West Capital Markets Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Brian Bernard Clouse renonce à concourir est de 201 000 $.

Approbation d'un emprunt de 50 000 $ assorti d'une renonciation à concourir de Cloud 9 Balloons Ltd. en faveur de Wellington West Capital Markets Inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Cloud 9 Balloons Ltd. renonce à concourir est de 50 000 $.

Approbation d'un emprunt de 250 000 $ assorti d'une renonciation à concourir de Ian Bock en faveur de Wellington West Capital Markets Inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Ian Bock renonce à concourir est de 250 000 $.

Approbation d'un emprunt de 100 000 $ assorti d'une renonciation à concourir de Nathalie Tinti en faveur de Wellington West Capital Markets Inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Nathalie Tinti renonce à concourir est de 100 000 $.

Approbation du remboursement d'un emprunt de 200 000 $ assorti d'une renonciation à concourir de Nirvaan Meharchand en faveur de Wellington West Capital Markets Inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Nirvaan Meharchand renonce à concourir est de 301 000 $.

Approbation d'un emprunt de 100 000 $ assorti d'une renonciation à concourir de Wayne Gignac en faveur de Wellington West Capital Markets Inc, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Wayne Gignac renonce à concourir est de 200 000 $.

Global Securities Corporation

Approbation du remboursement d'un emprunt de 100 000 $ assorti d'une renonciation à concourir de Oxford Bancorp Inc. en faveur de Global Securities Corporation, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Oxford Bancorp Inc. renonce à concourir est de 1 748 000 $.

3.7.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs

6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Régime de l'autorité principale
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis 81-316 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Fonds de couverture

Contexte

En 2005 et 2006, le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) a procédé à l'examen d'un échantillon de fonds de couverture au Canada au moyen d'examens de conformité de sociétés de gestion et de conseillers, d'examens de l'information présentée et de consultations auprès des intervenants du secteur. Nous avons fait cet examen en raison de la croissance de la vente de ces fonds aux investisseurs individuels, et aussi parce que nous jugions important d'explorer les enjeux posés par la réglementation des fonds de couverture à la suite de la débâcle de certains d'entre eux au Canada et à l'étranger.

Les fonds de couverture sont difficiles à définir. Pour les besoins de notre examen, nous les avons définis en termes généraux : des fonds de placement qui utilisent des stratégies de placement atypiques que les organismes de placement collectif (OPC) classiques ne peuvent généralement pas appliquer, comme le maintien simultané de positions longues et courtes ou le recours à l'arbitrage, à l'effet de levier financier, aux options, aux contrats à terme standardisés, aux obligations et à d'autres instruments financiers afin de tirer avantage de la conjoncture du marché.

En outre, nous avons pris en considération le rapport publié par le Groupe de travail pour la modernisation de la réglementation des valeurs mobilières au Canada en octobre 2006 (le « rapport Allen »). Ce rapport traite de nombreux sujets, dont les fonds de couverture et les billets à capital protégé (BCP)[1].

Conclusion générale

Nous avons conclu que notre cadre actuel est adéquat pour la réglementation des fonds de couverture, mais qu'il pourrait être amélioré sur certains points, que nous abordons ci-après sous la rubrique « Préoccupations ».

Nous estimons que deux sujets analysés au cours de notre examen (les BCP et les ententes d'indication de clients) nécessitent une étude plus approfondie. Le 7 juillet 2006, nous avons publié l'Avis 46-303 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, *Billets à capital protégé* (l'« avis sur les BCP »), pour

---

[1] Le rapport Allen traite de plusieurs questions relatives aux fonds de couverture et recommande notamment les solutions suivantes :

- un cadre réglementaire devrait être établi pour le placement de titres de fonds de couverture auprès du public, comme cela s'est fait pour les fonds communs de placement;
- les BCP liés à des fonds de couverture devraient être réglementés selon la nature du placement sous-jacent plutôt qu'en fonction de la nature du billet;
- les intermédiaires financiers qui placent des titres de fonds de couverture et d'autres produits structurés liés à des fonds de couverture devraient être tenus de répondre à certaines exigences de compétence;
- les sociétés de gestion de fonds de couverture (appelées « gérants » dans le rapport) devraient être inscrites.

exprimer nos préoccupations en ce qui concerne le placement des BCP et notre intention de poursuivre les consultations sur les BCP. Nous étudions actuellement les ententes d'indication de clients dans le cadre d'un projet distinct dont les conclusions seront intégrées au projet en vue de la réforme de l'inscription.

Enfin, comme nous le verrons ci-après, nous envisageons une obligation d'inscription des sociétés de gestion dans le cadre du projet de réforme du régime d'inscription.

Sujets abordés au cours de notre examen

1. La réglementation actuelle des fonds de couverture

Les titres de fonds de couverture sont placés de différentes façons : au moyen de prospectus, sous le régime de dispenses de prospectus prévues par la législation en valeurs mobilières et parfois par le truchement de produits liés, comme les BCP, qui sont offerts en tant que produits qui échappent à l'application de la législation provinciale en valeurs mobilières[2].

Le placement de titres de fonds de couverture au moyen d'un prospectus ou sous le régime de dispenses prévues par la législation en valeurs mobilières est réglementé de diverses façons :

- Les *gestionnaires de portefeuille* des fonds doivent être inscrits. Dans le présent avis, les gestionnaires de portefeuille sont désignés comme des « conseillers », car ils fournissent des conseils aux fonds concernant leur portefeuille de titres. C'est la situation inverse aux États-Unis, où la plupart des conseillers de fonds de couverture ne sont pas réglementés[3].

- Les *courtiers* qui placent des titres doivent être inscrits.

- Des obligations de *connaître son client* et d'évaluer la *convenance* des placements (qui comprennent l'obligation de connaître son produit) doivent être respectées par les courtiers inscrits qui placent des titres de fonds de couverture et les conseillers qui fournissent des conseils à leur sujet.

- Le *placement de titres de fonds de couverture sans prospectus* ne peut se faire qu'auprès des personnes suivantes :

    - o les investisseurs qualifiés qui respectent certains critères de bénéfice net ou d'actif financier;

    - o les investisseurs qui sont en mesure de faire une souscription minimum de 150 000 $;

    - o les investisseurs de certaines provinces[4] qui reçoivent un document d'information obligatoire et reconnaissent le risque que comporte leur placement; les investisseurs ont deux jours pour changer d'avis et disposent de certains droits d'action si l'information est fausse ou trompeuse.

---

[2] Ou, au Québec, offerts sous le régime d'une dispense applicable (se reporter aux paragraphes 9°et 14° de l'article 3 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec).

[3] Aux États-Unis, la *Investment Comapny Act of 1940* prévoit que les fonds qui se limitent à des placements privés auprès de personnes physiques ou d'institutions ayant un actif net élevé ou auprès de cent propriétaires véritables ou moins sont dispensés de son application, et la *Investment Advisers Act* s'interprète comme dispensant de son application les gestionnaires de portefeuille agissant pour le compte de quatorze fonds ou moins.

[4] Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador.

- Certaines *obligations d'information* s'appliquent selon la façon dont les titres sont placés :

  o le fonds de fonds de couverture dont les titres sont placés au moyen d'un prospectus est tenu de révéler l'information à son sujet de façon complète, véridique et claire;

  o les fonds de couverture dont les titres sont placés auprès d'investisseurs qualifiés ou d'investisseurs qui souscrivent au moins 150 000 $ de titres ne sont pas formellement tenus de fournir d'information, bien que notre examen nous ait permis de constater qu'une forme ou une autre de document d'offre est généralement fournie;

  o les fonds de couverture dont les titres sont placés sous le régime de la dispense de notice d'offre[5] doivent fournir une forme précise de notice d'offre aux investisseurs.

- Des documents d'*information continue* (comme les états financiers) doivent être fournis par les fonds de fonds de couverture dont les titres sont placés au moyen d'un prospectus et, dans certaines provinces[6], par les fonds de couverture dont les titres sont placés en vertu de certaines dispenses.

- Les *examens de conformité* des conseillers, des sociétés de gestion de fonds et des courtiers sont effectués par le personnel des autorités en valeurs mobilières et des organismes d'autoréglementation (OAR) selon des méthodes axées sur le risque.

Les investisseurs peuvent également accéder à des fonds de couverture par le truchement de produits liés comme des BCP, qui sont offerts en tant que produits qui échappent à l'application de la législation en valeurs mobilières provinciale. Comme nous l'avons vu ci-dessus, les ACVM ont exprimé au sujet des BCP certaines préoccupations qu'elles étudient dans le cadre de la consultation évoquée dans l'avis sur les BCP.

2. Examens de conformité des sociétés de gestion et des conseillers des fonds de couverture

Certaines autorités membres des ACVM (Ontario, Colombie-Britannique et Québec) se sont concertées pour effectuer des vérifications sur place auprès de treize participants au marché, dont des conseillers et des sociétés de gestion de fonds de couverture. La population visée par les examens comprenait 37 fonds de couverture d'une valeur totale de 1,25 milliard de dollars et neuf BCP d'une valeur de 1,4 milliard de dollars. Les participants au marché ont été choisis en fonction de leur taille, du nombre et du type de produits offerts (fonds de couverture, fonds de fonds de couverture et BCP) et aussi de façon aléatoire.

Les examens ont porté sur plusieurs points, dont la garde des actifs des clients, les processus d'évaluation, les documents promotionnels et les documents d'offre, le montant et le type de frais facturés, la liquidité des produits, l'existence d'ententes d'indication de clients et le placement des produits.

En général, nos constatations sont uniformes d'une province participante à l'autre. Il s'agit de ce qui suit :

---

[5] Voir la note de bas de page 4. Offerte en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador.

[6] En vertu du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, en Ontario, au Québec, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, les fonds de couverture qui ne sont pas des émetteurs assujettis sont tout de même tenus de fournir certains documents d'information continue aux investisseurs.

- Garde – Les actifs des clients étaient principalement détenus par de grandes institutions réputées comme des banques, des courtiers et des sociétés de fiducie.

- Évaluation – L'évaluation des fonds de couverture était faite assez fréquemment (chaque semaine, toutes les deux semaines ou tous les mois), soit à l'interne, soit par des fournisseurs de services. Dans le cas de l'évaluation à l'interne, des listes de prix automatiques provenant de diverses sources externes étaient utilisées pour réduire le risque d'erreurs de fixation du prix. Dans le cas des évaluations imparties, le seul problème relevé était que de nombreux participants au marché ne conservent pas de preuves de leur surveillance du calcul de la valeur liquidative.

- Commercialisation – Nous avions des préoccupations au sujet de la présentation du rendement et de l'information inadéquate ou inexacte dans certains documents promotionnels que nous avons compulsés. Dans certains cas, le rendement réel était présenté avec des données rétrospectives simulées et les mise en gardes accompagnant cette information étaient inadéquates.

- Frais – Nos examens ont révélé l'existence de multiples strates de frais chez les fonds de couverture, dont les frais de gestion, la rémunération au rendement, les frais de vente initiaux, les commissions de suivi et les frais de rachat anticipé. Dans le cas des fonds de fonds de couverture, il existe une strate supplémentaire de frais de gestion et de rémunération au rendement. Dans les cas où les frais associés à ces produits étaient indiqués dans les documents d'offre, nous avions des préoccupations au sujet de la clarté de l'information, en raison du fait que les différents frais étaient souvent indiqués dans des endroits sans aucun rapport dans les documents et non de façon consolidée ou dans un sommaire, de même qu'au sujet de la transparence du niveau général des frais.

- Information sur les placements dispensés – Nous avons constaté que l'information sur les produits était analogue à l'information à fournir dans un prospectus, mais que sa présentation souffrait d'un manque d'uniformité. Étant donné qu'il s'agit de produits complexes dont la structure comporte de multiples strates et de multiple frais, l'information était difficile à comprendre et à comparer d'un produit à l'autre.

- Liquidité – La majorité des fonds de couverture de notre échantillon dont les titres étaient placés sur le marché non réglementé autorisaient des rachats hebdomadaires ou mensuels à la valeur liquidative. Les fonds dont les titres étaient placés au moyen d'un prospectus étaient négociés quotidiennement en bourse.

- Ententes d'indication de clients – Nous avons relevé certains problèmes en ce qui concerne les ententes d'indication de clients en Ontario et en Colombie-Britannique. En Ontario, une personne inscrite avait délégué à une personne non inscrite sa responsabilité de superviser les opérations et d'évaluer la convenance des opérations pour son client, ce qui était inapproprié. La convention qui les liait ne stipulait pas les rôles et responsabilités des parties, ni la partie chargée d'indiquer aux clients l'existence des ententes d'indication. En Colombie-Britannique, les conflits d'intérêts n'avaient pas été correctement communiqués dans un cas. Ces cas ne sont pas représentatifs de la population.

- *Placement* – Au cours des examens de conformité, nous avons constaté que les titres de fonds de couverture et les BCP étaient souvent placés par des courtiers en placement et des courtiers en épargne collective. En Colombie-Britannique et au Québec, la majorité des titres de fonds de couverture étaient placés par les gestionnaires de portefeuille des fonds.

3. Examen de l'information

Nous avons examiné l'information de plusieurs fonds de couverture, fonds de fonds de couverture et BCP dans le cadre de l'examen régulier des prospectus, d'examens approfondis de l'information et d'examens

de sociétés de gestion de fonds de couverture. Nous avons analysé les prospectus, les notices d'offre et les documents promotionnels des fonds de couverture.

4. Consultation auprès des intervenants du secteur

Nous avons consulté divers professionnels du secteur sur des questions relatives au placement, à l'information, à la vente auprès des investisseurs individuels et aux obligations réglementaires des fonds de couverture. Nous avons discuté de l'importance que les personnes inscrites effectuent des contrôles préalables et évaluent leur connaissance des fonds de couverture avant de les recommander aux clients. Nous avons également traité de l'obligation non moins importante pour les personnes inscrites de connaître leur client et d'évaluer la convenance des placements.

Les intervenants du secteur nous ont fait remarquer que les investisseurs veulent pouvoir souscrire davantage de titres de fonds de couverture et que certains marchés et autorités de réglementation étrangers ont pris de mesures pour favoriser cette évolution. L'importance du marché des BCP a aussi été abordée, notamment parce que ces billets sont utilisés d'une façon qui donne aux investisseurs individuels accès aux fonds de couverture.

Préoccupations

Nous sommes parvenus à la conclusion que la réglementation actuelle des valeurs mobilières est appropriée pour les fonds de couverture, mais nous avons relevé au cours de notre examen certains points dont nous devrions faire le suivi ou qui pourraient être améliorés. Nous les abordons ci-dessous et indiquons de quelle façon nous comptons effectuer ce suivi et apporter ces améliorations.

A. Billets à capital protégé

Dans l'avis sur les BCP, les ACVM ont fait état de plusieurs préoccupations en ce qui concerne les BCP :

- ils donnent aux investisseurs individuels accès à de nouvelles catégories d'actif auxquelles ils n'ont habituellement pas accès sans prospectus et qui comportent des risques différents;

- les investisseurs peuvent ne pas recevoir suffisamment d'information sur les BCP (par exemple sur la structure, les frais et les risques) pour prendre une décision de placement éclairée;

- certains BCP sont liés à des produits plus complexes et peuvent poser davantage de risques que ce qui était envisagé au moment où la législation en valeurs mobilières a été adoptée pour exclure les dépôts des institutions financières de la réglementation en valeurs mobilières et dispenser les titres de créance garantis;

- il se peut que les personnes inscrites qui vendent des BCP ne respectent pas leurs obligations de connaître leur client et d'évaluer la convenance des placements.

Les ACVM poursuivent leur consultation sur les BCP.

B. Ententes d'indication de clients

La législation en valeurs mobilières de certains territoires et les règles de certains OAR imposent des obligations précises aux personnes inscrites en ce qui concerne l'indication de clients entre elles. Même dans les cas où il n'existe pas d'obligations précises, les personnes inscrites doivent tout de même respecter les obligations prévues par la législation en valeurs mobilières et ont l'obligation générale d'agir dans l'intérêt de leurs clients.

Les ententes d'indication de clients nous semblent poser certains risques, notamment le risque de ne pas établir toujours clairement les rôles et les responsabilités des personnes inscrites concernées, y compris pour ce qui est de désigner celle chargée de révéler l'existence de l'entente au client. Elles présentent aussi le risque que les personnes inscrites puissent indiquer des clients à des personnes offrant des titres de fonds de couverture (ou des produits liés à des fonds de couverture) simplement pour percevoir des frais et sans se demander si cela est dans l'intérêt de leurs clients.

Les ACVM ont un projet distinct sur les ententes d'indication de clients qui examine comment régler ces questions. Les conclusions de ces travaux seront intégrées au projet des ACVM en vue de la réforme du régime d'inscription.

C. Placement

Les courtiers et leurs représentants devraient s'assurer d'avoir les compétences nécessaires et de bien connaître ces produits très complexes pour évaluer correctement leur convenance pour leurs clients. Les OAR qui réglementent les courtiers devraient superviser leurs membres et leur représentants pour déterminer s'ils s'acquittent de leur obligation de connaître leur client et d'évaluer la convenance lors du placement de fonds de couverture.

D. Inscription et supervision des sociétés de gestion

À l'heure actuelle, les sociétés de gestion de fonds n'ont besoin de s'inscrire que si elles gèrent également des actifs en portefeuille, auquel cas elles doivent s'inscrire comme conseillers. Cependant, étant donné le rôle primordial de ces sociétés dans l'établissement, la promotion et la gestion des fonds d'investissement, ainsi que la fourniture et la supervision d'une vaste gamme de services (y compris l'évaluation des fonds et les services d'agent chargé de la tenue des registres et d'agent des transferts), les ACVM envisagent une obligation d'inscription des sociétés de gestion, y compris des sociétés de gestion de fonds de couverture, dans le cadre du projet de réforme du régime d'inscription.

Les obligations d'inscription des sociétés de gestion de fonds auraient pour objet de faire en sorte qu'elles :

- disposent des ressources nécessaires pour remplir leurs fonctions ou superviser adéquatement les fonctions imparties à des tiers et offrir des services adéquats aux investisseurs;

- gèrent leurs conflits d'intérêts;

- disposent des ressources nécessaires, en capital et en assurances, pour offrir une protection aux investisseurs et réduire le risque de perte ou les inconvénients pour eux;

- aient les compétences et l'intégrité requises pour remplir leurs fonctions.

Sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires et des grandes priorités en matière de conformité, nous envisagerons également de poursuivre nos examens de conformité et inspections des participants au marché des fonds de couverture, dont les conseillers et les sociétés de gestion de fonds (dans les territoires où l'autorité est habilitée par la loi à effectuer ces examens).

E. Information

Au cours de notre examen, nous avons constaté que l'information fournie dans le cadre de placements sans prospectus (généralement dans une notice d'offre) par certains fonds de couverture aurait pu être plus claire. Nous examinerons les documents utilisés dans le cadre de placements sans prospectus lors des examens de conformité des sociétés de gestion et des conseillers de fonds de couverture, auxquels nous ferons part, le cas échéant, de nos préoccupations à cet égard.

Les fonds de fonds de couverture dont les titres sont placés au moyen d'un prospectus sont examinés dans le cadre de notre programme d'examen du prospectus. Ces produits sont généralement complexes et nous continuerons d'axer nos examens sur la clarté de l'information sur les fonds, notamment sur leur structure, leurs risques et les frais exigibles.

Nous exigerons que les documents promotionnels qui posent des problèmes soient modifiés ou retirés. Certaines autorités membres des ACVM peuvent également examiner ces documents dans le cadre d'un programme d'examen de l'information continue. Nous tiendrons compte des principes suivants dans tout examen[7] :

- le rendement passé ne peut être indiqué que si certaines périodes standard sont incluses et si le rendement a été calculé d'une façon standard;

- le rendement passé d'un fonds sous-jacent ou d'autres fonds gérés par le même conseiller peut être indiqué, mais seulement s'il est clair que l'information concerne un autre fonds géré par la même société de gestion ou que le fonds dont les titres sont placés est lié au fonds visé par la publicité;

- les communications publicitaires doivent contenir des mises en garde concernant le calcul des données et le fait que le rendement passé n'est pas indicatif du rendement à venir;

- l'information sur le rendement doit être suffisamment à jour pour ne pas être trompeuse;

- l'information sur les autres éléments clés du produit, notamment les frais, doit être claire et compréhensible.

F. Information financière et évaluation

À l'occasion de nos examens des prospectus et de discussions sur les questions de transition entourant le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, nous avons constaté plusieurs difficultés pour les fonds de couverture qui pourraient avoir à respecter les obligations d'évaluation et d'information financière prévues par ce règlement :

- pour les fonds liés à des fonds de couverture extraterritoriaux, la fourniture de toute l'information financière sur le fonds dominant canadien dans les 90 jours suivant la fin de son exercice;

- le calcul de la valeur liquidative aussi souvent que ce qui est généralement exigé des autres fonds d'investissement;

---

[7] Ces principes s'inspirent des dispositions des règlements sur les OPC, notamment celles de la partie 15 du Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif.

- la sensibilité de l'information à fournir sur les titres en portefeuille de certains fonds de couverture sous-jacents.

Nous continuerons de chercher des façons de réaliser un juste équilibre entre le besoin de transparence et le fait que certains fonds de couverture peuvent éprouver des difficultés particulières en ce qui concerne l'information financière.

Nous poursuivons également notre réflexion sur l'évaluation des fonds de couverture, notamment :

- le rôle des fournisseurs de services (sociétés de gestion de fonds extraterritoriaux, administrateurs de fonds) dans l'évaluation des fonds ou la vérification des évaluations réalisées à l'interne;

- les politiques et procédures ainsi que les contrôles internes en matière d'évaluation, par exemple la séparation des tâches au sein de la famille de fonds pour réduire tout risque de conflit d'intérêts entre les personnes qui évaluent les fonds et celles qui peuvent tirer avantage de l'évaluation;

- la surveillance exercée par les sociétés de gestion de fonds sur le processus d'évaluation;

- les politiques et procédures dont les fonds canadiens qui investissent dans des fonds de couverture extraterritoriaux disposent pour vérifier les évaluations et toute autre information financière concernant ces fonds de couverture;

- les travaux réalisés sur ces questions au niveau international, par exemple par l'OICV.

Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Michel Vandal
Chef du service des Fonds d'investissement
Autorité des marchés financiers
514-395-0558, poste 4471
michel.vandal@lautorite.qc.ca

Leslie Byberg
Manager, Investment Funds Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-2356
lbyberg@osc.gov.on.ca

Mark Mulima
Senior Legal Counsel
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-8276
mmulima@osc.gov.on.ca

Marrianne Bridge
Manager, Compliance, Capital Markets Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-595-8907
mbridge@osc.gov.on.ca
Leslie Rose
Senior Legal Counsel
British Columbia Securities Commission

604-899-6654
lrose@bcsc.bc.ca

Cynthia Martens
Legal Counsel
Alberta Securities Commission
403-297-4417
Cynthia.martens@seccom.ab.ca

Andrew Nicholson
Directeur de la réglementation du marché
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
506-658-3021
andrew.nicholson@ nbsc-cvmnb.ca

Le 12 janvier 2007

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions de la section II du chapitre II, ou du chapitre III du titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition de la section II du chapitre II, ou du chapitre III du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 $ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, l'est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé	Montant révisé*
AMALGAMATED INCOME LIMITED PARTNERSHIP	20060023284-1	2006-12-12	5 000,00 $	
CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED	20060023282-1	2006-12-12	900,00 $	
CONTACT IMAGE CORPORATION	20060023299-1	2006-12-12	100,00 $	
ESI ENTERTAINMENT SYSTEMS INC.	20060023308-1	2006-12-12	2 200,00 $	
FIDUCIE CLAREGOLD	20060023309-1	2006-12-12	100,00 $	
FIRST NATIONAL ALARMCAP INCOME FUND	20060023304-1	2006-12-12	100,00 $	
FMF CAPITAL GROUP LTD.	20060023303-1	2006-12-12	100,00 $	
GOLDEN QUEEN MINING CO. LTD.	20060023288-1	2006-12-12	200,00 $	
GROUPE TOLGECO INC.	20060023281-1	2006-12-12	0,00 $	
JAGUAR NICKEL INC.	20060023277-1	2006-12-12	100,00 $	
MEDCOMSOFT INC.	20060023291-1	2006-12-12	100,00 $	
MILLENIUM BIOLOGIX CORPORATION	20060023307-1	2006-12-12	800,00 $	
MINES CANCOR INC.	20060023283-1	2006-12-12	100,00 $	
NEW GOLD INC.	20060023306-1	2006-12-12	100,00 $	
NIOCAN INC.	20060023287-1	2006-12-12	100,00 $	
NORTH WEST COMPANY FUND	20060023289-1	2006-12-12	5 000,00 $	

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé	Montant révisé*
NXA INC.	20060023279-1	2006-12-12	100,00 $	
PAN ORIENT ENERGY CORP.	20060023305-1	2006-12-12	100,00 $	
PLACEMENTS MICC LIMITEE (LES)	20060023278-1	2006-12-12	100,00 $	
PRECISION ASSESSMENT TECHNOLOGY CORPORATION	20060023286-1	2006-12-12	0,00 $	
PRESCIENT NEUROPHARMA INC.	20060023293-1	2006-12-12	100,00 $	
RESSOURCES AFFINOR INC.	20060023290-1	2006-12-12	5 000,00 $	
RESSOURCES SIRIOS INC.	20060023285-1	2006-12-12	100,00 $	
ROAD NEW MEDIA CORPORATION	20060023295-1	2006-12-12	100,00 $	
SIRIT INC.	20060023298-1	2006-12-12	100,00 $	
SKI SUTTON INC.	20060023297-1	2006-12-12	600,00 $	
SOCIETE EN COMMANDITE 2100 BLOOR STREET WEST LTD PARTN.	20060023280-1	2006-12-12	100,00 $	
SPINLOGIC TECHNOLOGIES INC.	20060023301-1	2006-12-12	100,00 $	
TM BIOSCIENCE CORPORATION	20060023292-1	2006-12-12	200,00 $	
TRUE NORTH CORPORATION	20060023302-1	2006-12-12	100,00 $	
VIACORP TECHNOLOGIES INC.	20060023296-1	2006-12-12	0,00 $	
WESTERN GEOPOWER CORP.	20060023300-1	2006-12-12	100,00 $	
6550568 CANADA INC.	20060023310-1	2006-12-12	5 000,00 $	

* Les sanctions administratives pécuniaires ayant fait l'objet d'une correction ou d'un réajustement sont indiquées dans la colonne portant le titre « Montant révisé ».

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés ou dirigeants réputés initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

> **271.14.**
>
> *Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 $ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $.*
>
> **271.15.**
>
> *Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.*

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, l'est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné (ou du dirigeant réputé initié), le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié ou dirigeant réputé initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé	Montant révisé*

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Claymore Europe Fundamental Index ETF
Claymore Global Balanced ETF
Claymore Global Balanced Growth ETF
Claymore Global Balanced Income ETF
Claymore Global Monthly Yield Hog ETF
Claymore S&P CDN Preferred Share ETF
Claymore S&P Global Water ETF
(parts ordinaires et parts de catégorie Advisor)

Visa du prospectus provisoire du 8 janvier 2007 concernant le placement de parts ordinaires et de parts de catégorie Advisor.

Le visa prend effet le 8 janvier 2007.

Numéro de projet Sédar: 1038459

First Asset Equal Weight REIT Income Fund

Visa du prospectus simplifié provisoire du 3 janvier 2007 concernant le placement de droits de souscription de parts.

Le visa prend effet le 3 janvier 2007.

Courtier(s):
Financière Banque Nationale Inc.

Numéro de projet Sédar: 1037634

Fortis Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 4 janvier 2007 concernant le placement de 5 170 000 actions ordinaires, au prix de 29,00 $ l'action ordinaire.

Le visa prend effet le 4 janvier 2007.

Courtier(s):
Scotia Capitaux Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Corporation Canaccord Capital
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
UBS valeurs mobilières Canada Inc.

Numéro de projet Sédar: 1037979

Front Street Money Market Fund
Front Street Small Cap Canadian Fund

Front Street Special Opportunities Canadian Fund
(titres de série A, B et F)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 5 janvier 2007 concernant le placement de titres de série A, B et F.

Le visa prend effet le 8 janvier 2007.

Numéro de projet Sédar: 1038347

OphiraVencap Inc.

Visa du prospectus provisoire du 3 janvier 2007 concernant le placement d'un maximum de 4 500 000 actions ordinaires au prix de 0,40 $ l'action.

Le visa prend effet le 4 janvier 2007.

Courtier(s):
Valeurs Mobilières Union Ltée
CTI Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1037793

6.6.1.2 Prospectus définitifs

BAM Split Corp.

Visa pour le prospectus simplifié du 3 janvier 2007 de BAM Split Corp. concernant le placement de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie AA, série 3 au prix de 25,00 $ l'action.

Le visa prend effet le 4 janvier 2007.

Courtier(s):
Scotia Capitaux Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Partenaires Westwind Inc.

Numéro de projet Sédar: 1034257

Famille de Fonds Pro-Financial

Visa pour le prospectus simplifié du 3 janvier 2007 concernant le placement de parts de catégorie A et de parts de catégorie F de :

Pro FTSE RAFI Canadian Index Fund

Pro FTSE RAFI US Index Fund
Pro FTSE RAFI Global Index Fund
Pro FTSE RAFI Hong Kong China Index Fund
Pro Money Market Fund

Le visa prend effet le 4 janvier 2007.

Numéro de projet Sédar: 1004482

FNB Horizons BetaPro

Visa pour le prospectus du 5 janvier 2007 concernant le placement de parts de catégorie A de :

FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60MD Haussier Plus
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60 MD Baissier Plus

Le visa prend effet le 5 janvier 2007.

Numéro de projet Sédar: 1014244

Fonds de ressources naturelles EnerVest ltée

Visa pour le prospectus simplifié du 21 décembre 2006 concernant le placement d'actions.

Le visa prend effet le 27 décembre 2006.

Numéro de projet Sédar: 1019435

Fonds Investors

Visa pour le prospectus simplifié du 20 décembre 2006 concernant le placement de parts de :

Fonds de croissance de dividendes canadiens Investors
Fonds de croissance de dividendes américains Investors
Fonds de croissance de dividendes européens Investors

Le visa prend effet le 8 janvier 2007.

Numéro de projet Sédar: 1018160

Gestion de portefeuilles GVC Inc.

Visa pour le prospectus simplifié du 3 janvier 2007 concernant le placement de parts de :

Le Fonds de Croissance et de Revenu GBC

Le visa prend effet le 4 janvier 2007.

Numéro de projet Sédar: 1018938

Groupe de Fonds AIC

Visa pour le prospectus simplifié du 2 janvier 2007 concernant le placement de parts de fonds d'investissements et de parts de catégorie F de :

Fonds universel de revenus de dividendes supérieurs AIC
Fonds de revenu et de croissance des infrastructures financières mondiales AIC

Le visa prend effet le 4 janvier 2007.

Numéro de projet Sédar: 1014635

PrimeWest Energy Trust

Visa pour le prospectus simplifié du 4 janvier 2007 de PrimeWest Energy Trust concernant le placement de 6 420 000 parts au prix de 23,35 $ la part et de débentures de série III subordonnées, non garanties et convertibles à 6,50 % d'un capital de 200 000 000 $.

Le visa prend effet le 4 janvier 2007.

Courtier(s):
- Scotia Capitaux Inc.
- Marchés mondiaux CIBC Inc.
- BMO Nesbitt Burns Inc.
- Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
- Financière Banque Nationale Inc.
- RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- Valeurs Mobilières TD Inc.
- Canaccord Capital Corporation
- Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- First energy Capital Corp.
- Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Valeurs Mobilières GMP

Numéro de projet Sédar: 1034501

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Fonds Capital International

Visa pour la modification n° 2 du 29 décembre 2006 du prospectus simplifié du 16 juin 2006 concernant le placement de parts des séries A, B, D, F, H et I de :

Capital International - actions internationales
Capital International - actions américaines
Capital international - petites sociétés mondiales

Cette modification est faite à la suite du rachat par certains fonds gérés par Scotia de leurs placements vers le 20 avril 2007.

Le visa prend effet le 5 janvier 2007.

Numéro de projet Sédar: 942311

Fonds GBC

Visa pour la modification n° 1 du 3 janvier 2007 du prospectus simplifié du 21 avril 2006 concernant le placement de parts de catégorie A et de catégorie O de :

Fonds d'Obligations Canadien GBC
Fonds de Croissance International GBC

Cette modification est faite à la suite de la création d'une nouvelle catégorie de parts O et du changement de dénomination des parts en parts de catégorie A pour ces deux Fonds.

Le visa prend effet le 10 janvier 2007.

Numéro de projet Sédar: 902180

Groupe de Fonds AIC

Visa pour le prospectus simplifié modifié et redressé du 2 janvier 2007 modifiant et redressant le prospectus simplifié du 29 mai 2006 concernant le placement de parts de fonds d'investissement et de parts de catégorie F de :

Fonds Avantage AIC
Fonds Avantage II AIC
Fonds Avantage américain AIC
Fonds Avantage universel AIC
Fonds équilibré canadien AIC
Fonds équilibré universel AIC
Fonds de revenus de dividendes AIC
Fonds Canada diversifié AIC
Fonds valeur AIC
Fonds actions mondiales AIC
Fonds diversifié universel AIC
Fonds diversifié science et technologie AIC
Fonds ciblé canadien AIC
Fonds ciblé américain AIC
Fonds ciblé universel AIC
Fonds obligations AIC
Fonds obligations universelles AIC
Fonds marché monétaire AIC
Fonds marché monétaire américain AIC
Portefeuille à revenu diversifié AIC (parts de fonds d'investissement)
Portefeuille à revenu équilibré AIC (parts de fonds d'investissement)
Portefeuille de croissance équilibrée AIC (parts de fonds d'investissement)
Portefeuille de croissance pure AIC (parts de fonds d'investissement)

Cette modification est faite à la suite de l'ajout de deux nouveaux fonds.

Le visa prend effet le 4 janvier 2007.

Numéro de projet Sédar: 923249

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

6484051 Canada inc. et Les Suites Whitehall (2006) inc.

Dispense 6484051 Canada inc. de l'exigence de prospectus et de l'exigence d'inscription pour le placement des actions auprès des acquéreurs d'une unité d'habitation de l'immeuble, conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers;

dispense les acquéreurs des actions de l'exigence de prospectus et de l'exigence d'inscription pour la cession de leurs actions, à la condition que la cession soit conforme aux modalités et conditions prescrites dans les statuts et règlements généraux de Les Suites Whitehall (2006) inc. et du bail rattaché aux actions ainsi cédées.

Duke Energy Corporation

Vu la demande présentée par Duke Energy Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 1er décembre 2006 (la « demande »);
vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est l'Alberta Securities Commission (l'« autorité principale »);

vu les articles 11, 148 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le Règlement 45-102 sur la revente des titres (le « Règlement 45-102 »);

vu la Norme canadienne 14-101, Définitions et les termes définis suivants :

> « détenteurs d'options de l'émetteur » : les détenteurs d'options d'achat d'actions ordinaires de l'émetteur résidant au Canada qui sont d'anciens employés de l'émetteur ou de l'une de ses filiales;
>
> « Spectra » : Spectra Energy Corp.;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation d'établir un prospectus et de l'obligation d'inscription concernant le placement :
1.d'actions ordinaires de Spectra auprès des porteurs de titres de l'émetteur résidant au Canada par voie d'un dividende en nature dans le cadre d'une scission;
2.d'options d'achat d'actions ordinaires de Spectra auprès des détenteurs d'options de l'émetteur;
(collectivement la « dispense demandée »);
vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition suivante :

L'aliénation des titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf si les conditions de l'article 2.6 ou de l'article 2.14 du Règlement 45-102 sont respectées.
La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Nstein Technologies inc.

Dispense Nstein Technologies inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 1 013 152 actions ordinaires au prix de 0,85 $ chacune.

Numéro de projet Sédar: 1029527

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Advitech Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 7 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.
Description du placement :
Placement de 5 750 000 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,08 $ l'unité.
Dates du placement :
Le 15 et 19 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 27 décembre 2006

Alexco Resource Corp.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 122 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :

Placement de 3 749 379 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 4,75 $ l'unité et de 1 217 400 actions ordinaires accréditives, au prix de 5,75 $ l'action. De plus, 229 663 bons de souscription d'actions ordinaires et 20 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, ont été émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 21 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 décembre 2006

Angle Energy Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 70 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 342 330 actions ordinaires, au prix de 5,00 $ l'action et de 494 133 actions ordinaires accréditives, au prix de 6,00 $ l'action.

Date du placement :

Le 15 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 décembre 2006

Biotechnologies Osta Inc. (Les)

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 42 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 7 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 4 361 000 actions ordinaires, au prix de 0,25 $ l'action et de 4 361 000 bons de souscription d'actions ordinaires. De plus, placement de 279 910 bons de souscription à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 8 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 décembre 2006

Copper Reef Mining Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 9 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :
Placement de 1 201 000 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,20 $ l'unité.
Date du placement :
Le 13 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 27 décembre 2006

Culane Energy Corp.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 33 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 1 011 000 actions ordinaires, au prix de 10,00 $ l'action.
Date du placement :
Du 15 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 27 décembre 2006

Diadem Resources Ltd.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 1 295 295 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,34 $ l'unité.
Date du placement :
Le 20 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 27 décembre 2006

Ditem Exploration Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 16 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 36 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 3 500 000 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,25 $ l'unité et de 3 500 000 actions ordinaires accréditives, au prix de 0,25 $ l'action. De plus, 350 000 options et 350 000 bons de souscription d'actions ordinaires, ont été émis à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 11 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 21 décembre 2006

Ditem Exploration Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 2 666 666 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,45 $ l'unité. De plus, 266 666 options émises à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 12 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 21 décembre 2006

Dokie Wind Energy Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 84 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 1 739 200 actions ordinaires accréditives, au prix de 2,50 $ l'action.
Date du placement :
Le 15 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 27 décembre 2006

Energy Fuels Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 57 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 131 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 17 200 000 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,75 $ l'unité. De plus, 1 204 000 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 14 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 27 décembre 2006

EnviroTower Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 4 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 9 042 553 actions série B – 1 action ordinaire privilégiée convertible en actions ordinaires, au prix de 0,94 $ l'action.
Date du placement :
Le 11 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 20 décembre 2006

Exploration Dios inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 22 souscripteurs au Québec.
Description du placement :
Placement de 249 unités, chaque unité étant composée de 3 500 actions ordinaires accréditives et de 1 750 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 1 050 $ l'unité.
Date du placement :
Le 13 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 22 décembre 2006

Exploration Typhon Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 18 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 12 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 3 701 163 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, pour une valeur globale de 795 750 $.
Date du placement :
Le 15 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 21 décembre 2006

Geoinformatics Exploration Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 77 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 23 737 820 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire accréditive, au prix de 0,18 $ l'unité ainsi que de 2 149 337 bons de souscription à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 15 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 21 décembre 2006

Golden Hope Mines Limited

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 49 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 4 000 000 d'actions ordinaires, au prix de 0,55 $ l'action, de 2 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires ainsi que de 3 333 333 actions ordinaires accréditives, au prix de 0,60 $ l'action.
Date du placement :
Le 6 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 15 décembre 2006

Investissements St-Pierre inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Description du placement :
Placement de 1 200 000 actions ordinaires, au prix de 0,25 $ l'action.
Date du placement :
Le 20 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 21 décembre 2006

Lake Shore Gold Corp.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.
Description du placement :
Placement de 25 000 actions ordinaires, au prix de 1,77 $ l'action.
Date du placement :
Le 21 novembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 21 décembre 2006

Lake Shore Gold Corp.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.
Description du placement :
Placement de 25 000 actions ordinaires, au prix de 1,58$ l'action.

Date du placement :
Le 16 novembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 21 décembre 2006

Mines Aurizon Ltd.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 7 500 actions ordinaires, à un prix réputé de 3,74 $ en contrepartie de terrains miniers.
Date du placement :
Le 19 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.13 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 27 décembre 2006

Natural Convergence Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 11 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 62 623 374 actions privilégiées de catégorie C, au prix de 0,13 $ l'action.
Date du placement :
Le 22 novembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 4 décembre 2006

Novik inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Description du placement :
Placement de 6 771 429 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,35 $ l'unité.
Date du placement :
Le 21novembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 23 novembre 2006

ORTHOsoft Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 9 722 223 actions ordinaires, au prix de 0,72 $ l'action.
Date du placement :
Le 18 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 21 décembre 2006

Overlord Financial Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 8 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 6 600 000 actions ordinaires, au prix de 0,18 $ l'action.
Date du placement :
Le 7 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.5 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 14 décembre 2006

Plato Gold Corp.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 3 433 333 actions ordinaires, au prix de 0,12 $ l'action.
Date du placement :
Le 14 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 27 décembre 2006

Ressources Explor inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 22 souscripteurs au Québec.
Description du placement :
Placement de 842 746 actions ordinaires accréditives, au prix de 0,22 $ l'action, de 242 320 actions ordinaires, au prix de 0,18 $ l'action ainsi que de 242 320 bons de souscription d'actions ordinaires.
De plus, 50 000 bons de souscription d'action, émis à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 14 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 20 décembre 2006

Ressources Freewest Canada Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 2 000 000 d'actions ordinaires accréditives, au prix de 0,18 $ l'action et de 1 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires.
Date du placement :
Le 10 novembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 21 novembre 2006

Ressources Métanor inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 26 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 19 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 4 012 031 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,50 $ l'unité.
Date du placement :
Le 20 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 21 décembre 2006

Ressources Sirios Inc.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 217 391 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,46 $ l'unité.
Date du placement :
Le 21 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 21 décembre 2006

Société en commandite CGE Ressources

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 60 souscripteurs au Québec.
Description du placement :
Placement de 1 075 parts au prix de 1 000 $ la part.

Date du placement :
Le 8 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.9 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 18 décembre 2006

SR Telecom Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 10 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 20 000 000 $ en prêt convertible en actions ordinaires au prix de 0,17 $ l'action.
Date du placement :
Le 15 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 21 décembre 2006

St. Andrew Goldfields Ltd.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 21 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 7 692 308 actions ordinaires accréditives, au prix de 1,30 $ l'action.
Date du placement :
Le 15 et 18 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 20 décembre 2006

Waratah Coal Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 97 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 6 000 000 d'unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,50 $ l'unité. De plus, 423 200 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.
Date du placement :
Le 5 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 19 décembre 2006

Washington mutual Preferred Funding Trust II

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de « Fixed-to-Floating Rate Perpetual Non-cumulative Trust Securities » pour une valeur globale de 4 590 800 $.
Date du placement :
Le 6 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 18 décembre 2006

Western Areas NL

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 23 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 8 000 000 d'unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'¼ de bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 3,00 $ l'unité.
Date du placement :
Le 7 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 18 décembre 2006

William Partners L.P., William Partners Finance Corporation

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de billets de premier rang, 7 ¼ %, échéant en 2017, pour une valeur globale de 288 625 $.
Date du placement :
Le 6 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 20 décembre 2006

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Alpha Energy Flow-Through Fund (2006) LP

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 24 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 39 180 parts, au prix de 25,00 $ la part.
Date du placement :
Le 12 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3, 2.9 et 2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 20 décembre 2006

Catalyst Fund Limited Partnership II

Souscripteurs :
Les placements ont eu lieu auprès de trois souscripteurs au Québec.
Les placements ont eu lieu auprès de 13 souscripteurs hors Québec.
Description des placements :
Placement de 216 500 parts d'une valeur globale de 243 888 736 $.
Date des placements :
30 juin, 30 août, 1er septembre, 12 septembre, 5 octobre, 13 octobre, 31 octobre et 2 novembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 27 décembre 2006

Green Equity Investors V, L.P.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de parts d'une valeur globale de 20 000 000 $ US.
Date du placement :
23 novembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 18 décembre 2006

Green Equity Investors V Offshore Fund, L.P.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de parts d'une valeur globale de 300 000 000 $ US.
Date du placement :
1er décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 18 décembre 2006

Pantheon Global Secondary Fund III "A", L.P.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
Description du placement :
Placement de parts, pour une valeur globale de 52 214 540,00 $.
Date du placement :
Le 8 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 18 décembre 2006

PNC Preferred Fund Trust 1

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de parts à taux variable d'une valeur de 10 000 000 $ US.
Date du placement :
6 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 20 décembre 2006

Providence Equity Partners VI L.P.

Souscripteurs:
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu auprès de quatre souscripteurs hors Québec
Description du placement :
Placement de parts d'une valeur globale de 75 000 000 $ US.
Date du placement :
4 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 27 décembre 2006

Sagard II-A

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 1 449 241,83 actions catégorie C, pour une valeur globale de 2 211 108,26 $.
Date du placement :
Le 13 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 19 décembre 2006

Sagard II-B

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 360 000 actions catégorie C, pour une valeur globale de 549 252,00 $.
Date du placement :
Le 13 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 19 décembre 2006

Sofaer Capital Inc.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 32,502 actions ordinaires de catégorie A au prix de 520,30 $ l'action.
Date du placement :
13 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 19 décembre 2006

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci- dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

BAM Split Corp.

Dispense BAM Split Corp. de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer vers le 11 décembre 2006, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

BAM Split Corp.

Dispense BAM Split Corp. de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française de la circulaire d'information de la direction de BAM Investments Corp., datée du 5 juin 2006 et intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer vers le 20 décembre 2006, compte tenu que la version française de ce document sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

BAM Split Corp.

Vu la demande présentée par BAM Split Corp. (la « Société ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 décembre 2006 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif (le « Règlement 81 102 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser la Société, à certaines conditions, des dispositions prévues au paragraphe 1) de l'article 2.1 du Règlement 81-102 et au paragraphe 3) de l'article 10.4 du Règlement 81-102.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers, dispense en vertu de l'article 19.1 du Règlement 81-102, BAM Split Corp.:

- des dispositions prévues au paragraphe 1) de l'article 2.1 du Règlement 81-102 en ce qui a trait aux restrictions en matière de concentration afin de lui permettre d'investir l'ensemble ou pratiquement l'ensemble de ses actifs nets dans les actions de Brookfield Asset Management Inc.; et

- des dispositions prévues au paragraphe 3) de l'article 10.4 du Règlement 81-102 qui exige que le paiement du prix de rachat se fasse dans la monnaie dans laquelle est exprimée la valeur liquidative unitaire des titres rachetés ou par bonne livraison d'actif du portefeuille à l'investisseur afin permettre à la Société de payer le prix de rachat des actions privilégiées de catégorie AA, série 3 par des débentures de la Société ou de BAM Investment Corp. si cette dernière accepte.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale et sera valide tant et aussi longtemps que les actions privilégiées et les actions donnant droit aux plus-values de la société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Numéro de projet Sédar: 1030505

Biophage Pharma Inc.

Dispense Biophage Pharma Inc. de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'options de rémunération permettant d'acquérir un maximum de 294 117 actions ordinaire à un prix de levée de 0,17 $ par action, le tout conformément aux information déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers.

C2C inc.

Dispense C2C inc. de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'options de rémunération auprès du placeur pour compte, lui permettant d'acquérir un maximum de 50 unités pour une période de 18 mois suivant la clôture du placement.

Corporation Haemacure

Dispense Corporation Haemacure de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement de bons de souscription de rémunération auprès des placeurs pour compte, leur permettant d'acquérir un nombre d'unités correspondant à 10,0 % du nombre d'unités émises dans le cadre du placement, au prix de 0,10 $ l'unité pour un période de 24 mois suivant la clôture du placement.

Corporation minière Rocmec inc.

Dispense Corporation minière Rocmec inc. de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'options de rémunération auprès du placeur pour compte, lui permettant d'acquérir un maximum de 230 769 unités au prix de 0,26 $ l'unité pour une période de 24 mois suivant la clôture du placement.

Fonds AIM/Trimark

Vu la demande présentée par les Placements AIM Trimark (le « gérant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») le 11 septembre 2006 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l' « autorité principale »);

vu l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif (le « Règlement 81-102 »);

vu la Norme canadienne 14-101, Définitions et les termes définis suivants :

> « Fonds » : collectivement, les Fonds AIM Trimark et les Fonds équilibrés et à revenus;
>
> « Fonds équilibrés et à revenus » : les fonds nommés à l'Annexe A ainsi que tous les fonds à être créés dans le futur qui seront gérés par le gérant et qui auront comme objectif de placement d'investir dans des titres à revenus ou d'investir de façon équilibrée entre des titres à revenus et des actifs d'autre nature (au singulier, « Fonds équilibré et à revenu »);
>
> « Fonds AIM Trimark » : les fonds nommés à l'Annexe B et tous les fonds à être créés dans le futur qui seront gérés par le gérant.

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu les représentations faites par le gérant.

En conséquence, l'Autorité :

En vertu du paragraphe 1° de l'article 19.1 du Règlement 81-102, dispense :

1. les Fonds équilibrés et à revenus, des exigences prévues au sous-paragraphe 2.7(1)(a) du Règlement 81-102, dans la mesure où il exige que la durée de vie résiduelle d'un swap soit de 3 ans ou moins (ou 5 ans dans certaines circonstances) afin de permettre aux Fonds équilibrés et à

revenus de conclure des swaps de taux d'intérêt ou des swaps sur défaillance et des contrats à livrer sur devises conclus dans le cadre d'une opération de couverture, dont la durée de vie résiduelle est de plus de 3 ans;

2. les Fonds AIM Trimark, des exigences prévues au sous-paragraphe 2.8(1)(d) et à la disposition 2.8(1)(f)(i) du Règlement 81-102 afin de permettre aux Fonds AIM Trimark lorsqu'ils :

   a) ouvrent ou maintiennent une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à livrer, ou sur un contrat à terme ou à livrer normalisé; ou

   b) concluent ou conservent une position sur un swap et durant les périodes où les Fonds AIM Trimark auraient droit à des paiements aux termes du swap;

   d'avoir recours pour fins de couverture, à un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme ou à livrer normalisé ou du swap.

Les dispenses sont octroyées sous réserve du respect des conditions suivantes :

1. Un Fonds AIM Trimark ne peut ouvrir ou maintenir une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à livrer, ou sur un contrat à terme ou à livrer normalisé, à moins que le Fonds équilibré et à revenu ne détienne :

   a) une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour l'instrument dérivé visé et la valeur au marché de l'instrument dérivé visé, est au moins égale, sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur au marché, à l'exposition au marché sous-jacent de l'instrument dérivé visé;

   b) un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme ou à livrer et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour cette position, est au moins égale à l'excédent, s'il y a lieu, du prix d'exercice du contrat à terme ou à livrer sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;

   c) une combinaison des positions prévues en a) et b) qui est suffisante, sans nécessité de recourir à d'autres actifs du Fonds équilibré et à revenu, pour que celui-ci puisse acquérir l'élément sous-jacent du contrat à terme ou à livrer.

2. Un Fonds AIM Trimark ne peut conclure ou conserver une position sur un swap de taux d'intérêt à moins que lors des périodes où le Fonds AIM Trimark aurait droit à des paiements fixes aux termes du swap, le Fonds AIM Trimark ne détienne :

   a) une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le swap et à la valeur au marché du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;

   b) un droit ou une obligation de conclure un swap de taux d'intérêt compensatoire, sur une quantité équivalente de l'élément sous-jacent et avec une durée équivalente et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position sur le swap est au moins égale au montant global, s'il y a lieu, des obligations du Fonds AIM Trimark aux termes du swap desquelles on déduit les obligations du Fonds AIM Trimark aux termes du swap compensatoire;

   c) une combinaison des positions indiquées en a) et b) qui est suffisante, sans nécessité de recourir à d'autres actifs du Fonds AIM Trimark, pour que celui-ci puisse honorer ses obligations prévues dans le swap.

3. Les Fonds devront divulguer la nature et les termes de ces dispenses dans leur prospectus sous la rubrique intitulée Stratégies d'investissement et dans leur notice annuelle lors du prochain renouvellement de leur prospectus et lors de tous renouvellements subséquents.

Le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Numéro de projet Sédar: 992201, 992203

ANNEXE A

Fonds équilibrés et à revenus

Fonds à revenu fixe

Fonds de revenu gouvernemental plus Trimark
Fonds d'obligations canadiennes Trimark
Fonds de revenu à taux variable Trimark
Fonds d'obligations Avantage Trimark
Fonds mondial d'obligations à rendement élevé Trimark

Fonds équilibrés

Catégorie revenu diversifié Trimark#
Catégorie mondiale équilibrée Trimark*
Fonds équilibré canadien AIM
Catégorie combinée équilibrée canadienne AIM Trimark#
Fonds de croissance du revenu Trimark
Fonds équilibré Sélect Trimark
Fonds mondial équilibré Trimark
Portefeuille privé de revenu mensuel Trimark*
Portefeuille privé mondial équilibré Trimark*
Portefeuille privé mondial équilibré Trimark – Devises neutres*

Fait partie du Fonds canadien AIM Trimark Inc.

* Fait partie de la Catégorie de société AIM Trimark Inc. (auparavant, Fonds mondial AIM Trimark Inc.)

ANNEXE B

Fonds AIM/Trimark

Fonds à revenu fixe

Fonds de revenu gouvernemental plus Trimark
Fonds d'obligations canadiennes Trimark
Fonds de revenu à taux variable Trimark
Fonds d'obligations Avantage Trimark

Fonds mondial d'obligations à rendement élevé Trimark

Fonds équilibrés

Catégorie revenu diversifié Trimark#
Catégorie mondiale équilibrée Trimark*
Fonds équilibré canadien AIM
Catégorie combinée équilibrée canadienne AIM Trimark#
Fonds de croissance du revenu Trimark
Fonds équilibré Sélect Trimark
Fonds mondial équilibré Trimark
Portefeuille privé de revenu mensuel Trimark*
Portefeuille privé mondial équilibré Trimark*
Portefeuille privé mondial équilibré Trimark – Devises neutres*
Fonds d'actions canadiennes

Catégorie combinée actions canadiennes AIM Trimark#
Catégorie distinction canadienne AIM#
Catégorie d'excellence canadienne AIM#
Fonds d'excellence canadien AIM
Fonds Trimark canadien
Fonds Destinée canadienne Trimark
Fonds canadien de croissance Sélect Trimark
Fonds de petites sociétés canadiennes Trimark
Portefeuille privé d'actions canadiennes de croissance AIM*
Portefeuille privé d'actions canadiennes Trimark*

Fonds d'actions américaines

Catégorie combinée actions américaines AIM Trimark*
Catégorie sociétés américaines Trimark*
Catégorie croissance Amérique AIM*
Catégorie petites sociétés américaines Trimark*
Fonds américain AIM
Fonds de sociétés américaines Trimark
Portefeuille privé d'actions américaines Trimark*
Portefeuille privé d'actions américaines Trimark – Devises neutres*

Fonds d'actions mondiales

Catégorie combinée actions mondiales AIM Trimark*
Catégorie croissance Sélect Trimark*
Catégorie thématique mondiale AIM*
Catégorie Destinée mondiale Trimark*
Catégorie croissance internationale AIM*
Catégorie croissance européenne AIM*
Fonds de croissance européen AIM
Fonds Trimark
Fonds de croissance Sélect Trimark
Fonds Destinée mondiale Triamrk
Fonds international des sociétés Trimark
Fonds Europlus Trimark
Fonds Indo-Pacifique AIM
Portefeuille privé d'actions EAEO de croissance AIM
Portefeuille privé d'actions EAEO Trimark*
Portefeuille privé d'actions mondiales Trimark*

Portefeuille privé d'actions mondiales Trimark – Devises neutres*
Portefeuille privé d'actions mondiales de moyenne capitalisation Trimark*

Fonds de secteurs

Catégorie sciences de la santé mondiales AIM*
Catégorie technologies mondiales AIM*
Fonds des sciences de la santé mondial AIM
Fonds des technologies mondial AIM
Fonds de ressources canadiennes Trimark
Fonds Découverte Trimark

Fait partie du Fonds canadien AIM Trimark Inc.

* Fait partie de la Catégorie de société AIM Trimark Inc. (auparavant, Fonds mondial AIM Trimark Inc.)

Fonds Horizons BetaPro

Vu la demande présentée par BetaPro Management inc. (« BetaPro »), auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 30 novembre 2006 (la « demande »), au nom des FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60 Haussier Plus et FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60 Baissier Plus (les « Fonds négociés en bourse existants ») et des fonds négociés en bourse à être créés par BetaPro (les « Fonds négociés en bourse futurs » étant collectivement avec les Fonds négociés en bourse existants, les « Fonds négociés en bourse » ou pris individuellement, un « Fonds négocié en bourse »);

vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu l'article 37 du Règlement sur les valeurs mobilières (R.R.Q., V 1.1, r.1) (le « Règlement »);

vu le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif (le « Règlement 81-102 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu les demandes visant à dispenser les Fonds négociés en bourse, à certaines conditions :

1. de l'application des dispositions prévues au paragraphe a) de l'article 2.6 du Règlement 81-102 afin de permettre aux Fonds négociés en bourse d'emprunter jusqu'à 15 % de leur actif net au terme d'une facilité de prêt et de donner une sûreté sur l'actif de leur portefeuille relativement à chaque emprunt;

2. de l'application des dispositions prévues aux articles 9.1 et 10.2 du Règlement 81-102 afin de permettre l'achat et le rachat des parts des Fonds négociés en bourse sur la Bourse de Toronto ou le Toronto Stock Exchange (le « TSX »), plutôt que de transmettre les ordres d'achat et de rachat au bureau de réception des ordres des Fonds négociés en bourse;

3. de l'application des dispositions prévues à l'article 10.3 du Règlement 81-102 afin de permettre que les rachats qui ne rencontrent pas le nombre prescrit de parts des Fonds négociés en bourse, nombre déterminé par BetaPro, soient effectués à un prix équivalent à 95 % de la valeur de clôture de leurs parts sur le TSX plutôt qu'à la valeur liquidative;

4. de l'application des dispositions prévues à l'article 14.1 du Règlement 81-102 afin de permettre que la date de référence pour le paiement des distributions respecte les règles prévues au TSX à cet égard;

5. d'inclure l'attestation signée par les courtiers au prospectus, requise conformément à l'article 37 du Règlement lors du dépôt du prospectus des Fonds négociés en bourse, ainsi que lors de renouvellements subséquents du prospectus.

Les paragraphes 1 à 5 étant collectivement, les « dispenses demandées »);

Vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde les dispenses demandées aux conditions suivantes :

1. En ce qui a trait à la dispense de l'application du paragraphe a) de l'article 2.6 du Règlement 81-102,

   a. si les transactions des parts d'un Fonds négocié en bourse sur le TSX sont interrompues pour une période excédant 30 jours, ce Fonds négocié en bourse devra prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que chaque montant emprunté au terme d'une facilité de prêt est entièrement remboursé aussi tôt qu'il est commercialement possible de le faire, mais jamais plus tard que 60 jours suivants la date d'interruption des transactions. Ce remboursement n'a pas à être complété si l'interruption des transactions est levée dans les 60 jours suivant la date d'interruption;

   b. un Fonds négocié en bourse n'effectue pas de distribution aux porteurs de parts dans la mesure ou celle-ci mettrait en péril la capacité du Fonds négocié en bourse de rembourser les fonds empruntés au terme d'une facilité de prêt;

   c. le prospectus définitif du Fonds négocié en bourse qui sera déposé afin de leur permettre de distribuer leurs parts de façon continue, divulgue le pourcentage maximal d'actifs du Fonds négocié en bourse que l'emprunt peut représenter, quelles sont les intentions du Fonds négocié en bourse à l'égard de l'utilisation des montants empruntés au terme d'une facilité de prêt, les conditions de la facilité de prêt et les risques qui peuvent découler d'emprunt effectué au terme d'une facilité de prêt;

2. En ce qui a trait à la dispense de l'application de l'article 14.1 du Règlement 81-102, les Fonds négociés en bourse respectent les exigences du TSX relativement à la date de référence pour les paiements des distributions.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Numéro de projet Sédar: 1026723

Fonds pour clients privés Legg Mason Canada

Vu la demande présentée par les Fonds Legg Mason (l' « émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») le 4 décembre 2006 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l' « autorité principale »);

vu l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif (le « Règlement 81-102 »);

vu la Norme canadienne 14-401, Définitions et les termes définis suivants :

« gérant actuel » : Legg Mason Canada Inc.;

« nouveau gérant » : Sceptre Investment Counsel Limited;

« transaction proposée » : le gérant actuel sera remplacé par le nouveau gérant, le tout sujet à l'approbation par les porteurs de parts et à l'obtention de l'agrément des autorités en valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande de l'émetteur visant l'obtention d'un agrément, en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 1) de l'article 5.5 du Règlement 81-102, pour la transaction proposée faisant en sorte que le gérant actuel sera remplacé par le nouveau gérant (l' « agrément demandé »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde l'agrément demandé.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Numéro de projet Sédar: 1027886

Interrent International Properties Inc.

Dispense Interrent International Properties Inc. de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer vers le 11 janvier 2007, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

Jones Heward Conseiller en valeurs Inc.

Dispense en vertu de l'article 19.1 du Règlement 81-102, de l'application du paragraphe 1 de l'article 4.1 du Règlement 81-102 les organismes de placement collectif énumérés à l'annexe A (« les « Fonds » ou « Fonds gérés par un courtier »), à l'égard desquels Jones Heward Conseiller en valeurs Inc. (le « courtier gérant ») agit à titre de conseiller en valeurs.

Il s'agit de permettre aux Fonds gérés par un courtier d'investir dans des actions (les « Actions ») d'Aurelian Resources Inc. (l'« Émetteur ») pendant les 60 jours (la « Période d'interdiction ») qui suivent la période durant laquelle une société du même groupe que le courtier gérant a agi à titre de preneur ferme (le « preneur ferme relié ») durant le placement des Actions de l'Émetteur par le biais d'une notice d'offre datée du 6 novembre 2006 (« le placement »). Il s'agit d'un placement dispensé de prospectus dans l'ensemble des provinces canadiennes qui a clôturé le 22 novembre 2006.

Le preneur ferme relié est BMO Nesbitt Burns Inc.

En outre, une évaluation générale des risques associés au fait d'accorder une dispense de l'application du paragraphe 1) de l'article 4.1 du Règlement 81-102 a été faite en tenant compte des particularités de la demande. Après avoir évalué les risques de conflits d'intérêt associés au fait d'accorder une dispense de l'application du paragraphe 1) de l'article 4.1 du Règlement 81-102, il est apparu, au moment où cette Décision est rendue, que les risques éventuels sont suffisamment mitigés.

Bien que le preneur ferme relié a agi à titre de preneur ferme pour le placement, cette dispense est octroyée aux conditions suivantes :

1. Chaque fois que des Actions seront achetées (l'« Achat ») par un Fonds géré par un courtier aux termes de la présente Décision, les conditions suivantes devront être remplies :

    a) la décision de procéder à l'Achat :

        i. constitue une décision d'affaires du courtier gérant dictée uniquement par les intérêts du Fonds géré par un courtier, ou

        ii. est, de fait, au mieux des intérêts du Fonds géré par un courtier.

    b) l'Achat est conforme aux objectifs de placement du Fonds géré par un courtier énoncés dans son Prospectus simplifié ou est nécessaire pour atteindre ces objectifs; et

    c) le Fonds géré par un courtier ne donne pas son ordre d'achat, à titre de contrepartiste ou de mandataire, au preneur ferme relié.

2. Avant de procéder à un Achat aux termes de la présente Décision, le Fonds géré par un courtier doit avoir des politiques ou des procédures écrites visant à assurer :

    a) le respect des conditions de la présente Décision; et

    b) relativement à tout Achat :

        i. qu'il existe des critères déterminés d'attribution des Actions achetées entre deux Fonds gérés par un courtier ou plus et d'autres comptes gérés; et

        ii. qu'il existe des documents expliquant en détail les raisons de toute attribution des Actions à un Fonds géré par un courtier ou à un compte géré qui s'écarte des critères déterminés d'attribution.

3. Le courtier gérant n'accepte pas de sollicitation de son preneur ferme relié en vue de l'achat d'actions pour le Fonds géré par un courtier.

4. Aucune Action n'a été achetée par le preneur ferme relié pour son propre compte, sauf les Actions vendues par le preneur ferme relié à la date de clôture.

5. Le Fonds géré par un courtier a un comité indépendant chargé d'examiner les placements faits dans les Actions par le Fonds géré par un courtier au cours de la Période d'interdiction.

6. Le comité indépendant a un mandat écrit décrivant ses fonctions et critères d'évaluation lesquels seront au minimum, les conditions de la Décision.

7. Les membres du comité indépendant exercent leurs pouvoirs et s'acquittent de leurs responsabilités honnêtement, de bonne foi et au mieux des intérêts des investisseurs effectuant des placements dans le Fonds géré par un courtier et, ce faisant, ils font preuve du même degré de soin, de diligence et de compétence dont ferait preuve une personne raisonnable dans les circonstances.

8. Le Fonds géré par un courtier ne dégage pas les membres du comité indépendant de leur responsabilité en cas de pertes résultant du non-respect des normes énoncées au paragraphe 7 ci-dessus.

9. Le Fonds géré par un courtier n'assume pas les coûts d'une partie quelconque de l'assurance responsabilité souscrite pour protéger un membre du comité indépendant contre des pertes résultant du non-respect des normes énoncées au paragraphe 7 ci-dessus.

10. Le Fonds géré par un courtier ne défraie pas, ni directement ni indirectement, le coût de toute indemnisation ou couverture d'assurance payée par le courtier gérant, l'un des gestionnaires de portefeuille du Fonds géré par un courtier ou une personne ou société ayant des liens avec le courtier gérant ou l'un des gestionnaires de portefeuille du Fonds géré par un courtier ou appartenant à leur groupe respectif, qui vise à indemniser ou à protéger les membres du comité indépendant à l'égard de toute perte résultant du non-respect des normes énoncées au paragraphe 7 ci-dessus.

11. Le courtier gérant dépose via SEDAR un rapport certifié (« rapport SEDAR »), relativement à chaque Fonds géré par un courtier, au plus tard 30 jours après la fin de la Période d'interdiction. Ce rapport contient :

    a) les précisions suivantes sur chaque Achat effectué :

        i. le nombre d'Actions achetées par le Fonds géré par un courtier;

        ii. la date de l'achat et le prix d'achat;

        iii. le fait qu'un chef de file ou gérant du syndicat ait exprimé son intention (le cas échéant) de prendre part à des activités de stabilisation du marché à l'égard des Actions;

        iv. dans le cas d'achat des Actions pour le Fonds, ou pour d'autres comptes gérés du courtier gérant, le nombre global des Actions ainsi achetées et le pourcentage des Actions attribuées à chaque Fonds; et

        v. le courtier auprès duquel le Fonds a acheté les Actions ainsi que les frais ou commissions, s'il en ait, payés par le Fonds pour cet achat;

    b) une attestation de la part du courtier gérant selon laquelle l'achat :

        i. n'a aucunement été influencé par le preneur ferme relié ou une personne ou société ayant des liens avec lui ou appartenant à son groupe et n'a tenu aucunement compte de considérations se rapportant au preneur ferme relié ou à une personne ou société ayant des liens avec lui ou appartenant à son groupe; et

        ii. a constitué une décision d'affaires du courtier gérant dictée uniquement par les intérêts du Fonds géré par un courtier; ou

        iii. a été, de fait, au mieux des intérêts du Fonds géré par un courtier;

    c) une confirmation que le comité indépendant a été établi afin d'examiner les Achats des Actions par les Fonds gérés par un courtier, le nom des membres du comité indépendant, le fait qu'ils respectent les critères d'indépendance énoncés dans la présente Décision et la rémunération, s'il en est, versée en contrepartie de cet examen et le mode de versement de cette rémunération;

    d) une attestation de la part de chaque membre du comité indépendant selon laquelle le membre en serait venu à la conclusion, après une enquête raisonnable, que les politiques et procédures auxquelles fait référence la condition 2(a) ci-dessus, sont adéquates et efficaces afin de s'assurer

de la conformité de la Décision et que la décision prise par le courtier gérant pour le compte de chaque Fonds relativement à l'Achat d'Actions pour les Fonds gérés par un courtier et chaque Achat par un Fonds géré par un courtier :

i. a été prise en conformité avec les conditions de cette Décision;

ii. a été prise par le courtier gérant sans influence de la part du preneur ferme relié ou d'une personne ou société ayant des liens avec lui ou appartenant à son groupe et sans tenir compte de considérations se rapportant au preneur ferme relié ou à une personne ou société ayant des liens avec lui ou appartenant à son groupe; et

iii. constituait une décision d'affaires du courtier gérant dictée uniquement par les intérêts du Fonds géré par un courtier; ou

iv. était, de fait, au mieux des intérêts du Fonds géré par un courtier.

12. Le comité indépendant informe par écrit les décideurs de :

a) toute constatation faite par lui concernant le non respect d'une des conditions mentionnées au paragraphe 11(d) concernant l'Achat d'Actions par un Fonds géré par un courtier;

b) toute constatation faite par lui concernant le non respect de toute autre condition contenue dans la présente Décision;

c) toute mesure qu'il a prise ou qu'il entend prendre en référence aux constatations faites; et

d) toute mesure prise ou que le courtier gérant, ou le conseiller en valeurs d'un Fonds entend prendre en réponse aux constatations du comité indépendant.

13. Chaque achat d'Actions pendant la Période d'interdiction est effectué par l'entremise de la Bourse de croissance de Toronto (« TSXV »).

14. Un des preneurs fermes aux termes du placement fournit au courtier gérant une confirmation écrite selon laquelle la Période d'interdiction visant le courtier à l'égard du placement, au sens du terme « dealer restricted period » définie dans la Rule 48-501 Trading During Distributions, Formal Bids and Share Exchange Transactions édictée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, a pris fin.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Numéro de projet Sédar: 1034026

ANNEXE A

Fonds mutuels BMO

BMO Fonds de l'allocation de l'actif
BMO Fonds de métaux précieux
BMO Fonds de ressources
BMO Fonds spécial d'actions

Les Placements Montec Inc.

Dispense Les Placements Montec Inc. de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement de bons de souscription de rémunération permettant d'acquérir un maximum de 20 unités au prix de 5 100 $ l'unité, chaque unité étant composée de trente mille actions et de trente mille bons de souscription permettant d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,25 $, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Newalta Income Fund

Dispense Newalta Income Fund de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer vers le 11 janvier 2007, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

Ressources Conway inc.

Dispense Ressources Conway inc. de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1°, 2°, 6°, 7° et 8° de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'au plus 1 576 680 bons de souscription au placeur pour compte dans le cadre du placement par voie de prospectus, chaque bon permettant à son détenteur de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,20 $ pour une période de 24 mois suivant la clôture initiale du placement.

Ressources d'Arianne Inc. (Les)

Dispense Ressources d'Arianne Inc. (Les) de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement de bons de souscription de courtier auprès du placeur pour compte, lui permettant d'acquérir un nombre d'unités correspondant à 10% du nombre d'unités émises dans le cadre du placement. Les bons de souscription de courtier pourront être exercés au prix de 0,15 $ l'unité au cours des 24 mois suivant la date de clôture du placement.

Ressources Metco inc.

Dispense Ressources Metco inc. de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement de bons de souscription auprès des placeurs pour compte, leur permettant de souscrire un nombre d'actions ordinaires égal à 5,0 % du nombre total d'actions émises dans le cadre du placement pour une période de 24 mois suivant la clôture au prix de 0,17 $ l'action.

Scotia Capitaux Inc.

Vu la demande présentée par les Demandeurs auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 janvier 2006 et amendée le 11 juillet 2006 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu la Norme canadienne 14-101, Définitions et les termes définis suivants :

« OPC marché monétaire » : organisme de placement collectif de marché monétaire tel que défini au Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif (le « Règlement 81-102 »);

« achat subséquent » : un achat effectué par un investisseur qui est déjà porteur de parts d'un OPC marché monétaire ou qui a été porteur de parts de ce même OPC marché monétaire à l'intérieur de la période d'un an précédant l'achat subséquent;

« ACCOVAM » : l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu l'obligation prévue à l'article 29 de la Loi qui prévoit qu'un courtier en valeurs qui reçoit une demande de souscription ou d'achat à l'occasion d'un placement transmet à l'investisseur un exemplaire du prospectus et de ses modifications au plus tard le deuxième jour ouvrable après la souscription ou l'achat (« l'obligation de transmission du prospectus »);

vu la demande visant à dispenser les Demandeurs, à certaines conditions, de l'obligation de transmission du prospectus à l'égard d'achat subséquent de parts d'un OPC marché monétaire lorsque l'investisseur est déjà porteur de parts de l'OPC marché monétaire ou l'a été à l'intérieur de la période d'un an précédant la date de l'achat subséquent (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par les Demandeurs.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers :

Octroie la dispense demandée aux Demandeurs et toute société du même groupe d'un des Demandeurs qui est inscrite à titre de courtier en valeur de plein exercice auprès de l'ACCOVAM et tout courtier en valeur de plein exercice inscrit auprès de l'ACCOVAM qui pourrait devenir une société du même groupe d'un des Demandeurs (les courtiers en valeurs affiliés aux Demandeurs seront considérés comme Demandeurs aux fins de la présente décision), le tout sous réserve des conditions suivantes :

(a) L'avis d'exécution (ou un avis séparé accompagnant l'avis d'exécution) (« l'avis d'exécution ») envoyé aux investisseurs à l'égard d'un achat subséquent de parts d'OPC marché monétaire, fournira, en plus des informations requises par la réglementation, les informations suivantes :

(i) le prospectus de l'OPC marché monétaire est disponible sur demande en communiquant avec le Demandeur à l'aide d'un numéro sans frais et il est également disponible via le site Internet SEDAR;

(ii) les titres achetés tel que précisé dans l'avis d'exécution peuvent faire l'objet d'un rachat sur demande, de plus, si l'investisseur transmet un avis au Demandeur à l'effet qu'il désire demander le rachat des titres dans les deux jours ouvrables de la réception de l'avis d'exécution (à l'exception des journées fériées), le Demandeur remboursera tous frais reliés à la vente payés par l'investisseur lors de l'achat subséquent;

(iii) les investisseurs ont des droits de recours relativement à la présentation d'information fausse ou trompeuse au prospectus d'un OPC marché monétaire (et tous documents qui y sont incorporés par référence), tel que prévu aux dispositions législatives de certaines des autorités réglementaires du Canada. Ces droits sont divulgués dans le prospectus d'un OPC marché monétaire;

(iv) en vertu de la présente décision, les investisseurs n'ont pas de droits associés au défaut de livraison du prospectus, à moins qu'un prospectus ne soit pas transmis à un investisseur qui en ait fait expressément la demande;

(b) Les Demandeurs rembourseront tous frais reliés à la vente payés par un investisseur dans le cadre d'un achat subséquent, si ce dernier signifie aux Demandeurs qu'il désire demander le rachat des titres, tel que décrit plus haut au sous-paragraphe (ii) du paragraphe (a);

(c) la dispense demandée n'est valide pour un achat subséquent de parts d'un OPC marché monétaire que si l'investisseur qui effectue l'achat subséquent est déjà porteur de parts de l'OPC marché monétaire ou l'a été à l'intérieur de la période d'un an précédant la date de l'achat subséquent ;

(d) la présente dispense ne sera pas valide dans les circonstances suivantes soit, lorsqu'un investisseur effectue un achat subséquent de parts d'un OPC marché monétaire et qu'il n'est pas, à la date de l'achat subséquent, porteur de parts de cet OPC marché monétaire et qu'à la date de l'achat subséquent, le prospectus de l'OPC marché monétaire contient une divulgation à l'effet qu'il y aurait eu un changement fondamental dans l'OPC marché monétaire tel que prévue à l'article 5.1 du Règlement 81-102;

(e) cette décision viendra à échéance à la première de ces deux dates :

(i) date d'entrée en vigueur de toutes dispositions législatives, réglementaires ou autres dispositions concernant l'obligation de transmettre le prospectus, et;

(ii) date d'entrée en vigueur de toutes dispositions législatives, réglementaires ou autres dispositions permettant à un OPC marché monétaire d'effectuer d'autres types de placements en plus de ceux prescrits par le Règlement 81-102 à la date de la présente décision;

en assumant que si les dispositions législatives, réglementaires ou autres dispositions mentionnées ci-haut au sous-paragraphe (i) prévoient que les Demandeurs pourront profiter d'une période de transition avant que ces derniers n'aient à se conformer aux dispositions législatives, réglementaires ou autres dispositions, la présente décision sera valide jusqu'à la fin de ladite période de transition.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

US Gold Canadian Acquisition Corporation

Vu la demande présentée par US Gold Canadian Acquisition Corporation (l' « émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 22 septembre 2006 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est l'Alberta Securities Commission (l'« autorité principale »);

vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

vu le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« attestations intermédiaires » : les attestations dont le dépôt est prévu par la partie 3 du Règlement 52-109;

« attestations annuelles » : les attestations dont le dépôt est prévu par la partie 2 du Règlement 52-109;

« documents intermédiaires » : les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion intermédiaire déposés relativement à la dernière période intermédiaire conformément à la législation provinciale et territoriale en valeurs mobilières ;

« documents annuels » : la notice annuelle, le cas échéant, les états financiers annuels et le rapport de gestion annuel déposés relativement au dernier exercice conformément à la législation provinciale et territoriale en valeurs mobilières, y compris les documents et l'information intégrés par renvoi dans la notice annuelle;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2006-PDG-0138;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant aux marchés des valeurs, en date du 21 décembre 2006 en faveur de Josée Deslauriers, directrice, Direction des marchés des capitaux, laquelle est valable pour la période allant du 27 décembre 2006 au 5 janvier 2007 inclusivement;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur, à certaines conditions, des obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 (la « dispense des obligations d'information continue »);
vu la demande visant à dispenser l'émetteur, à certaines conditions, de l'application du Règlement 52-109 (la « dispense du Règlement 52-109 »);

(collectivement, la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée tant qu'aucune action échangeable de l'émetteur n'est émise et en circulation et que tous les titres émis de l'émetteur sont détenus par U.S. Gold Corporation;

l'Autorité accorde la dispense des obligations d'information continue aux conditions suivantes, dès que des actions échangeables sont émises :

1. U.S. Gold Corporation est le propriétaire véritable de tous les titres à droit de vote de l'émetteur émis et en circulation, autres que les actions échangeables;

2. U.S. Gold Corporation est un émetteur assujetti dans un territoire du Canada et a déposé tous les documents qu'il doit déposer en vertu du Règlement 51-102;
3. l'émetteur n'émet pas de titres et n'a pas de titres en circulation, autres que :

   a) les actions échangeables;

   b) les titres émis et détenus par U.S. Gold Corporation ou par une société du même groupe;

   c) des titres d'emprunt émis en faveur de banques, de sociétés de prêts, de sociétés de prêts et de placement, de sociétés d'épargne, de sociétés de fiducie, de caisses d'épargne (treasury branches), de caisses de crédit ou de caisses populaires, de coopératives de services financiers, de sociétés d'assurance ou d'autres institutions financières;

   d) des titres émis en vertu de dispenses de prospectus et d'inscription prévues à l'article 2.35 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*;

4. l'émetteur dépose en format électronique une déclaration indiquant qu'il se prévaut des documents d'information continue déposés par U.S. Gold Corporation et l'endroit où se trouvent ces documents en format électronique;

5. l'émetteur envoie simultanément à tous les porteurs d'actions échangeables tous les documents d'information qui sont envoyés aux porteurs d'actions ordinaires de U.S. Gold Corporation, de la même manière et dans le délai requis par la législation en valeurs mobilières;

6. U.S. Gold Corporation se conforme à la législation en valeurs mobilières en rendant public l'information importante en temps opportun, publie immédiatement au Canada et dépose tout communiqué qui divulgue un changement important dans ses affaires;

7. l'émetteur publie au Canada un communiqué et dépose une déclaration de changement important conformément à la partie 7 du Règlement 51-102 pour tous les changements importants dans ses affaires qui ne sont pas aussi des changements importants dans les affaires de U. S. Gold Corporation;

8. U.S. Gold Corporation inclut dans tous ses envois de documents de solicitation de procurations aux porteurs d'actions échangeables un énoncé clair et concis qui :

    a) explique la raison pour laquelle les documents postés se rapportent uniquement à U.S. Gold Corporation;

    b) indique que les actions échangeables sont l'équivalent économique des actions ordinaires de U.S. Gold Corporation;

    c) décrit les droits de vote afférents aux actions échangeables;

9. l'émetteur prépare et envoie les documents de sollicitation de procurations tel que prévu par la législation en valeurs mobilières aux porteurs d'actions échangeables en ce qui concerne le droit des porteurs d'actions échangeables d'élire ou de nommer un des trois administrateurs de l'émetteur;

l'Autorité accorde également la dispense du Règlement 52-109 aux conditions suivantes, dès que des actions échangeables sont émises :

1. U.S. Gold Corporation dépose les documents suivants en format électronique dans le profil SEDAR de l'émetteur, au même moment que ces documents doivent être déposés par U.S. Gold Corporation en vertu de la législation en valeurs mobilières :

    a) les documents intermédiaires ;

    b) les documents annuels ;

    c) les attestations intermédiaires ;

    d) les attestations annuelles ;

2. l'émetteur n'a pas à déposer et ne dépose pas ses propres documents intermédiaires et ses propres documents annuels;

3. l'émetteur est dispensé ou n'est pas soumis aux obligations d'information continue.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 28 décembre 2006.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision : 2006-SMV-0103

Date : 2006-12-28

Article(s) : R-51-102 et 52-109

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

G2 Resources Inc.

(Cannon Oil & Gas Ltd. (« Cannon »))

Dépôt de documents du 21 décembre 2006 en vertu de l'article 121 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 concernant l'offre publique d'échange de G2 sur la totalité des actions ordinaires de Cannon au prix de 0,95 d'une action ordinaire de G2 pour chaque action ordinaire de Cannon.

L'offre expire le 26 janvier 2007, 15h00 (heure de Calgary) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1034696

HCP Acquisition Inc. (filiale en propriété exclusive indirecte de Harbinger Capital Partners Master Fund I, Ltd.)

(Calpine Power Income Fund)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 20 décembre 2006 concernant l'offre publique d'achat de HCP Acquisition Inc. (filiale en propriété exclusive indirecte de Harbinger Capital Partners Master Fund I, Ltd.) sur la totalité des parts en circulation de Calpine Power Income Fund au prix de 12,25 $ la part.

L'offre expire le 25 janvier 2007, 21h00 (heure de Calgary) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1033568

MOS Maple Acquisition Corp. (filiale en propriété exclusive indirecte de Limited Brands, Inc.)

(Corporation La Senza)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 27 novembre 2006 concernant l'offre publique d'achat de MOS Maple Acquisition Corp. (filiale en propriété exclusive indirecte de Limited Brands, Inc.) sur la totalité des actions à droit de vote subalterne émises et en circulation de Corporation La Senza au prix de 48,25 $ CA l'action au comptant.

L'offre expire le 12 janvier 2007, 22h00 (heure de Toronto) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1022283

TML Acquisition Ltd. (une société constituée par Dragon Capital Management Limited)

(Tiberon Minerals Ltd.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 4 janvier 2007 concernant l'offre publique d'achat de TML Acquisition Ltd. (une société constituée par Dragon Capital Management Limited) sur la totalité des actions ordinaires de Tiberon Minerals Ltd. au prix de 3,65 $ CA l'action au comptant.

L'offre expire le 9 février 2007, 17h00 (heure de Toronto) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.
Numéro de projet Sédar: 1038105

6.8.2 Dispenses

Bema Gold Corporation

Vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'application des dispositions relatives à l'évaluation contenues à l'article 4.3 du Règlement Q-27 à l'occasion d'un arrangement impliquant Kinross Gold Corporation et constituant une opération de fermeture (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée aux motifs suivants :

1. la transaction est une opération de fermeture au sens de l'article 1.1 (3) du Règlement Q 27 déclenchant une obligation d'évaluation conformément à l'article 4.3 du Règlement Q-27, sans bénéficier d'une dispense de cette obligation;

2. la transaction constitue un Business Combination au sens de l'article 1.1 de la règle ontarienne Rule 61-501 Insider Bids, Issuer Bids, Going Private Transactions and Related Transactions (la « règle 61-501 »), mais bénéficie d'une dispense de l'obligation d'évaluation prévue à l'article 4.3 (1) (b) par le biais de la dispense prévue à l'article 5.5 (2) de la règle 61-501;

3. le 29 juin 2004, des modifications relatives à la règle 61-501 sont entrées en vigueur en Ontario;

4. l'Autorité a indiqué dans un avis publié en juin 2004 qu'elle travaillerait à apporter des modifications au Règlement Q-27, substantiellement identiques à celles apportées à la règle 61-501 par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et que, jusqu'à l'entrée en vigueur de ces modifications au Québec, l'Autorité analysera, sur une base discrétionnaire, les demandes de dispense pour des opérations qui ne seraient pas soumises à certaines obligations ou bénéficieraient autrement d'une dispense statutaire en vertu de la règle 61 501;

5. la transaction sera approuvée par les porteurs minoritaires conformément à l'article 4.5 du Règlement Q-27.

BetaPro Management Inc.

Vu la demande présentée par BetaPro Management Inc. (« Betapro ») au nom de FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60 Haussier Plus et de FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60 Baissier Plus (les « Fonds négociés en bourse existants ») et des fonds négociés en bourse à être créés par BetaPro (les « Fonds négociés en bourse futurs » et collectivement avec les Fonds négociés en bourse existants, les « Fonds négociés en bourse » ou pris individuellement, un « Fonds négocié en bourse ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 1er décembre 2006 (la « demande ») ;

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu les articles 110 à 147.16 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu l'article 189.1.2 du *Règlement sur les valeurs mobilières* (le « Règlement »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L .R .Q ., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser les porteurs de parts des Fonds négociés en bourse des exigences prévues aux articles 110 à 147.16 de la Loi et de l'article 189.1.2 du Règlement, à l'égard des achats de parts fait dans le cours normal par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition suivante :

préalablement au lancement d'une offre publique d'achat qui ne serait pas autrement dispensée des exigences du Titre IV de la Loi, l'acheteur de parts d'un Fonds négocié en bourse de même que toute personne ou société agissant de concert avec lui fournissent à BetaPro un engagement à l'effet qu'ils n'exerceront pas les droits de vote rattachés à la détention de plus de 20 % des parts en circulation d'un Fonds négocié en bourse.

Cette dispense est valide tant que les Fonds négociés en bourse demeurent négociés en bourse.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.
Fait à Montréal, le 5 janvier 2007.

Louis Morisset
Surintendant aux marchés des valeurs

Décision n° 2007-SMV-0001

Date : 2007-01-05

Article(s) : L-263, L-110 à 147.16

Centurion Energy International Inc.

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'application des dispositions relatives à l'évaluation prévues à l'article 4.3 du Règlement Q-27 et des dispositions relatives au calcul servant à déterminer l'approbation des porteurs minoritaires prévues au paragraphe 3 de l'article 8.1 du Règlement Q-27 afin de permettre que soient incluses les voix rattachées aux titres détenus par messieurs Hany Elsharkawi, Robert A. Macaulay, Mike Zayat et Greg Renwick le tout à l'occasion d'un arrangement impliquant Giza Acquisition Inc. une filiale en propriété exclusive de Dana Gas PJSC et constituant une opération de fermeture (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée aux motifs suivants :

1. la transaction est une opération de fermeture au sens de l'article 1.1 (3) du Règlement Q 27 déclenchant une obligation d'évaluation conformément à l'article 4.3 du Règlement Q-27, sans bénéficier d'une dispense de cette obligation;

2. la transaction constitue un Business Combination au sens de l'article 1.1 de la règle ontarienne Rule 61-501 Insider Bids, Issuer Bids, Going Private Transactions and Related Transactions (la « règle 61-501 »), mais ne déclenche aucune obligation d'évaluation conformément à l'article 4.3 de la règle 61-501

3. le 29 juin 2004, des modifications relatives à la règle 61-501 sont entrées en vigueur en Ontario;

4. l'Autorité a indiqué dans un avis publié en juin 2004 qu'elle travaillerait à apporter des modifications au Règlement Q-27, substantiellement identiques à celles apportées à la règle 61-501 par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et que, jusqu'à l'entrée en vigueur de ces modifications au Québec, l'Autorité analysera, sur une base discrétionnaire, les demandes de dispense pour des opérations qui ne seraient pas soumises à certaines obligations ou bénéficieraient autrement d'une dispense statutaire en vertu de la règle 61 501;

MOS Maple Acquisition Corp. et Limited Brands, Inc.

Vu la demande présentée par MOS Maple Acquisition Corp. (« MOS ») et Limited Brands, Inc. (« Limited Brands ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 22 novembre 2006;

vu l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1;

vu les articles 8.1 et 9.1 du Règlement Q 27 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires à l'occasion de certaines opérations (le « Règlement Q-27 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la Norme canadienne 14-101, Définitions et les termes définis suivants :

« actions » désigne la totalité des actions à droit de vote subalterne émises et en circulation de La Senza, y compris les actions à droit de vote subalterne émises à la conversion des actions à droit de vote multiple de La Senza en circulation et à l'exercice des options émises par La Senza;

« employés clés » désigne collectivement les employés clés de La Senza ou des sociétés de gestion qui concluront des contrats d'emploi à la demande de Limited Brands dans le cadre de l'offre;

« hauts dirigeants » désigne collectivement Irving Teitelbaum, Stephen Gross et Laurence Lewin;

« La Senza » désigne la Corporation La Senza;

« offre » désigne l'offre publique d'achat de MOS, une filiale en propriété exclusive indirecte de Limited Brands visant la totalité des actions, au prix de 48,25 $ l'action en espèces;

« opération d'acquisition ultérieure » vise l'opération par laquelle MOS ou un membre du même groupe à l'intention d'acquérir les reste des actions non acquises aux termes de l'offre, qui constitue une « opération de fermeture » au sens du Règlement Q-27;

« sociétés de gestion » désigne collectivement les trois sociétés de gestion à l'égard de chacun des hauts dirigeants qui offrent à La Senza, selon les termes et modalités de certaines conventions de gestion qui ont été modifiées à la demande de Limited Brands, les services des hauts dirigeants et ceux de 21 autres dirigeants et employés, chacune une « société de gestion »;

En conséquence, l'Autorité :

dispense MOS de l'application des dispositions prévues au paragraphe 3 de l'article 8.1 du Règlement Q-27, à l'occasion de l'opération d'acquisition ultérieure, afin de permettre que soient incluses les voix rattachées aux actions détenues par les hauts dirigeants et les employés clés dans le calcul servant à déterminer l'approbation des porteurs minoritaires de l'opération d'acquisition ultérieure, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité.

La dispense est accordée aux motifs suivants :

1. l'opération d'acquisition ultérieure constitue un « regroupement d'entreprises » selon le sens attribué à l'expression « business combination » dans la règle ontarienne 61-501 Insider Bids, Issuer Bids, Going Private Transactions and Related Party Transactions (la « Règle 61-501 »);

2. en vertu de l'article 8.2 de la Règle 61-501, les voix rattachées aux actions de La Senza détenus par les hauts dirigeants et les employés clés peuvent être incluses dans le calcul servant à déterminer l'approbation des porteurs minoritaires de l'opération d'acquisition ultérieure;

3. l'Autorité a indiqué dans un avis publié en juin 2004 qu'elle travaillerait à apporter des modifications au Règlement Q-27 substantiellement identiques à celles apportées le 29 juin 2004 à la Règle 61-501 par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et que, jusqu'à l'entrée en vigueur de ces modifications au Québec, l'Autorité analysera, sur une base discrétionnaire, les demandes de dispense pour des opérations qui ne seraient pas soumises à certaines obligations ou bénéficieraient autrement d'une dispense statutaire en vertu de la règle 61-501.

Placements Montec Inc. (Les)

Vu la demande présentée par Les Placements Montec Inc. (l' « émetteur ») le 28 décembre 2006 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1;

vu les articles 5.5, 5.7 et 9.1 du Règlement Q 27 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires à l'occasion de certaines opérations (le « Règlement Q-27 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur des obligations d'évaluation et d'approbation des porteurs minoritaires prévues aux articles 5.5 et 5.7 du Règlement Q-27 (la « dispense demandée ») à l'occasion d'un placement d'unités de l'émetteur par voie de placement privé (le « placement ») auprès d'investisseurs dont certains sont des personnes reliées à l'émetteur;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde la dispense demandée, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité.

La dispense est accordée aux motifs suivants :

1. le placement auprès de certaines personnes reliées à l'émetteur (l' « opération visée ») est une « opération avec une personne reliée » au sens donné à ce terme à l'article 1.1 du Règlement Q-27, déclenchant les obligations d'évaluation et d'approbation des porteurs minoritaires conformément aux articles 5.5 et 5.7 du Règlement Q-27;

2. l'Autorité a indiqué dans un avis publié en juin 2004 qu'elle travaillerait à apporter des modifications au Règlement Q-27 substantiellement identiques à celles apportées le 29 juin 2004 à la règle ontarienne 61-501 Insider Bids, Issuer Bids, Going Private Transactions and Related Party Transactions (la « règle 61-501 ») par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et que, jusqu'à l'entrée en vigueur de ces modifications au Québec, l'Autorité analysera, sur une base discrétionnaire, les demandes de dispense pour des opérations qui ne seraient pas soumises à certaines obligations ou bénéficieraient autrement d'une dispense statutaire en vertu de la règle 61-501;

3. la règle 61-501 prévoit i) une dispense de l'obligation d'évaluation à l'occasion d'une opération avec une personne reliée en vertu de l'article 5.5(3) de la règle 61-501 si les titres de l'émetteur ne sont pas inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, du New York Stock Exchange, du American Stock Exchange ou NASDAQ; et ii) une dispense de l'obligation d'approbation des porteurs minoritaires à l'occasion d'une opération avec une personne reliée en vertu de l'article 5.7(1)3) de la règle 61-501 si la valeur marchande de la contrepartie reçue n'excède pas 2 500 000 $ et l'approbation aux deux tiers des administrateurs indépendants est obtenue (collectivement, les « dispenses statutaires de la règle 61-501 »);

4. l'opération visée remplie les conditions prévues aux dispenses statuaires de la règle 61-501.

Programme CARS et PARS de RBC Dominion valeurs mobilières inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Marchés mondiaux CIBC inc., Financière Banque Nationale Inc., Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières TD Inc.

Vu la demande présentée par RBC Dominion valeurs mobilières inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Marchés mondiaux CIBC inc., Financière Banque Nationale Inc., Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières TD Inc. (collectivement les « déposants ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 14 novembre 2006 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le Règlement 44-101, Placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié (le « Règlement 44-101 ») et le Règlement 44-102, Placements de titres au moyen d'un prospectus préalable (le « Règlement 44-102 »);

vu la Norme canadienne 14-101, Définitions et les termes définis suivants :

« CARS » : coupons et billets sans coupon;

« émetteurs sous-jacents » : sociétés par actions, fiducies et sociétés de personnes canadiennes;

« PARS » : titres à taux rajusté au pair, qui donnent le droit de recevoir tout ou en partie du capital exigible et une partie correspondant approximativement au taux du marché de l'intérêt payable aux termes des titres sous-jacents correspondants;

« programme CARS et PARS » : programme de CARS et PARS offert par les déposants dans le cadre d'un prospectus;

« prospectus » : prospectus simplifié qui est aussi un prospectus préalable de base incluant aussi les suppléments de prospectus;

« titres démembrés » : les composantes d'intérêt, les composantes de capital ou les composantes combinées de capital et d'intérêt, détachés des titres sous jacents et vendus en vertu du programme CARS et PARS;

« titres sous-jacents » : les titres de créance, librement négociables et déjà émis par des émetteurs sous-jacents, qui sont assortis d'une note approuvée, tel que défini au Règlement 44-101, à la clôture du placement des titres démembrés;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser les déposants, dans le cadre du programme CARS et PARS, de :

1. l'application de l'article 2.1 du Règlement 44-101 et de l'article 2.1 du Règlement 44 102 afin de permettre aux déposants d'utiliser le prospectus dans le cadre du renouvellement leur programme CARS et PARS et de permettre aux déposants d'offrir des titres démembrés;

2. l'application des exigences suivantes à l'égard de chacun des émetteurs sous jacents dont les titres sous-jacents sont achetés par un ou plusieurs déposants sur le marché secondaire, et dont les titres démembrés sont dérivés et vendus en vertu du programme CARS et PARS :

   i) de l'exigence d'inclure une attestation signée par des membres de la direction et du conseil d'administration de l'émetteur au prospectus; et

   ii) de l'exigence d'intégrer par renvoi des documents de l'émetteur sous jacent au prospectus;
   (collectivement la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par les déposants.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. les titres sous-jacents auront été placés par prospectus (le «prospectus des titres sous-jacents»), pour lequel un visa aura été octroyé par les autorités réglementaires de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec, une période d'au moins quatre mois se sera écoulée depuis la date de clôture initiale de l'émission de chacune des catégories ou séries de titres sous-jacents et le placement des titres sous-jacents est terminé;

2. si le prospectus des titres sous-jacents n'est pas disponible via le site internet de SEDAR, le supplément de prospectus pour les séries de titres démembrés qui seront dérivés de titres sous-jacents indiquera qu'une copie du prospectus des titres sous jacents peut-être obtenue, sur demande et gratuitement de la part de chacun des déposants qui participe à l'émission des titres démembrés dérivés de ces titres sous-jacents;

3. au meilleur de la connaissance des déposants qui participent à une émission de titres dans le cadre du programme CARS et PARS, l'émetteur des titres sous-jacents est éligible pour déposer un prospectus simplifié aux fins du Règlement 44-101 (que cette éligibilité soit en vertu des critères d'éligibilité du Règlement 44 101 ou suite à l'obtention d'une dispense des critères d'éligibilité) au moment de la clôture du placement des titres démembrés;

4. un visa octroyé pour le prospectus émis conformément à la présente décision n'est plus valide après le 18 février 2009;

5. l'émission et la vente des titres démembrés dans le cadre du programme CARS et PARS sont effectuées conformément aux exigences prévues au Règlement 44-102 et au Règlement 44-101 tel que modifiées par le Règlement 44-102, autres que celles qui sont dispensées par la présente décision ou qui obtiendront une dispense conformément à la Partie 11 du Règlement 44-102 par les autorités réglementaires en valeurs mobilières en vertu de l'octroi d'un visa pour le prospectus;

6. les déposants émettront un communiqué de presse et déposeront un avis de changement important dans les cas suivants:

   i) un changement important se produit au niveau du programme CARS et PARS qui affectera l'un des titres démembrés émis dans le cadre du programme CARS et PARS autre qu'un changement qui constitue un changement important pour l'émetteur sous-jacent;

   ii) un changement se produit au niveau des règles et procédures opérationnelles des activités de compensation de dettes de CDS ou d'une entité qui lui succède qui seront en vigueur à ce moment, pouvant avoir un impact significatif sur un porteur de titres émis dans le cadre du programme CARS et PARS;

7. les déposants déposent le prospectus, les avis de changement important mentionnés ci-dessus et tous les autres documents relatifs via SEDAR sous un profil SEDAR distinct pour les titres émis dans le cadre du programme CARS et PARS et effectuent le paiement des droits exigibles pour chacun des dépôts de documents requis.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Aucune information.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Vivendi Exchangeco Inc.

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Vivendi Exchangeco Inc.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CANWEST GLOBAL COMMUNICATIONS CORP.	2006-11-30
CANWEST MEDIAWORKS INCOME FUND	2006-11-30
COGNOS INCORPORATED	2006-11-30
FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (F.T.Q.) (LE)	2006-11-30
GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC. (LE)	2006-11-30
LAIDLAW INTERNATIONAL, INC.	2006-11-30
LORUS THERAPEUTICS INC.	2006-11-30
PREMIER TECH LTEE	2006-11-30
QUINTO TECHNOLOGY INC.	2006-11-30
SAINT-SULPICE (PROJET IMMOBILIER) (LE)	2006-10-31
SCORE MEDIA INC.	2006-11-30
STYLE DE VIE AMICA INC.	2006-11-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CANADIAN WESTERN BANK	2006-10-31
GLOBEECOM INTERNATIONAL INC.	2005-12-31
SOUTH AMERICAN GOLD AND COPPER COMPANY LIMITED	2006-09-30
VIDEON CABLESYSTEMS INC.	2006-08-31
01 COMMUNIQUE LABORATORY INC.	2006-10-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CANADIAN WESTERN BANK	2006-10-31
SOUTH AMERICAN GOLD AND COPPER COMPANY LIMITED	2006-09-30
VIDEON CABLESYSTEMS INC.	2006-08-31
01 COMMUNIQUE LABORATORY INC.	2006-10-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
LAIDLAW INTERNATIONAL, INC.	
QUESTAIR TECHNOLOGIES INC.	
RDM CORPORATION	
SANTOY RESOURCES LTD.	
STERLITE GOLD LTD.	
TECHNOLOGIES IBEX INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
CANADIAN WESTERN BANK	2006-10-31
SOUTH AMERICAN GOLD AND COPPER COMPANY LIMITED	2006-09-30

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI

1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 : Filiale de l'émetteur assujetti
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié

NATURE DE L'OPÉRATION

Généralités

00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
35 : Dividende en actions
36 : Conversion ou échange
37 : Division ou regroupement d'actions
38 : Rachat – annulation
40 : Vente à découvert
45 : Contrepartie d'un bien
46 : Contrepartie de services
47 : Acquisition ou aliénation par don
48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs

Dérivés émis par l'émetteur

50 : Attribution d'options
51 : Levée d'options
52 : Expiration d'options
53 : Attribution de bons de souscription
54 : Exercice de bons de souscription
55 : Expiration de bons de souscription
56 : Attribution de droits de souscription
57 : Exercice de droits de souscription
58 : Expiration de droits de souscription
59 : Exercice au comptant

Dérivés émis par un tiers

70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers

Divers

90 : Changements relatifs à la propriété
97 : Autres
99 : Correction d'information

NATURE DE L'EMPRISE

D : Propriété directe
I : Propriété indirecte
C : Contrôle

AUTRES MENTIONS

O : Opération originale
M : Première modification
M' : Deuxième modification
M" : Troisième modification, etc.
R : Opération déclarée hors délai (en retard).
* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié était en désaccord avec le solde calculé par le système lorsque l'opération a été déclarée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Aber Diamond Corporation									
Actions ordinaires									
Ballantyne, Michael Alan	7, 5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	2 500	26.4500	3 815
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	40.9400	1 315
marchant, kevin	5		O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	38.6000	0
Options Common Shares									
Ballantyne, Michael Alan	7, 5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	26.4500	2 500
Absolute Software Corporation									
Actions ordinaires									
Gardner, Philip	5		O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 400)	8.5600	204 844*
Aciers Algoma Inc.									
Actions ordinaires									
Boniferro, Stephen Patric	5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	3 537	8.0000	5 163
Plastino, Armando	5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	7 242	8.0000	7 242
Turcotte, Denis Andre	4, 5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	16 079	8.0000	134 415
Julie Turcotte	PI		O	2002-09-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-03	I	51 - Exercice d'options	69 151	1.8000	69 151
Options									
Turcotte, Denis Andre	4, 5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(69 151)	1.8000	476 400
Restricted Share Units									
Boniferro, Stephen Patric	5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	(3 537)		
			M	2007-01-02	D	97 - Autre	(3 537)		5 570
Plastino, Armando	5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	(7 242)		8 155
Turcotte, Denis Andre	4, 5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	(16 079)		32 338
ACTIVEnergy Income Fund									
Droits									
Brasseur, Murray	4, 5								
RRSP	PI		O	2007-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0600	9 017
Parts de fiducie									
Activenergy Income Fund	1		O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	9.6900	8 587 945
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	9.6400	8 592 745
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.4900	8 596 245
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.4300	8 597 445
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.7400	8 588 945
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.5400	8 594 245
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	9 300	9.5600	8 606 745
Addax Petroleum Corporation									
Actions ordinaires									
Addax Mining Holdings BV	3	R	O	2006-12-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(22 123)		83 106 919
			O	2006-12-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 848)		
		R	M	2006-12-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 848)		83 105 071
		R	O	2006-12-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(157 608)		82 947 463
		R	O	2006-12-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(63 306)		82 884 157
		R	O	2006-12-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(12 164)		82 871 993
		R	O	2006-12-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20		82 872 013
		R	O	2006-12-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(146 414)		82 725 599
		R	O	2006-12-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 630 860)		81 094 739

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
		R	O	2006-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(188 288)		80 906 451
		R	O	2006-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 866 698)		75 039 753
		R	O	2006-12-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(146 418)		74 893 335
		R	O	2006-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 240 828)		68 652 507
Aeroplan Income Fund									
Droits									
ACE Aviation Holdings Inc	3		O	2006-12-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000 000)		100 545 835
Parts									
ACE Aviation Holdings Inc	3		O	2006-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	50 000 000		50 000 000
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 667		50 012 667
AEterna Zentaris Inc.									
Options									
Aubut, Marcel	4		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.6500	85 000
BYORUM, STORMY	4		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.6500	85 000
Dupont, Éric	4, 5		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	25 000	4.6500	455 000
Engel, Jürgen	4, 5		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.6500	320 000
Ernst, Jürgen	4		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.6500	35 000
Gagnon, Gilles	4, 5		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	60 000	4.6500	475 000
Günther, Eckhard	5		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	15 000	4.6500	120 000
Laurin, Pierre	4		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.6500	97 000
Limoges, Gérard A.	4		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.6500	35 000
MacDonald, Pierre	4		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.6500	94 000
Martin, Gerald J.	4		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.6500	20 000
Paradis, Mario	5		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.6500	222 000
Peukert, Manfred	5		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	15 000	4.6500	130 000
Rischer, Matthias	5		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	15 000	4.6500	116 000
Seeber, Matthias	5		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	30 000	4.6500	180 000
Turpin, Dennis	5		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.6500	420 000
African Copper PLC									
Options									
Fredericks, Chris	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			750 000
Agricore United									
Actions ordinaires Limited Voting Common Shares									
ADM AGRI-INDUSTRIES COMPA	3		O	2007-01-09	D	36 - Conversion ou échange	6 000 000	7.5000	16 634 269
BROWN, BRIAN	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 136	8.5000	8 055
CAREFOOT, DAVID	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 003	9.1200	20 955
DRUL, WAYNE	4		O	2007-01-09	D	36 - Conversion ou échange	266	7.5000	7 465
ENNS, RONALD JACOB	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 460	8.4800	36 196
HAYWARD, BRIAN	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 601	8.4900	79 391
KIRK, THOMAS	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	429	8.5100	3 636
LUNTY, DONALD	4		O	2007-01-10	D	36 - Conversion ou échange	1 333	7.5000	12 319

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MACKAY, STANLEY MURDOCH	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 541	8.4900	41 367
MCGILL, WILLIAM RUSSELL	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 341	8.4800	10 431
Jan Snell	PI		O	2003-05-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 675
ROBIDOUX, LORI	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	888	8.5900	1 065
Gerald Robidoux	PI		O	2006-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	8.5700	101
SCHMALTZ, HAROLD	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 698	8.4800	23 700
SIRSKI, ERNEST JOHN.	4		O	2007-01-10	D	36 - Conversion ou échange	2 665	7.5000	12 963
VALOIS, GERALD OMER	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 393	8.4900	10 346
VANNAN, BRADLEY	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 720	8.4800	27 315
Dorothy Vannan	PI		O	2006-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	8.5700	2 158
WOOD, GUY	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 178	8.4800	25 213
Débentures convertibles 9 Due 2007									
ADM AGRI-INDUSTRIES COMPA	3		O	2007-01-09	D	36 - Conversion ou échange	($ 45 000 000.00)	7.5000	$ 0.00
DRUL, WAYNE	4		O	2007-01-09	D	36 - Conversion ou échange	($ 2 000.00)	7.5000	$ 0.00
LUNTY, DONALD	4		O	2007-01-10	D	36 - Conversion ou échange	($ 10 000.00)	7.5000	$ 0.00
SIRSKI, ERNEST JOHN.	4		O	2007-01-10	D	36 - Conversion ou échange	($ 20 000.00)	7.5000	$ 0.00
Agrium Inc.									
Actions ordinaires									
KING, FRANK W.	4		O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	36.8320	0
PROTO, FRANK W.	4		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	38.6700	27 500
Schaefer, Harry George	4		O	2006-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 712)	38.6400	
			M	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 712)	38.6400	10 000
Akita Drilling Ltd.									
Actions sans droit de vote									
AKITA DRILLING	1		O	2006-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	16.7529	118 400
			O	2006-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	16.5417	120 800
			O	2007-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	16.9000	380 600
			O	2007-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	16.8055	382 800
			O	2007-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	16.8818	383 900
ALAMOS GOLD INC									
Actions ordinaires									
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	9.3400	140 007
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	9.3200	138 507
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.3300	137 507
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	9.3100	131 107
Morda, Nathaniel Jon	5		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.1100	1 800*
Options									
Fleming, Sharon Lee	5	R	O	2006-05-25	D	50 - Attribution d'options	28 000	8.9000	83 000
Van de Beuken, John	4	R	O	2006-05-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	8.9000	780 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Alcan Inc.									
Actions ordinaires									
Ouellet, Gaston	5								
CIBC Mellon Trust	PI		O	2006-12-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	56.7430	4 441
Saint-Pierre, Guy	4		O	2006-12-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	56.7430	11 337
Schulmeyer, Gerhard	4		O	2006-12-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	46.2180USD	2 542
Tellier, Paul M.	4		O	2006-12-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	56.7430	680
Deferred Share Unit Plan for Directors and Executives									
Berger, Roland	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	937	48.0240USD	11 314
Desautels, L. Denis	4		O	2006-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	683	48.0240USD	8 368
Fortier, Louis Yves	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 978	48.0240USD	35 797
Jacamon, Jean-Paul	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	487	48.0240USD	5 989
Mansion, Yves	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	973	48.0240USD	12 270
Morgan, Gwyn	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	937	48.0240USD	3 752
Morin-Postel, Christine	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	937	48.0240USD	13 660
Ruding, H. Onno	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	469	48.0240USD	4 649
Saint-Pierre, Guy	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	973	48.0240USD	13 884
Schulmeyer, Gerhard	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	495	48.0240USD	13 226
Tellier, Paul M.	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 000	48.0240USD	23 299
Wong, Milton K.	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	973	48.0240	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	973	48.0240USD	14 910
Parts Restricted Share Unit Plan									
Gordon, Ilene	5		O	2006-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	40.9660USD	5 526
Unités Alcan Employee Savings Plan									
Chenard, Pierre	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	78.4370	626
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	77.3724	629
Chistolini, Mark	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	78.4370	346
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	77.3724	350

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Cote, Jacynthe	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	78.4370	1 205
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	77.3724	1 223
Deslarzes, Jean-Christoph	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	78.4370	31
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	77.3724	36
Evans, Richard B.	4, 5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	78.4370	477
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	77.3724	497
Gagnier, Daniel	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	78.4370	3 303
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	77.3724	3 315
Hanley, Michael	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	78.4370	1 201
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	77.3724	1 210
Harries, Rhodri	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	78.4370	626
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	77.3724	635
Jacques, Michel	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	78.4370	10
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	77.3724	20
			O	2006-12-31	D	97 - Autre	1		21
McAusland, David L.	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	78.4370	1 709
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	77.3724	1 718
			O	2006-12-31	D	97 - Autre	1		1 719
Millington, Roy	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	78.4370	492
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	77.3724	495
Ouellet, Gaston	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	78.4370	3 833
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	77.3724	3 841
Quellmann, Ulf	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	78.4370	125
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	77.3724	127
Ricci, Cesidio	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	78.4370	81
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	77.3724	85
Rioux, Glenn	5		O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	3	78.4370	45

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	77.3724	47
Allied Properties Real Estate Investment									
Parts									
Cumberland Private Wealth	3								
Cumberland Managed	PI		O	2006-12-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 250)	21.9000	778 910
			O	2007-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	23.2700	775 910
			O	2006-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	19.7800	784 660
AltaGas Income Trust									
Options 26.20 expiring Jan 1, 2017									
Yallouz, Steve	5		O	2004-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	26.2000	10 000
Parts de fiducie									
Anderson, Nancy	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	687	28.2600	22 138
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	26.6300	22 211
Baines, Jeremy Robert	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	468	28.2600	620
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	26.5100	648
Bracken, James B	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	581	28.2600	973
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	26.5900	1 023
Cornhill, David Wallace	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	912	28.2500	229 906
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	26.6300	230 005
Dawson, Dennis Alan	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	764	28.2600	41 574
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	77	26.6200	41 651
Newson, Patricia Marie	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	27.9900	186 373
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	26.7900	186 415
Perry, Jeffrey Frederick	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	452	28.1900	889
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	26.6300	937
Pfaefflin, Marilyn Albert	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	598	28.2600	51 660
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	26.6400	51 728
Shaw, David William	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	243	28.2600	546
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	32	26.6600	578

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Snee, William	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	555	28.0400	620
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	26.4800	644
Stein, Deborah Susan	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	439	28.2500	1 457
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	26.6000	1 497
Stout, Kent Eugene	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	347	28.2600	11 753
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	26.6400	11 793
Swan, William C.	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	25.9300	142
Thompson, Marshal Lawrenc	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	717	28.2000	23 213
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	26.6100	23 278
Yallouz, Steve	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175	28.2600	224
			O	2007-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(159)	26.0500	65
AltaGas Utility Group Inc.									
Actions ordinaires									
Anderson, Nancy	6, 8		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	8.3100	1 409
Cornhill, David Wallace	4, 8		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	8.3100	326 683
Emmerzael, Arian William	7, 8		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	6.9900	2 009
Mantei, Arnold Alexander	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 521	8.0500	1 685
Newson, Patricia Marie	4, 5, 8		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 778	7.8800	133 875
Stout, Kent Eugene	6		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	8.3200	886
Thompson, Marshal Lawrenc	6		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	8.3100	34
Tuele, Earle Anthony	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 599	8.0100	2 858
Whalley, Peter James Paul	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	728	8.0500	1 050
Amalgamated Income Limited Partnership									
Parts de société en commandite									
Warkentin, Bruce Patrick	5		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	7.5200	4 578*
Ambrilia Biopharma Inc.									
Actions ordinaires									
La Rue, Richard	5		O	2006-10-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(39 150)		4 350
Link, Max	4		O	2006-10-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(553 500)		61 500

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Mäder, Hans J.	4, 5		O	2007-01-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	35 555	3.8600	167 785
Options									
La Rue, Richard	5		O	2006-10-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(393 120)		43 680
Link, Max	4		O	2006-10-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(149 612)		16 623
			O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	4 123		
			M	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	4 123		20 746
AMI Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Elford, Dustin Arthur	4, 5		O	2006-12-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	350 000	0.2000	861 000*
McGrath, Sean	4		O	2006-12-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.2000	105 000*
Pettigrew, William Curtis	4		O	2006-12-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000	0.2000	240 550*
Sujir, Jay	4		O	2002-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2000	50 000
Bons de souscription									
Elford, Dustin Arthur	4, 5		O	2006-12-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	350 000		350 000*
McGrath, Sean	4		O	2005-10-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000		50 000*
Pettigrew, William Curtis	4		O	2003-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000		150 000*
Sujir, Jay	4		O	2002-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.4000	50 000
Arbor Memorial Services Inc.									
Actions ordinaires Class A - Voting									
JC CLARK LTD.	3		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	25.5000	446 619*
Actions ordinaires Class B - Non-Voting									
Scanlan, Joseph M.	4, 6, 5		O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19	25.3500	261
ARC Energy Trust									
Parts de fiducie									
Dafoe, P. Van R.	5								
Broker Account	PI		O	2006-01-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42		4 242
			O	2007-01-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44		4 319
			O	2007-01-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36		4 355
			O	2007-01-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34		4 389
			O	2007-01-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31		4 420
			O	2007-01-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33		4 453
			O	2007-01-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34		4 487
			O	2007-01-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	34		4 521

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			O	2007-01-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34		4 555
			O	2007-01-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33		4 588
			O	2007-01-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33		4 621
Gillmore, Ingram	5								
Brokerage Account	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
Pinder, Herbert	4		O	2006-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	5 200		5 200
PFT Investments In	PI		O	2007-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 200)		0
Arctic Glacier Income Fund									
Income Trust Units									
Bailey, Douglas Allan	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Burrows, Keith	7, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	968	11.0100	10 186
Larson, Frank Gregory	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 333
Winther, Neil Robert	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 262	11.0100	35 519
Options									
Bailey, Douglas Allan	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			225 000
Larson, Frank Gregory	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			350 000
ART Recherches et Technologies Avancées									
Actions ordinaires									
Khayat, Mario	5	R	O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.5300	0
Ashton Mining of Canada Inc.									
Actions ordinaires									
Watkins, David	4		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.1600	0
Associes Financiers Renasant Ltee									
Actions ordinaires									
Sutherland, Ian	4, 3								
Capital Tachane In	PI		O	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.3000	276 300
Astral Media inc.									
Actions sans droit de vote Class A									
Astral Media Inc.	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	50 300	39.3994	4 864 439
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	39.7100	4 914 439
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	45 300	39.7452	4 959 739
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	18 500	39.7263	4 978 239
ATCO LTD.									
Actions sans droit de vote Class I									
ATCO Ltd.	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	85 100	45.9700	85 100
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(85 100)		0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	76 100	49.3200	76 100
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(76 100)		0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	50.2400	113 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(113 000)		0
Blaha, Paul F.	7	R	O	2006-01-03	D	51 - Exercice d'options	600	23.3600	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	600	23.3600	600
		R	O	2006-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	49.7900	
			M	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	49.7900	0
Tenney, Doug F	7								
HSBCDirectInvest	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			63
Wong, Harold A	7								
HSBC DirectInvest	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31
Options 46.72									
Blaha, Paul F.	7	R	O	2006-01-03	D	51 - Exercice d'options	(600)		
			M	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(600)		0
Options 49.77									
Brouwer, Richard J.	7		O	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Clennett, Michael M.	7		O	2006-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Hanson, Brenda L.	7		O	2006-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Hughes, Randy D.	7		O	2004-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Kiefer, Erhard M.	5		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	1 500		1 500
Kiefer, Siegfried W.	7, 5		O	2003-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	6 000		6 000
Morgan, Brent	7		O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Semchuk, Mark A.	7		O	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Shaw, Michael M.	7		O	2003-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	4 000		4 000
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5		O	2003-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	40 000		40 000
Watson, Karen M.	7, 5		O	2003-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	3 000		3 000
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2003-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	3 000		3 000
AutoCanada Income Fund									
Exchangeable Units									
953878 Alberta Ltd.	3								
3 Subsidiaries of	PI		O	2006-12-30	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 958 239)		0
Canada One Auto Group Ltd	3		O	2006-12-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	4 968 149		5 945 032*
10 Subsidiaries of	PI		O	2006-12-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 372 378)		0
5 Subsidiaries of	PI		O	2006-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 362 468
Clark, Robert Authur	7, 6								
13 Subsidiaries of	PI		O	2006-12-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 330 617)		0
5 Subsidiaries of	PI		O	2006-05-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 362 468

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canada One Auto Gr	PI		O	2006-12-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	4 968 149		5 945 032*
Crosstown Motors (1982) L	3		O	2006-12-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(2 553 636)		0
Medina, Florendo Madlansa	7, 6								
13 Subsidiaries of	PI		O	2006-12-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 330 617)		0
5 Subsidiaries of	PI		O	2006-05-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 362 468
Canada One Auto Gr	PI		O	2006-12-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	4 968 149		5 945 032*
Orysiuk, Thomas Louis	7, 6								
13 Subsidiaries of	PI		O	2006-12-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 330 617)		0
5 Subsidiaries of	PI		O	2006-05-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 362 468
Canada One Auto Gr	PI		O	2006-12-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	4 968 149		5 945 032*
Priestner, Patrick John	7, 6, 3								
13 Subsidiaries of	PI		O	2006-12-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 330 617)		
			M	2006-12-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 330 617)		0
5 Subsidiaries of	PI		O	2006-05-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-05-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 362 468
Canada One Auto Gr	PI		O	2006-12-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	4 968 149		
			M	2006-12-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	4 968 149		5 945 032*
Wincentaylo, Daniel Micha	7, 6								
13 Subsidiaries of	PI		O	2006-12-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 330 617)		0
5 Subsidiaries of	PI		O	2006-05-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 362 468
Canada One Auto Gr	PI		O	2006-12-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	4 968 149		5 945 032*
Axcan Pharma Inc.									
Options									
Pelchat, Jocelyn	5	R	O	2006-12-22	D	51 - Exercice d'options	(1 124)	14.0000USD	162 186
		R	O	2006-12-22	D	51 - Exercice d'options	(11 135)	14.0000USD	151 051
		R	O	2006-12-22	D	51 - Exercice d'options	(6 500)	14.0100USD	144 551
			O	2006-12-22	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	14.0200	
		R	M	2006-12-22	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	14.0200USD	139 551
		R	O	2006-12-22	D	51 - Exercice d'options	(1 965)	14.0400USD	137 586
		R	O	2006-12-22	D	51 - Exercice d'options	(8 900)	14.0500USD	128 686
		R	O	2006-12-22	D	51 - Exercice d'options	(700)	14.0700USD	127 986
			O	2006-12-22	D	51 - Exercice d'options	(800)	14.1000USD	
		R	M	2006-12-22	D	51 - Exercice d'options	(800)	14.1000USD	127 186
			O	2006-12-26	D	51 - Exercice d'options	(3 200)	14.0100USD	119 810
			O	2006-12-26	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	14.0300USD	118 810
			O	2006-12-26	D	51 - Exercice d'options	(300)	14.0400USD	118 510
			O	2006-12-26	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	14.0500USD	113 510
		R	O	2006-12-25	D	51 - Exercice d'options	(4 176)	14.0700USD	123 010
			O	2006-12-26	D	51 - Exercice d'options	(200)	14.0800USD	113 310
Unités d'actions restraints RSU									
Pelchat, Jocelyn	5	R	O	2006-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	500		
			M	2006-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500		500
		R	O	2006-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 250		
			M	2006-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 250		1 750
Axia NetMedia Corporation									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Hesperian Capital Managem	3								
Derek R. Oliver	PI		O	2006-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	4.0490	700
Geoff Coombe	PI		O	2006-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	4.0490	1 500
Heidi H. H. Hubner	PI		O	2006-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.0490	5 000
Jillian P. Klemick	PI		O	2006-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	4.0490	700
Joanne L. Lavers	PI		O	2006-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.0490	2 500
Norrep Pooled Fund	PI		O	2006-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	4.0630	190 000
Vicki L. Schoenema	PI		O	2006-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.0490	2 500
William R. Pepler	PI		O	2006-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.0490	2 500
Jespersen, C. Kent	4								
C. K. Jespersen	PI		O	2007-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.0000	102 695
Oliver, Randal L.	6		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	4.0490	7 500
Badger Income Fund									
Parts de fiducie									
Wilson, Tor David	4, 5		O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.5000	41 371
Ballard Power Systems Inc.									
Actions ordinaires									
Nanji, Noordin	5		O	2007-01-03	D	36 - Conversion ou échange	12 400	6.6200	74 266
Restricted Share Units									
Nanji, Noordin	5		O	2007-01-03	D	36 - Conversion ou échange	(22 026)	6.6200	89 551
BAM Split Corp. (formerly BNN Split Corp									
Capital Shares									
BAM Investments Corp.	3		O	2007-01-10	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 000 000		17 548 000
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
Actions ordinaires									
Anderson, Christopher J.	5		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 438)	98.1695	0
Bennett, Jalynn H.	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	317		13 362
Brown, Gary W.	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	7 200	43.1000	15 322
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	9 376	55.1000	24 698
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 576)	98.7600	8 122
Cadsby, Theodore Russell	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 500	31.7000	5 637
Colter, Gary F.	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	317		9 429
Craddock, Geoffrey James	5		O	2007-01-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(160)		9 217
Graham, Diana Lynn	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	2 000	31.7000	5 211
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	2 000	31.7000	7 211
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	98.7574	5 211

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	98.8401	3 211
MacInnes, Martha	5		O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(129)	98.5100	1 692
McCaughey, Gerald T	4, 7, 5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 989		99 891
			O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 495)	98.9200	93 396
McGown, David Keith	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	375	55.1000	3 252
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	350	43.1000	3 602
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(725)	98.6600	2 877
			O	2006-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	434		3 080
			O	2006-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(203)	87.6000	2 877
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(231)		2 646
Movahedi, Sohrab	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	750	43.1000	4 125
Thibeault, Jeffrey	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	200	43.1000	768
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	238	73.1000	1 006
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	252	75.8000	1 258
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(690)	98.6600	568
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(68)	84.2500USD	500
Actions ordinaires ESPP									
McCaughey, Gerald T	4, 7, 5								
M.R.S. Trust Compa	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	322		5 257
Droits RSA Shares									
McCaughey, Gerald T	4, 7, 5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(13 989)		40 024
McGown, David Keith	5		O	2006-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(434)		444
Options									
Brown, Gary W.	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(7 200)		9 376
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(9 376)		0
Cadsby, Theodore Russell	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		24 638
Graham, Diana Lynn	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		25 423
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		23 423
Loewen, John	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(255)	98.6616	2 636
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	255	98.6616	2 891
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(255)	98.6616	2 636
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(254)	98.6616	2 382
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	254	98.6616	2 636
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(254)	98.6616	2 382
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(250)	98.6616	2 132
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	250	98.6616	2 382
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	98.6616	2 132
McGown, David Keith	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(375)		1 597
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(350)		1 247
Movahedi, Sohrab	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(750)		3 210
Thibeault, Jeffrey	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(200)		2 688

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(238)		2 450
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(252)		2 198
Banque de Montréal									
Actions ordinaires									
Bank of Montreal	1		O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	68.6300	1 400
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	68.8000	51 400
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	68.8300	76 400
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	68.5800	78 000
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	68.6300	94 700
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	60 800	68.6600	155 500
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	69.0000	175 000
			O	2007-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		173 600
			O	2007-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		123 600
			O	2007-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		98 600
			O	2007-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		97 000
			O	2007-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(16 700)		80 300
			O	2007-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(60 800)		19 500
			O	2007-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(19 500)		0
MCGRANN, MICHAEL	5		O	2006-12-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200)	68.5000	
			M	2006-12-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200)	68.6300	11 526
Orsino, Philip	4								
Computershare Trus	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	66.9150	119
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA									
Actions ordinaires									
Desautels, L. Denis	4		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	30.2700	3 500
Banque Nationale du Canada									
Actions ordinaires									
Benoit, Guy	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	41.0000	10 446
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	65.8100	446
Blouin, Jean	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	3 000	30.9500	3 347
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	65.9340	347
Côté, Suzanne	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	800	28.0100	1 023
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	65.7800	223
Curadeau-Grou, Patricia	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	35 400	30.9500	46 665
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 900)	65.9107	11 765
Déry, Danny	5		O	2006-12-29	D	51 - Exercice d'options	1 000	28.0100	1 421
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	65.6900	421
Ghalbouni, Christiane	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	375	30.9500	2 217
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	275	41.0000	2 492
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	250	48.2000	2 742
Hotte, Jacynthe	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	1 500	30.9500	3 314
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	65.4517	1 814
Keroack, Raymond	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 375	30.9500	5 044
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 425	41.0000	6 469
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	2 500	48.2000	8 969
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	65.9300	3 669

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Keung, Alice	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	5 100	48.2000	5 100
Knuepp, Marc	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	4 275	41.0000	4 275
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	3 150	48.2000	7 425
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 425)	65.4517	0
Mondor, André	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	1 625	30.9500	4 025
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 625)	65.5000	2 400
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	75	30.9500	2 475
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75)	65.5200	2 400
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	1 425	41.0000	3 825
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 025)	65.5200	2 800
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	65.5300	2 600
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	65.6500	2 400
Pinsonneault, David	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 150	30.9500	1 840
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	650	28.0100	2 490
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	400	24.9000	2 890
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	65.8130	690
Provost, Roland	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 425	41.0000	2 944
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 625	48.2000	4 569
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 425)	65.9340	3 144
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 625)	65.9340	1 519
Tremblay, Michel	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	8 300	30.9500	10 400
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	65.9100	
			M	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	65.9067	2 100
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	1 700	30.9500	3 800
Options									
Benoit, Guy	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	41.0000	
			M	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	41.0000	23 100
			O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options	3 200		33 100
Blouin, Jean	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	30.9500	17 000
butkiewicz, vincent	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options	2 600		12 025
Côté, Suzanne	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(800)	28.0100	19 200
Curadeau-Grou, Patricia	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(35 400)	30.9500	131 800
Déry, Danny	5		O	2006-12-29	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	28.0100	10 000
Flowers, Gary Bernard	5		O	2006-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options	1 800		1 800
Ghalbouni, Christiane	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(375)	30.9500	3 600
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(275)	41.0000	3 325
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(250)	48.2000	3 075
Hotte, Jacynthe	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	30.9500	15 600
Keroack, Raymond	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 375)	30.9500	9 450
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 425)	41.0000	8 025
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	48.2000	5 525
Keung, Alice	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(5 100)	48.2000	43 850
Knuepp, Marc	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(4 275)	41.0000	16 825
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(3 150)	48.2000	13 675
Lévesque, Réjean	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options	13 000		55 400
Mondor, André	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(1 625)	30.9500	16 900

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(75)	30.9500	16 825
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(1 425)	41.0000	15 400
			O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options	4 700		18 525
Pinsonneault, David	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 150)	30.9500	10 275
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(650)	28.0100	9 625
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(400)	24.9000	9 225
Provost, Roland	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 425)	41.0000	11 325
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 625)	48.2000	9 700
			O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options	1 800		12 750
Swendsen, John	5		O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options	3 500		33 700
Tremblay, Michel	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(8 300)	30.9500	110 360
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(1 700)	30.9500	108 660
Banque Royale du Canada									
Actions ordinaires									
Blackburn, Francine	5		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 611)	55.5300	2 317
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	20 000	19.5050	22 317
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	55.7508	2 317
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	613		7 928
			O	2007-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 754)	55.2704	563
Campbell, Bruce	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	1 700	19.5050	8 582
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	2 500	19.5050	9 382
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	55.2000	6 882
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	54.5000	6 882
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	54.5400	5 682
Clarke, Byron David	5		O	2006-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 691	54.4300	
			M	2006-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 692	54.4300	8 492
Dobbie, William Gary	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	130		2 256
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	55.5200	56
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56)	55.5000	0
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2007-01-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 616	55.2400	10 616
Grice, Gregory Clarke	5		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	55.6000	5 130
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.2100	5 030
Kavanagh, Michael R.	7		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	8 000	24.5550	10 520
			O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	6 168	29.0000	16 688
			O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 168)	54.4000	10 520
			O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	54.4100	7 920
			O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	54.4000	7 720
			O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	54.3900	6 920
			O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	54.3800	6 120
			O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	54.3700	3 920
			O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	54.3500	
			M	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	54.3500	2 520
MACLAREN, Bruce William	5		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	1 000	19.8200	1 000
			O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	54.8300	0
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2006-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	96 773	54.4300	

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2006-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	96 772	54.4300	334 058
Nye, Kevin	5		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	55.8293	48
Paris, Christianne	5		O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	55.4700	4 418
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	4 400	24.5550	8 818
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	55.4400	4 418
Royal Bank of Canada	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	53.4265	200 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	53.4265	200 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	54.3381	200 000
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	54.3381	100 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	54.4490	300 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	54.4490	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	54.6516	100 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	54.6516	130 700
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	80 700	54.7752	180 700
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(80 700)	54.7752	100 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	55.1219	230 700
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	55.1219	150 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	55.0884	180 700
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	55.0884	160 700
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	54.7935	200 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	54.7935	160 700
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	60 700	54.9839	210 700
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(60 700)	54.9839	200 000
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	54.8665	260 700
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	54.8665	150 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	54.7933	260 700
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	54.7933	100 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	55.1497	250 000
			O	2007-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	55.1497	100 000
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	55.3231	200 000
			O	2007-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	55.3231	50 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	55.6234	150 000
			O	2007-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	55.6234	0
Sacarob, Howard Mark	5		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	47.3100USD	1 968
			O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	46.4800USD	1 168
Schaaf, Rodney	5		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	55.0700	6 173
Seggie, Stanley	7		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 808)	55.6800	2 577
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	17 600	19.8200	20 177
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	10 000	19.5050	30 177
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	10 000	19.5050	40 177
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 600)	55.5200	22 577
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	55.5200	12 577
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 563)	54.8633	9 014
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 577)	55.7900	6 437
Stymiest, Barbara Gayle	5		O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.0300	90 200
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.0500	90 300
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	54.0600	91 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.0700	91 200
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.0800	91 300
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	54.0900	92 300
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.1000	92 600
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	54.1300	95 000
Vehovec, Ann Louise Marie	5	R	O	2006-12-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(120)		11 488
		R	O	2006-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 248	54.4300	11 608
Vianna, Antonio	5		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	55.7700	12 389
Young, Victor Leyland	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	450		15 804
Actions ordinaires - Share Purchase Plans (RESSOP, DSSP, DSPP et									
Rahilly, Thomas Francis	7		O	2007-01-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	49.4600	999
Seggie, Stanley	7		O	2006-04-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	94.0700	3 524
			O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	3 619		7 143
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	461		7 604
			O	2007-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 800)	55.2704	804
Débentures - June 6, 2085									
Royal Bank of Canada	1		O	2007-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	$ 23 600 000.00		$ 23 600 000.00
			O	2007-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	($ 23 600 000.00)		$ 0.00
Droits - Deferred Performance Share Plans									
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2007-01-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 616)	55.2400	0
Vehovec, Ann Louise Marie	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	2 063		3 911
			O	2006-12-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	337		4 248
		R	O	2006-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 248)	54.4300	0
Options									
Blackburn, Francine	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	19.5050	224 404
Campbell, Bruce	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(1 700)	19.5050	67 036
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	19.5050	64 536
Kavanagh, Michael R.	7		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	24.5550	6 168
			O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(6 168)	29.0000	0
MACLAREN, Bruce William	5		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	19.8200	120 092
Paris, Christianne	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(4 400)	24.5550	16 480
Seggie, Stanley	7		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(17 600)	19.8200	82 848
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	19.5050	72 848
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	19.5050	62 848
Vehovec, Ann Louise Marie	5	R	O	2006-12-12	D	50 - Attribution d'options	11 368		90 656
BCE Inc.									
Actions ordinaires									
Daniels, Jonathan	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			206
Performance-based Restricted Share Units									
Daniels, Jonathan	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 719	31.4000	
			M	2007-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 719	31.4000	3 719
Semplonius, Gary	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 719	31.4000	
			M	2007-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 719	31.4000	3 719
Share Units									
Bérard, André	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 194	31.4000	21 168
			O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187	32.7500	19 974
Brenneman, Ron A.	4		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	148	32.7500	16 104
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 194	31.4000	17 298
Currie, Richard J.	4, 5		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	298	32.7500	29 906
Fell, Anthony S.	4		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	199	32.7500	21 204
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 194	31.4000	22 398
Kaufman, Donna Soble	4		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	213	32.7500	22 033
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	597	31.4000	22 630
Levitt, Brian	4		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	391	32.7500	40 452
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 194	31.4000	41 646
Lumley, Edward C.	4		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127	32.7500	13 957
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 194	31.4000	15 151
Maxwell, Judith	4		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	156	32.7500	15 997
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	299	31.4000	16 296
McArthur, John H.	4		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	432	32.7500	43 292
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100	32.7500	9 948
Pattison, James A.	4		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	32.7500	8 107
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 194	31.4000	9 301
Pozen, Robert C.	4		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	303	32.7500	31 742
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 392	31.4000	33 134

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Tellier, Paul M.	4		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	404	32.7500	29 943
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 194	31.4000	31 137
Young, Victor Leyland	4		O	2006-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154	32.7500	15 687
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	299	31.4000	15 986
Biomira Inc.									
Restricted Share Unit									
Baker, Eric Edward	4		O	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	14 333	1.4800	
			M	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	14 333	1.4800	33 333
Blair, Sidney Robert	4		O	2006-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	14 333	1.4800	
			M	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	14 333	1.4800	
			M'	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	14 333	1.4800	14 333
Henney, Christopher S	4		O	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	14 333	1.4800	
			M	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	14 333	1.4800	333 333
Jackson, Richard Lee	4		O	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	14 333	1.4800	33 333
Stoughton, Warner Vickery	4		O	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	14 333	1.4800	
			M	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	14 333	1.4800	33 333
Welsh, Michael Charles	4		O	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	14 333	1.4800	
			M	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	14 333	1.4800	33 333
BioMS Medical Corp.									
Options Incentive Stock									
Arfors, Leopold Bernt Har	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	3.2900	240 000
Brown, Richard William	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	3.2900	240 000
Ferenczi, Ladislav Zoltan	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	3.2900	240 000
Giese, Clifford Duncan	4, 5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	235 000	3.2900	1 470 000
Giese, Kevin Arnold	4, 5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	3.2900	95 000
Queensbury Venture	PI		O	2007-01-02	I	50 - Attribution d'options	200 000	3.2900	1 375 000
Giese, Ryan	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	3.2900	240 000
Grace, William	4		O	2006-09-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-09-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			112 000
			O	2006-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	3.2900	
			M	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	3.2900	147 000
Hesby, Anton Samuel	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	75 000	3.2900	295 000
Kimak, Donald William	5		O	2006-01-02	D	50 - Attribution d'options	60 000	3.2900	
			M	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	60 000	3.2900	265 000
Krantz, Mark J	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	3.2900	240 000
Politeski, Gordon John	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	3.2900	140 000
Stenberg, Kjell	4		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.2900	420 000
Stroud, Randy Robert Stev	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	3.2900	315 000
Verco, Antony Matthew	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	3.2900	240 000
Wetherell Jr., John Raymo	4		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	3.2900	265 000
Woollard, Laine Munroe	4		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	3.2900	400 000
Biovail Corporation									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Crombie, Brian	5		O	2006-12-27	D	51 - Exercice d'options	65 725		109 809
			O	2006-12-27	D	51 - Exercice d'options	50 500		160 309
Options									
Crombie, Brian	5		O	2006-12-27	D	51 - Exercice d'options	(65 725)	18.7500USD	550 075
			O	2006-12-27	D	51 - Exercice d'options	(50 500)	17.0000USD	499 575
Birch Mountain Resources Ltd.									
Options									
Reid, David Evans	5		O	2007-01-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.8000	290 000
Rocheleau, Dan Joseph	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.8000	140 000
Birchcliff Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Tonken, Aaron Jeffery	4, 5								
RBC Dominion Secur	PI		O	2007-01-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.6500	947 240
			O	2007-01-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.6900	947 740
			O	2007-01-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.7000	948 040
			O	2007-01-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	3.7400	950 540
			O	2007-01-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	3.7500	951 940
Blue Note Mining Inc.									
Actions ordinaires									
Judson, Michael Charles	4, 5		O	2007-01-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	494 300	0.3500	714 110
Martin, John Stanley Geor	4, 5		O	2005-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-07	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	27 800	0.3500	27 800
			O	2007-01-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	408 000	0.3500	435 800
RRSP	PI		O	2006-12-07	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	142 000	0.3500	
			M	2006-12-07	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	114 200	0.3500	164 200
Passport Capital, LLC	3								
Partners Group Alt	PI		O	2007-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	163 000		2 548 600
Woods, Lorne Allan	4, 5		O	2007-01-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000	0.3500	338 877
BONAVENTURE ENTERPRISES INC.									
Actions ordinaires									
Pantages, Basil P.	4	R	O	2006-12-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.1500	2 122 833
Bons de souscription									
Pantages, Basil P.	4	R	O	2006-12-15	D	53 - Attribution de bons de souscription	500 000	0.2000	850 000
BONAVISTA ENERGY TRUST									
Parts de fiducie									
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2006-12-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	3 590	36.8000	15 251
Sky Energy Corpora	PI		O	2006-12-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 590)	36.8000	72 770
Warner, Greg	5		O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	26.5200	26 575
Restricted Trust Units									
Curkan, John	5		O	2003-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 390	28.7700	1 390

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Hamilton, Glenn A.	5		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	2 085	28.7700	
			M	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 085	28.7700	2 085
Humeniuk, Orest	5		O	2003-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 737	28.7700	1 737
Kobelka, Dean Mark	5		O	2006-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 085	28.7700	2 085
Mullane, Tom	5		O	2003-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 128	28.7700	3 128
Robinson, Lynda Julie	5		O	2006-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 390	28.7700	1 390
Skehar, Jason Edward	5		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 433	28.7700	2 433
Spence, Harold R.	5		O	2003-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 737	28.7700	1 737
Thiessen, Johannes H.	5		O	2003-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 475	28.7700	3 475
Warner, Greg	5		O	2003-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 390	28.7700	1 390
Boralex inc.									
Actions ordinaires									
Blanchet, Suzanne	6		O	2007-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	1998-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.9900	1 000
		R	O	2006-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.2800	2 000
Dépin, Marc-André	6		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			944
Malo, Charles	6		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			671
Bow Valley Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Maier, Gerald James	4		O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.5900	20 000
Brompton Advantaged Equal Weight Oil & G									
Parts de fiducie									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Financial	PI		O	2006-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(370)	10.8900	
			M	2006-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	10.8900	70
			O	2006-12-28	C	38 - Rachat ou annulation	(70)	7.4392	0
Brompton Advantaged Equal	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.5000	5 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.5000	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3900	5 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.3900	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.4000	5 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.4000	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 200	7.3800	10 200
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(10 200)	7.3800	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3900	5 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.3900	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3500	5 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.3500	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	7.3100	3 800
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	7.3100	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	7.5000	15 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	7.5000	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.4400	5 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.4400	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.4500	10 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	7.4500	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.2500	10 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	7.2500	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	7.1800	3 700
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	7.1800	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.4000	5 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.4000	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3600	5 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.3600	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.3000	1 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.3000	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3100	5 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.3100	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.2500	5 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.2500	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.2100	5 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.2100	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.0800	3 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.0800	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	7.0600	1 900
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	7.0600	0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.1200	5 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.1200	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	7.0500	4 700
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)	7.0500	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.0500	5 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.0500	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.0000	200
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.0000	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	6.9900	2 100
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	6.9900	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	7.0500	7 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	7.0500	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	6.9000	1 100
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	6.9000	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	7.0600	4 600
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)	7.0600	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.1000	5 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.1000	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	7.0100	1 800
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	7.0100	0
Brompton Advantaged Tracker Fund									
Parts									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Financial	PI		O	2006-12-28	C	38 - Rachat ou annulation	(2 714)	8.3193	0
Brompton Advantaged Track	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.4600	10 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	7.4600	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.1600	10 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	7.1600	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	7.4000	2 500
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	7.4000	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	7.3800	6 100
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	7.3800	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3900	3 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3900	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	7.4300	1 800
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	7.4300	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	7.5100	6 500
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)	7.5100	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.5200	5 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.5200	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.5200	5 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.5200	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.6000	5 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.6000	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.5500	5 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.5500	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	7.6000	3 700
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	7.6000	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.9100	5 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.9100	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.8800	10 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	7.8800	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	7.7200	2 500
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	7.7200	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.9000	5 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.9000	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	7.7500	20 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	7.7500	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.7100	5 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.7100	0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	7.6700	3 300
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	7.6700	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.7500	5 000
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.7500	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.7200	5 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.7200	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.6500	5 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.6500	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.7100	1 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.7100	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.7800	5 000
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.7800	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	7.7900	2 500
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	7.7900	0
Brompton Funds Management	4		O	2006-12-29	D	46 - Contrepartie de services	1 803	8.3118	1 803
			O	2006-12-29	D	46 - Contrepartie de services	(1 803)	8.3118	0
Brompton Equal Weight Income Fund									
Parts de fiducie									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Financial	PI		O	2006-12-28	C	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	11.6637	0
Brompton Equal Weight Inc	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	10.7200	10 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	10.7200	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.6200	5 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.6200	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	10.4300	10 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	10.4300	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	10.3800	4 600
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)	10.3800	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	14 900	10.4500	14 900
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(14 900)	10.4500	0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	10.4700	10 000
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	10.4700	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	10.7200	10 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	10.7200	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.7000	300
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.7000	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	10.9000	10 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	10.9000	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.6500	5 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.6500	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.6200	5 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.6200	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	10.6100	10 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	10.6100	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.5600	200
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	10.5600	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	10.7000	10 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	10.7000	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	10.6300	2 700
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	10.6300	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.7500	5 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.7500	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.8000	5 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.8000	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	10.6500	1 400
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	10.6500	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.9200	5 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.9200	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.8300	2 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	10.8300	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.8700	5 000
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.8700	0
Brompton Equal Weight Oil & Gas Income F									
Parts de fiducie									
Brompton Equal Weight Oil	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.3000	5 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.3000	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.2000	5 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.2000	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.1500	5 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.1500	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	8.1500	7 500
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	8.1500	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.1700	5 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.1700	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.2200	5 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.2200	0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	8.2200	3 500
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	8.2200	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.3000	5 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.3000	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.2300	5 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.2300	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	8.1800	7 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	8.1800	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.1700	5 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.1700	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.2000	
			M	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.2000	(5 000)
			O	2003-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.2000	
			M	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.2000	(10 000)
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.0600	(5 000)
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.0600	(10 000)
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.0400	(5 000)
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.0400	(10 000)
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.9800	(5 000)
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.9800	(10 000)
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.9600	(5 000)
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.9600	(10 000)
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.9200	(5 000)

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.9200	(10 000)
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8700	(5 000)
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.8700	(10 000)
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8200	(5 000)
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.8200	(10 000)
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8000	(5 000)
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.8000	(10 000)
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	7.7800	(5 900)
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	7.7800	(10 000)
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.7900	(5 000)
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.7900	(10 000)
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8000	(5 000)
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.8000	(10 000)
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8400	(5 000)
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.8400	(10 000)
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8600	(5 000)
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.8600	(10 000)
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8400	(5 000)
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.8400	(10 000)
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8100	(5 000)
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.8100	(10 000)
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	7.7500	5 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	7.7500	(10 000)
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.7400	(5 000)
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.7400	(10 000)
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8000	(5 000)
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.8000	(10 000)
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.7300	(5 000)
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.7300	(10 000)
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	14 900	7.7000	4 900
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(14 900)	7.7000	(10 000)
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.6600	(9 900)
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	7.6600	(10 000)
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8700	(5 000)
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.8700	(10 000)
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8000	(5 000)
			O	2006-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8000	
			M	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8000	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.7500	2 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.7500	
			M	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.7500	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.7200	5 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.7200	0
Brompton Equity Split Corp.									
Actions ordinaires									
Braaten, Peter A.	4, 5								
Brompton Financial	PI		O	2006-12-29	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(32 000)		0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Brompton Stable Income Fund									
Parts de fiducie									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Financial	PI		O	2006-11-29	C	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	12.9352	0
Brompton Stable Income Fu	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.0500	5 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	12.0500	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	11.9100	4 800
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)	11.9100	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	12.0000	4 500
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	12.0000	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.0000	5 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	12.0000	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	11.9600	2 400
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	11.9600	0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.9600	500
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	11.9600	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.0000	1 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	12.0000	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.2400	100
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	12.2400	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.3200	5 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	12.3200	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	12.6000	1 600
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	12.6000	0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.5000	100
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	12.5000	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	12.5500	3 300
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	12.5500	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.5500	1 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	12.5500	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.7000	300
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	12.7000	0
Brompton Top 50 Compound Growth Fund									
Parts									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Limited	PI		O	2006-11-29	C	38 - Rachat ou annulation	(31 500)	7.9266	0
Brompton Top 50 Compound	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	7.3000	1 300
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	7.3000	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3300	5 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.3300	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	7.3000	3 900
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	7.3000	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.4000	10 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	7.4000	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.4200	5 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.4200	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.5500	5 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.5500	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.4500	5 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.4500	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	7.4000	15 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	7.4000	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3000	5 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.3000	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3300	5 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.3300	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3200	5 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.3200	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.1700	600
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	7.1700	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.3300	800
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	7.3300	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	7.4000	3 300
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	7.4000	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.4100	5 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.4100	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3400	5 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.3400	0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	7.3330	11 500
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(11 500)	7.3330	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3000	5 000
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.3000	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.0000	10 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.0000	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.9000	5 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.9000	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	7.7000	4 400
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	7.7000	0
Brompton Tracker Fund									
Parts de fiducie									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Financial	PI		O	2006-11-29	C	38 - Rachat ou annulation	(125 585)	8.7862	0
Brompton Limited	PI		O	2006-11-29	C	38 - Rachat ou annulation	(6 773)	8.7862	0
Brompton Funds Management	4		O	2006-12-29	D	46 - Contrepartie de services	13 887	8.9385	13 887
			O	2006-12-29	D	46 - Contrepartie de services	(13 887)	8.9385	0
Brompton Tracker Fund	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.9400	5 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.9400	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.0200	5 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.0200	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.0000	10 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.0000	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	7.9000	6 500
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)	7.9000	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.0500	10 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.0500	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.1400	10 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.1400	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	8.1500	15 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	8.1500	0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.1900	10 000
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.1900	0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.2000	5 000
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.2000	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	8.3000	12 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)	8.3000	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.2400	5 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.2400	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.2500	10 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.2500	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.2400	10 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.2400	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	8.1800	3 900
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	8.1800	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.1800	10 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.1800	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	8.1400	15 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	8.1400	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.1500	5 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.1500	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.1300	5 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.1300	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	8.1000	4 400
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	8.1000	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	8.1500	15 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	8.1500	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.1500	5 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.1500	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.2600	5 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.2600	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.3000	5 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.3000	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.3200	5 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.3200	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.2500	300
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.2500	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.2500	5 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.2500	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.3300	5 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.3300	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.3000	5 000
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.3000	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.3500	5 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.3500	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.4000	2 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.4000	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.2400	1 700
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	8.2400	0
Brompton VIP Income Fund									
Parts de fiducie									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Financial	PI		O	2006-12-28	C	38 - Rachat ou annulation	(15 724)	13.6464	0
Brompton VIP Income Trust	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	12.4600	2 200
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	12.4600	
			M	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	12.4600	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	12.4900	5 400
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)	12.4900	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	12.4900	7 500
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	12.4900	0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	12.5300	7 100
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)	12.5300	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.7200	5 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	12.7200	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.7500	5 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	12.7500	0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	21.7000	1 200
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	12.7000	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.6500	700
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	12.6500	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.6500	400
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	12.6500	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	12.6500	8 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	12.6500	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	12.6100	3 500
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	12.6100	0
Bronx Ventures Inc.									
Actions ordinaires									
Kalpakian, Bedo H	4		O	2006-12-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 000	2.5000	111 251
Bons de souscription									
Kalpakian, Bedo H	4		O	2006-12-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 000	2.5000	12 000
Brookfield Asset Management Inc.									
Actions ordinaires Class A Limited Voting									
BAM Investments Corp.	3		O	2007-01-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(354 300)		10 496 185
BAM Split Corp.	PI		O	2006-07-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			26 481 300
			O	2007-01-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 534 000	54.6800	30 015 300
Coutu, Marcel R.	4		O	2006-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	54.1000	2 800
Anne Maxwell	PI		O	2006-04-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	54.1000	3 900

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
BMO - Anne Maxwell	PI		O	2006-04-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	54.1000	3 300
MINTZ, JACK MAURICE	4	R	O	2006-11-29	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.7644	5 750
		R	O	2006-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	53.0000	950
		R	O	2006-11-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200)	53.0000	750
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	54.8000	1 500
Myhal, George	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	121 450	5.8667	
			M	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	121 450	5.8667	645 301
			O	2007-01-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 000)	56.5900	643 301
Pollock, Sam JB	5		O	2006-12-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(400)		403 052
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	55.9500	398 052
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	56.4500	395 052
Options									
Myhal, George	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(121 450)		1 404 555
Bulldog Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Pasieka, James Murray	4		O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 300)	5.2500	245 500
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 500)	5.2500	231 000
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.2500	230 800
Business Trust Equal Weight Income Fund									
Parts de fiducie									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Financial	PI		O	2006-11-29	C	38 - Rachat ou annulation	(14 170)	9.3833	0
Brompton Limited	PI		O	2006-11-29	C	38 - Rachat ou annulation	(1 874)	9.3833	0
Brompton Funds Management	4		O	2006-12-28	D	46 - Contrepartie de services	1 466	9.6932	1 466
			O	2006-12-28	D	46 - Contrepartie de services	(1 466)	9.6932	0
Business Trust Equal Weig	1		O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	8.5000	1 400
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	8.5000	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	8.7000	3 800
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	8.7000	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.7100	5 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.7100	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.6800	400
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	8.6800	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	8.6800	2 200
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	8.6800	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.7100	3 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.7100	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.7200	5 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.7200	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	8.7700	2 900
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	8.7700	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.9500	5 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.9500	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9200	3 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.9200	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.0000	1 400

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	9.0000	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.2500	5 000
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	9.2500	0
Calfrac Well Services Ltd.									
Actions ordinaires									
Grisdale, John Lindsay	5								
Nancy Burns	PI		O	2007-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.4100	5 900
			O	2007-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.4000	5 100
Options 2004 Stock Option Plan									
Battenfelder, Donald	5		O	2006-12-15	D	50 - Attribution d'options	20 000	22.9000	
		R	M	2006-12-15	D	50 - Attribution d'options	20 000	22.9000	60 000
Bobier, Dwight Merton	5	R	O	2006-12-15	D	50 - Attribution d'options	20 000	22.9000	70 000
Dadge, Stephen Terry	5	R	O	2006-12-15	D	50 - Attribution d'options	20 000	22.9000	60 000
Grisdale, John Lindsay	5	R	O	2006-12-15	D	50 - Attribution d'options	20 000	22.9000	70 000
Medvedic, Tom	5	R	O	2006-12-15	D	50 - Attribution d'options	20 000	22.9000	80 000
Mignault, Matthew	5	R	O	2006-12-15	D	50 - Attribution d'options	5 000	22.9000	15 000
Calloway Real Estate Investment Trust									
Deferred Units									
calnan, david	4		O	2007-01-09	D	46 - Contrepartie de services	680		9 792*
Forde, Peter Charles	4		O	2007-01-08	D	97 - Autre	539		4 275
McVicar, Jamie Marshall	4		O	2007-01-02	D	97 - Autre	644		11 220
Storey, John Michael	4		O	2007-01-08	D	97 - Autre	1 057		21 954*
Canaccord Capital Inc.									
Actions ordinaires									
Bibby, David	7		O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	18.5500	12 914
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	18.5900	12 514
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	18.5900	12 214
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	18.6200	
			M	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	18.6200	11 814
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	18.6400	11 214
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.6000	11 114
Canaccord Capital Inc.	1								
Canaccord Capital	PI		O	2006-12-15	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(195 968)	18.2000	
			M	2006-12-15	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(189 567)	18.2000	6 401
			O	2006-12-29	I	38 - Rachat ou annulation	(6 401)		0
Virvilis, Peter	7								
HSBC Investdirect	PI		O	2004-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	248	18.1900	248
Whalen, William Robert	7								
William Whalen - R	PI		O	2007-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.2170	7 000
Canadian Gold Hunter Corp.									
Options									
Love, Kathy	5		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.2500	80 000
Canadian Hotel Income Properties Real Es									
Parts de fiducie									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Belkin Enterprises Ltd.	3								
Belkorp Capital In	PI		O	2007-01-02	I	97 - Autre	(397 000)		0
Belkorp Industries	PI		O	1999-09-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	I	97 - Autre	397 000		397 000*
Canadian Hydro Developers, Inc.									
Actions ordinaires									
Erker, Dennis	4	R	O	2006-05-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	5.5400	657 500
Canadian Natural Resources Limited									
Actions ordinaires									
Bieber, Corey B.	5								
GRS	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	911	59.6100	12 001*
Corson, James Francis	5								
GRS Securities	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 022
Davis, Randall Scott	5								
GRS Securities Inc	PI		O	2007-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	392	60.6300	13 698*
Edens, James Andrew	7		O	2007-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	787		13 459
Edwards, Norman Murray	4, 5		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	240 000	9.9125	10 438 287
			O	2006-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	59.9082	9 877 493
			O	2006-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	137	66.5180	10 198 075
			O	2006-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	146	62.3800	10 198 221
			O	2006-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	47.5670	10 198 287
Filmon, Gary	4								
GRS	PI		O	2007-01-09	I	46 - Contrepartie de services	500	54.6900	2 000
Giffin, Gordon D.	4								
Savings Plan	PI		O	2007-01-09	I	46 - Contrepartie de services	500	54.6900	8 428
knight, allen matthew	5		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	110 000	9.9130	281 792
MacPhail, Keith A.J.	4		O	2007-01-09	D	46 - Contrepartie de services	500	54.6900	157 794
McIntyre, Norman F.	4		O	2007-01-09	I	46 - Contrepartie de services	500	54.6900	3 000
McKay, Timothy Shawn	5		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	100 000	54.3800	364 793
McKenna, Frank	4								
GRS	PI		O	2007-01-09	I	46 - Contrepartie de services	500	54.6900	1 000
Reed, Timothy Gordon	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 664
Stevens, Lyle Gordon	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	70 000	9.9125	162 564
Options									
Bieber, Corey B.	5		O	2007-01-03	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	9.9125	85 500*
			O	2007-01-04	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	9.9125	75 500*
Corson, James Francis	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			51 500
Davis, Randall Scott	5		O	2007-01-03	D	59 - Exercice au comptant	(32 000)	9.9125	79 000*
Edwards, Norman Murray	4, 5		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(240 000)	9.9125	805 000
Galea, Lawrence Carmelo	5		O	2007-01-03	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)	9.9125	88 600
			O	2007-01-03	D	59 - Exercice au comptant	(7 600)	9.6250	81 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Jocksch, Terry James	5		O	2007-01-03	D	59 - Exercice au comptant	(10 950)	9.9100	97 600
knight, allen matthew	5		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(110 000)		315 000
McKay, Kimberly Ida	5		O	2007-01-03	D	59 - Exercice au comptant	(6 720)	9.9125	58 500
McKay, Timothy Shawn	5		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	9.9125	315 000
Payne, David Andrew	5		O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(9 600)	9.6250	78 400
Reed, Timothy Gordon	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			78 200
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	9.9125	72 200
Stevens, Lyle Gordon	5		O	2007-01-02	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	62.1500	437 000
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	9.9125	367 000
CANADIAN RESOURCES INCOME TRUST									
Parts de fiducie									
Canadian Resources Income	1		O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	781 518	15.3682	781 518*
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(781 518)	15.3682	0
Canadian Superior Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Coolen, Michael Edward	4, 5		O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	964	2.3800	174 436
Dore, Neil Denis	5								
RRSP	PI		O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	631	2.3800	11 903
Harman, Roger James	5		O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	578	2.3800	18 339
Options									
Bilton, Leigh	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.3500	650 000
Coolen, Michael Edward	4, 5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	250 000	2.3500	1 000 000
Harman, Roger James	5		O	2006-08-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100 000	2.3500	
			M	2006-08-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.3500	250 000
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.3500	300 000
Noval, Gregory	4, 5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	250 000	2.3500	3 200 000
Canadian Utilities Limited									
Actions sans droit de vote Class A									
Blaha, Paul F.	7	R	O	2006-01-03	D	51 - Exercice d'options	600	24.5200	
			M	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	600	24.5200	600
		R	O	2006-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	47.0500	
			M	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	47.0500	0
Booth, Robert T.	4								
HSBC InvestDirect-	PI		O	2003-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	41.5100	
			M	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	40.5500	500
			O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(395)	48.0900	105
			O	2007-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(105)	47.8800	0
Tenney, Doug F	7								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
HSBCDirectInvest	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			62
Wong, Harold A	7								
HSBC DirectInvest	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31
Options 47.84									
Baer, Robert V.	7		O	2005-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Bale, Brian R	7		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	3 000		3 000
Blaha, Paul F.	7		O	2003-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Boven, Ray	7		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Brouwer, Richard J.	7		O	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	5 000		
			M	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
Carroll, John J.	7		O	2002-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Cerkiewicz, Robert A.	7		O	2006-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Cheng, Vivian W.	7		O	2003-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 500		2 500
Cumming, Kevin J.	7		O	2002-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
DeChamplain, Dennis A	7		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	3 000		3 000
Dever, Michael R.	7		O	2006-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	3 000		3 000
Dixon, Alan	7		O	2002-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Dolan, Brendan G	7		O	2006-01-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Ell, John W.	7		O	2003-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Gervais, Michael	7		O	2004-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Goguen, Paul G.	7		O	2004-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Hahn, Brian R.	7		O	2002-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Hvatum-Brewster, Lillian	7		O	2004-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Jones, Michael D	7		O	2006-01-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	3 000		3 000
Kiefer, Erhard M.	5		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	3 500		3 500
Kiefer, Siegfried W.	7, 5		O	2003-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	14 000		14 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Lambright, Roberta L.	7		O	2003-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	3 000		3 000
Lidgett, George J.	7		O	2000-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
McGhan, Thomas N	7		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
McLaren, Todd B	7		O	2003-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
McPhee, Gordon KJ	7		O	2003-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Milne, Brian G.	7		O	2004-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Moellmann, Pamela G.	7		O	2003-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Morgan, Brent	7		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Myles, Robert J.	7		O	2003-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
O'Brien, Marnie J.	7		O	1999-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	1 000		1 000
Payne, R.L. Vaughan	7		O	2002-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	3 000		3 000
Policicchio, Sett F.	7		O	2001-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
Read, David W	7		O	2006-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Roszell, Scott C	7		O	2000-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 500		
			M	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 500		2 500
Salters, Tony J.	7		O	2004-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	3 000		3 000
Shaw, Michael M.	7		O	2003-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	11 000		11 000
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5		O	2003-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	20 000		20 000
Spruin, Pat	5		O	2002-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Symington, Wayne L	7		O	2003-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		
			M	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Tenney, Doug F	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
Watson, Karen M.	7, 6, 5		O	2003-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	7 000		7 000
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2003-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	7 000		7 000
Wilmot, Harry G.	7		O	2002-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
Wright, Paul	5		O	2003-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	3 000		3 000
Options 49.04									
Blaha, Paul F.	7	R	O	2006-01-03	D	51 - Exercice d'options	(600)		
			M	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(600)		0
Canadian Western Bank									
Actions ordinaires									
Addington, William James	5		O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	52.8200	10 354
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	9.5550	15 354
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	51.3600	11 054
Morrison, Peter Kenneth	5		O	2007-01-04	D	35 - Dividende en actions	4	52.6900	1 390
Pollock, Laurence Malcolm	4, 5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	20 730	12.9350	188 835
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	52.8000	185 735
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	52.0000	183 835
Options									
Addington, William James	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	9.5550	97 200
Pollock, Laurence Malcolm	4, 5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(27 470)	12.9350	384 800
Canadian Wireless Trust									
Parts de fiducie									
Canadian Wireless Trust	1		O	2006-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	146 869	9.1259	146 869*
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(146 869)	9.1259	0
Canetic Resources Trust									
Parts de fiducie									
Brawn, Robert Gerald Mami	4		O	2007-01-05	D	97 - Autre	1 396		165 358
			O	2007-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187		165 545
Brawn Foundation	PI		O	2006-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.4600	
			M	2007-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.4600	234 805
			O	2007-01-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.1100	235 805
Carole Brawn RRSP	PI		O	2006-01-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-01-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 443
R BRAWN RIF	PI		O	2006-01-09	I	99 - Correction d'information	12 616		
			M	2006-01-09	I	99 - Correction d'information	12 616		14 114*
Frame, Murray M.	4		O	2007-01-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 396		6 440
			O	2007-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187		6 627
Gilbert, Daryl Harvey	4		O	2007-01-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 396		11 440
			O	2007-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187		11 627
Laird, Nancy	4		O	2007-01-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 396		10 027
			O	2007-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187		10 214
Rich, R. Gregory	4		O	2007-01-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 396		10 578
			O	2007-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187		10 765
Parts de fiducie Restricted Trust Units									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Brawn, Robert Gerald Mami	4		O	2007-01-05	D	97 - Autre	(1 396)		2 790
Frame, Murray M.	4		O	2007-01-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 396)		2 790
Gilbert, Daryl Harvey	4		O	2007-01-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 396)		2 790
Laird, Nancy	4		O	2007-01-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 396)		2 790
Lee, Jack Chuck	4		O	2007-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 583		5 769*
Rich, R. Gregory	4		O	2007-01-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 396)		2 790
Canfor Pulp Income Fund									
Fund Units									
Pattison, James A.	6								
Great Pacific Capi	PI		O	2006-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51 500)	12.2185	1 064 100
			O	2006-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(108 400)	12.3525	955 700
Cascades inc.									
Actions ordinaires									
Dépin, Marc-André	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 636
Malo, Charles	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 570
Smith, Charles	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 981
Options options d'achat d'actions ordinaires									
Dépin, Marc-André	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			117 041
Malo, Charles	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 354
Smith, Charles	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 937
Catalyst Paper Corporation									
Actions ordinaires									
Short, Richard	7								
TD Waterhouse	PI		O	2006-10-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
			O	2006-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.5500	0
CCS Income Trust									
Options									
Yuill, Diane Elizabeth	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(1 612)	37.1000	10 388
Parts de fiducie									
McRae, Marshall L.	5		O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 786)	37.7500	12 708
			O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 449	36.9000	14 157
Yuill, Diane Elizabeth	5		O	2007-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	548	36.7200	3 860
Celtic Exploration Ltd.									
Actions ordinaires									
Lalani, Sadiq	5								
Held Under Broker	PI		O	2007-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	12.8000	14 000
			O	2007-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	12.4700	10 000
Centerra Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Colquhoun, Ronald Hugh	5		O	2005-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			230
Chariot Resources Limited									
Actions ordinaires									
Rio Narcea Gold Mines, Lt	3		O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.6100	51 750 500*
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	0.6200	51 830 500*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	591 000	0.5800	52 421 500*
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300 000	0.5800	52 721 500*
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120 000	0.5800	52 841 500*
Charterhouse Preferred Share Index Corpo									
Actions privilégiées									
Rizakos, Peter	4		O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	22.8800	5 850
Chartwell Seniors Housing Real Estate In									
Parts de fiducie									
Schwartz, Thomas	4		O	2006-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	13.4214	
			M	2006-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	13.4214	4 808
			O	2006-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	13.9162	4 838
			O	2006-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	13.3600	4 870
			O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	12.6800	4 904
Megaview Diversifi	PI		O	2006-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	17.1428	2 473
			O	2006-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	13.9162	2 488
			O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	13.3600	2 504
			O	2006-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	12.6893	2 521
CI Master Limited Partnership									
Parts de société en commandite									
Amalgamated Income LP	3								
Amalgamated Income	PI		O	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	1.0500	821 518
Cinram International Income Fund									
Parts									
Aboutboul, Henri Aharon	4		O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	23.0000	81 334
Citadel Stable S-1 Income Fund									
Parts de fiducie									
MacDonald, Joseph Francis	5								
Monticello Capital	PI		O	2007-01-02	I	46 - Contrepartie de services	929	7.8500	2 127
			O	2007-01-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(820)	7.9600	1 307
Claude Resources Inc.									
Options Options									
Hicks, Ronald J.	4		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.7200	20 000
MacNeill, Jonathan R.	4		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.7200	115 000
			O	2007-01-01	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	3.0500	65 000
Spross, Josef	4		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.7200	20 000
Termuende, Robert	4		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.7200	50 000
Clemex Technologies Inc.									
Options									
Dallaire, Monique	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 500

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1850	71 500
Trudel, Caroline	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 500
			O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1850	61 500
Cline Mining Corporation									
Actions ordinaires									
BATES, KENNETH HARRY	4, 5		M	2004-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 115 000
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	300 000	0.1000	2 415 000
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.5800	2 390 000
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(173 000)	0.5700	2 217 000
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.5600	2 202 000
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87 000)	0.5500	2 115 000
K. H. Bates	PI		O	2004-02-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Options									
BATES, KENNETH HARRY	4, 5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	0.1000	200 000
ClubLink Corporation									
Actions ordinaires									
Simmonds, Bruce S.	4		O	2007-01-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 000)	10.5300	151 440
Options									
Molenhuis, Jim	5		O	2006-11-01	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	8.7500	75 000
Simmonds, Bruce S.	4		O	2006-12-31	D	51 - Exercice d'options	(47 500)	13.7500	215 000
			O	2006-12-31	D	52 - Expiration d'options	(115 000)	14.5000	100 000
Coast Wholesale Appliances Income Fund									
Parts de fiducie									
Zucker, Jerry	3		O	2007-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			645 900
			O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	402 300	7.4000	1 048 200
Cognos Incorporated									
Actions ordinaires									
BAIRD, JANE ANN	5		O	2003-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	24.4000	
			M	2006-12-29	D	51 - Exercice d'options	8 000	25.4000	8 000
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	48.7200	0
DZIEKAN, CHRISTOPHER	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	1 250	37.6600	1 250
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(1 250)	48.7510	0
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	1 625	42.5000	1 625
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	46.3500	11 625
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	2 500	39.1600	14 125
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 125)	48.7510	0
FAZAL, THOMAS WILLIAM	5		O	2003-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	2 500	25.4000	2 500
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	6 000	35.8700	8 500
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	49.0040	0
FRANCIS, JENNIFER	5		O	2003-08-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-28	D	51 - Exercice d'options	7 500	35.8700	7 500
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	48.3180	0
			O	2006-12-28	D	51 - Exercice d'options	8 250	37.6600	8 250
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 250)	48.3180	0
GOLD, SUSAN	5		O	2003-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	7 500	37.6600	7 500
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	41.7892USD	0
LACROIX-FOURNIER, SYLVANE	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	250	42.5000	447
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	49.1500	197
LEITNER, ERICH	7		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	25 000	28.0000	25 000
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	50.0503	0
Options stock options granted by company									
BAIRD, JANE ANN	5		O	2006-12-29	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	25.4000	30 500
DZIEKAN, CHRISTOPHER	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(1 250)	37.6600	25 250
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(1 625)	42.5000	23 625
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	46.3500	13 625
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	39.1600	11 125
FAZAL, THOMAS WILLIAM	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	25.4000	50 250
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	35.8700	44 250
FRANCIS, JENNIFER	5		O	2006-12-28	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	35.8700	75 000
			O	2006-12-28	D	51 - Exercice d'options	(8 250)	37.6600	66 750
GOLD, SUSAN	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	37.6600	13 000
LACROIX-FOURNIER, SYLVANE	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(250)	42.5000	2 150
LEITNER, ERICH	7		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	28.0000	53 000
COM DEV International Ltd.									
Actions ordinaires									
Chavda, Sunil Shamji	2		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.2700	7 678*
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.3200	2 678*
			O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.2700	7 678*
			O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.2700	7 678*
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.2000	2 678*
			O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.2500	6 678*
			O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	6.2400	2 678*
HEALY, GREGORY	2		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	25 000	1.2700	34 599*
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	6.3500	25 399*
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.3400	24 899*
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	6.2500	20 299*
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	6.2400	18 499*
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	6.2300	11 999*
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	6.3000	11 899*
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.2900	11 399*
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	1.2700	9 599*
Pagliaro, Josie	2		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	21 600	1.9500	21 640*
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	6.4400	20 840*
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	6.4100	20 040*
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.4000	15 040*
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.3500	10 040*
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.3000	40*
Rusch, Roger	4		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	3 000	3.3500	3 000*
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	6.3900	0
Options									
Chavda, Sunil Shamji	2		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	1.2700	53 100*

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	1.2700	48 100*
			O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	1.2700	43 100*
HEALY, GREGORY	2		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	1.2700	40 900*
Pagliaro, Josie	2		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(21 600)	1.9500	64 410*
Rusch, Roger	4		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	3.3500	30 000*
Communications Alliance Atlantis Inc.									
Actions sans droit de vote Class B									
Alliance Atlantis Communi	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	20 600	39.9900	20 600
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(20 600)		0
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux d									
Actions ordinaires									
Canadian National Railway	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	175 000	46.7193USD	175 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(175 000)		106 600
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	25 400	47.2693USD	200 400
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(25 400)		261 200
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	81 200	47.7081USD	281 600
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(81 200)		360 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	180 000	47.0886USD	286 600
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(180 000)		360 000
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	180 000	46.6872USD	441 200
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(180 000)		480 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	180 000	46.1647USD	540 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(180 000)		600 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	53.4682	660 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		600 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	53.1998	780 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		575 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	53.0123	900 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		275 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	52.7127	875 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(275 000)		300 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	51.8980	575 000
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		241 400
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	241 400	50.8415	541 400
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(241 400)		0
Losier, Denis	4		O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20	49.7577	43 267
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
Actions ordinaires									
Courtemanche, Gilles	7								
Investors Group Tr	PI		O	2006-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	39.3700	19 092
			O	2006-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	131	39.0200	19 223
			O	2006-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	42.2900	19 308
			O	2006-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	40.8000	19 396
			O	2006-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	139	36.8900	19 535

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			O	2006-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	39.5000	19 626
			O	2006-12-29	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(80)		19 546
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	42.9800	19 630
MINTZ, JACK MAURICE	4		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	43.2000	1 000
COMPASS Income Fund									
Parts de fiducie									
COMPASS Income Fund	1		O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.1500	11 329 139
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	13.3000	11 329 639
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 585 232	13.5700	11 326 139
Compton Petroleum Corporation									
Actions ordinaires									
CENTENNIAL ENERGY PARTNER	3								
Centennial Energy	PI		O	2007-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	8.7700USD	13 557 101
			O	2007-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	8.4000USD	13 607 101
			O	2007-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	8.2700USD	13 637 101
Compton Petroleum Corpora	1		O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.2500	16 800
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.3500	21 800
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.7500	13 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.8000	16 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		10 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		11 800
Connors Bros. Income Fund									
Parts									
Callaghan, Maurice	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 679	10.8700	132 329
Carnie, Roger	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	307	10.7800	16 455
Chirite, Norman	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 670	10.7600	59 340
Costa, Anthony	7		O	2005-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	452	10.7600	452
Lischewski, Christopher	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 210	10.9000	613 611
Mavity, Steven	7		O	2005-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 466	10.4300	2 466
McNeil, Kent	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 016	10.8800	26 649
Oliveira, Lorna	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	10.7800	21
Perekslis, Scott	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	163	10.7800	6 606
perlis, morris	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 899	10.7600	16 288
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 931	11.1300	18 219

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Schindler, Ron	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	851	10.6400	26 247
Thomas, John Huw	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 390	11.1300	2 470
Valcourt, Bernard	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 546	10.8600	4 182
Constellation Software Inc.									
Actions ordinaires									
Bender, Jeffrey James	5		O	2006-06-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			90 455
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 150)	22.3900	85 305
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 850)	22.7500	74 455
Core IncomePlus Fund									
Parts de fiducie									
Core IncomePlus Fund	1		O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 897 205	8.8800	4 200 611
Corporation Cott									
Actions ordinaires									
Arvizu, Gilbert	7		O	2007-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 958		5 636
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	723	16.6900	3 678
Canada Life	PI		O	2007-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 958)		0
Brennan, Catherine	7, 5		O	2007-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	979		4 335
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	362	16.6900	3 356
			O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	458		4 793
			O	2007-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(980)		158
			O	2007-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263		421
Dell'Aquila, Tina	7, 5		O	2007-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 248		11 049
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	461	16.6900	9 801
			O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	575		11 624
			O	2007-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 248)		187
			O	2007-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336		523
Dennehy, John	7		O	2007-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 085		3 412
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	401	16.6900	2 327
			O	2007-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 085)		0
Gormley, Doreen	7		O	2007-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	803		5 070
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	297	16.6900	4 267
			O	2007-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	230		5 300
			O	2007-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(803)		0
Halperin, Mark Richard	7, 5		O	2007-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 896		40 398
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 070	16.6900	37 502

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	399		40 797
			O	2007-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 896)		279
			O	2007-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	197		476
Main, David	7		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 624		2 223
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	599	16.6900	599
			O	2007-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 624)		0
Nichol, Jason	7		O	2007-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	168		727
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	16.6900	559
			O	2007-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(168)		0
O'Keeffe, Edmund	7, 5		O	2007-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 001		23 237
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	370	16.6900	22 236
			O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	418		23 655
			O	2007-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 001)		151
			O	2007-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	240		391
Reider, Csaba	7		O	2007-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	243		7 078
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90	16.6900	6 835
			O	2007-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(243)		0
Skofic, Jonathan	7		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 767		5 764
			O	2007-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	191		5 955
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 391	16.6900	1 997
			O	2007-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 767)		0
Virmani, Prem	7, 5		O	2007-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 537		31 868
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	568	16.6900	30 331
			O	2007-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 537)		0
Whitley, Nicholas	7		O	2007-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 693		3 406
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	625	16.6900	1 713
			O	2007-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 693)		0
Corporation Financiere Power									
Actions ordinaires									
Cunningham, Philip	7								
MRS RSP Account	PI		O	2007-01-08	C	35 - Dividende en actions	91	34.0400	732
Corporation Haemacure									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Alary, Pierre	4		O	2007-01-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000	0.1000	314 000
Lemieux, Gilles	5		O	2007-01-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.1000	
			M	2007-01-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.1000	51 500
Bons de souscription Series A									
Alary, Pierre	4		O	2004-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	125 000	0.3000	125 000
Lemieux, Gilles	5		O	1997-03-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	25 000		25 000
Bons de souscription Series B									
Alary, Pierre	4		O	2004-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	125 000	0.2000	125 000
Lemieux, Gilles	5		O	1997-03-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	25 000		25 000
Corporation Nortel Networks									
Actions ordinaires									
Stevenson, Katharine Berg	7, 5		O	2006-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(127 525)		
			M	2006-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(127 524)		14 169
Options Nortel 2005 Stock Incentive Plan									
Fleck, Shawn	7		O	2006-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(13 500)		
			M	2006-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(13 500)		1 500
Options Nortel Networks Corporation 1986 Stock Option Plan									
Hudson, Vivian Catharine	7		O	2006-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(554 880)		
			M	2006-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(554 880)		61 652
Corporation Vector Aerospatiale									
Options									
Levine, Randal	5	R	O	2006-12-29	D	51 - Exercice d'options	8 000	5.7500	28 000
Corporation Wanted Technologies									
Actions ordinaires catégorie "A"									
Enault, Jean	4		O	2005-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3200	10 000
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3300	20 000
Forest, André	4								
Gestion-Conseil An	PI		O	2005-09-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	0.3000	
			M	2007-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	0.3000	28 000
			O	2005-09-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Corridor Resources Inc.									
Options									
Martel, Albert Thomas	5	R	O	2002-09-25	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	1.0000	0
		R	O	2003-02-19	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.7500	(20 000)
		R	O	2003-03-31	D	51 - Exercice d'options	(55 000)	0.6500	(75 000)
		R	O	2003-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.8000	(85 000)

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
		R	O	2003-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.8500	(95 000)
		R	O	2003-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.0000	(105 000)
		R	O	2004-07-23	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.9500	(5 000)
		R	O	2004-08-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.9500	(55 000)
		R	O	2005-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.6000	(65 000)
		R	O	2005-02-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.8500	(75 000)
		R	O	2005-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.2000	(80 000)
		R	O	2005-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.3200	(85 000)
		R	O	2005-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.4000	(90 000)
		R	O	2005-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.6500	(95 000)
		R	O	2006-05-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	5.7000	(99 300)
		R	O	2006-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	5.7000	(102 300)
		R	O	2006-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	5.1000	(112 300)
		R	O	2006-08-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	5.5000	(62 300)
CORUS Entertainment Inc.									
Actions sans droit de vote Class B									
Cassaday, John	3	R	O	2006-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 541	40.4500	252 145
Corus Entertainment Inc.	1		O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	900	40.4867	6 900
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	40.5000	7 300
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	40.4954	15 200
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(15 200)		0
Peddie, Tom	5	R	O	2006-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 472	40.4500	24 527
DSUs									
Peddie, Tom	5		O	1999-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
CPI Plastics Group Limited									
Actions ordinaires									
Donaldson, Robert	4		O	2007-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	1.3400	5 900
			O	2007-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	1.3500	11 000
CPVC Blackcomb Inc.									
Actions ordinaires									
Lambert, Alain	4, 5, 3		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.5000	752 000
Crescent Point Energy Trust									
Droits Restricted Units									
Balutis, David	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 937)		79 563
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 437		115 000
Bannister, Peter	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(984)		10 016
			O	2006-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 784		
			M	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	984		11 000
Colborne, Paul	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 280)		9 720
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 117		
			M	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 280		11 000
Cugnet, Kenney Frank	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(984)		10 016
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 117		
			M	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	984		11 000
Gillard, D. Hugh	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(984)		10 016
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 117		
			M	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	984		11 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
LAMONT, KENNETH	5		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 333)		36 667
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 333		50 000
MacDonald, Tamara	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 889)		81 111
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 889		110 000
Saxberg, Scott	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 741)		121 759
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	68 241		190 000
Smith, Clifford Neil	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 859)		79 641
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 359		115 000
TISDALE, GREGORY	5		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 667)		88 333
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 667		120 000
Turnbull, Gregory George	7		O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	984		11 984
			O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(984)		11 000
Parts de fiducie									
Balutis, David	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 937		112 588
			O	2007-01-01	D	97 - Autre	(2 381)		110 207
Bannister, Peter	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	984		102 694
			O	2007-01-01	D	97 - Autre	(295)		102 399
Colborne, Paul	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 280		178 772
			O	2007-01-01	D	97 - Autre	(384)		178 388
Cugnet, Kenney Frank	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	984		293 921
Gillard, D. Hugh	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	984		8 868
			O	2007-01-01	D	97 - Autre	(295)		8 573
LAMONT, KENNETH	5		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 333		7 922
			O	2007-01-01	D	97 - Autre	(1 333)		6 589
MacDonald, Tamara	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 889		28 345
			O	2007-01-01	D	97 - Autre	(1 556)		26 789
Saxberg, Scott	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 741		133 397
			O	2007-01-01	D	97 - Autre	(3 222)		130 175
Smith, Clifford Neil	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 859		69 876
			O	2007-01-01	D	97 - Autre	(2 358)		67 518
TISDALE, GREGORY	5		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 667		40 064
			O	2007-01-01	D	97 - Autre	(667)		39 397
Turnbull, Gregory George	7		O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	984		16 637
			O	2007-01-01	D	97 - Autre	(295)		16 342
			O	2007-01-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(78)		16 264
CryoCath Technologies Inc.									
Actions ordinaires									
Abboud, Marwan	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 000
Options									
Abboud, Marwan	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			182 500
ARCHER, Georges	4		O	2006-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-12-27	D	50 - Attribution d'options	5 000	1.9900	5 000
Bataille, Olivier	5		O	2007-01-03	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.9900	95 000
Desmarais, Jean Pierre	5	R	O	2006-12-27	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.9900	305 000
Despotopoulos, Beatrice	5		O	2006-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-27	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.9900	10 000
Erb, John	4		O	2006-12-27	D	50 - Attribution d'options	5 000	1.9900	37 200

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Lindsay, L. Derek	5		O	2006-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-27	D	50 - Attribution d'options	8 000	1.9900	8 000
Milder, Fredric	4		O	2006-12-27	D	50 - Attribution d'options	5 000	1.9900	47 513
Crystallex International Corporation									
Actions ordinaires									
Oppenheimer, Marc Jeffrey	4, 5		O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	2 763	3.6200USD	305 958
van't Hof, Johan Cornelis	4		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	4.3100	4 544
Daylight Resources Trust									
Parts de fiducie									
CHORNEY, DENNIS DAVID	7		O	2007-01-04	D	97 - Autre	6 000		73 250
Horner, Stephen Roy	7		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.1400	63 881
Orman, Richard	7		O	2007-01-04	D	97 - Autre	6 000		19 413
Tonken, Aaron Jeffery	4		O	2007-01-04	D	97 - Autre	6 000		16 696
			O	2007-01-08	D	99 - Correction d'information	(1)		16 695
Tuer, David	7		O	2007-01-04	D	97 - Autre	6 000		227 642
Von Vegesack, Chris	7		O	2007-01-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		26 549
Wilson, Graham McGregor	7		O	2007-01-04	D	97 - Autre	6 000		59 238
Woods, Frederick	7		O	2007-01-04	D	97 - Autre	8 000		588 414
Deans Knight Income and Growth Fund									
Parts de fiducie redeemable, transferable									
Deans Knight Income and G	1		O	2006-12-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 400	7.6600	
			M	2006-12-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	7.6600	1 400
			O	2006-12-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.6500	700
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	7.6500	0
			O	2006-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.6200	500
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.6200	0
			O	2006-12-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	7.7000	1 200
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	7.7000	0
			O	2006-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	7.7500	1 200
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	7.7500	0
			O	2006-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.6800	500
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.6800	0
			O	2006-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	7.7400	2 500
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	7.7400	0
			O	2006-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.8000	500
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.8000	0
			O	2006-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.7500	500
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.7500	0
			O	2006-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.7300	1 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.7300	0
			O	2006-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.7400	500
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.7400	0
			O	2006-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	7.7000	1 400
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	7.7000	0
			O	2006-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	7.8000	1 300
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	7.8000	0
			O	2006-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.7700	500

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.7700	0
			O	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.7700	700
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	7.7700	0
			O	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.7500	2 000
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.7500	0
			O	2006-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.7900	2 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.7900	0
			O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	7.7500	2 500
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	7.7500	0
			O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.7600	500
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.7600	0
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	7.7600	800
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	7.7600	0
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.7900	500
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.7900	0
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.8000	500
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.8000	0
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.8000	700
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	7.8000	0
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	7.8400	1 200
			O	2007-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	7.8400	0
			O	2006-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.9300	700
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	7.9300	0
			O	2006-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.8700	500
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.8700	0
			O	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	7.8900	1 300
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	7.8900	0
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	8.0000	1 500
			O	2007-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	8.0000	0
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	7.9800	2 500
			O	2007-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	7.9800	0
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	8.0200	4 000
			O	2007-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	8.0200	0
Dejour Enterprises Ltd.									
Actions ordinaires									
Gose, Stephen	3								
Retamco Operating,	PI		O	2007-01-02	I	45 - Contrepartie d'un bien	3 280	2.6300	5 503 280
Wong, Mathew	5								
390855 BC Ltd	PI		O	2007-01-05	I	51 - Exercice d'options	12 500	0.2750	12 500
Pui Ngor Lee	PI		O	2006-12-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.6500	8 620
			O	2006-12-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.6500	3 620
			O	2007-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	2.4900	320
			O	2007-01-05	C	36 - Conversion ou échange	10 500	1.3500USD	10 820
Bons de souscription									
Wong, Mathew	5								
Pui Ngor Lee	PI		O	2007-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	1.6000	22
Débentures convertibles Denominated in US$									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Gose, Stephen	3								
Retamco Operating,	PI		O	2006-12-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	($ 200 000.00)		$ 200 000.00
Hodgkinson, Robert	3								
858642 Alberta Ltd	PI		O	2007-01-05	I	45 - Contrepartie d'un bien	$ 14 830.00		$ 414 830.00
Wong, Mathew	5								
Pui Ngor Lee	PI		O	2006-12-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 200 000.00		$ 400 000.00
			O	2007-01-02	C	45 - Contrepartie d'un bien	$ 14 830.00		$ 414 830.00
			O	2007-01-05	C	36 - Conversion ou échange	($ 14 175.00)	1.3500USD	$ 400 655.00
Options									
Wong, Mathew	5								
390855 BC Ltd	PI		O	2007-01-05	I	51 - Exercice d'options	(12 500)		165 867
Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)									
Gose, Stephen	3								
Retamco Operating,	PI		O	2006-12-29	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	400 000		(200 000)
Hodgkinson, Robert	3								
858642 Alberta Ltd	PI		O	2006-12-29	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	(200 000)		0
Wong, Mathew	5								
Pui Ngor Lee	PI		O	2006-12-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(200 000)		0
Denison Mines Corp. (formerly Internatio									
Actions ordinaires									
Edgar, Brian Douglas	4		O	2005-03-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	20 000	5.1800	20 000
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	12.1500	0
Options									
Edgar, Brian Douglas	4		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	5.1800	100 000
DiagnoCure Inc.									
Options									
Rheaume, Alain	4	R	O	2006-12-22	D	50 - Attribution d'options	10 000	3.8300	35 000
DirectCash Income Fund									
Parts de fiducie (Special Voting Unit - Attached to Class "B" Su									
Gallacher, Susan	4, 5, 3								
Polihale Investmen	PI		O	2006-12-31	C	36 - Conversion ou échange	(997 727)		0
Gallacher, William	3								
Galco Financial Lt	PI		O	2006-12-31	I	36 - Conversion ou échange	(498 862)		0
Smith, Jeffrey	4, 5, 3								
Atlantis Financial	PI		O	2006-12-31	C	36 - Conversion ou échange	(997 727)		0
Parts de fiducie (Special Voting Unit - Attached to Exchangeable									
Gallacher, Susan	4, 5, 3								
Polihale Investmen	PI		O	2006-12-31	C	36 - Conversion ou échange	997 727		2 743 752
Gallacher, William	3								
Galco Financial Lt	PI		O	2006-12-31	I	36 - Conversion ou échange	498 862		1 371 875
Smith, Jeffrey	4, 5, 3								
Atlantis Financial	PI		O	2006-12-31	C	36 - Conversion ou échange	997 727		2 743 752
diversiGlobal Dividend Value Fund									
Parts de fiducie									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
diversiGlobal Dividend Va	1		O	2006-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.7600	100
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	9.7600	0
diversiTrust Energy Income Fund									
Parts de fiducie									
diversiTrust Energy Incom	1		O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.8400	600
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	8.7680	2 600
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.7700	2 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	8.8400	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	8.7680	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.7700	0
diversiTrust Income+ Fund									
Parts de fiducie									
diversiTrust Income+ Fund	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	11.7900	5 900
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)	11.7900	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	11.9100	5 700
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)	11.9100	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	12.0550	6 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	12.0550	0
diversiTrust Stable Income Fund									
Parts de fiducie									
diversiTrust Stable Incom	1		O	2003-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	12.0000	5 400
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	12.1500	1 900
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	12.1500	11 900
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	12.1500	2 400
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.3000	300
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	12.3000	1 400
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.4300	2 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.4100	2 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.4200	2 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	12.4810	3 500
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	12.5620	6 400
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	12.6170	6 100
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	12.6100	3 500
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.6700	2 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)	12.0000	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	12.1500	10 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	12.1500	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	12.1500	0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	12.3000	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	12.3000	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	12.4300	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	12.4100	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	12.4200	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	12.4810	2 900
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	12.5620	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	12.6170	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	12.3750	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	12.6700	0
diversiYield Income Fund									
Parts de fiducie									
diversiYield Income Fund	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	8.5130	4 400
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	8.4150	8 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	18 200	8.6330	18 200
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	13 300	8.8360	13 300
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	8.8600	5 600
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	8.8700	2 700
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.8500	2 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	8.8760	7 700
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	12 300	8.7960	12 300
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	8.7390	7 100
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	8.9000	8 900
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.8910	2 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	8.9000	7 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	8.9600	2 600
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	8.9390	8 400
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.9220	10 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	8.5130	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	8.4150	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(18 200)	8.6330	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(13 300)	8.8360	0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 600)	8.8600	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	8.8700	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.8500	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(7 700)	8.8760	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(12 300)	8.7960	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)	8.7390	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(8 900)	8.9000	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.8910	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	8.9000	0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	8.9600	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(8 400)	8.9390	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.9220	0
Doublestar Resources Ltd.									
Class "A" shares									
Savage, Alan Clyde Hayes	4, 5, 3								
Lonsdale Capital C	PI		O	2006-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.3300	30 000
			O	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.3300	50 000
Southern Gold Reso	PI		O	2006-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3300	5 403 006
			O	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.3300	5 493 006
			O	2007-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3300	5 518 006
			O	2006-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3300	5 453 006
			O	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.3300	5 508 006

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3300	5 528 006
			O	2007-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3150	5 538 006
			O	2007-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3000	5 563 006
Duke Energy Canada Exchangeco Inc.									
Actions échangeables									
Bodnar, Bohdan	7		O	2006-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	35.5280	1 555
			O	2006-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	35.7883	1 652
			O	2006-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93	37.0228	1 745
			O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	25.0780	1 781
			O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	208	25.0780	1 989
Dundee Corporation (formerly Dundee Banc									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
Goodman, Ned	4, 5, 3		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	940	50.0000	644 019
Dundee Precious Metals Inc.									
Actions ordinaires									
Cooper, Michael	4	R	O	2006-12-29	D	97 - Autre	(9 334)		0
Dundee Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie Series A									
CAMERON, RANDY B.	7								
Nesbitt Burns	PI		O	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	38.4200	653
Charter, Donald Kinloch	4, 6	R	O	2006-11-23	D	97 - Autre	3 361		40 488
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 625		44 113
j cloud	PI	R	O	2006-01-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	27.0600	2 500
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	425		8 425
Dundee Corporation	3								
0764704 B.C. Ltd.	PI		O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	946	36.5400	
			M	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	115	36.5400	40 503
0764707 B.C. Ltd.	PI		O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 232	36.5400	
			M	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 170	36.5400	245 776
Dundee Wealth Management Inc.									
Actions ordinaires									
Anderson, David G.	7		O	2006-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 277	13.6100	17 447
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	287	13.6200	17 734
Anthony, G.F. Kym	4, 7, 5		O	2006-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 833	13.6100	166 482

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 102	13.6200	167 584
Ferstman, Joanne Shari	5		O	2007-01-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	15 000	13.7600	57 519*
Goodman, David Jason	4, 5		O	2007-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000	13.7600	266 497
Pereira, John Paul	7		O	2006-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	440	11.8700	25 720*
			O	2006-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 703	13.6100	27 423*
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	383	13.6200	27 806*
Reed, Greg Arthur	7		O	2006-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	745	13.6100	745
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	642	13.6200	1 387
Sellars, Robert	7		O	2006-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 105	13.3100	57 053
			O	2006-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	628	11.2600	52 165
			O	2006-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	783	10.8200	52 948
Droits Deferred Share Units									
Anthony, G.F. Kym	4, 7, 5								
Deferred Share Uni	PI		O	2007-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	3	13.6300	3 023
Goodman, David Jason	4, 5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	207	13.6300	143 153
Goodman, Ned	4, 6, 5		O	2007-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	182	13.6300	127 525
MacRae, Garth A. C.	4, 6		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	9	13.6300	7 150
Presot, Lucie	6, 5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	22		15 047*
Restricted Share Awards									
Ferstman, Joanne Shari	5		O	2007-01-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(15 000)	13.7600	50 000*
Goodman, David Jason	4, 5		O	2007-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)		60 000
Duntroon Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Braaten, Peter A.	6								
Brompton Financial	PI		O	2006-12-29	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 200 000)		0
Brompton Financial Limite	3		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 200 000
Bons de souscription Non-voting common share purchase warrants									
Braaten, Peter A.	6								
Brompton Financial	PI		O	2006-12-29	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 800 000)		0
Brompton Financial Limite	3		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 800 000
Débentures									
Braaten, Peter A.	6								
Brompton Financial	PI		O	2006-12-29	C	90 - Changements relatifs à la propriété	($ 1 700 000.00)		$ 0.00
Brompton Financial Limite	3		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			$ 1 700 000.00
Duvernay Oil Corp.									
Actions ordinaires									
Krol, Richard G.	5		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	45 000	3.5000	130 300
Pettie, Alan Thomas	4		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	75 000	3.5000	105 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Robinson, Brian	5		O	2007-01-01	D	51 - Exercice d'options	50 000	3.5000	50 000
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	31.7500	25 000
Options									
Krol, Richard G.	5		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	3.5000	125 000
Pettie, Alan Thomas	4		O	2007-01-09	D	53 - Attribution de bons de souscription	(75 000)		
			M	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(75 000)		50 000
Robinson, Brian	5		O	2007-01-01	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	3.5000	160 000
Dynetek Industries Ltd.									
Actions ordinaires									
Rasche, Christian Werner	4		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			34 000
Options									
Rasche, Christian Werner	4		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			95 000
Eastmain Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Robinson, Donald, James	4, 5		O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	1.0000	1 238 550
easyhome Ltd.									
Deferred Share Unit Plan									
Johnson, Donald Kenneth	4, 3		O	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 062		6 725
			O	2007-01-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	24		6 749
Éclairage Divcom Inc.									
Actions ordinaires									
Divcom Lighting Inc.	1		O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.3950	10 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	0.4050	12 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	0.4150	8 000
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)		0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.3950	10 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.4150	10 000
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	0.4200	18 000
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
EGI Financial Holdings Inc.									
Options									
Steele, William	5		O	2006-12-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-12-27	D	50 - Attribution d'options	45 000	9.6500	45 000
Emergis Inc.									
Share Units									
Ducros, Pierre	4		O	2006-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 307	4.9800	50 452*
			O	2006-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 428	5.1500	52 880*
			O	2006-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 321	5.3900	55 201*
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 196	5.2400	57 397*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Lanthier, John Spencer	4		O	2006-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 505	4.9800	19 675*
			O	2006-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 457	5.1500	21 132*
			O	2006-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 392	5.3900	22 524*
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 432	5.2400	23 956*
Maurice, Peter Charles	4		O	2006-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 181	4.9800	23 629*
			O	2006-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 622	5.1500	26 251*
			O	2006-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 507	5.3900	28 758*
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 387	5.2400	31 145*
Rosenfeld, Eric Stuart	4, 6		O	2006-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 257	4.9800	24 511*
			O	2006-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 379	5.1500	26 890*
			O	2006-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 274	5.3900	29 164*
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 149	5.2400	31 313*
ZAMBONINI, RENATO	4		O	2006-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 157	4.9800	22 684*
			O	2006-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 282	5.1500	24 966*
			O	2006-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 996	5.3900	26 962*
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 053	5.2400	29 015*
Enbridge Inc.									
Actions ordinaires									
DuPont, Bonnie Diane Rose	5		O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 349	36.7600	33 178
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	40.1900	32 578
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	40.1500	32 378
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	40.1400	32 278
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	40.1300	31 178
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	40.0200	30 978
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42)	40.0100	30 936
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 600)	40.0000	20 336
Gerez, John Michael	7		O	2006-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			657
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	4 000	16.6250	4 770
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	17.2500	9 770
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	8 000	13.3500	17 770
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	40.8400	17 270
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	40.8100	16 870

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	40.8000	14 870
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	40.8600	13 770
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.7500	8 770
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	40.7400	8 470
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	40.6700	8 070
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	40.4000	7 070
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	40.3500	6 870
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	40.2700	6 470
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	40.7700	5 970
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	40.6300	5 170
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	40.5900	4 170
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	40.5500	4 070
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	40.5100	2 770
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	40.3100	770
			O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	113	36.5300	770
Scotia McLeod RRSP	PI		O	2006-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 213
			O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	36.7700	2 266
Schultz, James Andrew	7		O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	625	38.3800	108 623
			O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	4 742	12.4125	113 365
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	41.0200	112 165
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	41.0100	110 565
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 942)	40.0000	108 623
Options $12.4125 ($24.825) - July 10, 2007 Expiry									
Schultz, James Andrew	7		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(4 742)		0
Options $13.35 ($26.70) - February 23, 2010 Expiry									
Gerez, John Michael	7		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(8 000)		0
Options $16.625 ($33.25) - July 29, 2008 Expiry									
Gerez, John Michael	7		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		0
Options $17.25 ($34.50) - June 17, 2009 Expiry									
Gerez, John Michael	7		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		0
Options $36.47 - February 13, 2016 Expiry									
Szmurlo, Jr., Charles Jos	5		O	2006-02-13	D	50 - Attribution d'options	9 900	36.4700	
			M	2006-02-13	D	50 - Attribution d'options	9 000	36.4700	9 000
EnCana Corporation									
Actions ordinaires									
EnCana Corporation	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	425 000	59.5311	3 425 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	425 000	52.1206USD	3 850 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	400 000	60.4390	4 250 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	370 000	52.8029USD	4 620 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	425 000	60.8320	5 045 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	400 000	53.2626USD	5 445 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	400 000	61.6436	2 845 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	350 000	53.6534USD	3 195 000
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	353 300	60.5720	3 548 300
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	52.7783USD	3 848 300

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	61.2685	4 148 300
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	53.2414USD	4 448 300
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	400 000	60.9405	4 848 300
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	350 000	53.0969USD	5 198 300
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	450 000	61.0072	5 648 300
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	52.8175USD	5 948 300
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	425 000	60.7708	6 373 300
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	52.5332USD	6 673 300
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 348 300)		1 325 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	55.8975	1 825 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	48.3418USD	2 325 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	55.9313	2 825 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	48.8227USD	3 325 000
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	298 100	55.1025	3 623 100
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	450 000	47.6663USD	4 073 100
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	54.7897	4 323 100
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	350 000	47.2167USD	4 673 100
			O	2006-12-26	D	38 - Rachat ou annulation	246 600	46.5327USD	4 919 700
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	54.1777	5 169 700
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	46.6492USD	5 469 700
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	357 000	54.4310	5 826 700
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	328 800	46.9083USD	6 155 500
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 673 700)		1 481 800
			O	2007-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 481 800)		0
Nielsen, Valerie Anne Abe	4		O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69	54.0400	44 502
Whitehead, Larry L.	7, 5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	300	23.9000	2 223
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	52.0000	1 923
Options									
Whitehead, Larry L.	7, 5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(300)	23.9000	6 700
Endeavour Silver Corp.									
Actions ordinaires									
Harris, Leonard	4		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	3.8149USD	33 200
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	3.8235USD	32 500
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	3.8830USD	15 000
Energy Plus Income Trust									
Parts de fiducie									
MacDonald, Joseph Francis	5								
Monticello Capital	PI		O	2007-01-02	I	46 - Contrepartie de services	269	8.0400	5 843
Energy Savings Income Fund									
Parts de fiducie									
Brussa, John Albert	4		O	2001-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2001-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Energy Split Corp. II Inc.									
Capital Yield Shares									
Energy Split Corp. II Inc	1		O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	38 004	12.4174	38 004*
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(38 004)	12.4174	0
ROC Preferred Shares									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Energy Split Corp. II Inc	1		O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	19 002	25.0000	19 002*
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(19 002)	25.0000	0
EnerVest Diversified Income Trust									
Parts de fiducie									
EnerVest Diversified Mana	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	5.9184	100 000*
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	5.8746	200 000*
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	5.8966	300 000*
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	5.9397	400 000*
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	5.9924	500 000*
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	99 100	6.0072	599 100*
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	5.9428	699 100*
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	5.8853	799 100*
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	5.8488	899 100*
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	5.9474	999 100*
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	5.9988	1 099 100*
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	6.0464	1 199 100*
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	5.9963	1 299 100*
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	6.0906	1 399 100*
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	6.0596	1 499 100*
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	6.0832	1 599 100*
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 599 100)		0
Enghouse Systems Limited									
Actions ordinaires									
Enghouse Systems Limited	1		O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	7.8600	1 800*
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	7.8600	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	36 200	7.8600	
			M	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	36 200	7.8600	36 200*
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(36 200)	7.8600	0
Enseco Energy Services Corp. (formerly,									
6 Convertible Debenture									
Aldred, Peter John	4		O	2006-12-29	D	36 - Conversion ou échange	(110 000)		0
Brussa, John Albert	4		O	2006-12-29	D	36 - Conversion ou échange	(2 200)		0
Koller, Robert Alois	5		O	2006-12-29	D	36 - Conversion ou échange	(137 500)	0.4000	0
Nichol, Kelly Malcolm	4, 5								
1201959 Alberta Lt	PI		O	2006-12-29	I	36 - Conversion ou échange	(396 000)	0.4000	0
6 Convertible Debentures									
Aldred, Peter John	4		O	2006-12-29	D	36 - Conversion ou échange	(90 000)		0
Brussa, John Albert	4		O	2006-12-29	D	36 - Conversion ou échange	(1 800)		0
Koller, Robert Alois	5		O	2006-12-29	D	36 - Conversion ou échange	(112 500)	0.4000	0
Nichol, Kelly Malcolm	4, 5								
1201959 Alberta Lt	PI		O	2006-12-29	I	36 - Conversion ou échange	(324 000)	0.4000	0
Actions ordinaires									
Aldred, Peter John	4		O	2006-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	36 - Conversion ou échange	225 000	0.4000	225 000
Brussa, John Albert	4		O	2006-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	36 - Conversion ou échange	450 000		450 000
Koller, Robert Alois	5		O	2006-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			112 500

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Nichol, Kelly Malcolm	4, 5								
1201959 Alberta Lt	PI		O	2006-10-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			324 000
Actions sans droit de vote									
Aldred, Peter John	4		O	2006-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	36 - Conversion ou échange	275 000	0.4000	275 000
Brussa, John Albert	4		O	2006-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	36 - Conversion ou échange	550 000		550 000
Koller, Robert Alois	5		O	2006-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			137 500
Nichol, Kelly Malcolm	4, 5								
1201959 Alberta Lt	PI		O	2006-10-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			396 000
Ensign Energy Services Inc.									
Actions ordinaires									
Kangas, Leonard	4		O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 000)	18.2000	87 666*
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 100)	18.3000	74 566*
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	18.3100	73 666*
Options									
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3		O	2006-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(240 000)	8.0600	1 300 000
Entreprises Minières Globex Inc.									
Actions ordinaires									
STOCH, JACK	4, 5, 3		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	6.4300	162 112*
Equal Weight Plus Fund									
Parts de fiducie									
MacDonald, Joseph Francis	5								
Monticello Capital	PI		O	2007-01-02	I	46 - Contrepartie de services	28	10.0000	300
European Minerals Corporation									
Options									
RAYMENT, BARRY DONALD	4	R	O	2006-11-07	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.8400	935 000*
Exploration Lounor Inc.									
Actions ordinaires									
FISET, GILLES	4, 5		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.1700	444 266
Exploration Sulliden Inc.									
Actions ordinaires									
Kearney, John Francis	4								
Energold Minerals	PI		O	2007-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4800	260 500
			O	2007-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.4600	264 500
			O	2007-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 500	0.4800	284 000
			O	2007-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.4600	290 000
			O	2007-01-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4500	295 000
			O	2007-01-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4600	300 000
Explorations Namex Inc.									
Actions ordinaires									
Maki, Oliver	4		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.2300	250 000
Stockinger, Arild	4, 5								
Orwen Holdings Inc	PI		O	2007-01-09	I	51 - Exercice d'options	114 000	0.1500	713 106
Options									
Maki, Oliver	4		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.2300	200 000
Stockinger, Arild	4, 5		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(114 000)	0.1500	223 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Extendicare Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Bishop, Roy Lovitt	6	R	O	2004-03-30	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	1 000	3.4700	
			M	2006-01-09	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	1 000	3.4700	1 000
Fairway Diversified Income and Growth Tr									
Parts de fiducie redeemable, transferable									
Fairway Diversified Incom	1		O	2006-12-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.9700	500
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	10.9700	0
			O	2006-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.0300	500
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	11.0300	0
			O	2006-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.0100	500
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	11.0100	0
			O	2006-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.2000	2 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	11.2000	0
			O	2006-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.1100	500
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	11.1100	0
			O	2006-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.1100	500
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	11.1100	0
			O	2006-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.1000	500
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	11.1000	0
			O	2006-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.1300	500
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	11.1300	0
			O	2006-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.1000	500
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	11.1000	0
			O	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	11.1600	700
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	11.1600	0
			O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	11.1900	300
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	11.1900	0
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	11.2000	700
			O	2007-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	11.2000	0
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	11.2000	1 200
			O	2007-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	11.2000	0
Fairway Investment Grade Income Fund									
Parts de fiducie redeemable, transferable									
Fairway Investment Grade	1		O	2006-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.6600	500
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.6600	0
			O	2006-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.6000	
			M	2006-12-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.6000	300
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.6000	0
			O	2006-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.6900	500
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.6900	0
			O	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.6000	300
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.6000	0
			O	2006-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.6000	300
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.6000	0
			O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.6000	400
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	8.6000	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.5000	700
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	8.5000	0
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.6100	2 000
			O	2007-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.6100	0
Fiducie D'investissements immobiliers de									
Parts de fiducie									
Fatt, William Robert	4, 6								
M. Teresa Fatt	PI		O	2006-12-29	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86		10 273
Labatte, Neil Joseph	4, 5		O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	559	9.4700	66 796
Putman, Robert Mark	5		O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	9.3800	28 653
Financial Preferred Securities Corporati									
Actions privilégiées									
Bruvall, James Thomas	4, 5								
JCSS Capital Corp.	PI		O	2007-01-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-10	I	46 - Contrepartie de services	520	25.3800	520
Financière Sun Life inc.									
Actions ordinaires									
Garramone, Jack	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	49.2500	8 716
Hodges, Nigel	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	49.4500	20 435
McEachern, Patricia	5								
Mellon Bank, NA	PI		O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128	42.1400USD	602
Ochrym, Natalie	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
Nesbitt Burns	PI		O	2007-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			90
Whitehouse, Janet	5								
Mellon Bank, NA	PI		O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	236	41.7400USD	1 172
Wilson, Joan M.	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	49.8056	1 149
Wright, John	5		O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	597	41.7800USD	6 334
Deferred Share Units									
Accum, Claude	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	49.3200	7 289
Anderson, James	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	49.3200	11 298
Bailey, David	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	49.3200	1 440
Bogart, Thomas A.	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	160	49.3200	26 518
Connor, Dean	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	49.3200	3 148
DeTora, Mark	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187	49.3200	30 919

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Dougherty, Kevin	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	49.3200	6 382
Fay, Mary	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	49.3200	6 384
Freyne, Colm Joseph	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	49.3200	3 297
Friesen, Ron	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	49.3200	10 161
Garramone, Jack	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	49.3200	1 843
Gubbay, Keith	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	49.3200	5 970
Hodges, Nigel	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	49.3200	7 201
Mansbridge, Robert	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	49.3200	1 785
McEachern, Patricia	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	49.3200	879
Mckenney, Richard	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	49.3200	14 691
McLaren, K. Louise	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	49.3200	15 172
Ohannessian, Dikran	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	49.3200	9 242
Parent, Brigitte	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	49.3200	2 764
Rajotte, Stephan	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	49.3200	6 296
Saksons, Imants	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	49.3200	1 694
Salipante, Robert	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	278	49.3200	45 915
Sharkey, Robert	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	49.3200	9 597
Shunney, Michael	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	146	49.3200	24 194
Stewart, Donald A.	4, 5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 170	49.3200	193 525
Stoughton, W. Vickery	4		O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	49.2300	3 699
			O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	49.2500	3 720
van Dijk, Peter	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	49.3200	2 059
Van Leer, Michele	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	49.3200	1 753
Walker, Peter	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	49.3200	835
Wilson, Robert	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	49.3200	13 008
Wright, John	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	107	49.3200	17 618

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Options									
Ochrym, Natalie	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 100
Parts Stock Fund Units									
Fay, Mary	5								
State Street Bank	PI		O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	17.4300USD	167
Hart, Kevin	5		O	2004-08-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 674	17.5400USD	1 674
Whitehouse, Janet	5		O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	445	17.4900USD	608
FIRSTSERVICE CORPORATION									
Actions à droit de vote subalterne									
Cooke, Douglas G.	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	20 000	11.5700USD	107 920
FirstService Corporation	1		O	2007-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(332 400)		9 600
Friedrichsen, John	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	74 555	11.5700USD	170 240
Patterson, D. Scott	5		O	2006-01-02	D	51 - Exercice d'options	100 000	11.5700USD	
			M	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	100 000	11.5700USD	430 500
Options									
Cooke, Douglas G.	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	11.5700USD	90 000
Friedrichsen, John	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(74 555)	11.5700USD	160 000
Patterson, D. Scott	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	11.5700USD	120 000
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fix									
Parts de fiducie									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Capital A	PI		O	2007-01-08	C	46 - Contrepartie de services	666	22.0810	666
			O	2007-01-08	C	46 - Contrepartie de services	(666)	22.0810	0
Brompton Capital C	PI		O	2006-11-29	C	38 - Rachat ou annulation	(42 557)	22.3035	0
Brompton Financial	PI		O	2006-11-29	C	38 - Rachat ou annulation	(28 565)	22.3035	0
Brompton Funds Management	4		O	2006-12-27	D	46 - Contrepartie de services	2 330	22.1550	2 330
			O	2006-12-27	D	46 - Contrepartie de services	(2 330)	22.1550	0
Flaherty & Crumrine Inves	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.6800	5 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.6800	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	21.5000	2 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	21.5000	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	21.6600	6 900
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(6 900)	21.6600	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.6000	800
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	21.6000	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.9000	5 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.9000	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.8500	5 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.8500	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.6000	5 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.6000	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.7000	800

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	21.7000	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.7000	5 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.7000	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	300	21.6300	300
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	21.6300	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.6500	5 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.6500	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.7200	5 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.7200	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	21.6500	3 400
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	21.6500	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	21.9000	2 300
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	21.9000	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	600	22.2500	600
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	22.2500	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	22.3500	200
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	22.3500	0
Flaherty & Crumrine Investment Grade Pre									
Parts de fiducie									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Capital C	PI		O	2006-11-29	C	38 - Rachat ou annulation	(24 523)	22.0153	0
Brompton Financial	PI		O	2006-11-29	C	38 - Rachat ou annulation	(9 489)	22.0153	0
Brompton Funds Management	4		O	2006-12-27	D	46 - Contrepartie de services	1 332	21.9973	1 332
			O	2006-12-27	D	46 - Contrepartie de services	(1 332)	21.9973	0
Flaherty & Crumrine Inves	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	21.7500	1 200
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	21.7500	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.7000	5 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.7000	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.6000	5 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.6000	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.6000	5 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.6000	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	21.5000	1 200
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	21.5000	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	21.6000	1 500
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	21.6000	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.5000	5 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.5000	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.4000	1 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	21.4000	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.3500	5 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.3500	0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.3000	5 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.3000	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	600	21.3000	600
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	21.3000	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	21.6500	3 500

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	21.6500	0
Flint Energy Services Ltd.									
Actions ordinaires									
Bates, John	4								
Flint Industries I	PI		O	2006-12-15	C	37 - Division ou regroupement d'actions	992 060		1 984 120
			O	2007-01-01	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 984 120)		0
FRC Investors, Inc	PI		O	2003-06-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	1 984 120		1 984 120
Focus Energy Trust									
Parts de fiducie									
Evans, Derek Watson	4, 5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	321	18.1990	37 343
Lawrence, Dennis Malcolm	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	188	18.1990	38 594
Murdoch, Bryce Hughes	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	188	18.1990	1 015
Ostlund, William Douglas	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	206	18.1990	1 113
Pickering, Al Stephen	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	188	18.1990	8 370
Sakal, David William	5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	188	18.1990	32 195
Fonds avantageux BG indice des fiducies									
Parts de fiducie									
BG Advantaged S&P/TSX Inc	1		O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	13.2000	6 400
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)	13.2000	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.4000	5 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.4000	0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.4500	5 000
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.4500	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.5000	5 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.5000	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.2000	5 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.2000	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	13.1000	2 100
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	13.1000	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	13.3000	2 400
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	13.3000	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	13.3300	1 900
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	13.3300	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	13.2452	2 100
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	13.2452	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.3500	5 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.3500	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.4200	5 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.4200	0

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.4600	5 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.4600	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.4300	5 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.4300	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.3500	5 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.3500	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	13.3600	2 200
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	13.3600	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	13.3900	4 900
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	13.3900	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	13.4000	4 700
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)	13.4000	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	13.4000	3 900
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	13.4000	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.6800	5 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.6800	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	13.6000	2 200
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	13.6000	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	13.5500	2 600
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	13.5500	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	13.5000	7 800
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(7 800)	13.5000	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.4400	5 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.4400	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	13.4600	1 700
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	13.4600	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	13.4800	8 300
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(8 300)	13.4800	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	13.3700	500
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	13.3700	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	13.3800	1 500
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	13.3800	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.4000	1 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	13.4000	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.4400	3 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.4400	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.3900	3 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.3900	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.3600	1 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	13.3600	0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.3000	5 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.3000	0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	13.4000	4 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	13.4000	0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.3200	5 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	13.3200	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	13.3500	10 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	13.3500	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.3100	2 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	13.3100	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.3500	2 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	13.3500	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	13.2000	7 800
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(7 800)	13.2000	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.2000	1 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	13.2000	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.3300	3 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.3300	0
Fonds avantageux d'obligations de société									
Parts									
BG Advantaged Corporate B	1		O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.7500	2 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.7500	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.4800	1 700
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	8.4800	0
Fonds de placement immobilier d'immeuble									
Parts de fiducie									
Schwartz, Thomas	4, 5		O	2006-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	131	17.1434	345 098
			O	2006-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128	17.6673	345 689
			O	2006-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	18.0762	346 266
			O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128	17.7238	346 838
			O	2006-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	463	17.1428	345 561
			O	2006-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	452	17.6666	346 141
			O	2006-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	444	18.0762	346 710
			O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	455	17.7238	347 293
1115915 Ontario In	PI		O	2006-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	225	17.1428	43 232
			O	2006-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	17.6666	43 452
			O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	18.0762	43 668
			O	2006-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	221	17.7238	43 889
806638 Ontario Lim	PI		O	2006-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	935	17.1428	179 201
			O	2006-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	912	17.6666	180 113
			O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	896	18.0762	181 009

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	919	17.7238	181 928
Jasland Developmen	PI		O	2006-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 019	17.1428	195 187
			O	2006-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	994	17.6666	196 181
			O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	976	18.0762	197 157
			O	2006-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 001	17.7238	198 158
Megaview Diversifi	PI		O	2006-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 004	17.1428	192 377
			O	2006-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	980	17.6666	193 357
			O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	962	18.0762	194 319
			O	2006-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	986	17.7238	195 305
Fonds de revenu à pondération égale BG d									
Parts									
BG Top 100 Equal Weighted	1		O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.3100	5 000
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	9.3100	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.3800	5 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	9.3800	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 938	9.2500	1 938
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 938)	9.2500	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.2500	5 000
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	9.2500	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.2800	2 000
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.2800	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.3000	5 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	9.3000	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.3100	2 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.3100	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.8500	2 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.8500	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.9400	300
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.9400	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.9500	2 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.9500	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.9900	1 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.9900	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.0500	2 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.0500	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.0700	2 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.0700	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.1000	1 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.1000	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.1300	1 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.1300	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.1400	3 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.1400	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	9.1500	3 900
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	9.1500	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.1800	1 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.1800	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	9.1500	5 100
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)	9.1500	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	9.1800	4 500
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	9.1800	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	9.2000	4 500
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	9.2000	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.2200	2 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.2200	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.3100	2 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.3100	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.3000	1 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.3000	0
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	9.2000	4 100
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	9.2000	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	9.3000	16 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)	9.3000	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	9.2700	3 500
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	9.2700	0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	9.3000	20 000
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	9.3000	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	9.3000	20 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	9.3000	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	9.3400	20 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	9.3400	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	9.3200	20 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	9.3200	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.2300	2 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.2300	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	9.2200	4 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	9.2200	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	9.2500	2 400
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	9.2500	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.2600	1 000
			O	2006-12-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 000)	9.2600	
			M	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.2600	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	9.2800	3 100
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	9.2800	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.2400	2 500
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.2400	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.2400	2 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.2400	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	9.2300	2 300
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	9.2300	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	9.2200	4 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	9.2200	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1700	2 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.1700	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	9.1500	4 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	9.1500	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	9.1300	3 700
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	9.1300	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1100	2 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.1100	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.0400	2 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.0400	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.0600	2 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.0600	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	9.0900	6 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	9.0900	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	9.1000	5 800
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 800)	9.1000	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1100	2 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.1100	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1400	2 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.1400	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.1700	200
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	9.1700	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.1100	900
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	9.1100	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	9.1300	4 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	9.1300	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	9.1500	6 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	9.1500	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	9.1900	4 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	9.1900	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.2000	2 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.2000	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	9.2500	1 100
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	9.2500	0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.3300	2 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.3300	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1700	2 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.1700	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1800	2 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.1800	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	9.2000	4 000

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	9.2000	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.2100	2 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.2100	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	9.2500	8 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	9.2500	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.3100	2 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.3100	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	9.1800	4 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	9.1800	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1900	2 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.1900	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	9.2000	6 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	9.2000	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	9.2200	8 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	9.2200	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1200	2 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.1200	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1300	2 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.1300	0
			O	2006-12-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 000	9.1400	
			M	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1400	2 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.1400	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1500	2 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.1500	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	9.1700	2 800
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	9.1700	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	9.1800	2 400
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	9.1800	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	9.1900	4 600
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)	9.1900	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	9.2000	2 200
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	9.2000	0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	9.2300	20 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	9.2300	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.2100	1 000
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.2100	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	9.3000	1 600
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	9.3000	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	9.3100	3 900
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	9.3100	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.3200	2 500
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.3200	0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.3400	1 000
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.3400	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.2500	500
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	9.2500	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.2400	1 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.2400	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.1900	500
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	9.1900	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	662	9.2500	662
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(662)	9.2500	0
Fonds de revenu avantageux BG à pondérat									
Parts									
BG Advantaged Equal Weigh	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.0700	5 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.0700	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	10.0000	2 500
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	10.0000	0
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	9.9000	1 300
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	9.9000	0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.1100	5 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.1100	0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	10.1100	2 500
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	10.1100	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	10.1800	2 700
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	10.1800	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	10.1900	1 600
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	10.1900	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.3600	5 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.3600	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	10.3000	2 500
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	10.3000	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.4000	5 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.4000	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.5500	5 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.5500	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	10.4500	10 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	10.4500	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.4000	5 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.4000	0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.3300	5 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.3300	0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.4000	5 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.4000	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.4000	5 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.4000	0
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.2500	500
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	10.2500	0
Fonds de revenu Bell Aliant Communicatio									
Parts									
Daniels, Jonathan	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16
Fonds de revenu Groupe Santé Medisys									
Droits Restricted Units under MHGIF RUP									
Bergevin, Éric	5		O	2006-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 333		8 333
			O	2007-01-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 833)		6 500
			O	2007-01-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 500)		0
Bybelezer, Henri	5		O	2005-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 667		16 667
			O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 667)		4 000
			O	2007-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)		0
Carmen, Glenn Michael	5		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Cloutier, Julie	5		O	2005-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		25 000
Elman, Stuart Mitchell	5		O	2005-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		25 000
Gottschalk, Shari Lynn	5		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 333		8 333
Kolber, Sénateur Leo E.	4		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	833		833
McLennan, John T.	4		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 389		1 389
Tanguay, Louis A.	4		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 233		1 233
Tse, Bryant	5		O	2003-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		25 000
Parts									
Bergevin, Éric	5		O	2007-01-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 833	8.6800	1 833
RRSP	PI		O	2006-04-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 500	8.6800	6 500
Bybelezer, Henri	5		O	2007-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 667	8.5900	13 710
			O	2007-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 000	8.5900	6 903
fonds de Revenue BFI Canada									
Parts (Ordinary Units)									
Goldby, Howard	7								
Sun Life - DPSP	PI		O	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	281	28.6800	
		R	M	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67	28.2000	67*
LoVerde, Joseph	7		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	21.4600USD	8 460
Richardson, Harold	7	R	O	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 128	28.0800	1 836
Fonds Enerplus Resources									
Parts									
Dodge, Edwin V.	4		O	2007-01-08	D	46 - Contrepartie de services	1 000	49.9749	5 000
GRAY, Rodney	5		O	2007-01-08	D	46 - Contrepartie de services	1 515	52.8800	
			M	2007-01-08	D	46 - Contrepartie de services	1 515	49.9479	
			M'	2007-01-08	D	46 - Contrepartie de services	1 515	49.9749	3 011
MARTIN, DOUGLAS R.	4		O	2007-01-08	D	46 - Contrepartie de services	808	49.9749	8 528
NORMAND, Robert L.	4		O	2007-01-08	D	46 - Contrepartie de services	610	49.9749	2 555

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Roane, Glen Dawson	4		O	2007-01-08	D	46 - Contrepartie de services	1 000	49.9749	4 000
SETH, WAZIR, CHAND	4		O	2007-01-08	D	46 - Contrepartie de services	1 000	49.9749	4 000
WEST, Donald	4		O	2007-01-08	D	46 - Contrepartie de services	610	49.9749	3 220
WHEELER, Harry B.	4		O	2007-01-08	D	46 - Contrepartie de services	1 000	49.9749	227 791
ZORICH, Robert L.	4		O	2007-01-08	D	46 - Contrepartie de services	610	49.9749	9 453
Fortsum solutions d'affaires inc.									
Actions ordinaires									
couture, Daniel	5	R	O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.6000	29 000
Fortune Minerals Limited									
Options									
Doumet, George Michel	4, 3		O	2006-12-27	D	50 - Attribution d'options	50 000		300 000*
Goad, Robin Ellis	4, 5, 3		O	2006-12-27	D	50 - Attribution d'options	120 000		645 000*
Naik, Mahendra	4	R	O	2006-12-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.3000	150 000
Freehold Royalty Trust									
Deferred Trust Units									
blades, douglas nolan	4		O	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	199		1 794
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 026		3 820
CAMPBELL, HARRY SINCLAIR	4		O	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	199		1 794
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 026		3 820
CEDRASCHI, TULLIO	4		O	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	199		1 794
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 026		3 820
HARRISON, PETER T	4		O	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	199		1 794
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 026		3 820
MAHER, P MICHAEL	4		O	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	199		1 794
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 026		3 820
SIEBENS, WILLIAM W	4		O	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	398		3 588
			O	2007-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 051		7 639
Frontera Copper Corporation									
Actions ordinaires									
BEACH, WAYNE	4	R	O	2006-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.3500	485 000
Futuremed Healthcare Income Fund									
Parts de fiducie									
Stone, Raymond Howard	4, 5								
R & FS Holdings Li	PI		O	2007-01-03	I	36 - Conversion ou échange	640 000		640 000
Special Voting Units/Class B Limited Partnership Units									
Stone, Raymond Howard	4, 5								
R & FS Holdings Li	PI		O	2007-01-03	I	36 - Conversion ou échange	(640 000)		7 400
Gabriel Resources Ltd.									
Droits DSUs									
Sinclair, Alistair Murray	4		O	2007-01-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 002		21 097
Gastem Inc.									
Actions ordinaires									
savoie, raymond	4, 5		O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	40 000	0.2500	156 666
Options									
Lemoine, Michel	4, 5		O	2006-12-19	D	50 - Attribution d'options	95 000		
			M	2006-12-19	D	50 - Attribution d'options	95 000		145 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Gateway Casinos Income Fund									
Parts de fiducie									
Bardua, Bradley Dean	5		O	2006-12-14	D	97 - Autre	700	17.9700	3 826
GC-Global Capital Corp.									
Actions à droit de vote subalterne									
GC-Global Capital Corp.	1		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.0000	51 700*
General Donlee Income Fund									
Parts de fiducie									
Bregman, Michael David	4								
Tailwind Fund Limi	PI		O	2007-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 600)	6.7682	328 400
General Donlee	1		O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	70 600	6.4460	70 600*
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(70 600)	6.4460	0
General Motors Acceptance Corporation du									
Billets Variable Denomination Adjustable Rate Demand Notes									
ANDREW, PETER	5		O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			$ 502.00
			O	2006-12-31	D	97 - Autre	$ 7.00		$ 509.00
SUSKE, JAMES R	5		O	2006-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			$ 1 001.00
Demand Note									
ANDREW, PETER	5		O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M"	2005-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 061
CREMERS, JOHN P. L.	5		O	2005-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2006-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M"	2005-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M"'	2006-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M""	2006-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 672
DICKERSON, THOMAS ERNEST	4, 5		O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 310
			O	2006-12-31	D	97 - Autre	(9 501)		9 624
HOWELL, GEORGE FREDERICK	4		O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			138 729
			O	2006-12-31	D	97 - Autre	(16 864)		6 871
RAPSON, WENDE MARY	4, 5		O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 787
			O	2006-12-31	D	97 - Autre	(780)		9 184
WATSON, WILLIAM JAMES	4		O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M"	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			323 805
			O	2006-12-31	D	97 - Autre	40 169		188 618
WILTSHIRE, KEVIN RODERICK	5		O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 241
			O	2006-12-31	D	97 - Autre	(4 865)		6 488
George Weston Limitee									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Droits -Deferred Share Units									
Baillie, A. Charles	4								
Deferred Share Uni	PI		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	403		3 809
Dart, Robert John	4, 6		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	225		1 606
Eby, Peter	4		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	401		5 346
Farmer, Phillip W.	4		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	342		3 478
Fraser, Anne Louise	4		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	5		1 131
Graham, Anthony R.	4		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	365		4 153
Makinson, John Crowther	4		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	308		4 532
Prichard, John Robert Sto	4		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	343		4 247
Global Diversified Investment Grade Inco									
Parts de fiducie									
Banque Nationale du Canad	3								
Financière Banque	PI		O	2006-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	8.4000	529 300
			O	2007-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	8.3000	533 300
			O	2007-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	8.2500	535 200
			O	2007-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	8.2500	536 300
			O	2007-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	8.2500	537 400
Global Preferred Securities Trust									
Parts de fiducie									
Global Preferred Securiti	1		O	2006-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.0000	300
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	9.0000	0
			O	2006-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.0500	500
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	15.0000	
			M	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	9.0500	0
			O	2006-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.0500	500
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	9.0500	0
			O	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.9200	300
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.9200	0
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.0900	300
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	9.0900	0
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.0900	1 000
			O	2007-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.0900	0
Global Railway Industries Ltd.									
Options									
Hagg, John Andrew	4		O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	25 000		50 000
Horbay, David John	4		O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	25 000		87 500
Mensinger, John	7		O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	40 000		65 000
Ogden, Phillip Ray	4		O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	25 000		87 500
Ormiston, Donna Denise	7		O	2006-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000
Renner, James	4		O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	25 000		50 000
Sanderson, Timothy George	4		O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	25 000		50 000
Sturtz, William Bassett	5		O	2006-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-08-10	D	50 - Attribution d'options	60 000		60 000
			O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	50 000		110 000
Weber, Paul Martin	7		O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	35 000		60 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Zurowski, Garry T.	4		O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	25 000		50 000
Global Resource Split Corp.									
Actions privilégiées									
Global Resource Split Cor	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	12.6000	4 500
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	12 900	13.0000	12 900
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(12 900)		0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	13.5000	11 000
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.5000	5 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
GMP Capital Trust									
Parts de fiducie									
Budd, Thomas A.	4								
Budd GM&P Partner	PI		O	2006-12-29	I	36 - Conversion ou échange	228 520	21.8000	228 520
			O	2006-12-29	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(228 520)	21.8000	0
Golf Town Income Fund									
Parts de fiducie									
Bebis, Stephen	4, 5		O	2007-01-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	10 084		329 448*
Golf Town Employee	PI		O	2004-11-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 719	11.2300	3 719*
Golf Town Long Ter	PI		O	2007-01-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 084)		20 171*
Bozniak, Murray Morris	5		O	2007-01-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	4 496		68 746*
Golf Town Employee	PI		O	2004-11-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 659	11.2300	1 659*
Golf Town Long Ter	PI		O	2007-01-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 496)		8 994*
Morris, Jason Guy	5								
Golf Town Employee	PI		O	2006-12-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	827	11.2300	827*
Spence, David Andrew	5		O	2007-01-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	4 360		31 670*
			O	2004-11-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 608	11.2300	1 608*
Golf Town Long Ter	PI		O	2007-01-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 360)		8 721*
Great Canadian Gaming Corporation									
Actions ordinaires									
Black, Bruce	5		O	2006-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	11.7100	437
			O	2006-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	11.4100	500
			O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	11.7000	562
Blank, Howard	5		O	2006-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	11.7100	14 439
			O	2006-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	63	11.4100	14 502

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	11.7000	14 564
Cooke, Michael Cooke	5		O	2006-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	11.7100	514
			O	2006-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	11.4200	573
			O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	11.7000	630
Egli, Brian	7		O	2006-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74	11.7000	3 653
			O	2006-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	11.4100	3 729
			O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74	11.6900	3 803
Goudron, Peter	7		O	2006-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	11.7100	1 593
			O	2006-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	11.4100	1 657
			O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	11.7000	1 719
Hum, Howard	5		O	2006-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	11.6900	1 960
			O	2006-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	11.4200	2 021
			O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	11.7000	2 080
Keeling, Chuck	7		O	2006-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	11.7100	14 621
			O	2006-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	11.4100	14 684
			O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	11.7000	14 746
Oliver, George Wayne	7		O	2006-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	11.7100	13 304
			O	2006-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	11.4200	13 363
			O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	11.7000	13 420
Thornton, Shane	5		O	2006-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74	11.7000	148
			O	2006-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	11.4100	224
			O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	11.6900	306
Waite, Tyrone	5		O	2006-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	11.7100	507
			O	2006-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	11.4200	566
			O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	11.7000	623

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Woensdregt, Milton	5		O	2006-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	11.6800	103
Griffiths McBurney L.P.									
Actions échangeables Class B Limited Partnership Units									
Budd, Thomas A.	4, 5								
Budd GM&P Partner	PI		O	2006-12-29	I	36 - Conversion ou échange	(228 520)	21.8000	946 378
Group Forage Major Drilling Group Intern									
Actions ordinaires									
Gibson, James Alexander	5		O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	3 000	18.6500	5 500
			O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	3 000	9.3200	8 500
			O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	25.8000	2 500
Tennant, David Buchanan	4		O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	25.8000	27 200
Self Directed RRSP	PI		O	2007-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	26.0000	29 800
Options									
Gibson, James Alexander	5		O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	18.6500	22 000
			O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	9.3200	19 000
Groupe BMTC Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Groupe BMTC Inc.	1		O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		8 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		3 400
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	18.0000	1 100
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		10 100
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	18.0500	6 700
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 600)		4 500
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	18.0500	11 200
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	18.0500	3 400
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		18 600
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	18 600	18.0500	22 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(18 600)		9 300
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	18.0500	22 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		5 900
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	18.0500	27 900
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)		0
Groupe Bocenor Inc.									
Options d'achat d'actions ordinaires									
Reny, Caroline	5		O	2007-01-09	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.3550	26 250
Groupe CGI inc.									
Actions à droit de vote subalterne Classe A									
Bourque, André	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2007-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 109	8.4548	4 457
			O	2007-01-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 457)	7.9136	0
TD Waterhouse	PI		O	2007-01-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 457	7.9136	37 335
Doré, Paule	5								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fiducie Paule Doré	PI		O	2006-12-29	C	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers	(40 000)		
			M	2006-12-29	C	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers	(60 000)		282 221
Groupe CGI inc.	1		O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	185 500	8.0000	185 500
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	15 600	8.0000	201 100
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	44 700	8.0000	245 800
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	230 000	7.9760	475 800
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	274 100	7.9579	749 900
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	165 000	7.8883	914 900
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	191 800	7.9455	1 106 700
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	165 000	7.9660	1 271 700
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	79 700	7.9958	1 351 400
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 351 400)		74 400
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	8.0000	1 386 400
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	39 400	7.9963	1 425 800
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	8.0000	78 900
			O	2007-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	(78 900)		0
Contrat à terme de vente hors bourse 60 000 actions subalternes									
Doré, Paule	5		O	2006-12-29	D	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers	(1)	35.1700	0
Groupe Cossette Communication Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Cossette Communication Gr	1		O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.8000	14 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	9.7500	11 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.6000	14 300
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	9.5215	15 600
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.6607	17 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.6500	18 200
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	41 600	9.6500	59 800
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.7250	60 200
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	9.9476	75 200
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	9.9679	114 200
			O	2006-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(114 200)		0
Unités									
Gouin, Serge	4		O	2007-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	387	4000.0000	3 548
Houde, Monic	4		O	2007-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	145	1500.0000	649
McKerroll, David D.	4		O	2007-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	164	1700.0000	2 550
Groupe iWeb inc.									
Options									
Chouinard, Eric	4, 5, 3		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.4000	160 000
Guindon, Marc	5		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4000	600 000
Leclair, Martin	4, 5, 3		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.4000	160 000
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
Actions ordinaires									
Groupe SNC-Lavalin inc.	1		O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	30.9200	4 300
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	30.9200	0

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	30.8970	1 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	30.8970	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	30.8100	10 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	30.8100	0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	30.7100	10 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	30.7100	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	30.6900	10 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	30.6900	0
Guyana Goldfields Inc.									
Actions ordinaires									
Sheridan, Patrick John	4		O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.9200	445 609
			O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.9700	440 609
			O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.1000	430 609
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.2500	425 609
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.2800	420 609
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.3500	415 609
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.4000	410 609
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	11.4500	406 109
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	12.0000	405 109
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	12.0000	404 109
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.2900	399 109
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	12.2600	394 609
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	12.2800	394 109
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	12.0900	393 509
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	11.9500	389 109
GVIC Communications Inc.									
Actions ordinaires Class A Voting									
Glacier Ventures Internat	3		O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	11 865 456		11 865 456
Actions sans droit de vote Class B									
Glacier Ventures Internat	3		O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	11 865 456		11 865 456
H2O INNOVATION (2000) INC.									
Options									
Bergeron, Tony	4		O	2007-01-06	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.2000	38 000
Booth, John Geoffrey	4		O	2007-01-06	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.2000	55 500
Dugré, Frédéric	4, 5		O	2007-01-06	D	50 - Attribution d'options	125 000	1.2000	306 000
Duquenne, Andre	4		O	2007-01-06	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.2000	32 000
Gervais, Philippe	4		O	2007-01-06	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.2000	37 000
Malka, Jacky	5		O	2007-01-06	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.2000	40 000
PHÉNIX, ÉLAINE C.	4		O	2006-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-06	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000
Putzeys, Jacques	4		O	2007-01-06	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.2000	29 500
Santander, Jean-Marie	4		O	2007-01-06	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.2000	28 500
Halo Resources Ltd.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Bloom, Lynda	4		O	2006-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-12-15	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4500	200 000*
Harvest Energy Trust									
Options Trust Unit									
Boone, David J.	4	R	O	2006-12-22	D	50 - Attribution d'options	15 000	26.1700	35 000
High Plains Uranium, Inc.									
Actions ordinaires									
Knox, James Albert	4	R	O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.2500USD	100 000*
The K2 Principal Fund L.P	3		O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 800	1.5610	7 516 000
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	1.7080	7 510 000
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	153 800	1.6110	7 663 800
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	1.7550	7 658 200
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(159 700)	1.6390	
			M	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	159 700	1.6390	7 817 900
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.7480	7 812 900
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.6840	7 837 900
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	1.7360	7 830 900
Options									
Knox, James Albert	4		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.5000USD	145 235*
Highpine Oil & Gas Limited									
Actions ordinaires									
Humphreys, David	5		O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	14.9700	45 814
Hillsborough Resources Limited									
Actions ordinaires									
Fitch, Michael Allen	4								
Hillsborough Resou	PI		O	2007-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 075	0.4770	24 680
Geer, P Nicholas	4		O	2007-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 076	0.4770	19 238
Hesperian Capital Managem	3								
Norrep Performance	PI		O	2007-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	99 000	0.4840	2 425 000
Irvine, Arthur Barry	4								
Hillsborough Resou	PI		O	2007-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 076	0.4770	21 184
Krivokuca, Paul	7		O	2007-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 075	0.4770	36 511
Slater, David John	4, 5		O	2007-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 237	0.4770	43 341
Stothert, Winston Dunderd	4		O	2007-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 827	0.4770	34 278
Stuart, George William	4		O	2007-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 896	0.4770	20 567
Whittle, David Edward	5		O	2007-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 700	0.4770	17 740
Home Capital Group Inc.									
Actions ordinaires									
Kyprianou, Nicolaos K.	5		O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	55	34.2000	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			M	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	34.2000	25 760
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	34.2000	579 179
Sutherland, Cathy A.	5		O	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	34.2000	
			M	2006-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	34.2000	33 992
HTR Total Return Fund (formerly HORIZON									
Parts de fiducie									
Brasseur, Murray	4, 5								
MFL Management Lim	PI		O	2007-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.7500	135 500
			O	2007-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.6400	136 500
Hub International Limited									
Actions ordinaires									
McBurney, Terry	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 857
Droits Restricted Share Units									
McBurney, Terry	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 651
Options 02/28/03 Award									
McBurney, Terry	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 732
Options 06/17/02 Award									
McBurney, Terry	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 560
HUSKY ENERGY INC.									
Actions ordinaires									
Warnock, Roy Clifford	2								
Janeen RRSP	PI		O	2007-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	77.5461	
			M	2007-01-02	I	35 - Dividende en actions	50	77.5461	7 902
RBC Investments 68	PI		M	2007-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54	77.5461	8 551
RRSP Roy Warnock	PI		O	2007-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54	77.5461	
IAMGold Corporation									
Actions ordinaires									
Bullock, Derek	4		O	2007-01-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500	10.4400	22 382*
Caldwell, John Edward	4		O	2007-01-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500	10.4400	1 220
Charter, Donald Kinloch	4		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	10.4400	28 300
Dengler, W. Robert	4		O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	500	10.4400	3 500
Dufresne, Guy	4		O	2007-01-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300	10.4400	8 700
Freedhoff, Stephen Hart	4		O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	500	10.4400	3 500
Jones, Peter Clark	4		O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	500	10.4400	1 220
Naik, Mahendra	4		O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	500	10.4400	446 009
Shaw, John Thomas	4								
John Shaw	PI		O	2007-01-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500	10.4400	1 000*
IAT Air Cargo Facilities Income Fund									
Parts de fiducie									
Mercury Real Estate Advio	3	R	O	2006-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 700	8.0050	1 378 500
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.5804	1 388 500

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Imaflex Inc.									
Actions ordinaires Class A									
Longo, Roberto	5		O	2007-01-03	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(20 000)	0.6600	30 000
Roberto Longo - RR	PI		O	2003-03-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	20 000	0.6600	20 000
Immunotec Inc.									
Actions ordinaires									
Beer, Dieter Erich	4, 3		O	2006-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 680 345
Sigrid Beer	PI		O	2006-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 477 384
The Beer Family Tr	PI		O	2006-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 186 894
Immunotec Inc. (anciennement Magistral B									
Actions ordinaires									
Immunotec Inc.	1		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	1 000 000		
			M	2006-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 258 075)		
			O	2007-01-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	32 258	32258.0000	32 258
Immunotec Research	PI		M'	2006-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 258 075)		32 258
			O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 290 333
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(32 258)		0
Options Régime d'options									
Andrique, John	5		O	2006-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-12-20	D	50 - Attribution d'options	20 000		20 000
Cohen, Jacques Joel	5		O	2006-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-12-20	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000
Marshall, David Hugh	5		O	2006-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-12-20	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000
Impax Energy Services Income Trust									
Exchangeable Class B Subordinated LP Units of Impax ES MLP									
Delaney, Scott Davie	4, 6, 5								
Impax Management L	PI		O	2006-12-31	C	38 - Rachat ou annulation	(44 603)		1 086 040
Graves, Adam Scott	6, 5		O	2006-12-31	C	38 - Rachat ou annulation	(44 603)		1 086 040
Impax Management Ltd.	3		O	2006-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(44 603)		1 086 040
McMillan, Gordon Andrew	6, 5		O	2006-12-31	C	38 - Rachat ou annulation	(44 603)		1 086 040
Imperial Metals Corporation									
Actions ordinaires									
Deepwell, Andre Henry	5		O	2006-12-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200)	11.9400	29 215
			O	2007-01-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 582	7.5200	30 797
Income & Growth Split Trust									
Parts									
Panagopoulos, Christopher	5		O	2007-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	14.2500	884
INDEXPLUS INCOME FUND									
Parts de fiducie									
IndexPlus Income Fund	1		O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.4800	17 090 852

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.6200	17 094 552
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	12.4800	17 099 152
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	11 100	12.4100	17 111 052
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	12.6400	17 096 452
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.5500	17 099 952
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	12.5000	17 112 952
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 318 140	12.8700	17 082 852
Industries Lassonde Inc.									
Actions à droit de vote multiple Catégorie B									
Lassonde, Pierre-Paul	4, 5								
2798093 Canada Inc	PI		O	2007-01-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100 000)		0
3346625 Canada Inc	PI		O	2007-01-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000		3 752 620*
ING Canada Inc.									
Deferred Share Units for Directors									
NORMAND, Robert L.	4		O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	119	52.4200	1 452
			O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	190	52.7000	1 642
Innicor SubsurfaceTechnologies Inc.									
Actions ordinaires									
Bootle, Ian	5		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.8000	113 067
Options									
Lehodey, Robert Alexander	4		O	2007-01-02	D	52 - Expiration d'options	(35 000)		0
Innova Exploration Ltd.									
Actions ordinaires									
KALANTZIS, FOTIS	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 058	5.7200	18 058
Kalthoff, Edward J.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 304	5.7200	133 404
Kerr, Kelly Douglas	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 754	5.7200	9 347*
Smillie, Michael R.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 753	5.7200	2 753
Tanaka, Glen	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 671	5.7200	124 843
INSCAPE Corporation									
Options									
Horvath, Dezso Joseph	4	R	O	2006-12-12	D	50 - Attribution d'options	7 500	2.9100	37 500
International Forest Products Limited									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
International Forest Prod	1		O	2007-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.9930	10 000*
			O	2007-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	24 400	7.0820	34 400*
			O	2007-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	65 600	7.1976	100 000*
			O	2007-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		0
IPC US Real Estate Investment Trust									
Débentures convertibles 5.75 Convertible Unsecured Subordinated									
Dinniwell, David Arthur	5		O	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			$ 15 000.00
Droits									
Bistricer, Jacob Joseph	4		O	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	623		11 168

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Dinniwell, David Arthur	5		O	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 312
Graham, Janet	4		O	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 187		14 056
Macdonald, Donald Stovel	4		O	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	294		3 864
Mawani, Al	4		O	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	294		
			M	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 470		5 040
Watchorn, Derek John	4		O	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 093		12 151
Young, Michael D'Arcy	4		O	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 563		15 953
Options									
Dinniwell, David Arthur	5		O	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Parts									
Dinniwell, David Arthur	5		O	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
IPL Inc.									
Actions à droit de vote multiple Catégorie A									
Lacasse, Gaston	5		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 650	7.0000	22 050
IPSCO Inc.									
Deferred Share Units									
Grandin, Michael Anthony	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	53	111.3200	3 716
Hinshaw, Juanita Hunt	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	106	111.3200	3 832
Joyce, Burton Montgomery	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	354	111.3200	22 680
Michaels, Jack Duane	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	228	111.3200	16 347
Michel, Bernard Maurice	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	108	111.3200	8 494
Olson, Allan Stuart	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	58	111.3200	6 687
Price, Arthur R.	4								
Arthur R. Price	PI		O	2006-12-31	C	56 - Attribution de droits de souscription	109		9 230
Sim, Richard Guild	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	229	111.3200	15 765
Tetrault, Roger Ernest	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	205	111.3200	10 599
Thiessen, Gordon George	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	111	111.3200	9 948
Wallace, Murray	4								
Murray Wallace	PI		O	2006-12-31	C	56 - Attribution de droits de souscription	135		8 546
Zaozirny, John Brian	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	59	111.3200	7 434
IsoTis S.A.									
Actions ordinaires									
Trotman, James	4, 5	R	O	2006-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 362	1.3100	44 468
Ivanhoe Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Andersen, Michael	7		O	2006-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 015	2.4900USD	256 526
Billinger, Greg	7		O	2006-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 015	2.4900USD	53 534
Blake, Oscar	7		O	2006-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 409	2.4900USD	89 937
Carver, John A.	7		O	2006-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 212	2.4900USD	329 333
Daniel, Leon	4, 5		O	2006-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 016	2.4900USD	637 233
Dobie, Chuck	7		O	2006-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 012	2.4900USD	15 733
Malpiede, Neil Anthony	7		O	2006-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	4 015	2.4900USD	68 600

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Martin, David	4, 5		O	2006-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 016	2.4900USD	969 409
Stark, Michael	7		O	2006-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 614	2.4900USD	68 820
Veith, Edwin	7		O	2006-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 812	2.4900USD	23 583
Webdell, Tom	5		O	2006-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 346	2.4900USD	10 287
Ivanhoe Mines Ltd.									
Actions ordinaires									
Barone, Catherine	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	311	10.5200	1 114
Faber, Mark	4		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	10.8000	26 000
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	10.7500	20 000
Giardini, Tony Serafino	5		O	2006-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	623	10.5200	623
Gow, D. Jay	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	449	10.5200	2 136
Kirwin, Douglas	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	614	10.5200	48 979
Macken, John	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 563	10.5200	6 214
Masse, Pierre	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	524	10.5200	111 977
Meredith, Peter	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	909	10.5200	68 195
			O	2007-01-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(909)		67 286
Snetsinger, Allison	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	10.5200	785
Whitehead, Mark	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	549	10.5200	48 680
Ivernia Inc.									
Actions ordinaires									
Stifano, Mario	5		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	1.3800	25 000*
Kinross Gold Corporation									
Actions ordinaires									
Agro, Hugh	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	321	13.9900	2 437
Boland, Brad James	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	495	13.9900	1 995
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 144	13.9900	31 086
Hill, Christopher T.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	257	13.9900	2 839
Riley, Shelley M.	5	R	O	2006-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 002	13.4800	6 794
		R	O	2006-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 485)	13.4800	5 309
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	241	13.9900	5 550

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Stewart, Ronald W.	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	257	13.9900	7 231
Zangari, Lisa Michelina	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	201	13.9900	2 528
Options									
Agro, Hugh	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	46 000	13.8200	161 000
BAKER, TIMOTHY CLIVE	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	45 000	13.8200	105 000
Boehlert, Thom Michael	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	70 000	13.8200	152 500
Boland, Brad James	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	19 515	13.8200	34 515
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	13.8200	800 000
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	30 000	13.8200	85 000
Harkonen, Jaana Maria	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	11 428	13.8200	26 428
Hill, Christopher T.	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	27 110	13.8200	98 652
Isto, Mark Edward	5		O	2006-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	20 670	13.8200	20 670
Riley, Shelley M.	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	19 014	13.8200	83 261
Stewart, Ronald W.	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	19 553	13.8200	243 985
Taylor, Robert Michael	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	48 260	13.8200	101 581
Toccacelli, James Edward	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	11 579	13.8200	26 579
William Alan, Ahlgren	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	8 461	13.8200	18 461
Zangari, Lisa Michelina	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	22 000	13.8200	110 335
Restricted Shares									
Agro, Hugh	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 000		70 400
BAKER, TIMOTHY CLIVE	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 048		49 048
Boehlert, Thom Michael	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		97 500
Boland, Brad James	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 505		16 505
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		518 109
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 000		37 000
Harkonen, Jaana Maria	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 809		6 809
Hill, Christopher T.	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 844		33 447
Isto, Mark Edward	5		O	2006-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 890		11 890
Riley, Shelley M.	5	R	O	2006-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 002)	13.4800	15 754
			O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 338		22 092
Stewart, Ronald W.	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		37 376
Taylor, Robert Michael	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 304		28 278
Toccacelli, James Edward	5	R	O	2002-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 964		7 964
		R	O	2006-06-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	5000.0000	17 964
William Alan, Ahlgren	5	R	O	2006-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 820		2 820
Zangari, Lisa Michelina	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 000		43 072
Klondike Silver Corp.									
Actions ordinaires									
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4, 5		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.4300	550 143
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(385)	0.3900	549 758
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.4100	534 758
La Banque de Nouvelle - Ecosse									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Angus, Hamish	5		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	52.2600	2 438
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22	52.2800	2 460
CEFIS, ALBERTA	5		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	7 054	14.1750	29 478
Chrominska, Sylvia Dolore	5	R	O	2006-12-15	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)		24 161
Hannam, Wendy Guida	5		O	2005-01-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	6 319	15.8250	6 319
			O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	7 054	14.1750	13 373
			O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	4 756	21.0250	18 129
KIRBY, MICHAEL	4								
East Coast Consult	PI		O	2007-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	51.0500	1 000
Kumaasi, Hurbert Jackson	5		O	2000-01-02	D	51 - Exercice d'options	2 000	15.8250	2 000
Nicol, Thomas C	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	350		68 890
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	52.2600	58 890
O'Sullivan, James Patrick	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 086		32 272
Percy-Robb, Michael Iain	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	2 000	13.0250	14 000
Schumacher, C. John	7	R	O	2006-12-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(41 168)		301 848
Waterous, Adam	7	R	O	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 046	52.5000	925 586
Actions ordinaires ESOP									
Duncan, Karen	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26		32
durocher, Marc	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133		1 866
Hung, Annie	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	406		1 239
Morson, Stephen	5	R	O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 607)	52.6100	162
Mountain, James William	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97		706
Pitfield, Robert Hartland	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	282		5 694
Reynolds, Rod	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154		927*
Strizic, Derrick, Darko	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15		127
Warman, Michael Kenneth	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	324		6 246
Options									
CEFIS, ALBERTA	5		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(7 054)		347 200
Hannam, Wendy Guida	5		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(6 319)		174 945
			O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(7 054)		167 891
			O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(4 756)		163 135
Kumaasi, Hurbert Jackson	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		36 936
Percy-Robb, Michael Iain	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		72 144
Strizic, Derrick, Darko	5		O	2007-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 730)		18 174
			O	2007-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 817)		16 357
Suleman, Munir	5		O	2006-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 160)		48 684
La Banque Toronto-Dominion									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9									
Blair, Carolyn Diane	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	3 300	69.6100	3 706
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	69.6100	406
Drummond, Don	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	550	38.9000	8 211
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(550)	69.2500	7 661
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	8 450	38.9000	16 111
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 000	33.4200	17 111
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	69.7500	16 111
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	69.7900	14 811
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.8100	14 711
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.8300	14 511
Malavia, Hanish	5								
Hanish Malavia	PI		O	2007-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	290	69.8200	3 940
			O	2007-01-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101		4 041
Options									
Barnes, John David	5		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	840		7 760*
Blair, Carolyn Diane	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	3 300	33.4200	
			M	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(3 300)	69.6100	7 852*
David, John Vincent	5	R	O	2006-12-20	D	50 - Attribution d'options	1 292	67.4200	5 535*
Dousmanis-Curtis, Alexand	5	R	O	2006-12-14	D	50 - Attribution d'options	3 048	67.4200	19 086*
Drummond, Don	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(550)	38.9000	
			M	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(550)	38.9000	26 882
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(8 450)	38.9000	18 432
			O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	33.4200	17 432
LANGILL, PAUL	5		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(6 900)	36.2500	27 824
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	6 900	36.2500	71 024
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	69.4400	64 124
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(7 200)	41.7000	56 924
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	7 200	41.7000	64 124
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	69.4400	56 924
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(12 200)	40.9800	44 724
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	12 200	40.9800	56 924
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 200)	69.4400	44 724
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	33.4200	34 724
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	10 000	33.4200	44 724
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	69.4400	34 724
Levitt, Peter Jeffrey	5		O	2005-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 548
Singh, Manjit	5	R	O	2006-12-14	D	50 - Attribution d'options	2 904	67.4200	18 996
wylds, barrie clarence	5		O	2006-12-31	D	50 - Attribution d'options	1 936		10 803
Lanesborough Real Estate Investment Trus									
Parts de fiducie									
Thorsteinson, Arni Clayto	4, 5, 8								
Desjardins Securit	PI		O	2006-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	5.9000	255 100
RBC Dominion Secur	PI		O	2007-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 900	5.9000	147 700
LE CHATEAU INC.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions à droit de vote subalterne Class A shares									
Silverstone, Jane	4, 5, 3		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	12 640	6.0100	378 600
			O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	100 000	7.2500	478 600
			O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	59.0000	488 600
Options									
Silverstone, Jane	4, 5, 3		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(12 640)	6.0100	125 000
			O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	7.2500	25 000
Le Groupe Forzani Ltee									
Actions ordinaires									
Grace, William	4		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	18.6200	0
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	20 000	16.4900	20 000*
Options									
Grace, William	4		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	20 000	16.4900	40 000
Leader Energy Services Ltd.									
Actions ordinaires									
Beekman, Beerd	5	R	O	2006-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.6000	23 200
		R	O	2006-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	1.5900	21 500
		R	O	2006-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	1.5800	19 000
		R	O	2006-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	1.5700	16 200
Les Biotechnologies Atrium Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Aeterna Zentaris Inc.	3		O	2007-01-02	D	97 - Autre	(11 052 878)		118
Aubut, Marcel	6		O	2007-01-02	D	97 - Autre	9 354		25 854
Bordeleau, Richard	7, 5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	2 467		4 467
Bouchard, Alain	4		O	2007-01-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 078		12 078
Boulanger, Charles	7, 5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	478		2 478
BYORUM, STORMY	6		O	2001-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	97 - Autre	2 494		2 494
Deslauriers, Manon	7, 5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	415		415
Dupont, Éric	6		O	2006-12-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	97 - Autre	781 307		781 307
9143-5842 QUÉBEC I	PI		O	2007-01-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	I	97 - Autre	1 870		1 870
Dupont, Luc	4, 7, 5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	5 086		405 086
9114-4345 Québec I	PI		O	2007-01-02	I	97 - Autre	27 719		694 387
Engel, Jürgen	6		O	2007-01-02	D	97 - Autre	6 502		7 502
Ernst, Jürgen	6		O	2007-01-02	D	97 - Autre	1 839		4 061
Gagnon, Gilles	6		O	2002-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	97 - Autre	14 680		14 680
Harvey, Jocelyn	7, 5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	623		623
Laurin, Pierre	4, 6		O	2007-01-02	D	97 - Autre	2 328		182 328
Limoges, Gérard A.	4, 6		O	2005-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	97 - Autre	207		207
MacDonald, Pierre	6		O	2000-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	97 - Autre	311		311
MacD Consult Inc.	PI		O	2000-11-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-02	I	97 - Autre	2 078		2 078
Paradis, Mario	6		O	2004-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	97 - Autre	564		564
Société générale de finan	3								
SGF Santé Inc.	PI		O	2005-03-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	I	35 - Dividende en actions	1 831 781		1 831 781
Turpin, Dennis	6		O	2005-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	97 - Autre	571		571
Les Compagnies Loblaw Limitee									
Actions ordinaires Deferred Stock Units									
Wright, Joseph Henry	4	R	O	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	30	48.7900	6 938
Droits - Deferred Share Units									
Beeston, Paul	4								
Deferred Share Uni	PI		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	560		3 334
Dalglish, Camilla H.	4		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	469		7 077
Fell, Anthony S.	4		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	604		7 541
Graham, Anthony R.	4		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	549		6 473
Lockhart, Nancy	4		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	529		3 068
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	259		2 733
Reddington, Gary Joseph	4		O	2006-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	511		7 234
Les Distilleries Corby Limitee									
Actions ordinaires									
Valencia, Marc Andrew	5		O	2006-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	122	26.9900	878
			O	2006-12-21	D	35 - Dividende en actions	5	25.0100	883
			O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(886)	24.9800	(3)
			O	2007-01-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	25.4400	83
Les Explosies Nordex Ltee									
Actions ordinaires									
Peterson, Andrew Timothy	4, 5, 3		O	2004-04-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	625 000	0.1000	
			M	2004-04-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	499 800	0.1000	949 300
			O	2006-12-29	D	51 - Exercice d'options	120 000	0.1600	1 069 300
Options									
Peterson, Andrew Timothy	4, 5, 3		O	2001-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2002-06-06	D	50 - Attribution d'options	120 000		120 000
			O	2006-12-29	D	51 - Exercice d'options	(120 000)		0
Les Industries Avcorp Inc.									
Actions ordinaires									
Beaudin, Earnest Charles	4		O	2006-12-29	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.4000	224 000
Actions privilégiées convertibles									
Kohn, Eric Frank	4		O	2007-01-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.0000	0
Scholz, Michael Curt	4, 5, 3		O	2007-01-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.0000	90 000
Options									
Beaudin, Earnest Charles	4		O	2006-12-29	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.4000	75 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Les Industries Dorel Inc.									
Droits Deferred Share Units									
Baird, Robert	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	232		1 595
Benedetti, Alain	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	312		3 131
Cohen, Dian	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	280		2 846
Gordon, Harold P.	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	352		3 725
Tousson, Maurice	4		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	416		4 425
Les Placements Montec Inc.									
Actions ordinaires									
2116428 Ontario Inc.	3		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 701 682	0.1700	1 701 682
Bentob, Myer	4, 5, 3		O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 850 000	0.1700	5 059 000
Dawson, James	4		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000	0.1700	150 000
Leavens, Edward	4		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	275 741	0.1700	275 741
Actions privilégiées Series A									
2116428 Ontario Inc.	3		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 137 424	0.1700	4 137 424
Leavens, Edward	4		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	670 430	0.1700	670 430
Bons de souscription									
Bentob, Myer	4, 5, 3		O	2004-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 850 000		2 850 000
Dawson, James	4		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000		150 000
Les Ressources Aur Inc.									
Actions ordinaires									
Deruchie, Douglas M.	4		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	33 000	6.1700	63 000
Guimaraes, Edmundo Gontar	5		O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	21.6018	17 000
Kennedy, William John Alb	4		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	12 500	14.1000	26 500
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.1200	14 000
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	21.5000	25 000
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	21.5200	24 500
McCarter, Peter Norman	4, 5		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	18 444	11.2100	48 444*
			O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 444)	21.5300	30 000*
Robertson, William John	4		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	6.4500	21 000
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	20.4600	11 000
Stockford, Howard Roger	4		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	62 500	18.4100	113 181
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(102 180)	20.2200	11 001

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Deruchie, Douglas M.	4		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(33 000)	6.1700	59 000
Kennedy, William John Alb	4		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	14.1000	12 500
McCarter, Peter Norman	4, 5		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(18 444)		26 000*
Robertson, William John	4		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.4500	55 000
Stockford, Howard Roger	4		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(62 500)	18.4100	62 500
Les Ressources Campbell Inc.									
Actions ordinaires									
Robertson, Brian Ernest	6, 8		O	2006-12-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	101 850	0.0800	
			M	2006-12-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	69 900	0.0800	1 226 900
			O	2006-12-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	418 800	0.0800	
			M	2006-12-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	277 200	0.0800	1 504 100
			O	2006-05-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	456 000	0.0800	689 000
Bons de souscription actions ordinaires									
Robertson, Brian Ernest	6, 8		O	2006-11-01	D	53 - Attribution de bons de souscription	366 600	0.0800	
			M	2006-11-01	D	53 - Attribution de bons de souscription	366 600	0.0800	366 600
			O	2006-12-04	D	53 - Attribution de bons de souscription	34 950	0.0800	
			M	2006-12-04	D	53 - Attribution de bons de souscription	34 950	0.0800	401 550
Bons de souscription spéciaux									
Robertson, Brian Ernest	6, 8		O	2006-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	456 000		
			M	2006-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	456 000		
			M'	2006-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	456 000		456 000
			O	2006-05-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	(456 000)		0
Droits									
Robertson, Brian Ernest	6, 8		O	2006-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	456 000	0.0800	
			M	2006-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	456 000	0.0800	
			M'	2006-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	456 000	0.0800	456 000
			O	2006-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	701 000	0.0800	
			M	2006-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	701 000	0.0800	1 157 000
			O	2006-12-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(233 000)	0.0800	
			M	2006-12-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(233 000)	0.0800	924 000
			O	2006-12-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(924 000)	0.0800	
			M	2006-12-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(924 000)	0.0800	0
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
Actions ordinaires									
Sam Yu Sum, Georges	5		O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.6000	8 700
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	55.7800	6 000
LionOre Mining International Ltd.									
Options									
Potgieter, Gerhard	7		O	2007-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Liponex Inc.									
Options									
Dickie, William	4, 5		O	2007-01-05	D	50 - Attribution d'options	9 000		170 500
Logistec Corporation									
Actions à droit de vote subalterne Class B									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)		0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	20.0000	1 100

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	19.7500	1 200
Long Reserve Life Resource Fund									
Parts de fiducie redeemable, transferable									
Long Reserve Life Resourc	1		O	2006-12-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.1200	700
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	9.1200	0
			O	2006-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.1800	700
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	9.1800	0
			O	2006-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	9.1300	1 500
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.1300	0
			O	2006-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	9.1900	1 500
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.1900	0
			O	2006-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	822	9.4700	822
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(822)	9.4700	0
			O	2006-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 178	9.4700	2 178
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 178)	9.4700	0
			O	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	9.3500	1 800
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	9.3500	0
			O	2006-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	9.0200	1 300
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	9.0200	0
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.2500	300
			O	2007-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	9.2500	0
Look Communications Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Buxton-Forman, Malcolm	7		O	2007-01-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 052		96 354
Casgrain, Tim	4								
96347 Canada Inc.	PI		O	2007-01-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 241		299 231
Cytrynbaum, Michael	4, 5		O	2007-01-03	D	97 - Autre	1 191		27 866*
Unique Broadband Systems,	3								
UBS Wireless Servi	PI		O	2007-01-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	198 617		28 288 136
Lundin Mining Corporation									
Actions ordinaires									
Craig, John Hunter	4		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	42.0600	13 000
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	43.0000	10 000
Magasins Hart Inc.									
Actions ordinaires									
Farah, Robert	5								
Maria D. Farah	PI		O	2006-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)		18 800
			O	2006-12-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)		16 400
			O	2007-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)		13 000
Michaels, Howard	5		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	6 000		6 000
Options									
Michaels, Howard	5		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	3.5900	10 000
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	1.7000	9 000
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	3.2300	6 000
Magellan Aerospace Corporation									
Actions ordinaires									
Palmer, James Simpson	4		O	2006-12-29	D	46 - Contrepartie de services	2 783	2.8300	149 020

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3		O	2006-12-31	D	52 - Expiration d'options	(60 000)	5.8500	360 000
Heide, Daniel Paul	5		O	2006-12-31	D	52 - Expiration d'options	(3 500)	5.8500	66 500
Moeller, Larry G.	4		O	2006-12-31	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	5.8500	66 000
Magna International Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
Galifi, Vincent Joseph	5								
Joanna Galifi, spo	PI		O	2007-01-02	I	99 - Correction d'information	(70 212)		21 513
			O	2007-01-02	C	57 - Exercice de droits de souscription	3 241		24 754
Gingl, Manfred	4, 6								
1593057 Ontario In	PI		O	2007-01-02	I	99 - Correction d'information	(250 946)		0
			O	2007-01-02	I	57 - Exercice de droits de souscription	15 336		15 336
Wahlheim Capital I	PI		O	2007-01-02	I	99 - Correction d'information	(80 407)		0
McCarthy, Michael Elmo	7		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	65.4900	14 000
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	93.5640	4 000
Walker, Donald James	4								
Donald J. Walker F	PI		O	2007-01-08	C	99 - Correction d'information	(146 037)		0
Wolf, Siegfried	4, 5		O	2007-01-02	D	99 - Correction d'information	(345 454)		37 993
			O	2007-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 206		54 199
Droits Restricted Shares									
Galifi, Vincent Joseph	5								
Joanna Galifi, spo	PI		O	2003-06-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	C	99 - Correction d'information	70 212		70 212
			O	2007-01-02	C	57 - Exercice de droits de souscription	(3 241)		66 971
Gingl, Manfred	4, 6								
1593057 Ontario In	PI		O	2003-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	I	99 - Correction d'information	250 946		250 946
			O	2007-01-02	I	57 - Exercice de droits de souscription	(15 336)		235 610
Wahlheim Capital I	PI		O	2003-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	I	99 - Correction d'information	80 407		80 407
Walker, Donald James	4								
Donald J. Walker F	PI		O	2003-04-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-08	C	99 - Correction d'information	146 037		146 037
Wolf, Siegfried	4, 5		O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	99 - Correction d'information	345 454		345 454
			O	2007-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 206)		329 248
Droits Restricted Stock Units									
Galifi, Vincent Joseph	5	R	O	2006-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 519	71.7530USD	11 343
Koob, Peter	5	R	O	2006-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	759	71.7530USD	10 379
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74		10 453
Walker, Donald James	4	R	O	2006-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 038	71.7530USD	22 689
Wolf, Siegfried	4, 5	R	O	2006-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 038	71.7530USD	22 689
Options									
McCarthy, Michael Elmo	7		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	65.4900	23 750
Manitoba Telecom Services Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Stefanson, Thomas E.	4, 5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	30 000	14.6300	32 800
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	45.2500	32 300
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	45.2100	31 800
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	45.2000	22 800
Options									
Stefanson, Thomas E.	4, 5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	14.6300	0
March Networks Corporation									
Actions ordinaires									
Burke, Christopher Stephe	4		O	2007-01-05	D	46 - Contrepartie de services	475		6 836
Gibson, Simon John	4, 6		O	2007-01-05	D	46 - Contrepartie de services	267		1 149
Homer, David	4		O	2007-01-05	D	46 - Contrepartie de services	327		1 407
Horn, Alan Douglas	4		O	2007-01-05	D	46 - Contrepartie de services	327		327
Matthews, Terence Hedley	4, 5, 3		O	2007-01-05	D	46 - Contrepartie de services	713		4 569
McLaren, Donald Ian	4		O	2007-01-05	D	46 - Contrepartie de services	356		21 533
Options									
Beckett, Cheryl Anne	5		O	2007-01-05	D	59 - Exercice au comptant	(268)	5.0000	20 502
			O	2007-01-05	D	59 - Exercice au comptant	(632)	13.0300	19 870
			O	2007-01-09	D	59 - Exercice au comptant	(2 181)	13.0300	17 689
McLaren, Donald Ian	4		O	2007-01-05	D	59 - Exercice au comptant	(1 400)	17.5000	12 400
Pulskamp, Daniel Robert	5		O	2007-01-08	D	59 - Exercice au comptant	(989)	5.0000	63 698
			O	2007-01-08	D	59 - Exercice au comptant	(312)	13.0300	63 386
Schulz, Jeffrey Melvin	5		O	2007-01-02	D	59 - Exercice au comptant	(410)	17.5000	10 976
MATRIX Income Fund									
Parts de fiducie									
Brasseur, Murray	4, 5								
MFL Management Lim	PI		O	2007-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	7.9280	0
MAXIN Income Fund									
Parts de fiducie									
MAXIN Income Fund	1		O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	443 542	13.9000	4 134 606
MCAN Mortgage Corporation									
Actions ordinaires									
Oldenburg, Tammy	5		O	2007-01-08	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 244	11.1500	12 534
CIBC Mellon	PI		O	2006-10-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	10.3384	951
			O	2006-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	10.2600	1 002
			O	2006-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	10.3340	1 053
			O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	10.9129	1 101
			O	2006-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	10.6900	1 150
			O	2006-12-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	11.0154	1 198
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	11.4244	1 244
			O	2007-01-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 244)	11.1500	0
Sutherland, Ian	4, 3								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Tachane Foundation	PI		O	2003-01-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.2000	2 000
Tyas, John	5		O	2007-01-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	961	11.1500	6 062
CIBC Mellon Trust	PI		O	2006-10-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	10.3384	789
			O	2006-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	10.2600	819
			O	2006-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	10.3340	849
			O	2006-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	10.9129	877
			O	2006-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	10.6900	906
			O	2006-12-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	11.0154	934
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	11.4244	961
			O	2007-01-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(961)	11.1500	0
MDS Inc.									
Options									
DeFalco, Stephen P.	4, 5	R	O	2005-12-20	D	50 - Attribution d'options	253 500	20.0000	653 500
Medical Facilities Corporation									
Income Participating Securities									
Medical Facilities Corpor	1		O	2006-12-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	8.8875	20 000
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
Medicure Inc									
Actions ordinaires									
Friesen, Albert David	4, 5								
ADF FAMILY HOLDING	PI		O	2006-12-29	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(150 000)	1.4600	5 397 915
Mena Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Ridgway, Simon T.P.	4	R							
Mill Street Servic	PI		O	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	2.2700	167 834
			O	2007-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.2700	162 834
Meridian Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Graff, Richard P	4		O	2007-01-03	D	97 - Autre	360		817
Horn, Robert Aelred	4		O	2007-01-03	D	97 - Autre	360		2 322
Lattanzi, Christopher	4		O	2007-01-03	D	97 - Autre	900		7 306
MacNaught, Malcolm	4		O	2007-01-03	D	97 - Autre	360		13 322
MUNERA, Gerard Emmanuel L	4		O	2007-01-03	D	97 - Autre	360		1 322
Renzoni, Carl	4		O	2007-01-03	D	97 - Autre	360		6 322
Metallica Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Blacketor, Bradley Joseph	5								
Metallica Manageme	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	467	3.7473USD	19 108*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fierro, Troy	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	420	3.7500USD	942*
Hall, Richard James	4, 5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	534	3.7453USD	22 106*
Methanex Corporation									
Actions ordinaires									
Caudell, Joseph	5	R	O	2006-12-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	29.7800	(2 090)
		R	O	2006-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 725)	28.4000	8 628
		R	O	2006-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(718)	28.3700	7 910
Methanex Corporation	1	R	O	2006-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	27.7710	
			M	2006-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	27.7710	350 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	28.5290	25 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	29.2076	50 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	29.8614	75 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	29.7900	100 000
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	30.0356	125 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	30.0443	150 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	29.4606	175 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	29.4279	200 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	29.4804	225 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	29.6726	250 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	29.8311	275 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	29.7097	300 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	29.6438	325 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	30.0985	350 000
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	30.3006	375 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	30.2172	400 000
			O	2006-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(400 000)		0
Muuls, Jean-Christophe	2		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172	27.9800	
			M	2006-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172	27.9800	172
		R	O	2006-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(172)	30.2600	0
Middlefield Equal Sector Income Fund									
Parts de fiducie									
Middlefield Equal Sector	1		O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 122 743	9.2000	1 557 343
Mines Agnico-Eagle Limitee									
Actions ordinaires									
Allan, Don	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	185	47.3180	5 447
Beaumont, Doug	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	47.3180	6 914
Blackburn, Alain	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	47.3180	1 066
Boyd, Sean	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	238	47.3180	102 914
Haga, Ingmar Erik Johan	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	147	47.3180	331

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Haldane, Timothy Quentin	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161	47.3180	1 511
Kraft, Bernie	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	47.3180	4 914
Laing, R. Gregory	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	47.3180	1 200
Legault, Marc	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	47.3180	4 334
Racine, Daniel	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162	47.3180	5 951
Robitaille, Jean	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	131	47.3180	1 246
Scherkus, Ebe	4, 6, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	376	47.3180	54 907
Smith, David	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	47.3180	137
Stockford, Howard Roger	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	47.3180	775
MINT Income Fund									
Parts de fiducie									
MINT Income Fund	1		O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	671 711	10.9400	3 911 339
Mission Oil & Gas Inc.									
Actions ordinaires									
Geremia, Danny Giovanni	5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	(31 600)		109 662
RRSP Danny Geremia	PI		O	2007-01-02	I	97 - Autre	1 600		7 626
Spouse	PI		O	2007-01-02	I	97 - Autre	15 000		42 300
Trust Acct	PI		O	2005-01-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	I	97 - Autre	15 000		15 000
Morneau Sobeco Income Fund									
Parts de société en commandite (Class B Limited Partnership Unit									
Morneau, Sr., William Fra	4, 5								
Morneau Investment	PI		O	2006-12-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 062	6586.5000	
			M	2006-12-07	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 062	6586.5000	689 266
			O	2005-10-18	C	97 - Autre	(567 412)		686 204
		R	O	2005-09-30	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 253 616	10.0000	1 253 616
Mortgage-Backed Securities Trust									
Parts de fiducie									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5		O	2007-01-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	5.0900	19*
Merrilyn Driscoll	PI		O	2007-01-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	5.0900	16*
MOSAID Technologies Incorporated									
Actions ordinaires									
Gillingham, Peter	5		O	2006-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	266	23.7000	2 022*
MSP Maxxum Trust									
Parts de fiducie									
MSP Maxxm Trust	1		O	2007-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.7500	100

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.7500	0
		R	O	2005-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 230 218	8.9738	2 235 218
			O	2005-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 230 218)	8.9738	5 000
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 865 768	9.2523	2 865 768
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 865 768)	9.2523	0
			O	2007-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	8.7100	8 400
			O	2007-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(8 400)	8.7100	0
NBS Technologies Inc.									
Actions ordinaires									
Brookfield Asset Manageme	3								
Brascan Asset Mana	PI		O	2006-12-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 625 696		43 151 922
Neptune Technologies & Bioressources Inc									
Actions ordinaires									
Godin, André	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	80 000	0.2500	645 000
Options									
Godin, André	5		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(80 000)	0.2500	484 500
Neurochem Inc.									
Actions ordinaires									
Garceau, Denis	5		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	22.3700	92 300
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.3500	92 200
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	22.3300	90 600
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	22.3200	87 600
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.1600	86 600
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.1200	84 600
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.0600	84 500
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	20.6300	79 500
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	20.4200	78 900
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	20.4000	76 900
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	20.4000	75 000
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	21.0000	73 000
New Flyer Industries Inc.									
Income Deposit Securities									
WM Advisors, Inc.	3								
WM Advisors, Inc.	PI		O	2007-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	7.7930	2 043 240
			O	2007-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54 140)	7.7540	1 989 100
New Millennium Capital Corp.									
Options									
Harrington, Michael Franc	4		O	2006-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
Newport Partners Income Fund									
Parts									
Hafner, Stephen Rudolph	6								
The Lindsal Trust	PI		O	2007-01-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	5.9000	0
Nexen Inc.									
Actions privilégiées Class A									
Power, Una Marie	7, 5								
Children's Trust A	PI		O	2007-01-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	26.0300USD	900
			O	2007-01-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	25.9900USD	400

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	26.0000USD	0
Options Stock									
Power, Una Marie	7, 5		O	2007-01-08	D	59 - Exercice au comptant	(6 040)	21.7500	86 000
			O	2007-01-08	D	59 - Exercice au comptant	(13 000)	25.4350	73 000
Niocan Inc.									
Options									
Coulombe, George Bernard	4		O	2007-01-08	D	50 - Attribution d'options	40 000		361 000
NIOGOLD MINING CORP.									
Actions ordinaires									
Iverson, Michael Alexande	4, 5		O	1998-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1998-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	1998-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M"	1998-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 000
Options									
Lafleur, Jean	4		O	2006-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Morrow, Arden	4		O	2006-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
Norbord Inc. (formerly Nexfor Inc.)									
Actions ordinaires									
Brookfield Asset Manageme	3								
Brascade Corporati	PI		O	2006-12-29	I	35 - Dividende en actions	388 544		34 193 429
NIED Holdings Limi	PI		O	2006-12-29	I	35 - Dividende en actions	229 874		20 229 874
North American Energy Partners Inc.									
Actions ordinaires									
Hayman, Christopher James	5		O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
			O	2006-11-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 100		28 100
McIntosh, Ronald A	4		O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
			O	2006-11-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 200		56 200
Sello, Allen	4		O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
			O	2006-11-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 100		28 100
Options									
Hayman, Christopher James	5		O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
McIntosh, Ronald A	4		O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			70 000
Sello, Allen	4		O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			27 760
TOMSETT, PETER WILLIAM	4		O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			27 760
Northbridge Financial Corporation									
Actions ordinaires									
Ryan, Robert, George	7		O	2007-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	762	31.3900	1 795
Northern Property Real Estate Investment									
Parts de fiducie									
Anda, Richard Barry	5		O	2007-01-04	D	46 - Contrepartie de services	1 590	27.7400	3 745
Boyle, Debra	5		O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	3 681	27.9200	10 388
NOVA Chemicals Corporation									
Actions ordinaires									
Apuzzo, Alba Maria Rosari	6								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Held by the Truste	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	31.6600	3 779
Bruce, Martin John	7								
Held by Charles Sc	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	29.0470USD	1 306
Held by the Truste	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(18)	31.7500	0
Carthy, Thomas	7								
Held by Charles Sc	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	28.9290USD	3 023
Crittenden, John Alan	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	29.5310USD	4 571
Dean, Ernest	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	28.4050USD	1 174
Eckenrode, Beth Ann	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	28.5370USD	5 499
Flint, Graeme Bradley	7								
Held by the Truste	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	31.6600	924
Greene, William Gordon	7								
Held by Charles Sc	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	28.0630USD	1 718
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	28.9440USD	2 938
Horner, Marilyn	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	27.4200USD	1 006
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	29.0460USD	4 849
Horner, Ronald Bruce	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	28.5410USD	3 719
Hotz, John Michael	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	28.0610USD	591
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	29.0230USD	5 419
Jamani, Naushad	7								
Held by the Truste	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	31.6600	2 582
Jewison, Patrick Delbert	5								
Held by Charles Sc	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	28.5460USD	4 310
Kelusky, Eric Charles	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	28.4710USD	2 332
Kemle, Ronald Eric James	5								
Held by Trustee Em	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	31.6600	590
Lipton, Jeffrey Marc	4, 5								
Held by Charles Sc	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	305	28.0650USD	23 676
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	27.3420USD	9 020

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MacDonald, Lawrence Allan	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	28.0610USD	2 736
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	27.4350USD	5 131
Magro, Charles Victor	7		O	2003-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			427
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	29.0800USD	474
Held by the Truste	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(11)	31.7500	0
Manning, John (Jack) Earl	5								
Held by Charles Sc	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	28.3990USD	3 371
Mitchell, William Charles	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	28.3140USD	2 799
Morgan, John Christopher	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	28.5730USD	4 284
Mustoe, Jack Stephen	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	28.0610USD	4 022
Pappas, Christopher Danie	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	28.0620USD	4 427
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	28.4130USD	6 997
Poole, Allan Edward	7								
Held by the Truste	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	31.6600	5 431
Sereda, John Peter	5								
Held by Charles Sc	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	28.4000USD	5 750
Siegrist, John Thomas	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	28.8270USD	8 164
Snyder, Jr., Robert Stuar	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	28.5620USD	550
Strifler, Thomas Frank	7		O	2003-03-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	539	28.1400USD	539
Thompson, Thomas Arthur	5								
Held by the Truste	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	31.6600	3 020
Thomson, Grant Charles	7								
Held by Charles Sc	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	27.5250USD	8 768
Tulk, David Raymond	7								
Held by the Truste	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	31.6600	1 148
Van Hemmen, Richard Dougl	5								
Held by NOVA Chemi	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	31.6600	1 057
Wade, William Eric	7								
Held by the Truste	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	38	31.6600	4 223

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	31.6600	2 250
Watson, Debra Pearl	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	31.6600	537
Wilkinson, Gregory	5								
Held by Charles Sc	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	28.5580USD	3 034
Wolstencroft, Pamela	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	28.6100USD	2 135
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	28.5680USD	735
Wong, Tim Ting Tin	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	28.5970USD	1 877
Wright, Susan Jean	7		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	28.5540USD	2 167
NovaGold Resources Inc.									
Actions ordinaires									
McConnell, Gerald James	4		O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	19.4000	54 401
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	19.6200	46 901
Noveko International inc.									
Options									
Dorosz, Wanda Mary	4	R	O	2006-11-28	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
NQL Energy Services Inc.									
Actions ordinaires									
National Oilwell Varco, I	3								
Dreco Acquisition	PI		O	2007-01-08	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	3 370 042	7.6000	42 294 074
Nuinsco Resources Limited									
Actions ordinaires									
Judson, Thomas Wayne	4	R							
T.W. Judson & Son	PI		O	2004-10-19	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(112 000)		0
Thomas and Marion	PI		O	2004-10-19	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(67 000)		
			M	2004-07-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(67 000)		0
Thomas and Wendy J	PI		O	2005-09-23	C	38 - Rachat ou annulation	(130 000)	0.2010	
			M	2005-09-23	C	38 - Rachat ou annulation	(130 000)	0.2010	1 981 624
			O	2005-09-28	C	38 - Rachat ou annulation	(249 000)	0.2000	
			M	2005-09-28	C	38 - Rachat ou annulation	(249 000)	0.2000	1 732 624
			O	2005-09-29	C	38 - Rachat ou annulation	(91 000)	0.2070	
			M	2005-09-29	C	38 - Rachat ou annulation	(91 000)	0.2070	1 641 624
			O	2005-09-30	C	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	0.2100	
			M	2005-09-30	C	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	0.2100	
			M'	2005-09-30	C	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	0.2100	1 611 624
		R	O	2005-01-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)		3 401 624
			O	2005-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(290 000)		
		R	M	2005-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(290 000)		3 111 624
		R	O	2005-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)		3 105 124
		R	O	2005-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)		3 005 124

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
		R	O	2005-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)		2 905 124
		R	O	2005-03-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)		2 405 124
		R	O	2005-03-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(293 500)		2 111 624
		R	O	2005-01-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(505 000)		3 601 624
			O	2004-07-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	67 000		4 106 624
		R	O	2006-01-30	I	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	400 000		2 011 624
		R	O	2006-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(360 000)		1 251 624
		R	O	2006-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)		1 611 624
Droits (expires 4:00 pm November 23, 2006)									
Judson, Thomas Wayne	4								
Thomas and Wendy J	PI		O	2004-01-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-11-03	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 011 624		
		R	M	2006-11-03	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 011 624		2 011 624
			O	2006-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(582 000)	0.0390	
		R	M	2006-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(582 000)	0.0390	929 624
			O	2006-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.0400	
		R	M	2006-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.0400	629 624
			O	2006-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(318 000)	0.0320	
		R	M	2006-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(318 000)	0.0320	311 624
			O	2006-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(247 000)	0.0250	
		R	M	2006-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(247 000)	0.0250	1 764 624
			O	2006-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.0250	
		R	M	2006-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.0250	1 514 624
			O	2006-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.0300	
		R	M	2006-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.0300	1 511 624
			O	2006-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(111 624)	0.0400	
		R	M	2006-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(111 624)	0.0400	0
			O	2006-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.0400	
		R	M	2006-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.0400	111 624
Nurun inc.									
Actions ordinaires									
Nurun inc.	1		O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.1600	500
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	3.2000	1 300
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	3.1800	2 400
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.4400	7 800
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.4900	8 700
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.5900	8 800
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.6500	9 700
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	3.7000	13 600
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.7000	14 200
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	3.8000	15 700
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.7500	20 700
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	3.6800	23 500
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	3.5000	24 800
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	3.6500	30 500
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	3.7000	32 800
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.6500	33 500

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.6000	33 700
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.6700	34 200
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	3.7000	35 700
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.6000	13 700
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.5500	23 700
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	3.2000	2 800
			O	2006-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(35 700)		0
Nuveen Senior Floating Rate Income Fund									
Parts de fiducie redeemable, transferable									
Nuveen Senior Floating Ra	1		O	2006-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.3500	500
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.3500	0
			O	2006-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	8.3500	2 300
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	8.3500	0
			O	2006-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.3100	700
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	8.3100	0
			O	2006-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	8.5200	1 300
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	8.5200	0
			O	2006-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.5200	1 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.5200	0
			O	2006-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.6400	500
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.6400	0
			O	2006-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	8.3500	600
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	8.3500	0
			O	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.4400	500
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.4400	0
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.4500	500
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.4500	0
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.6800	700
			O	2007-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	8.6800	0
NUVISTA ENERGY LTD.									
Actions ordinaires									
Dalman, Steven Jon	5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	382	14.1100	78 016
Froese, Robert	5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	398	14.1100	1 298
McDavid, Douglas Christop	5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	332	14.1100	22 424
Miles, Patrick William Ge	5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	397	14.1100	56 446
TIMM, GORDON	5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	394	14.1100	2 813
Verge, Alexander G.	4, 5		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	451	14.1100	1 084 246
NXA Inc.									
Actions ordinaires									
Dellelce, Perry Nicholas	4		O	2006-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-11-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 700 000	0.0600	
			M	2006-12-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 700 000	0.0600	1 700 000
Lilly, Charles James	4		O	2005-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 667	0.0600	166 667
Tambakis, Chris	4		O	2005-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	0.0600	250 000
Bons de souscription									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Dellelce, Perry Nicholas	4		O	2006-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 700 000	0.0600	1 700 000
Tambakis, Chris	4		O	2005-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	0.0600	250 000
Oil Sands Sector Fund									
Parts de fiducie									
Oil Sands Sector Fund	1		O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.4900	200
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.4900	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.4800	100
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.4800	0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.4700	100
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.4700	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.4800	300
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.4800	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.5300	200
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.5300	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.5100	500
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.5100	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	8.5100	1 400
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	8.5100	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.5300	500
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.5300	0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.5300	500
			O	2006-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.5300	
			M	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.5300	0
ONEX CORPORATION									
Options									
Daly, Andrea Elizabeth	5		O	2007-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	18.1800	45 000
Open Text Corporation									
Actions ordinaires OTEX Common									
Caisse de dépôt et placem	3		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	122 300	22.4500	6 494 605
Opta Minerals Inc.									
Actions ordinaires									
Wilson, James Brandon	5		O	2007-01-03	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 122)	3.8500	244
Julie Saville	PI		O	2005-02-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 122	3.8500	3 122
Osisko Exploration Ltée									
Actions ordinaires									
Burzynski, John Feliks	5								
4191137 Canada Inc	PI		O	2007-01-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	12.1000	
			M	2007-01-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	12.1000	305 000
Overlord Financial Inc.									
Actions ordinaires									
Cheng, Benedict	4		O	2006-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 200 000
Pacifica Resources Ltd.									
Options									
TamDoo, Jasmin A.	8		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.9000	340 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Pan American Silver Corp.									
Actions ordinaires									
Vincent, Wayne	5		O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	429	29.2700	783*
Options									
Vincent, Wayne	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	4 602	28.4100	14 127*
Paragon Minerals Corporation									
Actions ordinaires									
Copeland, David Andrew	5		O	2006-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
Options									
Copeland, David Andrew	5		O	2006-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Paramount Resources Ltd.									
Actions ordinaires Class A									
Folden, Calvin G.	5		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	4.3700	11 847
			O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	2 500	4.3300	14 347
			O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	500	13.5400	14 847
Lee, Bernard K.	5		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	13 200	4.3700	145 573
			O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	4.3300	150 573
Morin, Charles E.	5		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	6 000	4.3700	88 302
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	5 000	4.3300	93 302
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	10 000	13.5400	103 302
Riddell Rose, Susan L.	4		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	25 000	4.3700	174 012
			O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	3 750	4.3300	177 762
Riddell, James H. T.	4, 5		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	40 000	4.3700	544 226
			O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	25 000	4.3300	569 226
Riddell, Violet S. A.	4		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	12 500	4.3700	874 651
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.3300	877 151
Roy, John B.	4		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	25 000	4.3700	34 001
Thomson, Alistair	4		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	10 000	4.3700	18 001
Options									
Folden, Calvin G.	5		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	4.3700	37 000
			O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	4.3300	34 500
			O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(500)	13.5400	34 000
Lee, Bernard K.	5		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(13 200)	4.3700	105 000
			O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	4.3300	100 000
Morin, Charles E.	5		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	4.3700	85 000
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	4.3300	80 000
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	13.5400	70 000
Riddell Rose, Susan L.	4		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	4.3700	20 750
			O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	4.3300	17 000
Riddell, James H. T.	4, 5		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	4.3700	600 000
			O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	4.3300	575 000
Riddell, Violet S. A.	4		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	4.3700	19 500
			O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	4.3300	17 000
Roy, John B.	4		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	4.3700	20 750
Thomson, Alistair	4		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	4.3700	20 750
PATHFINDER Income Fund									
Parts de fiducie									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
PATHFINDER Income Fund	1		O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	606 262	14.2000	7 982 159
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	13.8000	7 981 359
			O	2007-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	13.7300	7 983 459
			O	2007-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	13.4600	7 989 359
			O	2006-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	13.3100	
			M	2007-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	13.3100	7 994 659
			O	2007-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	13.0700	7 996 859
			O	2007-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	700	13.1000	7 998 859
			O	2007-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	700	13.4300	7 990 059
			O	2007-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	13.2500	7 998 159
PDM Royalties Income Fund									
Parts de fiducie									
Imbeault, Bernard	6, 3								
Pizza Delight Corp	PI		O	2007-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.7200	726 576
			O	2007-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	9.7900	739 076
			O	2007-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	9.7400	759 076
			O	2007-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.8100	764 076
			O	2007-01-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	9.8100	776 576
			O	2007-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	9.8400	789 076
			O	2007-01-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	9.7300	801 576
Peerless Energy Inc.									
Actions ordinaires Class A									
Becker, Leonard Wade	4, 5								
RRSP	PI		O	2005-05-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 765
Magee, Andrew Lorne	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 765	3.3600	49 765
Smith, Paul	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 765	3.3600	615 053
TOEWS, DANIEL	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 765	3.3600	525 194
Turko, William Blaine	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	570	3.3600	619 158
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	545	3.3600	2 945
Pengrowth Energy Trust									
Parts de fiducie									
Anderson, Gordon Maitland	5		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 348)	19.4100	46 474
MACDONALD, JAMES GERALD	5		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 894)	18.7200	16 243
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.9000	11 243
TD Waterhouse-Joce	PI		O	2007-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.0400	0
TD Waterhouse-Kath	PI		O	2007-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	19.2200	0
TD Waterhouse-Meag	PI		O	2007-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.1600	0
TD Waterhouse-Mely	PI		O	2007-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	18.7000	0
TD Waterhouse-Step	PI		O	2007-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.1600	0
Petro-Canada									
Actions ordinaires									
MacGregor, Hugh Donahue	5		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	14 800	10.5800	22 000
Options Executive Stock Option Plan									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MacGregor, Hugh Donahue	5		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(14 800)		142 000
Petrolia Inc.									
Actions ordinaires									
Adam, Erick	4		O	2006-05-09	D	99 - Correction d'information	(150 000)	0.5800	0
Line Simard	PI		O	2006-11-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.5418	
REEE - Myriam Adam	PI		M	2006-11-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.5418	8 500
			O	2006-05-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Proulx, André	5								
Géominex	PI		O	2007-01-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5200	354 000
Options									
Adam, Erick	4		O	2006-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-05-09	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.5800	150 000
REEE - Myriam Adam	PI		O	2006-05-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
PEYTO Energy Trust									
Parts de fiducie									
Fletcher, Gregory Scott	4		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Gee, Darren	5		O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	66 710	17.6800	
			M	2007-01-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	66 710	17.6800	1 326 068
Gray, Don	5		O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 160	17.6800	
			M	2007-01-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	22 160	17.6800	4 843 562
Robinson, Scott	5		O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	83 320	17.6800	
			M	2007-01-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	83 320	17.6800	326 907
Turgeon, Kathy	5		O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 080	17.6800	
			M	2007-01-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 080	17.6800	41 150
Pinetree Capital Ltd.									
Actions ordinaires									
Greenberg, H. Joseph	4		O	2006-12-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(400)		832 392
Perry, Ronald S.	4		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	8 200	3.5000	12 200
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	8 000	1.0500	20 200
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	19.5500	17 500
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.5600	17 000
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	19.5900	16 600
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.6000	15 800
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.6200	15 600
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	19.6500	12 800
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.6600	12 600
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.6800	11 600
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	19.3500	10 700
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.3600	9 900
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.3700	9 600
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	19.4000	8 700
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.4100	8 500
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	19.4600	7 600
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	19.5500	4 500
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.7100	4 000
Options									
Perry, Ronald S.	4		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(8 200)		24 800

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(8 000)		16 800
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
Actions ordinaires									
Arnason, Daphne	5		O	2006-12-27	D	51 - Exercice d'options	3 000	60.7500	6 100
			O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	169.0000	3 800
			O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	169.1000	3 200
			O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	169.1300	3 100
Dowdle, Stephen	7		O	2006-12-29	D	51 - Exercice d'options	1 000	31.4950USD	4 306
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	144.5610USD	3 306
Heggie, Betty-Ann Louise	5		O	2006-12-28	D	51 - Exercice d'options	11 700	52.3300	14 800
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	169.1300	13 800
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	169.0000	11 900
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	167.7800	11 000
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	167.7500	10 900
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	167.6200	10 400
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	167.5500	8 500
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	167.5000	3 100
Options Employee Stock Options									
Arnason, Daphne	5		O	2006-12-27	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	60.7500	69 760
Dowdle, Stephen	7		O	2006-12-29	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	31.4950USD	58 960
Heggie, Betty-Ann Louise	5		O	2006-12-28	D	51 - Exercice d'options	(11 700)	52.3300	107 220
PreMD Inc. (formerly IMI International M									
Actions ordinaires									
Wilgar, Stephen Allan	4		O	2007-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 000	1.8500	167 538
PROEX ENERGY LTD.									
Actions ordinaires									
Johnson, David Daniel	4, 5		O	2006-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	13.1200	
			M	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	13.1200	906 085
ProspEx Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Godsman, R. Scott	5		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	4.3800	354 533
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.3900	352 533
Lachance, Jean-Paul Henri	5		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.2500	109 628
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	4.2400	109 428
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	4.2200	107 128
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.2100	106 128
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	4.2100	103 828
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.1100	101 828
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.1000	100 828
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.0500	99 828
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	4.0200	96 728
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.0100	95 728
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	4.0000	93 628
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 000)	3.9500	70 628
Provident Energy Trust									
Options									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
SEAMAN, Byron James	4		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	8.9500	33 333
Parts de fiducie									
SEAMAN, Byron James	4		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	60 000	8.9500	95 068
Shaikh, Mazhar H. (Mike)	4		O	2006-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 050	12.4100	64 684
Quinto Technology Inc.									
Actions ordinaires									
Halsey, Robert Christophe	4	R							
Halsey Holdings Lt	PI		O	2006-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4500	337 660
QuStream Corporation									
Actions ordinaires									
Petroni, Marco	3		O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	1.7500	2 628 162
			O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145 000	1.5500	2 773 162
R.P.M. Tech inc.									
Actions ordinaires									
R.P.M. Tech inc.	1		O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9000	1 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.9500	5 500
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.9500	5 500
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
Railpower Technologies Corp.									
Actions ordinaires									
DONNELLY, FRANK WEGNER	5	R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	1.5000	1 377 500
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.5100	1 367 500
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.5200	1 357 500
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 700)	1.5300	1 339 800
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 400)	1.5500	1 326 400
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	1.5600	1 319 100
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 500)	1.6000	1 284 600
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 200)	1.6100	1 262 400
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 200)	1.6200	1 220 200
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	1.6300	1 218 800
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	1.6600	1 208 600
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 800)	1.6700	1 198 800
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.6800	1 195 800
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62 000)	1.7000	1 133 800
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.7200	1 128 800
		R	O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 300)	1.7500	1 107 500
Ranaz Corporation									
Actions ordinaires									
Baribeau, Alain	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	33 000	0.5000	33 000
Boivin, Valier	4, 6		O	2006-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	191 196	0.5000	191 196
Perrino, Pietro	4, 6		O	2006-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	22 000	0.5000	22 000
Pergui Groupe Cons	PI		O	2006-11-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	50 000	0.5000	50 000
Proulx, Louis	4		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	0.5000	25 000
Vidal, Martin	4, 5, 3		O	2006-12-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	0.5000	1 760 476
REÉÉ	PI		O	2006-11-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 300	0.5000	8 300
Bons de souscription prix d'exercice: 0,60$									
Baribeau, Alain	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	16 500	0.1000	16 500
Boivin, Valier	4, 6		O	2006-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	95 598	0.1000	95 598
Perrino, Pietro	4, 6		O	2006-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	11 000	0.1000	11 000
Pergui Groupe Cons	PI		O	2006-11-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	0.1000	25 000
Proulx, Louis	4		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	12 500	0.1000	12 500
Vidal, Martin	4, 5, 3		O	2006-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	0.1000	5 000
REÉÉ	PI		O	2006-11-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 150	0.1000	4 150
Options									
Baribeau, Alain	5		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	134 971		134 971
Boivin, Valier	4, 6		O	2006-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	15 000	0.6000	15 000
Bourassa-Marineau, Jean	4, 5		O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	269 942	0.3500	269 942
Perrino, Pietro	4, 6		O	2006-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	15 000		15 000
Proulx, Louis	4		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	15 000		15 000
Vidal, Martin	4, 5, 3		O	2006-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	134 971	0.3500	134 971
Ravensource Fund (formerly The First As									
Parts de fiducie									
Hodgson, Patrick William	3								
Camille P. Hodgson	PI		O	2007-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.5700	36 125*
RDM Corporation									
Options									
Williams, Peter Haig	4	R	O	2006-12-29	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.9200	80 000
Research In Motion Limited									
Options									
Bienfait, Roberta Ann	5		O	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	127.7800USD	100 000
Ressources Breakwater									
Actions ordinaires CUSIP 106902307									
carreau, robert	5	R	O	2005-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 101)	0.3700	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2005-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(17 101)	0.3700	39 144
		R	O	2005-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 163	0.5000	
			M	2005-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(11 163)	0.5000	40 954
			O	2006-02-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.1600	
			M	2006-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.1600	
			M'	2006-03-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 000)	1.1600	48 750
		R	O	2006-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.5700	
			M	2006-04-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 000)	1.5700	47 550
			O	2006-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 840	1.2500	46 999
			O	2006-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(8 000)	1.2600	43 159
			O	2006-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(24 000)	2.0000	22 999
Pirie, George E.	5		O	2006-07-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 511	1.3300	
			M	2006-07-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 511	1.3300	10 511*
Options Employee Share Option Plan									
carreau, robert	5	R	O	2006-01-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.1900	
			M	2006-01-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.7000	225 000
		R	O	2006-01-04	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.2000	
			M	2006-01-04	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.7000	200 000
		R	O	2006-04-06	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.4000	
			M	2006-04-06	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.4100	150 000
Ressources Gold Hawk inc.									
Actions ordinaires									
Drover, Kevin Cameron	5		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.5500	850 000
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.5500	1 000 000
Ressources Golden Goose Inc.									
Actions ordinaires									
sherkin, kevin david	4		O	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			223 363
Options									
Kwong, Richard	5		O	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4800	100 000
sherkin, kevin david	4		O	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Ressources KWG inc.									
Actions ordinaires									
Crevier, David	6		O	2006-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000	0.0500	4 000 000
Bons de souscription									
Crevier, David	6		O	2006-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000	0.1000	4 000 000
Options									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Flett, Douglas Melville	4		O	2006-01-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-12-29	D	50 - Attribution d'options	440 000	0.1000	440 000
Nicoletti, Martin	5		O	2007-01-03	D	50 - Attribution d'options	135 000	0.1000	335 000
Saint-Pierre, Luce	5		O	2006-06-12	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	0.1500	1 796 000
Ressources Mengold inc.									
Bons de souscription - December 28, 2006									
Forrest, Walter Ian Logan	4, 5								
Panares Resources	PI		O	2006-12-28	I	55 - Expiration de bons de souscription	(300 000)		0
Ressources Pershimco inc.									
Actions ordinaires									
Fortin, Jacques	4		O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.1500	68 576
Laliberté, Jean-Yves	4		O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	30 000	0.5000	
			M	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	30 000	0.4990	50 000
Bons de souscription									
Laliberté, Jean-Yves	4		O	2006-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	30 000	0.0010	30 000
Options									
Fortin, Jacques	4		O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.1500	
			M	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.1500	50 000
Ressources Searchgold Inc.									
Actions ordinaires									
Giaro, Philippe	5		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120 000	0.1550	380 000
Scodnick, Joel	4, 5	R							
Scodnick Consultin	PI		O	2006-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	0.1450	541 000
			O	2007-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.1450	1 429 000
		R	O	2006-12-29	I	54 - Exercice de bons de souscription	900 000	0.1000	1 441 000
			O	2007-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.1700	1 404 000
Tremblay, Denis	4, 5								
AGM Corporate Serv	PI		O	2007-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1600	1 480 000
Bons de souscription									
Scodnick, Joel	4, 5	R							
Scodnick Consultin	PI		O	2006-12-29	I	54 - Exercice de bons de souscription	(900 000)	0.1000	400 000
Ressources Spider inc.									
Actions ordinaires									
Diges, Carmen Lydia	5		O	2006-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0500	472 028
Novak, Neil	4, 5		O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000	0.0500	1 327 980
Bons de souscription									
Diges, Carmen Lydia	5		O	2006-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(571 428)		100 000
		R	O	2006-11-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000		671 428
Novak, Neil	4, 5		O	2006-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000	0.1000	1 317 647
Ressources Ste-Geneviève ltée									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Groome, Richard	3								
Grovest Investment	PI		O	2006-12-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 340 000
Jeremy Kendall	PI		O	2006-12-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-12-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 559 000
			O	2006-12-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 000	0.0500	8 559 000
Penelope Heselton-	PI		O	2006-12-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 220 000
Roxy and Bear Inve	PI		O	2006-12-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 000 000	0.0500	5 000 000
Bons de souscription									
Groome, Richard	3								
Grovest Investment	PI		O	2006-12-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 340 000
Jeremy Kendall	PI		O	2006-12-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 340 000
			O	2006-12-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 000	0.0600	5 340 000
Notre-Dame Capital	PI		O	2006-12-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	I	46 - Contrepartie de services	1 450 000	0.0600	1 450 000
Roxy and Bear Inve	PI		O	2006-12-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 000 000	0.0600	5 000 000
Ressources Temoris inc.									
Actions ordinaires									
Mailloux, DAniel	4		O	2006-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			110 000
RESP	PI		O	2006-12-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 500
RRSP-Spousal	PI		O	2006-12-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 000
		R	O	2006-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2400	42 500
Spousal	PI		O	2006-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			46 000
Bons de souscription									
Mailloux, DAniel	4		O	2006-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Options									
Gosselin, Réjean	4, 5	R	O	2006-12-19	D	50 - Attribution d'options	150 000		472 000
Labrecque, Jean-Charles	4, 5	R	O	2006-12-18	D	50 - Attribution d'options	180 000		430 000
Ressources Threegold Inc.									
Actions ordinaires									
Duval, Daniel	5		O	2006-12-28	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	30 000	0.3500	161 612
Fournier, Antoine	4, 5		O	2006-12-28	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	30 000	0.3500	117 000
Ressources Vantex Ltée									
Actions ordinaires									
Morissette, Guy	5		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1450	617 833
Resverlogix Corp.									
Options									
Lebioda, Kenneth Eugene	5		O	2007-01-04	D	50 - Attribution d'options	50 000		130 000
Rider Resources Ltd.									
Options									
Brussa, John Albert	4		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	18.2800	50 000
DesBrisay, Brent William	5		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	18.2800	260 000
Dunkley, Lyle Francis	4		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	18.2800	50 000
Ferguson, John Wayne	5		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	18.2800	260 000
Hertz, Kevin Michael	5		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	18.2800	260 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MacDonald, Ross Edward	5		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	18.2800	260 000
McFarlane, Robert Bruce	5		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	18.2800	116 666
Proudfoot, Darryl John	5		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	18.2800	260 000
SEAMAN, Byron James	4		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		16 666
Stewart, Craig Warren	4, 5		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	18.2800	260 000
Rio Narcea Gold Mines, Ltd.									
Options									
Hering, Carl William	5		O	2006-12-31	D	52 - Expiration d'options	(166 667)		0
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
Options									
Sonshine, Edward	4, 5		O	2007-01-03	D	50 - Attribution d'options	475 000	25.0600	1 875 000
Restricted Equity Units (REUs)									
Copeland, Clare Robert	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	23.1300	4 951
Gelgoot, Raymond Michael	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	23.1300	4 951
Godfrey, Paul Victor	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	385	23.1300	11 969
KING, FRANK W.	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	23.1300	4 951
Lastman, Dale Howard	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	23.1300	4 951
Osborne, Ronald Walter	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	23.1300	4 951
Sallows, Sharon	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	23.1300	4 951
Stephenson, Michael Mitch	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	23.1300	4 951
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated									
Actions ordinaires									
Pospiech, Victor	5	R	O	2006-10-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15	52.8500USD	
			M	2006-10-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	52.8500USD	5 975
Rock Energy Inc.									
Options									
Elliott, James Davis	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			81 000
Rockwater Capital Corporation									
Actions ordinaires									
Gosselin, Dan	7		O	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	40 000		
			M	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	5 580		
			M'	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	3 721		3 721
			O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	2 631	5.7000	18 852
			O	2007-01-10	D	46 - Contrepartie de services	3 333	7.5000	22 185
Kagan, Bruce	7		O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	10 234	5.7000	41 834
PACKHAM, WILLIAM	4		O	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	28 750		
			M	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	10 026		
			M'	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	3 342		4 058 368
			O	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	50 000	6.0000	

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	13 369	6.0000	
			M'	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	1	6.0000	
			M"	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	50 000	6.0000	467 868
PERSAUD, KEITH	5		O	2002-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			24 200
			O	2007-01-02	D	97 - Autre	1 706	5.1700	26 603*
SCHULTZ, ROBERT	4		O	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	115 000		
			M	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	16 042		
			M'	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	10 695		4 210 695
			O	2006-02-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 680 000)		
			M	2006-02-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 689 626)		521 069
			O	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	165 000	5.7000	
			M	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	55 000	5.7000	626 069
Throop, Gerry	5		O	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	38 333		
			M	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	5 347		
			M'	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	3 565		803 565
			O	2006-02-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 350 000)		
			M	2006-02-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 353 209)		150 356
			O	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	165 000	5.7000	
			M	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	55 000	5.7000	245 356
WEIR, GORDON	5		O	2006-02-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(592 500)		
			M	2006-02-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(590 430)		79 237
Wyruch, Richard	5		O	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	22 500		
			M	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	3 139		
			M'	2005-02-21	D	46 - Contrepartie de services	2 093		2 093
			O	2007-01-01	D	46 - Contrepartie de services	3 289	5.7000	40 382
Parts Deferred Stock Units									
Gosselin, Dan	7		O	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	45 000		
			M	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	5 262		5 262
Kagan, Bruce	7		O	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	175 000		
			M	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	20 468		20 468
PACKHAM, WILLIAM	4		O	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			140 018
PERSAUD, KEITH	5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	(1 706)	5.1700	2 715*
WEIR, GORDON	5		O	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	100 000		
			M	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	15 473	5.7000	15 473
Wyruch, Richard	5		O	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	56 250		
			M	2006-02-13	D	46 - Contrepartie de services	6 579		6 579
Roctest Ltée									
Options									
Archambault, Jean	5		O	2007-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-03	D	50 - Attribution d'options	15 000		15 000
Rogers Communications Inc.									
Actions ordinaires Class A Voting									
Hull, Thomas Ian	4		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 200		8 400
918394 Ontario Inc	PI		O	2006-12-29	I	37 - Division ou regroupement d'actions	250 000		500 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions sans droit de vote Class B									
Bruce, Robert W.	7, 5	R	O	2004-02-11	D	51 - Exercice d'options	25 000	19.9500	25 000
		R	O	2004-02-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	27.1776	0
			O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	7 075		14 150
Gass, Michael William Tho	7		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	9 375		9 375*
Hull, Thomas Ian	4								
Hull Life Insuranc	PI		O	2006-12-29	I	37 - Division ou regroupement d'actions	1 550		3 100
Miles, Gary L.	7	R	O	2004-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	26.7220	
			M	2004-02-06	D	51 - Exercice d'options	22 000	8.3100	22 000
		R	O	2004-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	26.7220	
			M	2004-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	26.7220	0
		R	O	2005-02-16	D	51 - Exercice d'options	15 300	8.4100	16 160
		R	O	2005-02-16	D	51 - Exercice d'options	15 300	6.2900	31 460
		R	O	2005-02-16	D	51 - Exercice d'options	15 000	12.5100	46 460
		R	O	2006-02-24	D	51 - Exercice d'options	10 700	34.1400	11 560
		R	O	2006-02-24	D	51 - Exercice d'options	25 000	23.7700	36 560
		R	O	2006-02-24	D	51 - Exercice d'options	25 000	25.4800	61 560
		R	O	2005-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 600)	33.9712	860
		R	O	2006-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 700)	45.0537	860
			O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	860		1 720
Mohamed, Nadir	4, 5		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	20 000		40 000
Viner, Anthony Peers	5		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	20 644		41 288
Options to acquire Class B Non-Voting Shares									
Birchall, Charles William	4		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 067		2 134
Boynton, John	7		O	2004-12-31	D	36 - Conversion ou échange	54 954		
			M	2004-12-31	D	36 - Conversion ou échange	57 904		57 904
			O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	40 564		81 128
Bruce, Robert W.	7, 5	R	O	2004-02-11	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	19.9500	75 000
			O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	80 475		160 950
Hull, Thomas Ian	4		O	2000-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2000-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			64 800
			O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 309		12 618
Innes, Jan Leslie	5		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	21 935		43 870
Lovie, James S.	7, 5		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	96 812		193 624
Mancini, Rina	5		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 737		9 474
Miles, Gary L.	7	R	O	2004-02-06	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	8.3100	
			M	2004-02-06	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	8.3100	173 300
		R	O	2004-02-06	D	51 - Exercice d'options	(17 000)	8.3100	
			M	2004-02-06	D	51 - Exercice d'options	(17 000)	8.3100	156 300
			O	2005-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 300)	8.4100	
			M	2005-02-16	D	51 - Exercice d'options	(15 300)	8.4100	141 000
			O	2005-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 300)	6.2900	
			M	2005-02-16	D	51 - Exercice d'options	(15 300)	6.2900	125 700
			O	2005-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	12.5100	
			M	2005-02-16	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	12.5100	110 700
			O	2006-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 700)	34.1400	
			M	2006-02-24	D	51 - Exercice d'options	(10 700)	34.1400	100 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	23.7700	
			M	2006-02-24	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	23.7700	75 000
			O	2006-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	25.4800	
			M	2006-02-24	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	25.4800	50 000
			O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	50 000		100 000
Mohamed, Nadir	4, 5		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	223 687		447 374
O'Carroll, Dermot James A	7		O	2002-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2002-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M"	2002-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M"'	2002-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			87 800
			O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	40 275		80 550
Roy, Sylvain	7		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 019		8 038
Segal, Brian	7		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	10 000		20 000
Viner, Anthony Peers	5		O	2006-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	45 000		90 000
Rogers Sugar Income Fund									
Parts de fiducie									
BAKER, EDWARD YORK	4		O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	542	3.6900	5 260
Belkin Enterprises Ltd.	3								
Belkorp Capital In	PI		O	2007-01-02	I	97 - Autre	(230 000)		0
Belkorp Industries	PI		O	2003-04-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	I	97 - Autre	230 000		230 000*
Ross, M. Dallas H.	4		O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	813	3.6900	6 398
Rolland Virtual Business Systems Ltd									
Actions ordinaires									
Dubreuil, Etienne	4		O	2006-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	48 000	0.2083	88 000
Bons de souscription									
Dubreuil, Etienne	4		O	2006-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 400		
			M	2006-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	28 000		28 000
Royal Host Real Estate Investment Trust									
Débentures convertibles									
Clarke Inc.	3		O	2006-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			$ 48 000.00
Parts de fiducie									
Clarke Inc.	3		O	2006-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 318 869
ROYAL HOST REAL ESTATE IN	1		O	2006-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	103 000	6.2800	103 000
			O	2006-12-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	6.2700	104 800
			O	2006-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(103 000)		1 800
			O	2006-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 600	6.4700	34 600
			O	2006-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)		0
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 600)		0
Santé Draxis Inc.									
Actions ordinaires									
Vivash, John Alfred	4		O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	5.4500	31 000
			O	2006-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.4700	30 000
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	5.5500	23 900
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	5.5600	20 100

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.5900	20 000
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.4600	19 100
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	5.5300	18 000
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	5.4800	16 500
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	5.5200	15 200
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.5600	15 000
Options									
Carter, Jack	5		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.6200	55 002
Durham, John Edward Mack	5		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	5.6200	175 000
Gualtieri, Alida	5		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.6200	70 000
Henel, Rolf H.	4		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	15.6200	90 000*
Huang, Chien-Yao	5		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	15 000		105 000
Ormiston, Charles Jerry	5		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.6200	70 000
Robert, Jean-Pierre	5		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	25 000		150 000
Sarick, Samuel	4								
Samuel Sarick	PI		O	2007-01-04	C	50 - Attribution d'options	15 000	5.6200	115 125
Simpson, Bruce W.	4		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.6200	80 000
Saputo Inc.									
Actions ordinaires									
Saputo inc.	1		O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(472 400)		0
SCITI ROCS Trust									
Parts de fiducie									
SCITI ROCS Trust	1		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 766 867	9.5820	1 766 867*
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 766 867)	9.5820	0
SCITI Total Return Trust									
Parts de fiducie									
SCITI Total Return Trust	1		O	2006-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 787 760	8.9512	2 787 760*
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 787 760)	8.9512	0
SCITI Trust									
Parts de fiducie									
SCITI Trust	1		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 508 685	15.6466	2 508 685*
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 508 685)	15.6466	0
SCITI Trust II									
Parts de fiducie									
SCITI Trust II	1		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	796 471	13.5062	796 471*
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(796 471)	13.5062	0
SEAMARK Asset Management Ltd.									
Actions ordinaires									
Barrie, Brent William	5								
SEAMARK ESPP	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	995	7.9000	2 304
Brown, Hugh M.	4		O	2006-03-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 162	7.4900	1 162
Kosack, Darren William	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	377	6.9600	37 787
MacLaren, Thomas Roy	5								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Employee Share Pur	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	499	7.9000	1 168
Weatherston, Robert Fulto	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	987	7.9000	2 137
Wishart, Donald Arthur	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	977	7.9000	1 921
Sentry Select 40 Split Income Trust									
Capital Units									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5		O	2007-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-05	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 500	10.0000	20 500*
JF Driscoll Invest	PI		O	2007-01-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-05	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	265 000	10.0000	265 000*
Merrilyn Driscoll	PI		O	2007-01-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-05	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	22 300	10.0000	22 300*
Petro Assets Inc.	PI		O	2007-01-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-05	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	10.0000	25 000*
Preferred Securities									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
Petro Assets Inc.	PI		O	2007-01-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-05	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	10.0000	25 000*
Sentry Select Diversified Income Trust									
Parts de fiducie									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
Merrilyn Driscoll	PI		O	2007-01-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	548	4.7400	39 084*
Schwartz, David Michael	5		O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.7500	5 000*
ShawCor Ltee									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
Willson, Kenneth Charles	7		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	24.0100	4 649
Sherritt International Corporation									
Actions ordinaires									
Sherritt International Co	1		O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	137 216	11.6500	137 216
Débentures convertibles 7 Unsecured									
Sherritt International Co	1		O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	$ 142 377 738.00		$ 142 377 738.00
Shiningbank Energy Income Fund									
Options Issued pursuant to Trust Units Rights Incentive Plan									
Petersen, John Lance	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Williams, Daniel Barclay	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			70 000
Parts de fiducie									
Desrosiers, Murray Joseph	7								
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2007-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	12.9000	663
Fitzpatrick, David Michae	7		O	2007-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	12.9000	4 129
Gibson, Bruce Kenneth	7		O	2007-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93	12.9000	3 338
Glessing, Alan Grant	7		O	2007-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	62	12.9000	153

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Moore, Gregory David	7		O	2007-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	12.9000	4 771
Petersen, John Lance	7								
BMO Investment Acc	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			126
			O	2007-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	12.9000	195
Thornhill, Richard Bruce	7								
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2007-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	12.9000	1 041
Williams, Daniel Barclay	7								
BMO (Spousal RRSP)	PI		O	2007-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			343
			O	2007-01-02	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	12.9000	399
RBC Direct (RRSP)	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 743
Silver Wheaton Corp.									
Actions ordinaires									
Goldcorp Trading (Barbado	3	R	O	2006-12-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(18 000 000)		108 000 000
Skylon Growth & Income Trust									
Parts de fiducie									
Skylon Growth & Income Tr	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	10.4500	7 000
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.4000	5 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.5000	2 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.4140	5 000
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4500	3 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.5000	5 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	10.4023	3 100
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)		0
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	10.5230	4 700
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	10.5000	10 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	10.3811	3 700
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	25 200	10.4102	25 200
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(25 200)		0
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	10.4830	9 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)		0
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	10.5000	7 000
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	10.9360	9 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)		0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	10.9200	9 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)		0
SMC Ventures Inc.									
Actions ordinaires									
Notman, William Hugh	4, 5		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	422 500	0.1250	675 000*
Sobeys Inc.									
Actions ordinaires									
Kerr, James Gary	5		O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.0300	31 084
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	40.8500	30 984
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	40.8800	30 784
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	40.8700	30 584
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	40.8500	30 484
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	40.8500	30 284
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	40.7700	29 784
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.7000	24 784
McEwan, William Gerard	4, 5		O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	40.8000	137 751
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	40.8267	135 951
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	40.9455	133 751
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	40.8080	131 751
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	40.8600	128 551
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 400)	41.2141	113 151
Tessier, Claude	7		O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(659)	41.2540	4 900
Societe Aurifere Barrick									
Actions ordinaires									
Davidson, Alexander John	5		O	2006-12-28	D	51 - Exercice d'options	50 000	23.8500	50 000
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	35.8500	0
			O	2006-12-28	D	51 - Exercice d'options	45 000	25.9500	45 000
			O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	35.8000	0
Mulroney, Brian	4		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	150 000	23.6000	151 000
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	35.2800	1 000
Veenman, Sybil Elsa	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	7 500	25.9500	
			M	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	7 500	23.8500	7 500
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	36.0000	0
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	2 500	25.9500	2 500
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	36.0000	0
Options Amended Stock Option Plan 2002									
Davidson, Alexander John	5		O	2006-12-28	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	23.8500	299 000
			O	2006-12-28	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	25.9500	254 000
Mulroney, Brian	4		O	2007-01-03	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	23.6000	200 000
Veenman, Sybil Elsa	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	23.8500	65 000
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	25.9500	62 500
Societe d'energie Talisman Inc.									
Actions ordinaires									
DOLAN, Philip David	5		O	2006-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	7 550		11 325
TALISMAN ENERGY INC.	1		O	2006-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600 000	19.1150	
			M	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	600 000	19.1150	11 439 000
			O	2006-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600 000	19.1614	

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	600 000	19.1614	12 039 000
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	310 100	19.2343	12 349 100
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 510 100)		0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	850 000	20.0909	850 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	850 000	19.9662	1 700 000
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	850 000	20.1196	2 550 000
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	850 000	20.5027	3 400 000
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	850 000	20.2303	4 250 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400 000)		850 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	850 000	19.5672	2 550 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	850 000	19.5299	3 400 000
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	850 000	19.4175	4 250 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	850 000	19.6830	1 700 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	950 000	19.6756	5 200 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 250 000)		950 000
			O	2007-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(950 000)		0
Options Employee Plan									
DOLAN, Philip David	5		O	2006-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	267 600		401 400
			O	2007-01-03	D	59 - Exercice au comptant	(4 500)		396 900
Societe En Commandite Clarington 1997									
Parts Limited Partnership									
Amalgamated Income LP	3		O	2006-12-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 300	1.1800	29 000
Société en commandite Métaux précieux No									
Parts de société en commandite									
Lemire, Claude	4		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30	1000.0000	30
Société financière IGM Inc.									
Actions ordinaires									
McCullum, David	7		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 350	19.8340	13 300
Options									
McCullum, David	7		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(6 350)		42 750
SOLITARIO RESOURCES CORPORATION									
Actions ordinaires									
Harris, Leonard	4		O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	4.0300	59 000*
			O	2007-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	4.0000	53 900*
Spectral Diagnostics Inc.									
Actions ordinaires									
Canadian Medical Discover	3		O	2006-12-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	2 241 996		4 483 992
Billets									
Canadian Medical Discover	3		O	2006-12-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	$ 1 156 250.00		$ 2 312 500.00
Bons de souscription									
Canadian Medical Discover	3		O	2006-12-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	231 250	0.4700	462 500
Stantec Inc.									
Actions ordinaires									
Finn, Edward John	4		O	2006-05-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	19 000		38 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Gomes, Robert	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	18 000	25.4500	20 388
Triffo, Ronald P.	4, 5		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	160 000	1.8000	460 000
			O	2007-01-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(80 000)	1.8000	380 000
Wilson, Donald Wayne	7, 5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	13 000	1.8000	60 800
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	8 000	3.5000	68 800
Options									
Triffo, Ronald P.	4, 5		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(160 000)		0
Wilson, Donald Wayne	7, 5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(13 000)	1.8000	55 000
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	3.5000	47 000*
Stella-Jones Inc.									
Actions ordinaires									
Earle, Arthur P.	4								
National Bank Fina	PI		O	2007-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	35.5000	
			M	2007-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	35.5000	15 600
Eichenbaum, Marla	5								
Computershare trus	PI		O	2006-09-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	18.1500	549
Fox, Doug	7								
COmptershare Trust	PI		O	2005-08-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-09-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	18.1500	75
Hingley, Wayne	5								
Computershare Trus	PI		O	2006-09-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	18.1500	1 453
Labelle, George	5		O	2006-09-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	18.1500	2 838
McManus, Brian	4, 5		O	2006-09-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	18.1500	1 675
Murray, Gordon	5		O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	2 000	13.0000	2 000
Options									
Murray, Gordon	5		O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	13.0000	6 000
Stellar Pacific Ventures Inc.									
Actions ordinaires									
Lemay, Michel	4, 5		O	2006-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	80 000	0.1250	627 580
Services Miniers L	PI		O	2006-12-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	0.1000	250 000
Stornoway Diamond Corporation									
Actions ordinaires									
Robins, John Edward	4, 5		O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.1200	353 408
STRATA Income Fund									
Parts de fiducie									
Strata Income Fund	1		O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 395 460	8.3000	6 762 086
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	43 158	8.3000	6 805 244
Preferred Securities									
Orrico, Dean	4								
RRSP	PI		O	2004-03-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 12 300.00	10.2500	
			M	2004-03-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 12 000.00	10.2500	$ 12 000.00
			O	2005-12-19	I	38 - Rachat ou annulation	($ 1 150.00)	10.8000	$ 10 850.00
			O	2006-12-21	I	38 - Rachat ou annulation	($ 1 500.00)	10.7288	$ 9 350.00

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Strata Income Fund	1		O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	$ 21 579.00	10.0000	$ 1 345 289.00
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	$ 1 000 000.00	10.6000	$ 2 345 289.00
Strongco Income Fund									
Parts de fiducie									
Fisher, John Scott	7		O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	159	11.8800	2 109
MacLean, Robin Keith	5		O	2005-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2005-05-06	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	43 000		43 000
			O	2007-01-03	D	46 - Contrepartie de services	327	11.8800	43 327
Masaki, Robert S.	7, 5		O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	159	11.8800	1 159
Perks, Thomas John	7		O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	159	11.8800	159
Phillips, Leonard Vernon	7, 5		O	2007-01-02	D	46 - Contrepartie de services	79	11.8800	3 079
Suncor Energie Inc.									
Deferred Share Units									
Alley, John Kenneth	5		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	92.2800	41 045
Ashar, Mayank Mulraj	5		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	92.2800	102 613
Benson, Mel Edward	4		O	2006-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90	90.7800	5 070
			O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	92.2800	5 074
Byler, David Warren	5		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	111	92.2800	
			M	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	111	92.2800	127 856
Canfield, Brian Albert	4		O	2006-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	90.7800	16 748
			O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	92.2800	16 762
Davies, Bryan Phillip	4		O	2006-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	195	90.7800	12 885
			O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	92.2800	12 896
Felesky, Brian Arthur	4		O	2006-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	209	90.7800	5 906
			O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	92.2800	5 911
Ferguson, John Thomas	4		O	2006-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	90.7800	9 025
			O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	92.2800	9 033
FORD, WILLIAM DOUGLAS	4		O	2006-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	204	90.7800	3 673
			O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	92.2800	3 676
George, Richard Lee	4, 5		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	178	92.2800	205 227
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	92.2800	82 090

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Huff, John Rossman	4		O	2006-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	195	90.7800	17 282
			O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	92.2800	17 297
Lee, Susan	5		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	92.2800	82 090
McCaig, Margaret Ann	4		O	2006-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	90.7800	15 398
			O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	92.2800	15 411
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	92.2800	32 836
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2006-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	209	90.7800	2 760
			O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	92.2800	2 762
Ryley, Thomas Lovett	5		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	92.2800	60 835
Shaw, JR	4, 5		O	2006-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	551	90.7800	39 140
			O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	92.2800	39 173
Thomas, Eira Margaret	4		O	2006-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	226	90.7800	716
Thornton, Jay	5		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	92.2800	20 522
Deferred Share Units-Annual Grant									
Benson, Mel Edward	4		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	92.2800	6 145
Canfield, Brian Albert	4		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	92.2800	6 145
Davies, Bryan Phillip	4		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	92.2800	6 145
Felesky, Brian Arthur	4		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	92.2800	6 145
Ferguson, John Thomas	4		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	92.2800	6 145
FORD, WILLIAM DOUGLAS	4		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	92.2800	8 321
Huff, John Rossman	4		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	92.2800	6 145
McCaig, Margaret Ann	4		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	92.2800	6 145
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	92.2800	6 145
Shaw, JR	4, 5		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	92.2800	6 145
Thomas, Eira Margaret	4		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	92.2800	3 610
Sunrise Senior Living Real Estate Invest									
Parts									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Warren, Robert Michael	4								
RRSP	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 018		38 432
Superior Diamonds Inc.									
Actions ordinaires									
Front Street Investment M	3	R							
Front Street Inves	PI		O	2006-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.4114	6 195 060*
Paterson, John Gregory	4, 5		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4500	4 295 262
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4500	4 315 262
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.4450	4 322 262
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4400	4 327 262
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4350	4 347 262
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4500	4 352 262
			O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4300	4 353 262
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4500	4 363 262
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.4300	4 367 262
Sure Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Boyce, Jeff	4								
Julia Boyce	PI		O	2007-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 500	0.9000	734 941
			O	2007-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.9000	736 441
			O	2007-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.8900	737 941
Sustainable Production Energy Trust									
Parts de fiducie									
MacDonald, Joseph Francis	5								
Monticello Capital	PI		O	2007-01-02	I	46 - Contrepartie de services	185	6.1500	2 302
Synenco Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Hendrickson Weeres, Denis	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	20 000	10.0000	20 000
Options									
Hendrickson Weeres, Denis	5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	10.0000	205 000
Systemes Medicaux LMS Inc.									
Actions ordinaires									
Côté, Diane	5		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.2800	124 141
Grou, Yves	4, 5								
PGL Capital inc.	PI		O	2007-01-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	1.5500	316 749
La Salle, Benoit	4		O	2007-01-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	1.5500	316 749
Tahera Diamond Corporation (formerly Tah									
Droits Restricted Shares									
Adams, Andrew Bell	4		O	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	9 583		39 200
Technologies D-Box Inc.									
Actions ordinaires Class A									
Roy, Philippe	4, 6, 5, 3		O	2006-12-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(97 500)		811 250
			O	2006-12-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(43 390)		767 860
REER	PI		O	2006-12-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	97 500		522 228
Teck Cominco Limited									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Class A Common Shares									
Caisse de dépôt et placem	3		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	83.5400	793 800
Class B Subordinate Voting Shares									
Caisse de dépôt et placem	3		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	81.4400	2 500 455
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	81.3500	2 504 755
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	81.3500	2 506 155
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	80.9700	2 546 155
TECSYS Inc.									
Actions ordinaires									
Brereton, David	4		O	2006-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	1.2000	
			M	2006-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 000	1.2000	3 640 702
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3500	3 650 702
TELUS Corporation									
Actions ordinaires									
Entwistle, Darren	4, 5								
Computershare Trus	PI		O	2003-02-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	12 707		12 707
Royal Trust	PI		O	2007-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 372		12 707
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 707)		0
Gardner, Robert	5								
Computershare Trus	PI		O	2003-03-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 001		3 001
Royal Trust	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	560		3 001
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 001)		0
Grech, Joseph R	5								
Computershare	PI		O	2003-02-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	12 212		12 212
Royal Trust	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 292		12 212
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 212)		0
Ho, Audrey	5								
Computershare Trus	PI		O	2003-05-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 319		6 319
Royal Trust	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	721		6 319
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 319)		0
Natale, Joe	5								
Computershare	PI		O	2003-07-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 416		6 416
Royal Trust	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 488		6 416
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 416)		0
Radford, Karen	5								
Computershare Trus	PI		O	2004-08-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 201		1 201
Royal Trust	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	963		1 201

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 201)		0
Salvadori, Kevin	7								
Computershare Trus	PI		O	2003-03-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 039		3 039
Royal Trust	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 046		3 039
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 039)		0
Shuttleworth, Judith Ann	5								
Computershare Trus	PI		O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	12 249		12 350
Royal Trust	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 172		12 249
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 249)		0
Spadotto, Eros	7		O	2006-01-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	307		
Computershare Trus	PI		O	2003-02-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	802		802
Royal Trust	PI		M	2006-01-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	307		307
			O	2003-02-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	495		802
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(802)		0
Watson, John	5		O	2006-01-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	429		
Computershare	PI		O	2003-02-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 030		1 030
Royal Trust	PI		M	2006-01-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	429		429
			O	2003-02-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	601		1 030
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 030)		0
Yale, Janet Susan	5								
Computer Share	PI		O	2003-10-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 195		3 195
Royal Trust	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	931		3 195
			O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 195)		0
Actions sans droit de vote									
TELUS Corporation	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	54.5558	1 207 300
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	54.8377	1 257 300
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	54.9921	1 307 300
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	42 000	55.7019	1 349 300
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	55.3064	1 399 300
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	55.1063	1 449 300
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	54.3839	1 499 300
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	53.9654	1 549 300

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(791 600)		757 700
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	54.6979	807 700
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	54.0062	857 700
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	53.4662	907 700
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	53.1568	957 700
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)		707 700
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	51.7678	757 700
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		657 700
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	52.6079	665 500
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	52.6691	740 500
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	52.6197	805 500
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	38 923	52.6676	844 423
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(132 800)		711 623
Restricted Share Units									
Entwistle, Darren	4, 5		O	2007-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 115)	52.4700	198 767
Tembec Inc.									
Actions ordinaires									
Fratianni, Antonio	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 889	1.2200	29 780
Tenke Mining Corp.									
Actions ordinaires									
Conibear, Paul K.	4, 5		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	200 000	2.4500	247 200
			O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	75 000	3.1000	322 200
Lundin, Lukas Henrik	4, 5		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	50 000	3.1000	307 480
			O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	200 000	9.6400	507 480
Options									
Conibear, Paul K.	4, 5		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	2.4500	175 000
			O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	3.1000	100 000
Lundin, Lukas Henrik	4, 5		O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	3.1000	200 000
			O	2007-01-09	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	9.6400	0
The Thomson Corporation									
Actions ordinaires									
Daubert, Albert Guy	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			710
Gibney, Robert Michael	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			853
Hall, Brian	5		O	2007-01-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 239		8 290
Martin, Jr., Roy McLain	7								
The Thomson 401(k)	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 098
Naylor, Christine Lois	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			314
Phillips, Patrick M.	6		O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 100)	48.5800	28 910
			O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	48.4200	20 010
The Thomson Corporation	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	52 800	48.6512	200 300
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	49.2815	240 300
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	49.1161	220 300
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	19 400	48.9969	259 700
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	49.0124	132 200
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	49.1818	152 200

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	48.6375	172 200
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	48.6425	152 200
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 600	48.7371	172 800
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	48.8996	192 800
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	48.5793	160 000
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	48.4903	190 000
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	47.6570	155 600
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	55 000	48.1425	210 600
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	47.8829	220 600
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	48.0110	95 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	48.5344	105 000
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(147 500)		112 200
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(52 800)		140 000
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		132 200
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(99 400)		90 600
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(155 600)		65 000
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		30 000
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	47.7601	75 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	47.8678	85 000
Deferred Share Units									
Caraher, Vincent Joseph	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 582
Options									
Boswood, Michael Gordon	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 170
Caraher, Vincent Joseph	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			70 000
Daubert, Albert Guy	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 000
Gibney, Robert Michael	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 000
Martin, Jr., Roy McLain	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			135 000
Naylor, Christine Lois	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 500
Zappa, Catherine Ann	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 000
Restricted Share Units									
Boswood, Michael Gordon	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 014
Caraher, Vincent Joseph	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 489
Daubert, Albert Guy	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 846
Gibney, Robert Michael	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 439
Hall, Brian	5		O	2006-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 888)		31 776
			O	2006-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	136	37.5100USD	39 279
			O	2006-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129	39.5900USD	39 408
			O	2006-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	38.8500USD	39 540
			O	2006-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	124	41.6700USD	39 664
Martin, Jr., Roy McLain	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 416
Naylor, Christine Lois	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 592
Zappa, Catherine Ann	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 287
The Westaim Corporation									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Owen, Daniel	4								
Molin Holdings Lim	PI		O	2007-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	1.8500	1 124 400
			O	2007-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.8400	1 114 400
			O	2007-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	1.8000	1 108 100
			O	2007-01-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.8000	1 105 100
			O	2007-01-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.7500	1 085 100
Theratechnologies Inc.									
Actions ordinaires									
De Grampré, A. Jean	4		O	2006-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	7.2000	97 100
Perazzelli, Pierre	7, 5		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	6.6500	170
Options									
Perazzelli, Pierre	7, 5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.2000	90 000
Titanium Corporation Inc.									
Actions ordinaires									
Elliott, George Dickson	4, 5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	100 000	2.3300	1 121 438
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	2.8000	1 021 438
Options									
Elliott, George Dickson	4, 5		O	2007-01-04	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		325 000
Toromont Industries Ltd.									
Actions ordinaires									
Martin, Joseph	7		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	8 000	7.2580	46 702
Options									
Martin, Joseph	7		O	2007-01-08	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	7.2850	20 800
Torstar Corporation									
Droits Restricted Share Units									
Anderson, Francis Joseph	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	173	18.8200	210
Beyette, Marie Elizabeth	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 152	18.8200	3 978
Biller, Brenda Joyce	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	498	18.8200	921
Bishop, Peter George	7		O	2006-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	555	18.8200	
			M	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	555	18.8200	555
Braid, Kathie Clara	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	332	18.8200	614
Brouwer, Alvin Henk	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	133	18.8200	246
Carr, Betty	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	179	18.8200	293
Clifton, Wayne Stanley	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 328	18.8200	2 455
Daly, Brian Robert Gordon	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	555	18.8200	791
Danford, Bruce Murray	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	153	18.8200	218
DeMarchi, Lorenzo John Da	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 152	18.8200	3 978
Fealy, James	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	996	18.8200	1 841
Fleming, Derek John	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	186	18.8200	186
Hayes, Donna Marie	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 070	18.8200	14 917
Henderson, Bradley Robert	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	863	18.8200	1 596
Holland, David Patrick	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 564	18.8200	9 564
Kuntz, James Frederick	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 165	18.8200	2 153
Lenyk, Ronald Zenon	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	179	18.8200	331
Loewen, Gregory Todd	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 451	18.8200	2 691
MacLeod, Edward	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 614	18.8200	2 983
Marsh, Peter	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	399	18.8200	737

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Martin, Gail	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 152	18.8200	3 978
McLeod, Ian Alexander	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	399	18.8200	493
McMeekin, Iain Don	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	88	18.8200	163
McWebb, Christopher Dean	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	72	18.8200	133
Myers, Gary Robin	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	111	18.8200	205
Nugent, Kenneth	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	179	18.8200	331
Oliver, Ian Alan	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	465	18.8200	662
Oliver, Neil Simon	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	153	18.8200	153
Peddie, Carol Anne	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	372	18.8200	530
Pike, Jagoda	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 483	18.8200	7 526
Prichard, John Robert Sto	4, 5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 129	18.8200	79 568
Proudfoot, Ian Robert Wil	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	186	18.8200	344
Robbins, Dana Miles	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	153	18.8200	247
Simmonds, Glenn Philip	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	930	18.8200	1 719
Skantzos, Joanne	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 078	18.8200	1 529
Skinner, Murray	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 483	18.8200	8 287
Smith, David Todd	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 793	18.8200	3 315
Strolight, Tomer	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 973	18.8200	3 647
Whittaker, Timothy John	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	219	18.8200	405
Woermke, John William	5		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	120	18.8200	221
Zavarise, Dino Louis	7		O	2007-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	396	18.8200	732
Options Class B non-voting shares									
Anderson, Francis Joseph	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	813	19.6100	16 161
Beyette, Marie Elizabeth	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	10 125	19.6100	44 250
Biller, Brenda Joyce	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 344	19.6100	30 488
Bishop, Peter George	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 613	19.6100	2 613
Braid, Kathie Clara	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	1 563	19.6100	24 451
Brouwer, Alvin Henk	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	625	19.6100	2 450
Carr, Betty	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	844	19.6100	27 093
Clifton, Wayne Stanley	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	6 250	19.6100	112 300
Daly, Brian Robert Gordon	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 613	19.6100	5 219
Danford, Bruce Murray	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	719	19.6100	15 838
DeMarchi, Lorenzo John Da	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	10 125	19.6100	97 250
Fealy, James	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	4 688	19.6100	36 376
Fleming, Derek John	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	781	19.6100	19 199
Hayes, Donna Marie	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	37 969	19.6100	290 938
Henderson, Bradley Robert	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	4 063	19.6100	48 626
Hewitt, Patricia Louise	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	4 375	19.6100	64 000
Holland, David Patrick	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	45 000	19.6100	238 500
Kuntz, James Frederick	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	5 481	19.6100	48 462
Laycock, Pamela Dorothy C	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	4 375	19.6100	88 125
Lenyk, Ronald Zenon	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	844	19.6100	26 993
Loewen, Gregory Todd	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	6 875	19.6100	20 082
MacLeod, Edward	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	7 594	19.6100	70 188
Mailman, Mark Andrew	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	4 375	19.6100	92 625
Marsh, Peter	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	1 875	19.6100	42 525
Martin, Gail	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	10 125	19.6100	93 100

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
McLeod, Ian Alexander	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	1 875	19.6100	4 771
McMeekin, Iain Don	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	415	19.6100	1 080
McWebb, Christopher Dean	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	341	19.6100	682
Miles, Stephen Anthony	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	4 375	19.6100	74 125
Myers, Gary Robin	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	520	19.6100	2 915
Nugent, Kenneth	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	844	19.6100	26 758
Oliver, Ian Alan	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 188	19.6100	29 860
Oliver, Neil Simon	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	719	19.6100	719
Peddie, Carol Anne	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	1 750	19.6100	31 903
Pike, Jagoda	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	21 094	19.6100	253 969
Prichard, John Robert Sto	4, 5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	207 625	19.6100	1 296 325
Proudfoot, Ian Robert Wil	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	875	19.6100	27 155
Robbins, Dana Miles	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	719	19.6100	3 864
Robinson, James George	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	4 375	19.6100	64 375
Sacilotto, Loriana	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	4 375	19.6100	56 625
Simmonds, Glenn Philip	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	4 375	19.6100	67 750
Skantzos, Joanne	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	5 070	19.6100	82 401
Skinner, Murray	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	21 094	19.6100	158 188
Smith, David Todd	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	8 437	19.6100	76 874
Strolight, Tomer	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	9 281	19.6100	56 562
Swinwood, Craig Kenneth	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	4 375	19.6100	21 562
Whittaker, Timothy John	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	1 031	19.6100	31 840
Woermke, John William	5		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	562	19.6100	11 625
Wright, Andrew	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	8 750	19.6100	18 750
Zavarise, Dino Louis	7		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	1 865	19.6100	46 380
Total Energy Services Trust									
Parts de fiducie									
KEARL, MARK ANTHONY	5								
1283731 Alberta Lt	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 850
RRSP	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			203
			O	2007-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	375	11.2100	578
Pachkowski, Bruce Lawrenc	4								
TCP Investments In	PI		O	2007-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.5000	200*
			O	2007-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	11.6500	2 500*
			O	2007-01-05	C	46 - Contrepartie de services	(2 500)	10.8900	0
Total Energy Services Ltd	1		O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.5000	42 500*
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.4800	44 000*
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.4200	45 000*
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	11.4300	46 800*
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	11.4600	50 000*
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	11.0000	56 600*
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 400	11.0000	70 000*
YOUNG, Erica Jane	5								
RRSP	PI		O	2007-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	11.3300	300
Trafalgar Energy Ltd.									
Actions sans droit de vote									
Perron, Gary	4		O	2006-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-31	D	36 - Conversion ou échange	200 000	3.0000	200 000
Débentures convertibles Convertible into Non-Voting Shares									
Perron, Gary	4		O	2006-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			$ 200 000.00
Transat A.T. inc.									
Action à droit de vote de catégorie B									
De Cesare, Lina	4, 7, 5		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 494)	31.4000	79 470
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	31.5600	79 270
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	31.5500	78 870
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	31.5000	67 370
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	31.4200	66 970
			O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 878)	31.4000	61 092
Sureau, Philippe	4, 7, 5		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 800)	31.6000	354 289
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 100)	31.5500	341 189
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.6200	341 089
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 200)	31.3500	329 889
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.3600	329 789
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.3900	329 689
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	31.4000	319 489
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	31.5000	316 089
Trépanier, Luc	7		O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	1 044	22.3400	1 627
			O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	1 071	22.6600	2 698
Options									
Trépanier, Luc	7		O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	(1 044)	22.3400	6 662
			O	2007-01-10	D	51 - Exercice d'options	(1 071)	22.6600	5 591
Transcontinental inc.									
Actions à droit de vote multiple Catégorie B									
Transcontinental inc.	1		O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	900	21.8167	900
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.2500	1 900
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	20.4000	2 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	20.5000	2 100
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		100
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A									
Transcontinental inc.	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	21.9770	14 600
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.1517	17 600
			O	2006-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	22.1993	20 400
			O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.1340	23 400
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.0907	26 400
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.3350	29 400
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.2457	35 400
			O	2006-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	20.6443	227 300
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.2603	32 400
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.4990	41 400
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	103 000	21.8457	144 400
			O	2006-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	78 000	21.1000	184 000
			O	2006-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	20.6170	224 500
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	37 500	20.1294	221 500

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	20.7086	232 400
			O	2006-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	20.9940	8 100
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	20.8689	9 900
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(38 400)		106 000
			O	2006-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(227 300)		5 100
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.5470	38 400
			O	2006-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	20.7463	230 300
TransGlobe Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Clarkson, Ross Gordon	4, 5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	250 000	0.5000	2 328 772
Options									
Clarkson, Ross Gordon	4, 5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	0.5000	186 000
Trican Well Service Ltd.									
Actions ordinaires									
Bonyai, James Peter	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
Godlonton, Nadine Andrea	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	3 000	2.6700	18 000
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	19 998	5.7500	37 998
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	20.0000	35 698
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 698)	18.8600	15 000
Options Employee Stock Options									
Bonyai, James Peter	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000
Godlonton, Nadine Andrea	5		O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	2.6700	68 000
			O	2007-01-02	D	51 - Exercice d'options	(19 998)	5.7500	48 002
Trinidad Energy Services Income Trust									
Droits									
Lachance, Adrian Victor	5		O	2007-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)	8.2500	
			M	2007-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)	8.2500	410 000
			O	2007-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)	8.4500	400 000*
			O	2007-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(80 000)	9.5900	320 000*
Trust Units									
Lachance, Adrian Victor	5		O	2007-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	8.2500	
			M	2007-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500	8.2500	246 944
			O	2007-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	8.4500	256 944*
			O	2007-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	80 000	9.5900	336 944*
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	12.6723	
			M	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(92 500)	12.6723	244 444*
Trinorth Capital Inc.									
Actions ordinaires									
Trinorth Capital Inc.	1		O	2006-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.1800	1 500
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	86 500	0.1800	88 000
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.1800	89 500
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	0.1800	100 500
			O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	0.1700	110 000
			O	2007-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(110 000)		0
TUSK Energy Corporation									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Artindale, James Stanton	4		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	1 354 925		1 354 925
Machalski, Michael	4		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 357 947
Anna Machalski	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 528
MacKenzie, David Roy	4		O	2006-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	329 444		329 444*
Norma J. MacKenzie	PI		O	2006-12-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	158 415		158 415*
Rooney, John Ross	4, 5		O	2006-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 353 108
Donna-Marie Rooney	PI		O	2006-12-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			47 431
Options									
Artindale, James Stanton	4		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.9400	100 000
Case, Gordon Kenneth	5		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	40 000	2.9700	490 000
CHORNEY, DENNIS DAVID	4		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.9700	200 000
Hickok, Earl Timothy	4		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	400 000	2.9700	1 050 000
MacKenzie, David Roy	4		O	2006-12-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Rooney, John Ross	4, 5		O	2006-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			600 000
Turnquist, Darol	5		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.9700	390 000
Twin Butte Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Dunn, Brian Francis	5		O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.7500	925 000*
Uni-Sélect Inc.									
Acceptation bancaire									
Caisse de dépôt et placem	3		O	2006-12-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 6 346 666.00		
			M	2007-01-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 6 346 666.00		
			M'	2006-12-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	($ 53 334.00)		$ 12 444 444.00
Actions ordinaires									
Caisse de dépôt et placem	3		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(155 400)	28.9600	1 495 500
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	28.9900	1 495 100
United Reef Limited									
Options									
Coulter, Michael	4, 5		O	2006-12-03	D	52 - Expiration d'options	(400 000)		0
Turner, Marilyn	5		O	2006-11-03	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		0
Uruguay Mineral Exploration Inc.									
Actions ordinaires									
Shearer, Anthony	4		O	2007-01-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.5500GBP	681 667
UTS Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Abells Morissette, Jina D	5		O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	162	4.5100	26 979
Bobye, Wayne I	5		O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	240	4.5100	35 807
Lutley, Howard	5		O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	240	4.5100	13 315
Roach, William	4, 5		O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	388	4.5100	221 690
Sandell, Martin	5		O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	212	4.5100	74 866
Wightman, Daryl	5		O	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	212	4.5100	212 802

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Droits Deferred Share Unit									
Galloway, Bruce C.	4		O	2007-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 410		
			M	2007-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 639		24 639
Garneau, Marc	4		O	2007-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 410		17 410
Mitchell, Douglas	4		O	2007-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 410		
ITF D.H. Mitchell	PI		M	2007-01-06	I	56 - Attribution de droits de souscription	9 639		24 639
Watson, John David	4		O	2007-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 410		
			M	2007-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 639		24 639
Vault Energy Trust									
Parts de fiducie									
Fisher, Steven Greg	5								
GRS	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	5.9000	5 300
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	5.4900	5 354
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109	5.2000	5 463
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	5.6400	5 511
Jepson, Robert Thomas	5		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	5.9000	6 763
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	246	5.4900	7 009
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	5.2000	7 142
			O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	240	5.6400	7 382
Vecima Networks Inc.									
Actions ordinaires									
Fredin, Donald Wayne	5		O	2007-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.7500	400
Options Incentive Stock Options									
Fredin, Donald Wayne	5		O	2007-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-03	D	50 - Attribution d'options	5 000	9.9900	5 000
Versacold Income Fund									
Débentures convertibles 6.25 Unsecured Subordinated									
Clarke Inc.	3		M'	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 24 000.00	101.0000	$ 24 000.00*
			O	2006-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Débentures convertibles 6.75 Unsecured Subordinated									
Clarke Inc.	3		M	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 24 000.00	101.0000	
Débentures convertibles 7.00 Extendible Unsecured Subordinated									
Clarke Inc.	3		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 25 000.00	106.6390	
			M	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 25 000.00	106.6390	$ 25 000.00*
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 10 000.00	106.3690	$ 35 000.00*
			O	2007-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 140 000.00	106.3690	$ 175 000.00*
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 20 000.00	106.3690	$ 195 000.00*
Débentures convertibles 8.5 Extendible Unsecured Subordinated									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Clarke Inc.	3		O	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 24 000.00	101.0000	
Parts de fiducie									
Gerllays, Allen Douglas	7		O	2007-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.2700	0
Gudewill, Samuel	7								
580783 Alberta Ltd	PI		O	2007-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.8000	1 263 100
			O	2007-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	8.8500	1 267 100
Vicwest Income Fund									
Parts de fiducie									
Berrill, Fraser Reeve	4		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.2000	2 200
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 800	10.2500	12 000
Durand, Pierre Raymond	5		O	2005-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 284	10.1300	1 284*
Held, Bryan Henry	4		O	2007-01-04	D	46 - Contrepartie de services	65 000	10.2000	79 208*
Hughes, Gwendolyn, Faye	5		O	2006-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	97 - Autre	1 042		1 042
Martens, Ernie	5		O	2006-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	97 - Autre	484		484
Poirier, Jean-Pierre	5		O	2006-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-02	D	97 - Autre	1 327		1 327
Skull, Robert John	5		O	2007-01-02	D	97 - Autre	2 769		6 769
Wilson, John Allan	5		O	2006-12-31	D	97 - Autre	1 611		6 111
Village Farms Income Fund (formerly Hot									
Droits									
McKinstry, Gregory John D	4		O	2006-12-21	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 000)		0
Vitran Corporation Inc.									
Deferred Share Unit									
Deluce, William	4		O	2006-12-31	D	97 - Autre	129		813
Gaetz, Richard	4, 7, 5	R	O	2003-12-31	D	97 - Autre	129		381*
Gossling, John Richard	4		O	2006-12-31	D	97 - Autre	129		562
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2006-12-31	D	97 - Autre	129		813
Hébert, Georges	4		O	2006-12-31	D	97 - Autre	129		813
McGraw, Richard	4		O	2006-12-31	D	97 - Autre	129		813
Deferred Share Unit[B]									
Gaetz, Richard	4, 7, 5		O	2006-12-31	D	97 - Autre	289		1 016
Washchuk, Sean	5		O	2006-12-31	D	97 - Autre	152		534
Wajax Income Fund									
Parts de fiducie									
Dumas, Gilbert	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
Welton Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Financial	PI		O	2006-12-29	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 263 284)		0
Brompton Group Lim	PI		O	2004-02-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	239 010		239 010
Brompton Limited	PI		O	2006-12-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(239 010)		0
Brompton Financial Limite	3		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 263 284
Convertible Debenture									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Financial	PI		O	2006-12-29	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 250)		0
Brompton Group Lim	PI		O	2004-02-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	65		65
Brompton Limited	PI		O	2006-12-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(65)		0
Brompton Financial Limite	3		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 250
Wescast Industries Inc.									
Actions ordinaires Class A Voting Shares									
Dean, David Allen	5		O	2007-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	868		1 887
Droits									
Cerson, Larry Douglas	5		O	2007-01-10	D	59 - Exercice au comptant	(1 582)		3 758
			O	2007-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94		3 852
Dean, David Allen	5		O	2007-01-10	D	59 - Exercice au comptant	(1 105)		2 624
			O	2007-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66		2 690
Frackowiak, Edward G.	4, 5		O	2007-01-10	D	59 - Exercice au comptant	(1 810)		6 296
			O	2007-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	144		6 440
Lawrence, Paul	5		O	2007-01-10	D	59 - Exercice au comptant	(1 764)		3 919
			O	2007-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101		4 020
McNaughton, James William	5		O	2007-01-10	D	59 - Exercice au comptant	(982)		2 787
			O	2007-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67		2 854
Options									
Cerson, Larry Douglas	5		O	2007-01-10	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		29 000
Frackowiak, Edward G.	4, 5		O	2007-01-10	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		28 290
Lawrence, Paul	5		O	2007-01-10	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		46 500
LeVan, William Ryerson	4		O	2007-01-10	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		36 500
Western Financial Group Inc. (Formerly H									
Actions ordinaires									
Tannas, Scott	4, 5		O	2007-01-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 500)	4.0000	605 007
Western GeoPower Corp									
Options									
Sinclair, Alistair Murray	4	R	O	2006-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1550	400 000
Western Oil Sands Inc.									
Class A Shares									
Boone, David J.	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 684	28.9000	3 505
Houck, James Curtis	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 904	30.4100	14 757
Hushovd, Oyvind	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 106	29.1400	2 627
Puchniak, Robert George	4		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 480	29.4600	70 501
Van Wielingen, Mac Howard	4								
Viewpoint Capital	PI		O	2006-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	3 205		425 866

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Western Quebec Mines Inc.									
Actions ordinaires									
Pollitt, Murray Hoult	4, 5, 3		O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.0000	3 648 296
WestJet Airlines Ltd.									
Actions ordinaires - Voting									
PAGET, JANICE MARGARET	8		O	2007-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	773		6 448
Whiterock Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie									
Bucys, Frank	5		O	2006-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	138	11.8285	21 653
Pedde, Oswald	4		O	2006-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	292	12.0750	12 862
			O	2007-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	12.3980	12 934
Underwood, Jason	4, 5		O	2006-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 870	11.8285	238 452
Wi-LAN Inc.									
Options Warrants									
Bower, Robert Stephen	5		O	2007-01-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.0600	300 000
Williams Creek Explorations Limited									
Actions ordinaires									
McInnes, James Edward	4, 5	R	O	2006-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.2000	2 073 665*
Bons de souscription									
McInnes, James Edward	4, 5	R	O	2006-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.2350	1 326 667*
Options									
McInnes, James Edward	4, 5	R	O	2006-11-02	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2350	670 000*
YEARS Financial Trust									
Trust units									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Limited	PI		O	2006-12-28	C	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	22.9425	0
YEARS Financial Trust	1		O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	22.0000	400
			O	2006-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	22.0000	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	22.0000	5 000
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	22.0000	0
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	21.7000	100
			O	2006-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	21.7000	0
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	21.9000	100
			O	2006-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	21.9000	0
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	21.9000	2 300
			O	2006-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	21.9000	0
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	21.9000	1 200
			O	2006-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	21.9000	0
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.9000	1 000
			O	2006-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	21.9000	0
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	21.9000	2 500
			O	2006-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	21.9000	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	21.9000	1 500
			O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	21.9000	0
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	300	21.9000	300
			O	2006-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	21.9000	0
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	21.9500	300
			O	2006-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	21.9500	0
YIELDPLUS Income Fund									
Parts de fiducie									
Yieldplus Income Fund	1		O	2006-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.3500	12 308 910
			O	2007-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.2700	12 309 610
			O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	11.3000	12 303 810
			O	2007-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.1200	12 308 810
			O	2007-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	700	10.9600	12 309 510
			O	2007-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.0000	12 310 210
ZARGON ENERGY TRUST									
Parts de fiducie									
Young, Kenneth William	5		O	2006-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	25.0985	
			M	2006-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(63)	25.0985	37 280
			O	2006-12-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(300)	29.8900	36 980
Zarlink Semiconductor Inc.									
Options									
Gallagher, Tony	5		O	2006-12-29	D	52 - Expiration d'options	(7 500)	11.8200	411 000
Zenas Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Artindale, James Stanton	4, 5		O	2007-01-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 311 641)		0
Evans, Lawrence	4		O	2007-01-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(235 408)		0
Machalski, Michael	5		O	2007-01-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 314 567)		0
Anna Machalski	PI		O	2007-01-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(16 000)		0
MacKenzie, David Roy	4		O	2006-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(318 920)		0
Norma J. MacKenzie	PI		O	2006-12-31	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(153 354)		0
Metcalfe, Hal Arthur	5		O	2006-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(528 961)		0
Rooney, John Ross	4, 5		O	2007-01-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 309 882)		0
Donna-Marie Rooney	PI		O	2007-01-01	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(45 916)		0
ROONEY, ROBERT ROSS	4		O	2007-01-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(335 451)		0
Watson, George	4		O	2006-12-31	D	36 - Conversion ou échange	(165 565)		0
Options									
Evans, Lawrence	4		O	2007-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)		0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MacKenzie, David Roy	4		O	2006-12-31	D	52 - Expiration d'options	(80 000)		0
Manner, Douglas Glenn	4		O	2005-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Metcalfe, Hal Arthur	5		O	2006-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(370 000)		0
ROONEY, ROBERT ROSS	4		O	2007-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)		0
Watson, George	4		O	2006-12-31	D	36 - Conversion ou échange	(80 000)		0
Zi Corporation									
Actions ordinaires									
Lobsinger, Michael Eugene	4		O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.7300	1 016 071
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	2.7200	1 014 571
			O	2007-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	2.7500	1 014 471
			O	2007-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 400)	2.5300	981 071
Options									
Lobsinger, Michael Eugene	4		O	2007-01-10	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	7.9600	900 000

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 (LVM) et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 $ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 $ à 20 000 $ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 $ à 50 000 $ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Addax Mining Holdings BV				
	Addax Petroleum Corporation	2006-12-01	2007-01-10	AB
	Addax Petroleum Corporation	2006-12-04	2007-01-10	AB
	Addax Petroleum Corporation	2006-12-05	2007-01-10	AB
	Addax Petroleum Corporation	2006-12-07	2007-01-10	AB
	Addax Petroleum Corporation	2006-12-08	2007-01-10	AB
	Addax Petroleum Corporation	2006-12-11	2007-01-10	AB
	Addax Petroleum Corporation	2006-12-14	2007-01-10	AB
	Addax Petroleum Corporation	2006-12-15	2007-01-10	AB
	Addax Petroleum Corporation	2006-12-20	2007-01-10	AB
	Addax Petroleum Corporation	2006-12-21	2007-01-10	AB
	Addax Petroleum Corporation	2006-12-22	2007-01-10	AB
	Addax Petroleum Corporation	2006-12-28	2007-01-10	AB
Andrique, John				
	Immunotec Inc. (anciennement Magistral B	**2006-12-20**	**2007-01-11**	**QC**
ARCHER, Georges				
	CryoCath Technologies Inc.	**2006-12-27**	**2007-01-08**	**QC**
Battenfelder, Donald				
	Calfrac Well Services Ltd.	2006-12-15	2007-01-10	AB
BEACH, WAYNE				
	Frontera Copper Corporation	2006-01-05	2007-01-05	ON
Beekman, Beerd				
	Leader Energy Services Ltd.	2006-12-18	2007-01-08	AB
	Leader Energy Services Ltd.	2006-12-18	2007-01-08	AB
	Leader Energy Services Ltd.	2006-12-18	2007-01-08	AB
	Leader Energy Services Ltd.	2006-12-18	2007-01-08	AB
Blanchet, Suzanne				
	Boralex inc.	**2006-05-19**	**2007-01-11**	**QC**
Bloom, Lynda				
	Halo Resources Ltd.	2006-12-15	2007-01-05	BC
Bobier, Dwight Merton				
	Calfrac Well Services Ltd.	2006-12-15	2007-01-10	AB
Boone, David J.				
	Harvest Energy Trust	2006-12-22	2007-01-10	AB
Bruce, Robert W.				
	Rogers Communications Inc.	2004-02-11	2007-01-10	ON
	Rogers Communications Inc.	2004-02-11	2007-01-10	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Rogers Communications Inc.	2004-02-11	2007-01-10	ON
Cassaday, John				
	CORUS Entertainment Inc.	2006-11-15	2007-01-08	ON
Caudell, Joseph				
	Methanex Corporation	2006-12-01	2007-01-11	BC
	Methanex Corporation	2006-12-01	2007-01-11	BC
	Methanex Corporation	2006-12-05	2007-01-05	BC
Charter, Donald Kinloch				
	Dundee Real Estate Investment Trust	2006-01-20	2007-01-10	ON
	Dundee Real Estate Investment Trust	2006-11-23	2007-01-10	ON
Chrominska, Sylvia Dolore				
	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2006-12-15	2007-01-10	ON
Cohen, Jacques Joel				
	Immunotec Inc. (anciennement Magistral B	**2006-12-20**	**2007-01-11**	**QC**
Cooper, Michael				
	Dundee Precious Metals Inc.	2006-12-29	2007-01-10	ON
couture, Daniel				
	Fortsum solutions d'affaires inc.	**2006-12-31**	**2007-01-11**	**QC**
Dadge, Stephen Terry				
	Calfrac Well Services Ltd.	2006-12-15	2007-01-10	AB
David, John Vincent				
	La Banque Toronto-Dominion	2006-12-20	2007-01-09	ON
DeFalco, Stephen P.				
	MDS Inc.	2005-12-20	2007-01-11	ON
Desmarais, Jean Pierre				
	CryoCath Technologies Inc.	**2006-12-27**	**2007-01-08**	**QC**
Diges, Carmen Lydia				
	Ressources Spider inc.	2006-11-28	2007-01-05	AB
DONNELLY, FRANK WEGNER				
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
	Railpower Technologies Corp.	2006-12-29	2007-01-09	BC
Dorosz, Wanda Mary				
	Noveko International inc.	**2006-11-28**	**2007-01-04**	**QC**
Dousmanis-Curtis, Alexand				
	La Banque Toronto-Dominion	2006-12-14	2007-01-11	ON
Erker, Dennis				
	Canadian Hydro Developers, Inc.	2006-05-17	2007-01-09	AB
Fleming, Sharon Lee				
	ALAMOS GOLD INC	2006-05-25	2007-01-09	BC
Flett, Douglas Melville				
	Ressources KWG inc.	**2006-12-29**	**2007-01-09**	**QC**
Fredin, Donald Wayne				
	Vecima Networks Inc.	2006-12-13	2007-01-04	BC
Front Street Investment M				
	Superior Diamonds Inc.	2006-12-20	2007-01-05	BC
Gaetz, Richard				
	Vitran Corporation Inc.	2003-12-31	2007-01-05	ON
Galifi, Vincent Joseph				
	Magna International Inc.	2006-11-07	2007-01-08	ON
Goldby, Howard				
	fonds de Revenue BFI Canada	2006-12-29	2007-01-11	ON
Goldcorp Trading (Barbado				
	Silver Wheaton Corp.	2006-12-07	2007-01-08	AB
Gosselin, Réjean				
	Ressources Temoris inc.	**2006-12-19**	**2007-01-09**	**QC**
Grisdale, John Lindsay				
	Calfrac Well Services Ltd.	2006-12-15	2007-01-10	AB
Halsey, Robert Christophe				
	Quinto Technology Inc.	2006-12-29	2007-01-09	BC
Horvath, Dezso Joseph				
	INSCAPE Corporation	2006-12-12	2007-01-10	ON
Judson, Thomas Wayne				
	Nuinsco Resources Limited	2004-10-19	2007-01-09	ON
	Nuinsco Resources Limited	2005-01-10	2007-01-09	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Nuinsco Resources Limited	2005-01-17	2007-01-09	ON
	Nuinsco Resources Limited	2005-01-28	2007-01-09	ON
	Nuinsco Resources Limited	2005-02-04	2007-01-09	ON
	Nuinsco Resources Limited	2005-02-25	2007-01-09	ON
	Nuinsco Resources Limited	2005-02-28	2007-01-09	ON
	Nuinsco Resources Limited	2005-03-03	2007-01-09	ON
	Nuinsco Resources Limited	2005-03-04	2007-01-09	ON
	Nuinsco Resources Limited	2006-01-30	2007-01-09	ON
	Nuinsco Resources Limited	2006-11-03	2007-01-10	ON
	Nuinsco Resources Limited	2006-11-15	2007-01-09	ON
	Nuinsco Resources Limited	2006-11-15	2007-01-10	ON
	Nuinsco Resources Limited	2006-11-15	2007-01-10	ON
	Nuinsco Resources Limited	2006-11-15	2007-01-10	ON
	Nuinsco Resources Limited	2006-11-16	2007-01-09	ON
	Nuinsco Resources Limited	2006-11-16	2007-01-10	ON
	Nuinsco Resources Limited	2006-11-16	2007-01-10	ON
	Nuinsco Resources Limited	2006-11-16	2007-01-10	ON
	Nuinsco Resources Limited	2006-11-20	2007-01-10	ON
	Nuinsco Resources Limited	2006-11-21	2007-01-10	ON
Khayat, Mario				
	ART Recherches et Technologies Avancées	**2006-12-28**	**2007-01-09**	**QC**
Knox, James Albert				
	High Plains Uranium, Inc.	2006-12-27	2007-01-08	ON
Koob, Peter				
	Magna International Inc.	2006-11-07	2007-01-08	ON
Labrecque, Jean-Charles				
	Ressources Temoris inc.	**2006-12-18**	**2007-01-09**	**QC**
Levine, Randal				
	Corporation Vector Aerospatiale	2006-12-29	2007-01-09	NF
Mailloux, DAniel				
	Ressources Temoris inc.	**2006-12-21**	**2007-01-08**	**QC**
Marshall, David Hugh				
	Immunotec Inc. (anciennement Magistral B	**2006-12-20**	**2007-01-11**	**QC**
Martel, Albert Thomas				
	Corridor Resources Inc.	2002-09-25	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2003-02-19	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2003-03-31	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2003-12-18	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2003-12-19	2007-01-09	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Corridor Resources Inc.	2003-12-23	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2004-07-23	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2004-08-08	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2005-01-24	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2005-02-11	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2005-09-02	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2005-09-12	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2005-09-12	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2005-09-15	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2006-05-01	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2006-05-03	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2006-06-05	2007-01-09	AB
	Corridor Resources Inc.	2006-08-01	2007-01-09	AB
McInnes, James Edward				
	Williams Creek Explorations Limited	2006-11-02	2007-01-05	BC
	Williams Creek Explorations Limited	2006-12-19	2007-01-05	BC
	Williams Creek Explorations Limited	2006-12-19	2007-01-05	BC
Medvedic, Tom				
	Calfrac Well Services Ltd.	2006-12-15	2007-01-10	AB
Mercury Real Estate Advio				
	IAT Air Cargo Facilities Income Fund	2006-12-20	2007-01-05	BC
Mignault, Matthew				
	Calfrac Well Services Ltd.	2006-12-15	2007-01-10	AB
Miles, Gary L.				
	Rogers Communications Inc.	2005-02-16	2007-01-09	ON
	Rogers Communications Inc.	2005-02-16	2007-01-09	ON
	Rogers Communications Inc.	2005-02-16	2007-01-09	ON
	Rogers Communications Inc.	2005-02-16	2007-01-09	ON
	Rogers Communications Inc.	2006-02-24	2007-01-09	ON
	Rogers Communications Inc.	2006-02-24	2007-01-09	ON
	Rogers Communications Inc.	2006-02-24	2007-01-09	ON
	Rogers Communications Inc.	2006-02-24	2007-01-09	ON
MINTZ, JACK MAURICE				
	Brookfield Asset Management Inc.	2006-11-29	2007-01-04	ON
	Brookfield Asset Management Inc.	2006-11-29	2007-01-04	ON
	Brookfield Asset Management Inc.	2006-11-29	2007-01-04	ON
Morneau, Sr., William Fra				
	Morneau Sobeco Income Fund	2005-09-30	2007-01-09	ON
Morson, Stephen				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2006-12-27	2007-01-10	ON
MSP Maxxm Trust				
	MSP Maxxum Trust	2005-12-29	2007-01-08	ON
Muuls, Jean-Christophe				
	Methanex Corporation	2006-12-22	2007-01-09	BC
Naik, Mahendra				
	Fortune Minerals Limited	2006-12-27	2007-01-08	ON
Pantages, Basil P.				
	BONAVENTURE ENTERPRISES INC.	2006-12-15	2007-01-09	BC
	BONAVENTURE ENTERPRISES INC.	2006-12-15	2007-01-09	BC
Peddie, Tom				
	CORUS Entertainment Inc.	2006-11-15	2007-01-08	ON
Pelchat, Jocelyn				
	Axcan Pharma Inc.	**2006-12-22**	**2007-01-05**	**QC**
	Axcan Pharma Inc.	**2006-12-22**	**2007-01-05**	**QC**
	Axcan Pharma Inc.	**2006-12-22**	**2007-01-05**	**QC**
	Axcan Pharma Inc.	**2006-12-22**	**2007-01-05**	**QC**
	Axcan Pharma Inc.	**2006-12-22**	**2007-01-05**	**QC**
	Axcan Pharma Inc.	**2006-12-22**	**2007-01-05**	**QC**
	Axcan Pharma Inc.	**2006-12-22**	**2007-01-05**	**QC**
	Axcan Pharma Inc.	**2006-12-22**	**2007-01-05**	**QC**
	Axcan Pharma Inc.	**2006-12-25**	**2007-01-05**	**QC**
Peterson, Andrew Timothy				
	Les Explosies Nordex Ltee	2002-06-06	2007-01-11	ON
RAYMENT, BARRY DONALD				
	European Minerals Corporation	2006-11-07	2007-01-11	BC
Rheaume, Alain				
	DiagnoCure Inc.	**2006-12-22**	**2007-01-09**	**QC**
Richardson, Harold				
	fonds de Revenue BFI Canada	2006-12-29	2007-01-11	ON
Ridgway, Simon T.P.				
	Mena Resources Inc.	2006-12-29	2007-01-11	BC
Riley, Shelley M.				
	Kinross Gold Corporation	2006-11-29	2007-01-10	ON
	Kinross Gold Corporation	2006-11-29	2007-01-10	ON
	Kinross Gold Corporation	2006-11-29	2007-01-10	ON
Schumacher, C. John				
	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2006-12-21	2007-01-10	ON
Scodnick, Joel				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Ressources Searchgold Inc.	**2006-12-27**	**2007-01-10**	**QC**
	Ressources Searchgold Inc.	**2006-12-29**	**2007-01-10**	**QC**
	Ressources Searchgold Inc.	**2006-12-29**	**2007-01-10**	**QC**
Sinclair, Alistair Murray				
	Western GeoPower Corp	2006-12-19	2007-01-10	BC
Singh, Manjit				
	La Banque Toronto-Dominion	2006-12-14	2007-01-10	ON
Steele, William				
	EGI Financial Holdings Inc.	2006-12-27	2007-01-08	ON
Sturtz, William Bassett				
	Global Railway Industries Ltd.	2006-08-10	2007-01-08	AB
Sujir, Jay				
	AMI Resources Inc.	2006-12-21	2007-01-09	BC
	AMI Resources Inc.	2006-12-21	2007-01-09	BC
Toccacelli, James Edward				
	Kinross Gold Corporation	2002-01-02	2007-01-10	ON
	Kinross Gold Corporation	2006-06-19	2007-01-10	ON
Trotman, James				
	IsoTis S.A.	2006-11-28	2007-01-08	ON
Van de Beuken, John				
	ALAMOS GOLD INC	2006-05-25	2007-01-10	BC
Vehovec, Ann Louise Marie				
	Banque Royale du Canada	**2006-12-12**	**2007-01-09**	**QC**
	Banque Royale du Canada	**2006-12-12**	**2007-01-09**	**QC**
	Banque Royale du Canada	**2006-12-12**	**2007-01-09**	**QC**
	Banque Royale du Canada	**2006-12-28**	**2007-01-09**	**QC**
Walker, Donald James				
	Magna International Inc.	2006-11-07	2007-01-08	ON
Waterous, Adam				
	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2006-12-21	2007-01-11	ON
William Alan, Ahlgren				
	Kinross Gold Corporation	2006-01-02	2007-01-10	ON
Williams, Peter Haig				
	RDM Corporation	2006-12-29	2007-01-10	ON
Wolf, Siegfried				
	Magna International Inc.	2006-11-07	2007-01-08	ON
Wright, Joseph Henry				
	Les Compagnies Loblaw Limitee	2006-12-31	2007-01-11	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME « ACTIONS-CROISSANCE PME »

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
2937077 Canada Inc. (anc. ART Recherches et Technologies Avancées Inc.)	Prospectus	2006-05-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ADF group Inc.	Actions inscrites	2006-08-02	Actions à droit de vote subalterne	100	2009-12-31
Advitech Inc.	Actions inscrites	2005-08-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Amadeus International Inc.	Actions inscrites	2005-05-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ambrilia Biopharma Inc. (anc. Procyon Biopharma inc.)	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Aptilon Corporation	Actions inscrites	2005-12-08	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Biophage Pharma inc.	Actions inscrites	2005-11-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Bioxel Pharma inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Capital DCB	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Conporec inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CO2 Solution inc.	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Technologies BioEnvelop	Actions inscrites	2005-08-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Technologies Wanted	Prospectus	2005-07-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CPL Technologies inc.	Actions inscrites	2005-11-02	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DiagnoCure inc.	Actions inscrites	2005-08-22	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DEQ Systèemes Corp.	Actions inscrites	2005-11-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Éclairage Divcom Inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Écopia BioSciences Inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Engenuity Technologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ExelTech Aérospatiale Inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2005-11-23	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe Conseil Omnitech inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe Odésia inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
H2O Innovation (2000) inc.	Actions inscrites	2005-10-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Actions inscrites	2006-11-20	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Industries Malette Inc.	Prospectus	2005-08-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Isacsoft inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2005-07-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
LAB International inc.	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Logibec Groupe Informatique Ltée	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
LYRtech inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
MethylGene Inc.	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Mines Richmont Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Mistral Pharma inc.	Actions inscrites	2005-08-09	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Nstein Technologies inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Priva inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Roctest Ltée	Actions inscrites	2005-07-28	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Savaria Corporation	Actions inscrites	2005-09-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Sonomax Hearing Healthcare Inc.	Actions inscrites	2005-12-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Actions inscrites	2006-08-03	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2005-08-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Clémex inc. (Les)	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies D-Box inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Miranda Inc.	Prospectus	2005-11-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Theratechnologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
TSO3 inc.	Actions inscrites	2005-10-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Actions inscrites	2005-07-07	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Warnex Inc.	Prospectus	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ZoomMed inc.	Prospectus	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

* Ajout :

7.

Bourses, chambres de compensation et organismes d'autoréglementation

7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

7.2.1 Consultation

Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie les textes révisés, en versions anglaise et française, du règlement suivant :

- R*èglement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles.*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, les textes révisés, en version anglaise et française, de l'Instruction générale relative au *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles.*

Au Québec, le règlement sera pris en vertu de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières et sera approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances. Le règlement entrera en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec ou à une date ultérieure qu'il indique, tandis que l'instruction générale sera adoptée sous forme d'instruction et prendra effet de façon concomitante à l'entrée en vigueur du règlement.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (514) 395-0558, poste 4358
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courriel : serge.boisvert@lautorité.qc.ca

Le 12 janvier 2007

Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Avis de publication

Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles

et

Instruction générale relative au Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles

I. Introduction

Le Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles (le « règlement ») et l'Instruction générale relative au Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles (l'« instruction générale ») sont un projet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous »). Le règlement a été pris ou devrait l'être par chaque membre des ACVM et entrera en vigueur en Alberta, en Colombie-Britannique, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Nunavut, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Saskatchewan, à Terre-Neuve-et-Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce sera une instruction au Yukon. Nous avons fixé la date d'entrée en vigueur du règlement au 1er avril 2007, bien que certaines de ses dispositions n'entreront pas en vigueur avant le 1er octobre 2007.

L'instruction générale devrait aussi être établie dans tous les territoires.

L'autorité en valeurs mobilières a donné son approbation dans les provinces suivantes : Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario et Saskatchewan.

En Colombie-Britannique, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan, la mise en œuvre du règlement nécessite l'approbation du ministre.

En Ontario, le règlement et les documents requis ont été remis au ministre des Services gouvernementaux et ministre chargé de la réglementation des valeurs mobilières le 10 janvier 2007. Le ministre peut approuver ou rejeter le règlement, ou encore le retourner pour réexamen. Si le ministre approuve le règlement ou ne prend pas d'autres mesures, le règlement entrera en vigueur le 1er avril 2007. L'instruction générale prendra effet à la même date.

Au Québec, la publication du règlement a été approuvée par l'Autorité des marchés financiers. Le règlement est pris en vertu de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec et devra être approuvé par le ministre des Finances, avec ou sans modification. Il entrera en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'il indique.

Le texte définitif du règlement et de l'instruction générale est publié avec le présent avis et peut être consulté sur les sites Web des membres des ACVM, dont les suivants :

- www.albertasecurities.com
- www.bcsc.bc.ca
- www.osc.gov.on.ca
- www.lautorite.qc.ca
- www.msc.gov.mb.ca

II. Objet du règlement et de l'instruction générale

Le règlement met en place, dans la réglementation provinciale en valeurs mobilières, un cadre général pour améliorer et accélérer le règlement des opérations, en particulier les opérations institutionnelles.

De manière générale, le règlement :

- oblige les courtiers inscrits et les conseillers inscrits à établir, conserver et appliquer des politiques et procédures conçues pour réaliser l'*appariement* des *opérations en mode livraison contre paiement* ou *réception contre paiement* (LCP/RCP) dès que possible après leur exécution, mais au plus tard à la fin du « jour de l'opération »;

- interdit aux courtiers inscrits et aux conseillers inscrits d'ouvrir un compte LCP/RCP ou d'exécuter une opération LCP/RCP pour un investisseur institutionnel à moins que chaque *partie à l'appariement* ait conclu avec eux une *convention d'appariement* ou leur ait fourni une *déclaration relative à l'appariement*;

- oblige les courtiers inscrits à établir, conserver et appliquer des politiques et procédures conçues pour faciliter le règlement des opérations au plus tard à la date de règlement standard;

- oblige les personnes inscrites à transmettre un rapport sur les anomalies conforme à l'Annexe 24-101A1 pour le trimestre civil au cours duquel moins de 95 % des opérations LCP/RCP exécutées par ou pour elles ont été appariées le jour de l'opération;

- oblige les *chambres de compensation* et les *fournisseurs de services d'appariement* à transmettre des statistiques sur l'appariement;

- prévoit des dispositions transitoires qui mettent en œuvre progressivement l'obligation d'apparier les opérations LCP/RCP le jour de l'opération et l'application du seuil de 95 % pour la transmission des rapports sur les anomalies.

L'instruction générale a pour objet de faciliter la compréhension et l'application du règlement. Elle explique la façon dont nous interpréterons certaines dispositions du règlement.

III. Publications antérieures et contexte

A. Première publication pour consultation

Le 16 avril 2004, nous avons publié pour consultation la première version du règlement (le « règlement de 2004 »), l'instruction générale connexe et l'Avis 24-401 des ACVM, *Document de discussion sur le traitement direct et avis de consultation* (ensemble, les « documents de 2004 »)[1]. Nous avons reçu 26 mémoires. Un résumé des commentaires accompagné de nos réponses a ensuite été publié dans l'Avis 24-301 des ACVM le 11 février 2005[2].

La plupart des intervenants, dont certains investisseurs institutionnels, étaient en faveur d'un règlement des ACVM exigeant l'appariement des opérations institutionnelles le jour de l'opération. Toutefois, presque tous estimaient qu'il serait impossible d'imposer cette obligation avant le 1er juillet 2005. Il y avait plutôt consensus sur un règlement prévoyant une mise en œuvre progressive, en commençant par le lendemain de l'opération, puis en ramenant graduellement le délai au jour de l'opération lorsque le secteur serait prêt. Les intervenants étaient d'avis qu'une transition par étapes donnerait aux participants au marché la possibilité de régler plusieurs des problèmes posés par l'accélération du processus de confirmation et d'affirmation. Dans l'Avis 24-301 des ACVM, nous souscrivions à l'opinion majoritaire

---

[1] Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, Vol. 1 n° 16, 21 mai 2004, et Vol. 1, n° 19, 11 juin 2004.

[2] Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, Vol. 2 n° 6, 11 février 2005.

dans le secteur selon laquelle un règlement est nécessaire pour passer progressivement à l'appariement des opérations institutionnelles le jour de l'opération.

B. Deuxième publication pour consultation

Après avoir étudié les commentaires reçus sur les documents de 2004 et consulté les intervenants du secteur, dont l'Association canadienne des marchés des capitaux, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée, nous avons apporté d'importantes modifications au règlement de 2004 et à l'instruction générale connexe, puis publié les textes révisés pour une deuxième consultation le 3 mars 2006 (les « documents de mars 2006 »)[3]. Les documents de mars 2006 apportaient plusieurs modifications fondamentales. De manière générale, nous avons recentré les obligations des parties à l'appariement qui étaient exposées dans le règlement de 2004 : plutôt que de *prendre des mesures nécessaires* pour apparier les opérations, elles doivent dorénavant adopter les politiques et procédures appropriées pour réaliser l'appariement des opérations. Nous avons ajouté la possibilité de fournir une déclaration écrite signée au lieu de conclure une entente de conformité, ainsi qu'une nouvelle obligation de déclaration des *anomalies* pour les personnes inscrites et une nouvelle obligation, pour la chambre de compensation réglementée, de déposer de l'information trimestrielle sur les activités d'appariement de ses adhérents. Enfin, nous avons ajouté des dispositions pour mettre en vigueur de façon progressive l'appariement le jour de l'opération.

IV. Résumé des commentaires écrits reçus à propos des documents de mars 2006

Nous avons reçu 21 mémoires sur les documents de mars 2006. Nous les avons étudiés et remercions les intervenants de leur participation. La liste des intervenants et le résumé de leurs commentaires, accompagné de nos réponses, figurent à l'Annexe B du présent avis.

V. Résumé des modifications apportées aux documents de mars 2006

Nous avons révisé les documents de mars 2006 à la lumière des commentaires reçus et après consultation des participants du secteur. Toutes les modifications ont été apportées en réponse aux commentaires des intervenants. Elles visent à clarifier et à simplifier les dispositions du règlement. Comme nous estimons qu'elles ne sont pas importantes, cependant, nous publions la version définitive du règlement et de l'instruction générale avec le présent avis. Un résumé des modifications apportées aux documents de mars 2006 figure à l'Annexe A.

VI. Autres solutions envisagées

Les ACVM ont envisagé la possibilité de ne pas prescrire d'obligation réglementaire et de s'en remettre aux OAR pour imposer l'appariement avant la fin du jour de l'opération ou des pratiques et des normes sectorielles conçues pour passer à l'appariement le jour de l'opération. Nous estimons qu'avant d'investir des ressources financières et technologiques pour améliorer le traitement des opérations institutionnelles, les participants au marché veulent obtenir l'assurance que l'obligation d'appariement avant la fin du jour de l'opération sera adoptée sous la forme d'un règlement que les autorités canadiennes en valeurs mobilières appliqueront.

VII. Documents non publiés

Pour rédiger le règlement, les ACVM n'ont utilisé aucun document, étude ou rapport important non publié.

VIII. Coûts et avantages prévus

[3] Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, Vol. 3 n° 9 (Supplément), 3 mars 2006.

On consultera l'Avis 24-401, et notamment la *Partie I : Le système de compensation et de règlement des valeurs mobilières canadien et le traitement direct, C. Pourquoi le traitement direct importe-t-il pour les marchés des capitaux canadiens?*

En résumé, les ACVM sont d'avis que le règlement présente plusieurs avantages pour les marchés des capitaux du Canada, notamment :

- la réduction des frais de traitement grâce à la mise sur pied de systèmes de traitement direct;
- la réduction du risque opérationnel grâce à la mise sur pied de systèmes de traitement direct;
- la protection de la liquidité du marché canadien;
- la réduction du risque de règlement;
- l'atténuation générale du risque systémique pour les marchés des capitaux du Canada et le renforcement de leur compétitivité à l'échelle internationale.

Les ACVM reconnaissent que la mise en œuvre du règlement pourrait entraîner des coûts pour les participants au marché. Elles estiment toutefois que les avantages du règlement justifient ces coûts. L'ajout, dans le droit des valeurs mobilières, de dispositions obligeant les participants au marché à se doter de politiques et de procédures d'appariement avant la fin du jour de l'opération et à les régler dans les délais standards (par exemple, trois jours après l'opération) aura pour effet d'améliorer l'efficience et l'intégrité des marchés des capitaux et de réduire les risques et les coûts, en plus de profiter aux investisseurs en général et de renforcer la compétitivité de nos marchés des capitaux à l'échelle internationale. Notons enfin que, dans notre prévision des coûts et avantages du règlement pour le secteur, nous avons tenu compte du souhait de ce dernier de voir les ACVM prendre des mesures réglementaires dans ce domaine.

IX. Questions

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
514-395-0558, poste 4358
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Randee Pavalow
Director, Capital Markets
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-8257
rpavalow@osc.gov.on.ca

Maxime Paré
Senior Legal Counsel, Market Regulation
Capital Markets
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-3650
mpare@osc.gov.on.ca

Emily Sutlic
Legal Counsel, Market Regulation
Capital Markets
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-2362
esutlic@osc.gov.on.ca

Shaun Fluker
Legal counsel
Alberta Securities Commission
403-297-3308
shaun.fluker@seccom.ab.ca

Meg Tassie
Senior Advisor
Capital Markets Regulation
British Columbia Securities Commission
604-899-6819
mtassie@bcsc.bc.ca

Le 12 janvier 2007

Le texte du règlement et de l'instruction générale est publié avec le présent avis.

Annexe A
Résumé des modifications
apportées au Règlement 24-101 et à l'Instruction générale connexe

On trouvera des explications détaillées sur nombre de modifications apportées au Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles (le « règlement » ou le « Règlement 24-101 ») et l'Instruction générale relative au Règlement 24-101 (l'« instruction générale ») dans le résumé des commentaires et les réponses des ACVM, à l'Annexe B.

Le règlement

Partie 1 Définitions et interprétation

Article 1.1 – « gardien »

- Nous avons modifié la définition :
    - en remplaçant le terme « gardien » par « dépositaire »;
    - en supprimant les mots « , à l'exclusion de tout courtier inscrit »;
    - en ajoutant les mots « ou de toute autre entente de garde ».

Article 1.1 – « opération LCP ou RCP »

- Nous avons remplacé cette expression par « opération LCP/RCP » et apporté des modifications corrélatives dans l'ensemble du règlement et de l'instruction générale.
- Nous avons modifié la définition pour préciser qu'une opération LCP/RCP est une opération :
    - exécutée dans un compte de négociation qui permet de faire le règlement selon le mode livraison contre paiement ou réception contre paiement au moyen des installations d'une chambre de compensation;
    - dont le règlement est fait pour le compte du client par un dépositaire autre que le courtier qui a exécuté l'opération.

Article 1.1 – « investisseur institutionnel »

- Nous avons simplifié la définition pour confirmer qu'un investisseur auquel un courtier a accordé des privilèges de négociation en mode LCP/RCP est un investisseur institutionnel pour l'application du règlement.

Article 1.1 – « fournisseur de services d'appariement »

- Nous avons modifié la définition en supprimant le paragraphe b.

Article 1.1 – « chambre de compensation réglementée »

- Nous avons raccourci cette expression en « chambre de compensation » et apporté des modifications corrélatives dans l'ensemble du règlement et de l'instruction générale (par exemple, à l'article 1.1, dans la définition de « fournisseur de services d'appariement », dans la partie 5 *Obligations de déclaration applicables à la chambre de compensation réglementée, dans* la partie 8 *Obligations équivalentes des entités d'autoréglementation et des autres entités*, dans

l'Annexe 24-101A2 *Rapport d'activité trimestriel de la chambre de compensation réglementée sur la déclaration et l'appariement des opérations institutionnelle*s).

- Nous avons modifié le paragraphe c de la définition en supprimant l'obligation faite à la chambre de compensation, ailleurs qu'en Ontario et au Québec, d'être « une chambre de compensation assujettie à la législation en valeurs mobilières d'un autre territoire du Canada ». Le paragraphe modifié est désormais libellé comme suit : « dans tous les autres territoires, une entité qui exerce l'activité de chambre de compensation dans le territoire ».

Article 1.1 – « entité d'autoréglementation »

- Nous avons supprimé cette définition, qui faisait renvoi à une définition de la Norme canadienne 21-101, *Le fonctionnement du marché*. Nous utilisons désormais l'abréviation « OAR », qui est définie dans la Norme canadienne 14-101, *Définitions*. Nous avons apporté des modifications corrélatives dans l'ensemble du règlement et de l'instruction générale (par exemple, dans la partie 7 Règlement des opérations, dans la partie 8 *Obligations équivalentes des entités d'autoréglementation et des autres entités).*

Article 1.1 – « jour de règlement »

Nous avons supprimé cette définition.

Article 1.1 – « convention d'appariement » et « déclaration relative à l'appariement »

- Nous avons ajouté ces deux termes définis, ce qui a simplifié la rédaction des articles 3.2 et 3.4.

Article 1.1 – « lendemain de l'opération », « deuxième jour après l'opération », « troisième jour après l'opération »

- Nous avons modifié la définition de « lendemain de l'opération » en remplaçant l'expression « jour de règlement » par « jour ouvrable » et ajouté les termes définis « deuxième jour après l'opération » et « troisième jour après l'opération » parce qu'ils sont fréquemment utilisés dans les annexes du règlement et l'instruction générale.

Paragraphe 1 de l'article 1.2

- Nous avons modifié cette disposition d'interprétation qui décrit la notion d'appariement :
    - en utilisant expressément « opération LCP/RCP » au lieu d'« opération »;
    - pour préciser que, si le processus d'appariement n'est pas exécuté au moyen des installations d'une chambre de compensation, les modalités appariées et les instructions de règlement doivent être déclarées à une chambre de compensation.

Paragraphe 2 de l'article 1.2

- Nous avons modifié cette disposition d'interprétation pour préciser que toute indication du jour dans le règlement (par exemple, dans les définitions de « lendemain de l'opération », « deuxième jour après l'opération » et « troisième jour après l'opération ») correspond à la période de vingt-quatre heures allant de minuit à minuit, heure de l'Est.

Partie 2 Champ d'application

Article 2.1

- Nous avons modifié cette disposition pour la clarifier et augmenter le nombre de types d'opérations auxquelles le règlement ne s'applique pas.

Partie 3 Obligations d'appariement des opérations

Articles 3.1 et 3.3

- Nous avons modifié ces dispositions :
    - en supprimant le mot « raisonnable » et en insérant les mots « de conserver et d'appliquer » après le mot « établi »;
    - en insérant le mot « conçues » après « politiques et procédures »;
    - en remplaçant le mot « practicable » par « practical » dans la version anglaise;
    - en remplaçant les sous-paragraphes a et b par « la fin du jour de l'opération ».
- Nous avons ajouté un paragraphe pour donner aux parties à l'appariement un jour de plus pour apparier une opération LCP/RCP dans certaines circonstances. Les politiques et procédures peuvent être adaptées pour apparier au plus tard à la fin de la journée, le lendemain de l'opération, toute opération LCP/RCP qui découle d'un ordre d'achat ou de vente de titres donné par un investisseur institutionnel dont les décisions de placement sont habituellement prises dans une région située hors de l'hémisphère occidental et communiquées depuis celle-ci.

Articles 3.2 et 3.4

- Nous avons simplifié ces dispositions en utilisant les nouveaux termes « convention d'appariement » et « déclaration relative à l'appariement », définis à l'article 1.1.
- À cet égard, les définitions de « convention d'appariement » et de « déclaration relative à l'appariement » prévue à l'article 1.1 reproduisent pour l'essentiel le texte des anciens paragraphes a et b des articles 3.2 et 3.4, exception faite de modifications mineures qui ont été apportées pour tenir compte des modifications des articles 3.1 et 3.3 décrits ci-dessus.

Partie 4 Obligations de déclaration applicables à la personne inscrite

Article 4.1

- Nous avons modifié cette disposition en :
    - supprimant les mots « a completed » avant « Form 24-101F1 » dans la version anglaise;
    - en remplaçant « 98 % » aux sous-paragraphes a et b par « 95 % ».

Partie 5 Obligations de déclaration applicables à la chambre de compensation réglementée

- Nous avons modifié le titre.

Article 5.1

- Nous avons modifié cette disposition :

- en supprimant les mots « a completed » avant « Form 24-101F2 » dans la version anglaise;

- en insérant les mots « par l'entremise de laquelle les opérations visées par le présent règlement sont compensées et réglées » après « chambre de compensation ».

Partie 6 Obligations applicables au fournisseur de services d'appariement

Article 6.1

- Nous avons modifié le paragraphe 1 en supprimant les mots « a completed » avant « Form 24-101F3 » dans la version anglaise.

- Nous avons modifié le paragraphe 2 en précisant la disposition et en supprimant les mots « au plus tard sept jours après que le changement est survenu ».

Article 6.2

- Nous avons clarifié cette disposition.

Article 6.3

- Dans la version anglaise, nous avons remplacé le mot « practicable » par « practical » au paragraphe 2 et simplifié les deux paragraphes.

Article 6.4

- Nous avons modifié le paragraphe 1 en supprimant les mots « a completed » avant « Form 24-101F5 » dans la version anglaise.

- Nous avons clarifié le paragraphe 2.

Article 6.5

Nous avons clarifié cette disposition et supprimé le sous-paragraphe ii du paragraphe c.

Partie 7 Règlement des opérations

Article 7.1

- Nous avons modifié le paragraphe 1:

    - en supprimant le mot « raisonnable » et en insérant les mots « de conserver et d'appliquer » après le mot « établi »;

    - en insérant le mot « conçues » après « politiques et procédures »;

    - en ajoutant après « OAR » les mots « ou le marché visé » pour tenir compte du fait qu'outre les OAR, certains marchés disposent de règles qui prescrivent une date usuelle pour le règlement (voir par exemple la règle 5-103(1) de la Bourse de Toronto)

Partie 8 Obligations des entités d'autoréglementation et des autres entités

Nous avons modifié le titre.

Article 8.1

- Nous avons modifié cet article pour le clarifier et supprimer la mention de « marché ».

Article 8.2

- Nous avons clarifié cet article.

Partie 10 Dates d'entrée en vigueur et dispositions transitoires

Article 10.1

- Nous avons modifié cet article en modifiant la date d'entrée en vigueur du règlement et en reportant la prise d'effet des articles 3.2 et 3.4, ainsi que des parties 4 et 6, de six mois après l'entrée en vigueur du règlement dans la plupart des cas.

Article 10.2

- Nous avons modifié les dispositions transitoires pour tenir compte des changements de délais et du prolongement des périodes de mise en œuvre progressive, comme il est expliqué de façon plus approfondie dans le résumé des commentaires et les réponses des ACVM, à l'Annexe B.

- Nous avons ajouté une disposition transitoire spéciale pour la partie 6.

Annexes 24-101A1, 24-101A2, 24-101A3 et 24-101A5

- Nos avons apporté diverses modifications d'ordre rédactionnel pour tenir compte des modifications apportées au règlement et pour améliorer et clarifier les Annexes. Voici les modifications les plus notables :

    - Nous avons ajouté l'Annexe A, *Statistiques des opérations LCP/RCP* au cours du trimestre à l'Annexe 24-101A1 pour demander séparément de l'information détaillée sur les opérations LCP/RCP sur titres de participation et de créance exécutées par les personnes inscrites et saisies et appariées au cours du trimestre civil.

    - Nous avons révisé l'Annexe B (auparavant l'Annexe A) de l'Annexe 24-101A1 pour donner davantage de directives au sujet de l'information que nous demandons sur les motifs du non-respect du pourcentage cible d'opérations LCP/RCP sur titres de participation et(ou) de créance.

    - Nous avons révisé l'Annexe C (auparavant l'Annexe B) de l'Annexe 24-101A1 pour fournir davantage de directives au sujet de l'information que nous demandons sur les mesures prises par la personne inscrite pour empêcher les retards dans l'appariement des opérations ou, si la personne inscrite ne dispose pas d'information suffisante pour déterminer les pourcentages visés à l'article 4.1 du règlement, lui demander d'indiquer les mesures prises pour pouvoir les déterminer.

    - Nous avons révisé l'Annexe A de l'Annexe 24-101A2 en supprimant l'obligation de remplir un tableau distinct pour les opérations des clients réglées par des dépositaires n'agissant pas comme courtiers et les opérations des clients réglées par des dépositaires courtiers. Nous avons aussi modifié le format des tableaux pour le rendre plus conforme à celui qu'utilise la CDS.

    - Nous avons révisé l'Annexe B de l'Annexe 24-101A2 en modifiant le titre et en supprimant l'obligation de remplir un tableau distinct pour les opérations des clients réglées par des dépositaires n'agissant pas comme courtiers et les opérations des clients réglées par des dépositaires courtiers.

- Nous avons révisé l'Annexe C (auparavant l'Annexe D) de l'Annexe 24-101A5 en modifiant son titre ainsi que le format des tableaux pour le rendre plus conforme à celui qu'utilise la CDS.

- Nous avons révisé l'Annexe D (auparavant l'Annexe E) de l'Annexe 24-101A5 en modifiant son titre ainsi que le format et l'intitulé des colonnes du tableau.

L'instruction générale

Nous avons apporté diverses modifications d'ordre rédactionnel pour tenir compte des modifications du règlement et améliorer et clarifier l'instruction générale. Voici les modifications les plus notables :

Partie 1 Introduction, objet et définitions

Article 1.2

- Nous avons ajouté une note de bas de page pour rappeler aux conseillers en placement et aux gestionnaires de portefeuille qu'ils sont tenus de répartir équitablement les occasions de placement entre leurs clients.

Article 1.3

- Nous avons étoffé et amélioré l'analyse des termes définis dans le règlement et du champ d'application, notamment :

  - « dépositaire » – l'instruction générale précise que la définition vise tant les institutions financières (dépositaires n'agissant pas comme courtiers) que les courtiers agissant comme dépositaires (courtiers dépositaires) et que, pour l'application du règlement, il n'est pas nécessaire que les institutions financières et les courtiers aient une relation contractuelle directe avec un investisseur institutionnel pour être considérés comme dépositaires des titres de celui-ci s'ils agissent comme sous-dépositaires d'un dépositaire international de titres ou d'un dépositaire central de titres.

  - « investisseur institutionnel » – l'instruction générale précise qu'une personne physique peut être « investisseur institutionnel » si elle jouit de privilèges de négociation en mode LCP/RCP (parce qu'elle a un compte LCP/RCP auprès d'un courtier).

  - « opération LCP/RCP » – l'instruction générale confirme que toutes les opérations LCP/RCP sont assujetties aux dispositions de la partie 3 du règlement, qu'elles soient réglées par un dépositaire n'agissant pas comme courtier ou par un courtier dépositaire.

  - « partie à l'appariement » – l'instruction générale indique i) que tout investisseur institutionnel est visé par la définition de « partie à l'appariement » pour l'application du règlement, qu'il soit canadien ou établi à l'étranger, ii) que le dépositaire qui règle une opération pour le compte d'un investisseur institutionnel est aussi partie à l'appariement et donc tenu de conclure une convention d'appariement ou de transmettre une déclaration relative à l'appariement, et iii) que le dépositaire international étranger ou le dépositaire central de titres étranger qui détient des titres canadiens par l'entremise d'un sous-dépositaire canadien n'est pas considéré, dans des conditions normales, comme une partie à l'appariement s'il n'est pas adhérent de la chambre de compensation ou ne participe pas directement au règlement de l'opération au Canada.

Partie 2 Obligations d'appariement des opérations

Article 2.3

- Nous avons étoffé et amélioré l'analyse des obligations de documentation dans l'instruction générale, c'est-à-dire la « convention d'appariement » et la « déclaration relative à l'appariement », notamment dans les domaines suivants :

    - L'instruction générale confirme qu'il n'est pas nécessaire que les parties visées aux paragraphes a, b, c et d de la définition de « partie à l'appariement », à l'article 1.1 du règlement, participent toutes à une opération pour que les dispositions des articles 3.2 et 3.4 s'appliquent.

    - L'instruction générale précise nos attentes et donne des directives générales en ce qui concerne la teneur de la convention d'appariement.

    - L'instruction générale indique que l'envoi postal massif de la déclaration relative à l'appariement, son envoi par courriel ou l'affichage d'une déclaration uniforme sur un site Web sont des façons acceptables de mettre la déclaration à la disposition des intéressés.

    - L'instruction générale précise nos attentes et donne des directives générales en ce qui concerne les efforts que les personnes inscrites doivent faire pour surveiller la conformité des parties à l'appariement avec les conditions ou les engagements stipulés dans la convention d'appariement et (ou) la déclaration relative à l'appariement et les faire observer.

Partie 3 Obligations de déclaration

Article 3.1

- Nous avons modifié cette disposition pour la conformer aux modifications apportées au règlement et donner des directives sur la façon de remplir le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1.

Article 3.2

- Nous avons ajouté un paragraphe à cette disposition pour indiquer les circonstances dans lesquelles nous considérons que les politiques et procédures d'une ou de plusieurs parties à l'appariement ne sont pas bien conçues ou ne sont pas respectées.

Article 3.4

- Nous avons simplifié les directives concernant la transmission des rapports par voie électronique en vertu du règlement.

- Nous avons déplacé vers le nouvel article 3.5, *Confidentialité de l'information* le deuxième élément de cette disposition traitant de la confidentialité de l'information transmise à l'autorité en valeurs mobilières en vertu du règlement. Nous avons élargi le traitement confidentiel de l'information à toutes les annexes prévues par le règlement.

Partie 4 Obligations applicables au fournisseur de services d'appariement

Article 4.2

- Nous avons modifié le facteur prévu au paragraphe e pour préciser que, si plusieurs fournisseurs de services d'appariement exercent leur activité sur les marchés canadiens, notre objectif principal sera de déterminer si des arrangements d'interopérabilité adéquats existent entre eux.

Paragraphe 2 de l'article 4.5

- Nous avons ajouté que, selon les circonstances, nous pourrions accepter l'examen effectué et le rapport écrit établi par un fournisseur de services d'appariement conformément à des exigences analogues fixées par une autorité de réglementation étrangère pour l'application du paragraphe b de l'article 6.5 du règlement.

Partie 6 Obligations des entités d'autoréglementation et des autres entités

- Nous avons modifié le titre.

Article 6.1

- Nous avons ajouté cette disposition pour préciser qu'un OAR peut obliger ses membres à utiliser la convention d'appariement ou la déclaration relative à l'appariement normalisée qu'il établit ou approuve, ou le leur recommander, et qu'il peut négocier pour le compte de ses membres avec les autres parties à l'appariement et les associations professionnelles pour déterminer la forme de la convention d'appariement ou de la déclaration relative à l'appariement normalisée que toutes les branches d'activité pertinentes du secteur (courtiers, gestionnaires institutionnels et dépositaires) doivent utiliser.

Partie 7 Dispositions transitoires

Article 7.1

- Nous avons modifié le tableau prévu par cet article pour tenir compte des modifications apportées au règlement, soit le report de la mise en œuvre des articles 3.2 et 3.4 et de la partie 4 et 6 du règlement d'au moins six mois à compter de l'entrée en vigueur du règlement, le remplacement de la limite de « 19 h 30 le jour de l'opération » par « la fin du jour de l'opération » et le prolongement des périodes de mise en vigueur progressive, comme nous l'expliquons en détails dans le résumé des commentaires et les réponses des ACVM à l'Annexe B.

Annexe B
Résumé des commentaires et réponses des ACVM
concernant le Règlement 24-101 et l'instruction générale connexe

Contexte

Le 3 mars 2006, les ACVM ont publié pour consultation un projet révisé du Règlement 24-101 *sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles* (le « règlement » ou le « Règlement 24-101 ») ainsi que l'instruction générale connexe (l'« instruction générale »). La période de consultation a pris fin le 3 mai 2006. Nous avons reçu 21 mémoires des intervenants ci-dessous.

Nous avons étudié les commentaires reçus et remercions les intervenants de leur participation. Les questions figurant dans l'avis des ACVM publié le 3 mars 2006 avec le règlement et l'instruction générale sont reproduites dans le tableau ci-après, avec le résumé des commentaires (colonne de gauche) et nos réponses (colonne de droite).

Liste des intervenants

BMO Nesbitt Burns Inc.
Association canadienne des marchés des capitaux (ACMC)
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée (CDS)
Capital International Asset Management
CIBC
CIBC Mellon
ACCOVAM – Association professionnelle
Financière IGM Inc.
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)
ISITC (Amérique du Nord)
ITG Canada Corp.
Merrill Lynch Canada Inc.
Omgeo LLC
Perimeter Markets Inc.
Phillips, Hager & North Investment Management Ltd.
RBC Dexia Investor Services
RBC Groupe financier
Banque Scotia
Simon Romano, Stikeman Elliott s.r.l.
Group Financier Banque TD
Groupe TSX Inc.

Résumé des commentaires et réponses

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
Commentaires généraux	
Douze intervenants semblent être en faveur des objectifs généraux du Règlement 24-101. L'un d'eux souligne que le règlement contribuera à améliorer la compétitivité mondiale et l'efficacité des marchés des capitaux du Canada.	Nous remercions les intervenants de nous avoir fait part de leur opinion.
Deux intervenants demandent que les systèmes de négociation parallèles (SNP) soient exclus de la définition de « fournisseur de services d'appariement » et dispensés de l'application des dispositions de la partie 6 régissant les fournisseurs de services d'appariement parce qu'en tant que courtiers inscrits, ils devront se conformer aux dispositions des parties 3 et 7 du Règlement 24-101. Un autre intervenant propose de préciser si les SNP doivent être assujettis aux obligations applicables aux fournisseurs de services d'appariement. Il indique également qu'il pourrait être utile de comprendre qui, selon les ACVM, pourrait être fournisseur de services d'appariement, compte tenu notamment des mots « si ces installations ou services sont offerts au Canada », à l'article 2.5 de l'instruction générale, qui laissent entendre qu'ils ne sont pas exploités actuellement.	Il ne devrait pas y avoir de confusion entre le rôle d'un « marché », comme une bourse ou un SNP, et celui d'un fournisseur de services d'appariement. Le concept d'appariement des opérations LCP/RCP, prévu au paragraphe 1 de l'article 1.2 du Règlement 24-101, diffère de la fonction d'un marché au sens de la Norme canadienne 21-101, Le fonctionnement du marché (la « NC 21-101 »). La NC 21-101 régit les opérations exécutées sur les marchés, où les ordres sont rassemblés ou appariés aux fins de l'exécution des opérations et où des règles particulières s'appliquent à divers types de systèmes de négociation. Le fournisseur de services d'appariement remplit une fonction de traitement des opérations étroitement liée à la compensation et au règlement des opérations LCP/RCP. On trouvera une analyse plus détaillée du rôle du fournisseur de services d'appariement dans le Document de discussion 24-401 sur le traitement direct publié par les ACVM le 11 juin 2004. Nous avons modifié la définition de « fournisseur de services d'appariement » prévue par le règlement. Si un marché entend remplir également le rôle de fournisseur de services d'appariement, il doit être assujetti aux dispositions de la partie 6 du Règlement 24-101, en plus des dispositions de la NC 21-101. Par conséquent, nous avons supprimé le paragraphe b de la définition, à l'article 1.1 du règlement. Nous avons également précisé que la notion d'appariement définie au paragraphe 1 de l'article 1.2 du règlement est limitée aux opérations LCP/RCP pour l'application du règlement. Nous reconnaissons que certaines des obligations du fournisseur de services

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	d'appariement prévues à la partie 6 du Règlement 24-101 sont analogues aux obligations des marchés prévues par la NC 21-101. Lorsqu'un marché souhaite exercer l'activité de fournisseur de services d'appariement, les obligations analogues peuvent être combinées, dans la mesure du possible, pour éviter le chevauchement en matière de conformité (par exemple, les obligations relatives à la capacité des systèmes). En outre, nous avons révisé l'Annexe 24-101A3 pour permettre au fournisseur de l'information d'inclure des copies des annexes déposées ou transmises précédemment en vertu de la NC 21-101 au lieu de remplir les obligations d'information analogues prévues à l'Annexe 24-101A3. Par conséquent, les marchés, y compris les SNP et les bourses, ne seront pas assujettis aux dispositions de la partie 6 du règlement, dans des circonstances normales, s'ils n'exercent pas les fonctions de fournisseur de services d'appariement. Nous savons qu'au moins deux entreprises commerciales proposent d'offrir des services de fournisseur de services d'appariement au Canada.
Un intervenant demande s'il convient que les SNP soient visés par le paragraphe c de la définition de « partie à l'appariement ».	Comme les autres courtiers inscrits, les SNP qui exécutent ou compensent des opérations LCP/RCP doivent être visés par la définition de « partie à l'appariement » prévue à l'article 1.1 du règlement.
Un intervenant demande si l'article 7.1 fonctionne, dans la mesure où il est censé s'appliquer aux courtiers qui ne sont pas des courtiers en valeurs (les courtiers en épargne collective et les courtiers sur le marché des valeurs dispensées qui ne sont pas assujettis aux règles de Services de réglementation du marché (SRM)).	De manière générale, le règlement ne devrait pas s'appliquer aux opérations exécutées par les courtiers en épargne collective. Voir l'article 2.1 du règlement. Le paragraphe 1 de l'article 7.1 ne s'appliquera qu'aux courtiers sur le marché des valeurs dispensées (c'est-à-dire aux courtiers qui ne sont pas membres d'un OAR) qui font des opérations sur un marché dont les règles prévoient des délais de règlement.
Un intervenant trouve que la définition de « jour de règlement » prête à confusion et demande si les mots « jour d'appariement » ne devraient pas remplacer « jour de règlement », compte tenu que cette définition décrit la date d'appariement	Nous avons supprimé cette définition, car après avoir approfondi la question, nous ne la trouvons pas utile. Nous avons plutôt utilisé l'expression jour ouvrable dans les définitions de « lendemain de l'opération », « deuxième

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
et non le jour de règlement.	jour après l'opération » et « troisième jour après l'opération », mais sans la définir.
Selon un intervenant, on pourrait considérer qu'un conseiller n'a pas respecté son obligation de meilleure exécution pour son client (investisseur institutionnel) si le Règlement 24-101 l'oblige à utiliser les services d'un courtier moins qualifié au lieu des services d'un courtier plus qualifié qui n'a pas établi de politiques et procédures raisonnables conçues pour réaliser l'appariement dans les délais.	Le conseiller n'enfreindra pas son obligation de meilleure exécution s'il est interdit d'employer un courtier qui n'a pas établi de politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement dans les délais.
Un intervenant demande pourquoi le paragraphe a de l'article 2.1 de l'instruction générale fait référence au ISIN alors que le secteur utilise couramment le numéro CUSIP. L'intervenant demande s'il sera nécessaire de convertir tous les numéros d'identification des titres en ISIN alors que l'on utilise des CUSIP à l'heure actuelle.	Nous avons modifié l'instruction générale en utilisant l'expression générique « identificateur numérique standard ».
Un intervenant souhaite que l'on précise si les plans raisonnables de secours et de continuité des activités visent également l'appariement des opérations. Il semble s'inquiéter que ces obligations (d'appariement des opérations) n'imposent un fardeau abusif à toutes les parties en les obligeant à se conformer sans égard au sinistre qui a eu lieu.	Nous faisons remarquer que nous traiterions le règlement de la même façon que toute autre obligation réglementaire si une interruption ou un sinistre majeur survenu dans le secteur nuisait aux marchés canadiens et empêchait leurs participants de se conformer aux règlements. Selon les circonstances, nous pourrions considérer qu'il s'agit d'un facteur atténuant pour déterminer si les dispositions du règlement ont été respectées.
Un intervenant demande des précisions sur les points suivants en ce qui concerne les fournisseurs de services d'appariement : • La pertinence du paragraphe e de l'article 4.2 de l'instruction générale : « l'existence d'une autre entité exerçant la fonction proposée pour le même type de titres ».	• L'article 4.2 de l'instruction générale est analogue à l'article 16.2 de l'Instruction complémentaire 21-101 relative à la NC 21-101 en ce qui concerne l'« agence de traitement de l'information ». Dans de rares circonstances, nous pourrions considérer l'incidence que l'existence de plusieurs fournisseurs de services d'appariement pourrait avoir sur l'efficacité des marchés des capitaux canadiens, mais nous ne proposons pas de limiter le nombre de fournisseurs de services d'appariement qui peuvent exercer leur activité au Canada. Le critère du paragraphe e de

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	l'article 4.2 est prévu pour déterminer si des arrangements d'interopérabilité adéquats existent entre les fournisseurs de services d'appariement. Nous avons clarifié ce paragraphe pour mieux rendre cette intention. Nous examinerons l'information fournie par les fournisseurs de services d'appariement qui exercent des activités au Canada ou se proposent de le faire, dans les annexes prévues par le Règlement 24-101, pour déterminer s'ils sont suffisamment compatibles pour communiquer entre eux sans heurt les données relatives aux opérations.
● Sommes-nous disposés à reconsidérer la question de la confidentialité de l'information fournie en vertu de l'Annexe 24-101A5, Rapport d'activité trimestriel du fournisseur de services d'appariement sur la déclaration et l'appariement des opérations institutionnelles. L'intervenant souhaite que nous préservions la confidentialité de l'information fournie à l'Annexe D (maintenant l'Annexe C) et à l'Annexe E (maintenant l'Annexe D) qui sont fournies par les fournisseurs de services d'appariement, en particulier cette dernière, qui contiendrait de l'information précise sur les utilisateurs ou les abonnées.	• Nous avons soigneusement étudié la question de la confidentialité de l'information à fournir en vertu des annexes prévues par le règlement. Nous préserverons la confidentialité des rapports transmis à l'autorité en valeurs mobilières par les personnes inscrites, les chambres de compensation et les fournisseurs de services d'appariement en vertu du règlement, sous réserve des dispositions applicables de la législation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de chaque province ou territoire. Nous estimons que ces rapports contiennent des données financières, commerciales et techniques privées et qu'il est plus important de protéger les intérêts des parties qui les transmettent que de les mettre à la disposition du public. Nous pourrions toutefois communiquer cette

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
● Des précisions supplémentaires sur les obligations d'appariement applicables lorsqu'un fournisseur de services d'appariement est en place seraient utiles. Quand les obligations d'appariement sont-elles respectées lorsque l'information est soumise par un courtier à un fournisseur de services d'appariement et que l'information est mise à la disposition des parties à l'appariement avec une indication que l'appariement a eu lieu? ● La « vérification indépendante » et la procédure que le fournisseur de services d'appariement doit suivre pour notifier l'autorité en valeurs mobilières d'une panne importante des systèmes, décrites à la partie 4 de l'instruction générale, sont des points qu'il faudrait réévaluer pour faire en sorte que l'information et la diligence raisonnable requises soient en rapport avec l'objectif réglementaire.	information aux OAR et publier les statistiques d'appariement globales pour l'ensemble du secteur en ce qui concerne les opérations LCP/RCP sur titres de participation et de créance exécutées sur les marchés canadiens. • Nous faisons remarquer que l'appariement n'est pas réalisé tant que les modalités appariées n'ont pas été déclarées à la chambre de compensation. Nous avons modifié le paragraphe 1 de l'article 1.2 du règlement pour préciser ce point. • Nous estimons que les obligations des fournisseurs de services d'appariement sont appropriées dans les circonstances. On trouvera une analyse plus approfondie de notre orientation réglementaire à l'égard des fournisseurs de services d'appariement dans les marchés canadiens dans le Document de discussion 24-401 sur le traitement direct publié le 11 juin 2004 par les ACVM. L'instruction générale a été clarifiée pour confirmer que, selon les circonstances, nous pourrions accepter un examen effectué et un rapport établi conformément à des exigences analogues fixées par une autorité de réglementation étrangère pour remplir l'obligation d'examen indépendante des systèmes.
Un intervenant estime que les dispositions de la partie 8 du Règlement 24-101 entraînent un chevauchement inutile compte tenu du cadre réglementaire actuel. Un autre intervenant nous demande de réviser la partie 8 du Règlement 24-101 pour exclure les SNP, pour les motifs suivants : les SNP sont tenus de s'inscrire comme courtiers et sont donc déjà assujettis à la partie 3 du règlement en tant que tels; il existe un potentiel de conflit d'intérêt commercial si un SNP intervient dans les relations des ses clients courtiers avec des investisseurs institutionnels;	La partie 8 du Règlement 24-101 a été révisée pour exclure les « marchés ».

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
les SNP ne sont pas le genre d'entité approprié pour promouvoir le respect de la réglementation en valeurs mobilières.	
Question 1 – La définition du terme « investisseur institutionnel » devrait-elle être plus large ou plus restrictive?	
Sept intervenants sont d'avis que la définition d'« investisseur institutionnel » doit être modifiée ou clarifiée. Certains d'entre eux formulent des recommandations particulières à cet égard : • Avec la clarification de la notion d'opération LCP/RCP, la définition devait simplement mentionner les clients auxquels des privilèges de négociation en mode LCP/RCP ont été accordés et dont les opérations sont compensées par une chambre de compensation centralisée. • La définition devrait s'appliquer aux comptes « contre remboursement » qui règlent les opérations compensées par une chambre de compensation centrale en mode LCP/RCP avec un « dépositaire » (dont la définition devrait être élargie aux courtiers inscrits). • La définition ne devrait pas inclure les clients au détail. • La définition devrait être compatible avec celle de « client institutionnel » du principe directeur no 4 de l'ACCOVAM et harmonisée entre les autorités. • La définition devrait tenir compte des catégories de clients institutionnels et des types d'opérations qui génèrent actuellement le plus grand risque de règlement. • Il faudrait supprimer la mention de 10 millions de dollars. • Nous devrions nous assurer que la définition offre suffisamment de souplesse pour tenir compte des pratiques actuelles en matière de négociation et de règlement, compte tenu de ce qui est le plus pratique sur le plan de l'exploitation et de la surveillance	L'interaction entre les définitions de « guardian » (devenue « dépositaire »), d'« investisseur institutionnel » et d'« opération LCP/RCP » prévues par le règlement n'est pas aussi claire qu'elle pourrait l'être. En réponse à de nombreux commentaires sur les questions 1, 2 et 3, nous avons révisé les définitions pour lier ces termes plus étroitement et pour clarifier et simplifier le règlement. • Le terme « investisseur institutionnel » désigne désormais un investisseur auquel un courtier a accordé des privilèges de négociation en mode LCP/RCP. • Nous avons modifié la définition de « gardien » en remplaçant le terme par « dépositaire et en supprimant l'exclusion des courtiers, de sorte qu'elle vise désormais implicitement les courtiers qui agissent à ce titre. Nous avons aussi ajouté les mots « ou de toute autre entente » à la définition par souci de conformité avec la Rule 14-501 – Definitions de l'Ontario. • La définition d'« opération LCP/RCP » désigne désormais une opération i) exécutée dans un compte de négociation qui permet de faire le règlement selon le mode livraison contre paiement ou réception contre paiement au moyen des installations d'une chambre de compensation et ii) dont le règlement est fait pour le compte du client par un dépositaire autre que le courtier qui a exécuté l'opération. Lors de la révision de ces concepts, nous avons tenu compte des facteurs suivants : • Nous avons décidé de ne pas reprendre la définition de « client

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
de la conformité. • Nous devrions fournir des directives sur l'applicabilité des obligations d'appariement aux clients au détail lorsque aucun conseiller inscrit ne participe à leurs opérations. • Nous devrions étudier les obligations de règlement d'autres pays, qui peuvent être différentes de celles du Canada, pour les dépositaires adhérents de CDS qui ne sont pas établis au Canada. • Il est important d'inclure les fonds de couverture dans la définition vu leur croissance et leur incidence grandissante. Quatre intervenants était satisfaits de la définition d'« investisseur institutionnel ».	institutionnel » prévue par principe directeur no 4 de l'ACCOVAM dans le Règlement 24-101 parce que cela rendrait le concept encore plus complexe et moins pratique sur le plan de l'exploitation et de la surveillance de la conformité. Nous faisons également remarquer que la définition de « client institutionnel » vise une personne (à l'exception d'une personne physique) dont les titres administrés ou gérés ont une valeur totale supérieure à 10 millions de dollars, seuil que nous avons décidé de ne pas conserver, sur les instances de certains intervenants. • Dans l'ensemble, les opérations LCP/RCP exécutées pour le compte de personnes physiques ne comportent pas le même degré de risque de règlement pour nos marchés que les opérations exécutées pour le compte de grands investisseurs institutionnels, mais nous estimons que toutes les opérations LCP/RCP devraient être visées par les obligations d'appariement. Ces opérations sont traitées de la même façon que les autres opérations institutionnelles. Elles posent les mêmes problèmes de traitement, que le client soit une personne physique ou non. • Actuellement, CDS n'est pas en mesure de faire une distinction entre les investisseurs institutionnels qui sont des personnes physiques et ceux qui sont des personnes morales (parce que les titres sont détenus dans les deux cas par un dépositaire). Les rapports d'exploitation trimestriels de CDS (Annexe 24-101A2) n'exigent pas de données distinctes sur les opérations faites par des personnes physiques ou des personnes morales. Nous savons que des modifications significatives en matière de systèmes et de traitement seraient nécessaires dans l'ensemble du secteur, ce qui entraînerait une hausse des coûts. Les coûts assumés par le secteur pourraient annuler les avantages d'exclure les personnes physiques de la définition

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	d'« investisseur institutionnel » pour faire une distinction entre les opérations faites par des personnes physiques et des personnes morales aux fins des déclarations. • Il n'est pas sûr que l'interaction actuelle entre les termes définis dans le Règlement 24-101 engloberait adéquatement les conventions de courtage privilégié dans la définition d'opération LCP/RCP. Nous convenons avec les intervenants que les conventions de courtage privilégié devraient être visées par les obligations d'appariement des opérations prévues par le règlement. • Certains intervenants proposent que les obligations d'appariement ne visent que les opérations réglées par l'intermédiaire de la chambre de compensation. Or, selon la pratique en vigueur dans le secteur, les opérations LCP/RCP sont, par définition, réglées par l'intermédiaire de la chambre de compensation. Telle était notre démarche initiale, dans l'ébauche du règlement de 2004. Par conséquent, nous avons précisé que les opérations LCP/RCP sont des opérations réglées au moyen des installations d'une chambre de compensation. Nous tenons également à faire les remarques suivantes en réponse à d'autres commentaires: • L'instruction générale a été modifiée pour préciser que les personnes physiques (c'est-à-dire les personnes qui seraient considérées comme des investisseurs de détail) qui ont des comptes LCP/RCP auprès d'un courtier sont assujetties aux obligations d'appariement, même si aucun conseiller inscrit n'agit pour leur compte. • Les obligations d'appariement du Règlement 24-101 d'appliquent aux opérations LCP/RCP qui, dans le cours normal des activités, seraient réglées au Canada à une chambre de compensation (c'est-à-dire CDS) le

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	lendemain de l'opération, le deuxième jour après l'opération ou le troisième jour après l'opération. Comme les obligations ne s'appliquent pas aux opérations réglées à l'étranger, les obligations de règlement d'autres pays ne poseront généralement pas de problème. • Nous avons envisagé plusieurs scénarios pour l'application du Règlement 24-101 aux opérations transfrontalières. Nous estimons qu'il faut faire une distinction entre les investisseurs institutionnels qui peuvent se conformer au délai d'appariement le jour de l'opération prévu par la le règlement de ceux qui ne peuvent pas le faire en raison du décalage horaire. Dans la pratique, les investisseurs institutionnels étranger qui font des opérations sur les marchés canadiens mais sont situés dans des fuseaux horaires à l'extérieur de l'hémisphère occidental auront certainement des difficultés à apparier le jour de l'opération, comme le veut le règlement. Nous avons donc prévu des dispositions portant sur les ordres donnés par les investisseurs institutionnels dont les décisions de placement sont habituellement prises dans une région située hors de l'hémisphère occidental et communiquées depuis celle-ci. Par conséquent, lorsqu'une opération LCP/RCP découle d'un ordre d'achat ou de vente de titres sur les marchés des capitaux du Canada reçu de ce type d'investisseur institutionnel, l'heure limite d'appariement tombe à la fin de la journée le lendemain de l'opération, au lieu de la fin du jour de l'opération. • Les investisseurs institutionnels tant canadiens qu'étrangers sont visés par la définition de « partie à l'appariement ». Ils sont donc tenus de conclure une convention d'appariement ou de fournir une déclaration relative à l'appariement conformément aux articles 3.2 et 3.4 du règlement.

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	• Nous avons indiqué dans l'instruction générale que le dépositaire international étranger ou le dépositaire central de titres étranger qui détient des titres canadiens par l'entremise d'un sous-dépositaire canadien n'est pas considéré, dans des conditions normales, comme une partie à l'appariement s'il n'est pas adhérent de la chambre de compensation ou ne participe pas directement au règlement de l'opération au Canada.
Question 2 – La définition du terme « partie à l'appariement » englobe-t-elle toutes les entités prenant part au processus d'appariement des opérations institutionnelles?	
Dix intervenants estiment que la définition de « partie à l'appariement » englobe bien toutes les entités prenant part au processus d'appariement des opérations institutionnelles. Toutefois, certains intervenants formulent des recommandations particulières : • La définition de « dépositaire », à l'article 1.1 du Règlement 24-101, devrait inclure le courtier inscrit ou bien le paragraphe d de la définition de « partie à l'appariement » devrait être élargi pour englober les courtiers dépositaires. • La définition devrait indiquer clairement que les comptes liés à une convention de courtage privilégié sont visés.	Voir nos réponses à la question 1, ci-dessus. Entre autres choses, nous modifierons la définition de « dépositaire » en supprimant l'exclusion des courtiers, de sorte que le dépositaire comprendra désormais implicitement le courtier agissant à ce titre. Par ailleurs, une opération LCP/RCP s'entendra d'une opération i) exécutée dans un compte de négociation qui permet de faire le règlement selon le mode livraison contre paiement ou réception contre paiement au moyen des installations d'une chambre de compensation et ii) dont le règlement est fait pour le compte du client par un dépositaire autre que le courtier qui a exécuté l'opération.
Un intervenant déclare qu'en tant que courtier offrant le courtage privilégié, il prévoit qu'il aura des problèmes à apparier les opérations à temps puisque ses actions dépendront dans une large mesure des délais des investisseurs institutionnels pour déclarer les opérations à leurs dépositaires. Selon lui, la mise en œuvre du Règlement 24-101 pourrait imposer des obligations significatives en matière de technologie à ses clients bénéficiant de services de courtage privilégié pour faciliter l'appariement des opérations dans les délais.	Que l'investisseur institutionnel utilise un dépositaire n'agissant pas comme courtier ou un courtier dépositaire (par exemple, un courtier offrant le courtage privilégié) pour détenir ses titres, nous nous attendons à ce qu'il établisse, conserve et applique des politiques et procédures conçues pour apparier les opérations à temps. Du point de vue réglementaire, il ne faudrait pas faire de distinction entre les investisseurs institutionnels qui utilisent des dépositaires qui ne sont pas des courtiers et ceux qui utilisent des courtiers dépositaires pour détenir leurs titres. Nous reconnaissons que la mise en œuvre du Règlement 24-101 peut demander la mise à niveau de la technologie des investisseurs institutionnels, y compris les clients bénéficiant de services de courtage privilégié, mais nous

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	estimons que les courtiers offrant le courtage privilégié font face aux mêmes enjeux que les dépositaires n'agissant pas comme courtiers pour encourager leurs clients à apparier les opérations à temps.
Question 3 – La portée des obligations d'appariement du règlement, actuellement limitée aux opérations LCP ou RCP, devrait-elle être étendue pour que les autres opérations exécutées pour le compte d'investisseurs institutionnels soient également visées? Les obligations devraient-elles s'appliquer aux opérations exécutées avec un investisseur institutionnel ou pour son compte qui sont réglées sans le concours d'un gardien?	
La majorité des intervenants semble convenir que la portée des obligations d'appariement des opérations prévues par le Règlement 24-101 (qui est limitée aux opérations LCP/RCP) est appropriée et ne doit pas être élargie.	Le champ d'application de la partie 3 du Règlement 24-101 est limité aux opérations LCP/RCP. La définition d'opération LCP/RCP a été révisée, comme nous l'avons vu à la question 1, ci-dessus.
Un intervenant recommande de modifier la portée pour éliminer les opérations exécutées pour les clients au détail en mode LCP/RCP avec un autre courtier qui agit comme dépositaire des titres des clients.	Voir nos réponses à la question 1, ci-dessus, en ce qui concerne les personnes physiques (c'est-à-dire les investisseurs au détail) qui ont un compte LCP/RCP auprès d'un courtier.
Un intervenant demande aux ACVM de confirmer si les nouvelles émissions, les transferts de comptes, les opérations d'emprunt ou de prêt et de mise en pension de titres, ainsi que les opérations sur le marché monétaire dont la date de règlement tombe moins de trois jours après l'opération, ne sont pas visés par le Règlement 24-101. Deux intervenants demandent que les instruments du marché monétaire ne soient pas visés par le Règlement 24-101. Un autre intervenant estime qu'il faudrait exclure les opérations hors marché, comme les offres d'achat et de rachat, les opérations de regroupement et les plans d'arrangement, les scissions, l'exercice d'options et d'autres titres convertibles, les dividendes en actions, etc. Un intervenant propose que nous clarifiions l'article 2.1 pour que les obligations d'appariement du règlement s'appliquent seulement aux opérations réglées le troisième jour après l'opération. Un intervenant demande si le Règlement 24-101 s'applique à d'autres titres comme : • les dérivés qui ne sont pas des contrats à terme ou des options compensés par une chambre de compensation;	Nous avons révisé l'article 2.1 du Règlement 24-101 pour élargir les types d'opérations auxquels le règlement ne s'applique pas. Le Règlement 24-101 ne s'applique pas aux types d'opérations supplémentaires suivants : une opération sur un titre d'un émetteur qui n'a pas encore été émis ou au sujet duquel un prospectus doit être envoyé ou transmis au souscripteur en vertu de la législation en valeurs mobilières; une opération exécutée avec l'émetteur sur ses propres titres; une opération effectuée dans le cadre d'une offre publique d'achat ou de rachat, une fusion, une opération de regroupement ou de restructuration, un arrangement ou une opération analogue; une opération exécutée conformément aux conditions de conversion, d'échange ou d'exercice d'un titre émis antérieurement par l'émetteur; une opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres ou une opération de financement analogue; une opération sur une option, un contrat à terme ou un dérivé analogue; une opération sur un billet à ordre, un papier commercial ou un autre titre de créance à court terme négociable analogue qui,

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
• les titres de créance et de participation américains (les Annexes 24-101A2 et 24-101A5 mentionnent ces titres, bien que le Règlement 24-101 ne s'applique pas aux opérations réglées à l'étranger); • les OPC sans prospectus, y compris ceux qui détiennent des parts d'un autre OPC sans prospectus.	dans le cours normal des activités, serait réglée au Canada le jour de l'opération. De manière générale, le règlement s'applique à toute opération qui, dans le cours normal des activités, serait réglée au Canada le lendemain de l'opération, le deuxième jour après l'opération ou troisième jour après l'opération. Nous faisons remarquer que les Annexes 24-101A2 et A5 du Règlement n'exigeaient de données distinctes que pour les opérations réglées en dollars canadiens et américains. Nous n'avions pas l'intention d'englober les titres de créance et de participation américains. Nous avons tout de même révisé les annexes en supprimant l'obligation de fournir des données distinctes pour les opérations réglées en dollars canadiens et américains de façon à dissiper toute confusion.
Un intervenant déclare qu'il faudrait que les obligations d'appariement s'appliquent à tous les comptes « contre remboursement », puisque ces comptes englobent toutes les opérations LCP/RCP pour lesquelles les clients ont une convention de courtage privilégié. Un autre intervenant estime qu'en raison des conséquences potentiellement significatives en matière de conformité des activités, il faudrait déterminer la portée des obligations d'appariement en fonction des comptes plutôt que des opérations. Un autre intervenant estime que l'appariement des opérations réglées en mode LCP/RCP devrait être élargi à toutes les opérations exécutées pour le compte d'investisseurs institutionnels, car il pourrait être plus difficile de gérer une distinction faite uniquement en fonction du type d'opération.	Voir nos réponses à la question 1, ci-dessus, relativement à la définition d'opération LCP/RCP. La notion repose désormais sur une opération exécutée dans un compte de négociation qui permet de faire le règlement selon le mode livraison contre paiement ou réception contre paiement au moyen des installations d'une chambre de compensation.
Un intervenant encourage les autorités en valeurs mobilières à rendre obligatoire l'utilisation du règlement par blocs pour toutes les opérations exécutées avec des investisseur institutionnels ou pour leur compte, de façon à aider le secteur à atteindre les cibles d'appariement proposées.	Nous n'avons pas l'intention de rendre obligatoire la pratique du « règlement par blocs d'opérations ». Les parties appliqueront cette méthode en fonction de plusieurs facteurs, dont la relation entre les parties à l'appariement, les pratiques commerciales et les considérations réglementaires.
Neuf intervenants sont d'avis que les obligations prévues par le Règlement 24-101 doivent englober les opérations exécutées avec un investisseur institutionnel ou pour son compte et réglées avec ou sans dépositaire n'agissant pas	Voir nos réponses à la question 1, ci-dessus, relativement aux définitions de dépositaire, d'investisseur institutionnel et d'opération LCP/RCP. Nous avons précisé dans l'instruction générale que toutes les opérations

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
comme courtier. Un intervenant a notamment recommandé que le Règlement 24-101 indique clairement que toutes les opérations LCP/RCP sont visées, que le règlement soit effectué par un dépositaire classique, un courtier pratiquant le courtage privilégié et agissant comme dépositaire ou un courtier qui règle les opérations LCP/RCP de tiers.	LCP/RCP sont visées par les dispositions de la partie 3 du Règlement 24-101, qu'elles soient réglées par un dépositaire n'agissant pas comme courtier ou par un courtier dépositaire. Nous faisons remarquer que la définition d'opération LCP/RCP ne vise pas l'opération réglée pour le compte d'un client par le courtier qui l'a exécutée.
Question 4 – L'entente de conformité et la déclaration écrite signée sont-elles des moyens tout aussi efficaces de s'assurer que les parties à l'appariement apparieront leurs opérations avant la fin de la journée le jour de l'opération? Devrait-on laisser les parties à l'appariement choisir la méthode qui leur convient?	
Quatre intervenants semblent convenir que l'entente de conformité et la déclaration écrite signée sont des moyens tout aussi efficaces de s'assurer que les parties à l'appariement apparieront leurs opérations avant la fin de la journée le jour de l'opération.	Nous avons conservé ces deux options et révisé le règlement en y ajoutant des définitions de « convention d'appariement » et de « déclaration relative à l'appariement » de façon à simplifier la rédaction des articles 3.2 et 3.4 du règlement ainsi qu'à désigner clairement et à mieux décrire la nature des documents dont toutes les parties à l'appariement doivent disposer pour ouvrir un compte LCP/RCP ou y faire des opérations.
Dix intervenants sont d'avis qu'une entente ou une déclaration de conformité normalisée pour toutes les parties à l'appariement serait nécessaire pour les motifs suivants : • garantir que chaque partie à l'appariement comprend clairement ce que l'on attend d'elle en matière d'appariement; • garantir une application cohérente et uniforme des politiques et procédures; • simplifier le processus complexe de négociation et de signature de la documentation requise; • réduire le fardeau de la conformité pour les courtiers et le fardeau de la surveillance pour les autorités en valeurs mobilières. Un intervenant propose que les courtiers et les dépositaires aient le droit de signer une seule déclaration générale (acceptée par les ACVM) et de l'afficher sur leur site Web. Un autre	Nous ne proposons pas de décrire la forme de la convention d'appariement ou de la déclaration relative à l'appariement. Les parties à l'appariement devraient être libres d'établir leur documentation en fonction de leurs relations et pratiques commerciales. Toutefois, nous avons révisé la partie 2 de l'instruction générale pour fournir des directives concernant les sujets dont la convention d'appariement pourrait traiter. Nous avons également indiqué dans l'instruction générale que l'envoi postal massif de la déclaration relative à l'appariement, son envoi par courriel ou l'affichage d'une déclaration uniforme sur un site Web seraient des façons acceptables de la mettre à la disposition des intéressés. Nous prenons acte des efforts du secteur pour établir une documentation normalisée et nous l'encourageons dans cette voie.

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
intervenant accueillerait avec plaisir une initiative du secteur (par exemple de l'ACMC et l'ACCOVAM) visant à établir une entente et une déclaration normalisées. Un intervenant recommande que les ACVM incorporent dans le règlement une entente et une déclaration normalisées qui serait la même pour toutes les parties	
Sept intervenants proposent que les ACVM adoptent une démarche par étapes progressives pour l'entente de conformité et la déclaration écrite signée, de façon à donner aux parties plus de temps pour établir les documents. Quelques intervenants demandent aux ACVM de donner aux parties à l'appariement jusqu'au 1er janvier 2007 (délai de six mois) pour obtenir les versions signées des annexes de la documentation relative à l'appariement ou, ce qui serait idéal, un engagement à se conformer à la norme sectorielle, de façon à diminuer le fardeau des courtiers en matière de conformité et les ressources dont les autorités en valeurs mobilières ont besoin pour examiner les ententes et les déclarations.	Nous avons révisé la partie 10 du Règlement 24-101 pour prévoir une période de mise en œuvre progressive de six mois pour établir et signer la documentation relative à l'appariement pour tous les comptes LCP/RCP. Les dispositions des articles 3.2 et 3.4 du règlement ne s'appliqueront pas avant le 1er octobre 2007.
Quatre intervenants soulignent qu'il n'est pas clair quelles seraient les conséquences ou les mesures de redressement en cas de non-conformité avec la documentation, et qui serait concerné. Par exemple, le règlement n'indique pas clairement comment les ACVM veulent que les courtiers inscrits fassent « leur possible pour s'assurer de l'exécution de l'entente de conformité et la faire observer » lorsque la convention de garde lie le client et le dépositaire et non le courtier et le dépositaire. Qui serait jugé en contravention? Qui est responsable des mesures de redressement? Quelles seraient les attentes des ACVM en ce qui concerne les mesures à prendre lorsque, par exemple, les opérations entre un courtier, un client et un dépositaire ne sont appariées le jour de l'opération que 95 % du temps dans l'ensemble? Dans ce cas, chaque partie pourrait prétendre qu'elle a respecté l'obligation qui lui incombe et que les deux autres parties sont en défaut. L'efficacité de toute entente de conformité ou	Nous avons révisé et clarifié l'instruction générale sur ces points (voir le paragraphe 4 de l'article 2.3 de l'instruction générale). Les courtiers et les conseillers inscrits devraient faire leur possible pour veiller à l'exécution des modalités ou des engagements énoncés dans les conventions d'appariement ou les déclarations relatives à l'appariement. Ils devraient déclarer les manquements dans le rapport sur les anomalies prévu à l'Annexe 24-101A1. À cet égard, ils pourraient avoir à signaler aux autorités en valeurs mobilières les parties à l'appariement qui sont constamment en défaut, soit parce qu'elles ne disposent pas de politiques et procédures adéquates, soit parce qu'elles ne respectent pas leurs politiques et procédures. Ils devraient aussi prendre des mesures pour régler les problèmes si les politiques et procédures d'autres parties à l'appariement semblent être inadéquates et occasionnent des retards dans le processus d'appariement. Ils pourraient notamment utiliser

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
déclaration écrite dépend de la capacité de s'assurer de l'exécution et d'infliger des sanctions en cas de défaut.	des stimulants pécuniaires (par exemple, des amendes) ou demander à un tiers d'examiner ou d'évaluer ces politiques et procédures. Cette démarche pourrait améliorer la coopération entre les parties à l'appariement et permettre de cerner les causes fondamentales de l'inobservation des délais.
Un intervenant affirme qu'il est inutile et inefficace que les dépositaires concluent une entente de conformité ou fournissent une déclaration écrite signée puisqu'ils disposent déjà de politiques et procédures pour garantir le règlement et le traitement des instructions dans les délais. Un autre intervenant recommande toutefois que, si les dépositaires sont réglementés, ils devraient « maintenir l'ordre » dans leurs relations avec leurs clients de la même manière que ce qui est proposé pour les membres des OAR. On pourrait atteindre cet objectif au moyen d'une entente de conformité ou d'une déclaration écrite signée distincte pour le client ou l'agent de règlement ou en modifiant les dispositions du Règlement 24-101 relatives à l'entente de conformité ou à la déclaration écrite signée pour inclure clairement les dépositaires.	Comme les dépositaires sont des « parties à l'appariement », ils sont tenus de conclure des conventions d'appariement ou de fournir des déclarations relatives à l'appariement aux personnes inscrites avant que celles-ci puissent faire des opérations pour le compte d'investisseurs institutionnels. Il est nécessaire et efficace que les dépositaires concluent une entente ou fournissent une déclaration conformément aux articles 3.2 et 3.4 du règlement parce qu'ils font partie intégrante du processus d'appariement des opérations institutionnelles. Même s'ils disposent déjà de politiques et procédures efficaces pour garantir le traitement des instructions de négociation et le règlement en temps opportun, nous estimons que leur participation active en tant que partie à une convention d'appariement ou la fourniture d'une déclaration relative à l'appariement aurait une influence positive sur le comportement des autres parties à l'appariement participant au processus.
Un intervenant fait remarquer que l'imposition de ces obligations aux courtiers canadiens pourrait les désavantager par rapport aux courtiers étrangers, compte tenu que les institutions étrangères peuvent dorénavant adhérer à CDS.	Le courtier étranger ou l'institution financière qui adhère à CDS pour régler des opérations au moyen de ses installations règles les opérations aux Canada et est donc visé par les dispositions de la partie 3 du règlement s'il s'agit d'opérations LCP/RCP.
Un intervenant voudrait que l'ACCOVAM tienne une liste de courtiers qui ont établit des politiques et procédures. La liste permettrait à l'ACCOVAM de conclure une entente normalisée avec chaque conseiller. Un autre intervenant propose deux façons de réaliser des économies lors de la signature de la documentation nécessaire relativement à l'appariement : 1) l'établissement d'une entente de conformité normalisée pour l'ensemble du secteur ou 2) l'utilisation d'un	Nous soutenons les efforts accomplis par le secteur afin de normaliser la documentation relative à l'appariement prévue par le règlement. Nous pourrions étudier toute proposition des OAR en vue de gérer la documentation et(ou) de tenir une liste des membres des OAR qui ont établi des politiques et procédures.

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
système de nu-fiduciaire en vertu duquel l'ACCOVAM signerait l'entente de conformité normalisée au nom de tous ses membres avec chaque client institutionnel.	
Inquiet du fardeau réglementaire, un autre intervenant a proposé des solutions de rechange à la convention d'appariement, comme une déclaration concernant les politiques et procédures, une stipulation dans les conventions d'ouverture de compte ou un addenda aux conventions de compte existantes.	Nous estimons que le règlement et l'instruction générale sont suffisamment souples pour permettre aux parties à l'appariement d'utiliser les solutions décrites par l'intervenant, c'est-à-dire une déclaration concernant les politiques et procédures, une stipulation dans les conventions d'ouverture de compte ou un addenda aux conventions de compte existantes.
Un intervenant voudrait fournir des attestations au niveau des maisons de courtage et non au niveau des comptes, puisque l'attestation au niveau des comptes entraînerait une paperasse et des coûts inutiles pour les gestionnaires de portefeuille et les courtiers.	L'instruction générale confirme qu'une seule déclaration relative à l'appariement suffit pour le compte général et l'ensemble des comptes auxiliaires de l'investisseur institutionnel. De même, une seule convention d'appariement suffit pour le compte général et l'ensemble des comptes auxiliaires de l'investisseur institutionnel.
Un intervenant fait remarquer que le rôle véritable du gestionnaire de portefeuille semble différer de celui qui est décrit dans le règlement. D'après son expérience, le gestionnaire de portefeuille est chargé d'indiquer les modalités de l'opération au dépositaire du client, mais il ne les confirme pas.	Le rôle du gestionnaire de portefeuille est capital pour le processus d'appariement des opérations. C'est lui qui décide quels titres acheter ou vendre et comment répartir les actifs entres les comptes clients sous-jacents. La déclaration des modalités et des instructions de règlement des opérations au dépositaire est un élément essentiel du processus d'appariement des opérations. Une opération n'est appariée que lorsque les parties à l'appariement ont fait ce qu'elles doivent faire, et notamment que le gestionnaire de portefeuille est intervenu en temps utile.
Question 5 – La déclaration des anomalies permettra-t-elle de surveiller et d'évaluer efficacement la conformité aux obligations d'appariement?	
Quatorze intervenants font plusieurs recommandations pour faciliter la surveillance et l'évaluation de la conformité aux obligations d'appariement, notamment : • Les obligations de déclaration des anomalies devraient être clairement définies dans le Règlement 24-101 pour que les personnes inscrites transmettent des rapports de teneur et de format	Les personnes inscrites devraient tenir des dossiers sur l'appariement des opérations LCP/RCP, que le règlement les oblige ou non à produire des rapports sur leur performance dans certaines circonstances. Le rapport sur les anomalies prévu à l'Annexe 24-101A1 peut aider à tenir ce genre de dossiers et ne doit de toute façon être établi que si la personne inscrite est incapable de réaliser l'appariement

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
des rapports de teneur et de format identiques. • Il devrait y avoir une Annexe A [désormais Annexe B] de l'Annexe 24-101A1 normalisée pour que le toutes les parties fournissent les mêmes renseignements. • La déclaration des anomalies par les courtiers devrait être déclenchée par l'omission de saisir les données dans les délais et non par l'omission de réaliser l'appariement. • Une méthode plus rationnelle consisterait à recevoir des rapports de la chambre de compensation et du fournisseur de services d'appariement au sujet des opérations qu'ils apparient puis qui sont réglées par la chambre de compensation, et à concentrer les efforts de surveillance sur les sociétés qui exécutent les opérations de la plus grande valeur ou qui ont les plus forts volumes d'opérations et qui ne respectent pas les délais. • L'établissement de rapports par CDS devrait être plus rigoureux parce que l'expérience indique que des travaux de développement additionnels seront nécessaires (par exemple la capacité d'établir des rapports statistiques sur l'appariement des opérations pour chaque adhérent) et CDS devrait fournir des rapports mensuels minimums aux personnes inscrites. • Si la déclaration des anomalies est adoptée, la chambre de compensation devrait au moins fournir des rapports mensuels aux personnes inscrites pour qu'elles tournent immédiatement leur attention vers les problèmes relevés et pour donner un délai d'exécution suffisant pour développer et mettre en œuvre d'éventuelles améliorations ou régler les problèmes avant la fin du trimestre. • Le Règlement 24-101 devrait indiquer comment les ACVM et les OAR traiteront les courtiers en défaut.	d'un certain pourcentage d'opérations dans les délais. Nous sommes d'avis que les rapports sur les anomalies sont extrêmement importants pour déterminer les raisons pour lesquelles une partie à l'appariement n'a pas respecté les délais prescris. L'appariement des modalités de l'opération doit intervenir dès que possible, afin que les erreurs et divergences soient repérées à un stade précoce du processus de compensation et de règlement. Nous répondons ci-après à plusieurs commentaires particuliers : • Nous avons révisé l'Annexe 24-101A1 et l'instruction générale pour préciser le type d'information que nous demanderions dans les rapports de la personne inscrite sur les anomalies. Les courtiers et les conseillers devront fournir de l'information quantitative sur leurs opérations LCP/RCP sur titres de créance et de participation. La présentation de cette information n'alourdira pas le fardeau réglementaire parce que les personnes inscrites auraient dû la consigner de toute façon pour déterminer si elles respectent le pourcentage seuil ou doivent déposer des déclarations des anomalies. En outre, les personnes inscrites qui établissent le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1 devront fournir de l'information qualitative sur les circonstances ou les causes qui les ont empêchées d'atteindre le pourcentage d'opérations LCP/RCP sur titres de participation et(ou) de créance dans les délais prescris à la partie 3 du règlement. Les personnes inscrites devront décrire les mesures prises pour empêcher les retards dans la déclaration et l'appariement. • En elles-mêmes, les statistiques sur l'omission de saisir les opérations à temps ne seraient pas suffisantes pour expliquer pourquoi les opérations n'ont pas été appariées dans les délais. • Contrairement à l'Annexe 24-101A1, les données fournies par la chambre de compensation ou un fournisseur de services d'appariement en vertu des

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
• Il faudra faire des vérifications sur place des rapports sur les anomalies des personnes inscrites et de la gestion de la documentation exigée. • Il faudrait réévaluer les obligations de déclaration des anomalies pour vérifier si elles ne sont pas trop lourdes. • Une façon plus efficace de déterminer qui n'est pas en mesure de se conformer à l'obligation d'appariement consiste à demander un rapport immédiat sur les circonstances entourant le défaut. • Les coûts entraînés par les exigences technologiques initiales et la surveillance de l'exécution des obligations pourraient constituer des barrières à l'entrée sur le marché et être payés par les clients sous forme de frais. • La publication des rapports de CDS sur la performance dans l'ensemble du secteur pourrait suffire à encourager la conformité au règlement; toutefois, si ces rapports sont jugés insuffisants, des déclarations des anomalies pourraient être exigées.	Annexes 24-101A2 et A5 n'expliqueront pas entièrement pourquoi une partie à l'appariement n'a pas réalisé l'appariement dans les délais prescris. Seul le rapport sur les anomalies prévu à l'Annexe 24-101A1 contient cette information. • Nous savons que la CDS effectuera les travaux de développement nécessaires pour se conformer aux dispositions de l'Annexe 24-101A2 et aider les personnes inscrites à se conformer à l'Annexe 24-101A1 pour la déclaration des anomalies. Les personnes inscrites qui ne sont pas adhérents de CDS devront s'appuyer sur les personnes inscrites qui le sont pour se conformer à l'Annexe 24-101A1. CDS fournit actuellement à tous ses adhérents un rapport mensuel qui indique leur taux de saisie et de confirmation. • Les personnes inscrites devraient fournir de l'information pertinente dans leur situation. Par exemple, le cas échéant, les courtiers devraient fournir de l'information quant aux preuves de leurs difficultés à remettre les avis d'exécution ou à communiquer les modalités de l'opération à CDS (par exemple, heure de saisie des modalités de l'opération, nombre total et valeur totale des opérations saisies, etc.). Ils devraient confirmer les mesures prises pour informer leurs clients et les encourager à respecter les exigences et les engagements énoncés dans la convention d'appariement et(ou) la déclaration relative à l'appariement. Ils devraient confirmer les problèmes qu'ils ont pu rencontrer dans leurs relations avec leurs clients ou leurs fournisseurs de services. Ils devraient indiquer l'identité de la partie à l'appariement ou du fournisseur de services qui semble faire constamment défaut de respecter les heures limites d'appariement ou ne pas disposer de politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement. De même, les conseillers devraient fournir des preuves de leurs difficultés à faire les

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	répartitions ou des problèmes qu'ils ont pu rencontrer dans leurs relations avec les fournisseurs de services ou les dépositaires, et indiquer l'identité de la partie à l'appariement ou du fournisseur de services qui semble faire constamment défaut de respecter les heures limites d'appariement ou ne pas disposer de politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement. • La présentation immédiate de rapports aux autorités en valeurs mobilières sur le défaut d'apparier les opérations dans les délais pourrait prendre beaucoup plus de temps et être beaucoup plus lourde que la présentation de rapports périodiques. Les rapports périodiques peuvent indiquer plusieurs raisons et offrir une explication complète de l'incapacité de la partie à l'appariement de respecter les délais prescris. • Les parties à l'appariement pourraient avoir à investir dans de nouveaux équipements. Toutefois, cet investissement entraînera des économies à la longue, notamment en diminuant le traitement manuel.
Un intervenant est d'avis que la déclaration des anomalies par les conseillers en placement et les gestionnaires de portefeuille peut entraîner des chevauchements inutiles. L'obligation de déclaration des courtiers serait suffisante car ce sont les principaux responsables de l'exécution des ordres. Un autre intervenant craint que les conseillers en placement et les gestionnaires de portefeuille ne soient inclus dans la catégorie des « personnes inscrites » qui sont tenues de déposer les rapports sur les anomalies prévus à l'Annexe 24-101A1. Ils se demandent pourquoi les conseillers sont inclus puisque que i) ce ne sont pas tous les investisseurs institutionnels qui seront tenus de fournir des rapports sur les anomalies et ii) comme les investisseurs institutionnels ne sont pas des les parties qui confirment les opérations à CDS, il leur est impossible de savoir de façon indépendante si l'appariement des opérations a réussi.	La déclaration des anomalies par les conseillers n'entraînerait pas de chevauchements et ne serait pas un fardeau inutile pour le secteur. Les conseillers inscrits sont un élément essentiel du milieu des investisseurs institutionnels et contribuent à faire en sorte que l'appariement des opérations institutionnelles se fasse à temps. Ils doivent déclarer les problèmes qu'ils rencontrent, notamment les problèmes qui dépendent d'eux ou dont ils ont connaissance.

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
Un intervenant juge important de garantir que tous les participants au marché soient tenus de respecter des normes uniformes et de subir les mêmes sanctions, quel que soit l'organisme de réglementation qui surveille leurs activités de négociation.	Les ACVM s'attendent à ce que toutes les parties à l'appariement disposent de politiques et procédures uniformes. Nous comptons collaborer avec les OAR et d'autres autorités en valeurs mobilières pour faire en sorte que les normes et les sanctions soient aussi uniformes que possible.
Deux intervenants demandent comment les ACVM pourront déterminer la partie à l'appariement qui est responsable d'un retard dans l'appariement en cas d'affirmations contradictoires fondées sur des opinions divergentes sur la question de savoir pourquoi une opération n'a pas été appariée rapidement. Un intervenant fait remarquer que le paragraphe 3 de l'article 1.2 de l'instruction générale indique quatre aspects de l'appariement des opérations, dont seulement deux dépendent du courtier : la notification de l'exécution et la déclaration des modalités de l'opération. Les deux autres aspects dépendent de l'investisseur institutionnel et de son dépositaire : la répartition et la vérification par le dépositaire. Le courtier se trouve ainsi à appliquer la réglementation en valeurs mobilières en sous-traitant. Si le courtier n'atteint pas les seuils d'appariement uniquement en raison des actes de son client ou du dépositaire de son client, il devra mettre à exécution des recours contractuels contre son client, en suspendant leur relation ou en y mettant fin. Un autre intervenant recommande d'adopter une solution reposant sur les mécanismes du secteur dans les cas où les investisseurs institutionnels ne sont pas conformes, au lieu de tenir les courtiers responsables de ne pas bien faire respecter les délais de déclaration des opérations de leurs clients institutionnels.	Nous comptons examiner les rapports établis conformément à l'Annexe 24-101A1 en continu pour vérifier et évaluer la conformité des personnes inscrites et des autres personnes aux obligations d'appariement prévues par le règlement. Nous disposons de divers outils réglementaires pour évaluer la conformité, notamment des vérifications sur place et des examens de conformité. Nous reconnaissons qu'un courtier peut être tenu de transmettre un rapport sur les anomalies en raison des actes de son client institutionnel ou du dépositaire de celui-ci. Nos attentes en ce qui concerne le rôle du courtier dans ces circonstances sont indiquées dans l'instruction générale, notamment au paragraphe 4 de l'article 2.3. Voir notre réponse à la question 4.
Question 6 – Est-il nécessaire d'obliger les gardiens à déclarer les anomalies pour surveiller adéquatement la conformité au règlement?	
Six intervenants sont d'avis qu'il est nécessaire d'obliger les dépositaires à produire des rapports sur les anomalies pour surveiller correctement la conformité au Règlement 24-101 dans le secteur, notamment pour les motifs suivants :	Nous prenons acte de ces commentaires. Cependant, il n'est pas possible d'imposer une obligation de déclaration directe à tous les dépositaires pour le moment. Nous sommes d'avis que la déclaration des anomalies par les personnes inscrites, associée aux déclarations

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
• Pour une question d'équité, le courtier ne devrait pas être tenu exclusivement responsable de la surveillance de la conformité aux obligations d'appariement, surtout de la conformité des dépositaires réglementés. • Cela ajouterait des freins et contrepoids supplémentaires au processus de surveillance et d'évaluation. • Cela permettrait d'offrir un « examen indépendant » et des explications supplémentaires des raisons pour lesquelles les pourcentages d'appariement n'ont pas été atteints. • L'impartition à un dépositaire pourrait être une solution de rechange pour les petits conseillers inscrits qui ont peut-être des ressources ou une capacité insuffisantes pour surveiller les déclarations des anomalies. • Les dépositaires sont une partie à l'appariement essentielle et devraient être assujettis aux mêmes normes de déclaration que les courtiers. Un intervenant recommande que les ACVM discutent des obligations de déclaration avec les dépositaires avant de les définir, de façon à obtenir de l'information utile et à éviter les coûts inutiles qui seraient, selon toute vraisemblance, payés par les clients. Cinq intervenants ont toutefois déclaré qu'il est inutile d'obliger les dépositaires à produire des rapports sur les anomalies pour surveiller adéquatement la conformité au Règlement 24-101 dans le secteur, notamment pour les motifs suivants : • Les rapports directs de CDS à l'autorité en valeurs mobilières sont la meilleure façon de surveiller la concordance des taux de confirmation des opérations et des seuils établis. • Étant donné les rapports actuels de la CDS et les obligations de déclaration des personnes inscrites, la déclaration des anomalies par les dépositaires ferait double emploi. • L'information fournie à la chambre de	des chambres de compensation et des fournisseurs de services d'appariement, sont suffisantes dans l'immédiat. Les obligations de déclaration réalisent un juste équilibre, fourniront de l'information utile et éviteront les coûts inutiles.

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
compensation et la déclaration des anomalies fournie par le courtier devraient suffire pour respecter les obligations de déclaration des anomalies. • Un intervenant affirme que les dépositaires ne devraient pas être tenus de produire des déclarations des anomalies, sauf lorsque leur client ou un autre courtier leur demande de le faire.	
Question 7 – Les parties à l'appariement pourront-elle atteindre un taux d'appariement de 98 % pour l'heure limite de 19 h 30 le jour de l'opération d'ici le 1er juillet 2008, même sans recourir à un fournisseur de services d'appariement sur les marchés des capitaux canadiens?	
Douze intervenants sont d'avis que les parties à l'appariement ne pourront pas atteindre un taux d'appariement de 98 % avant l'heure limite de 19 h 30 le jour de l'opération d'ici le 1er juillet 2008, qu'un fournisseur de services d'appariement soit présent sur les marchés canadien ou non. Les motifs invoqués sont notamment les suivants : • La date visée est trop rapprochée; elle ne laisse pas assez de temps pour exécuter toutes les étapes du processus d'appariement des opérations. • Les investisseurs institutionnels ne seront pas en mesure de faire les investissements et les modifications nécessaires avant les dates prévues. • Les petits courtiers rechigneront en raison des investissements substantiels nécessaires pour modifier les systèmes de traitement par lots. • Pendant la même période, le secteur pourrait avoir à absorber un autre investissement majeur en raison des modifications réglementaires apportées par le projet TREATS. • Des changements significatifs dans le comportement des participants et dans le niveau d'automatisation sont nécessaires pour que le secteur soit prêt à la date visée. • Il y a un manque d'installations de répartition et de renvoi des opérations non appariées dans les délais proposés.	En réponse aux commentaires sur les questions 7 et 8, le Règlement 24-101 a été modifié comme suit : • Les obligations d'appariement s'appliqueront uniformément à toutes les opérations LCP/RCP, sans égard à l'heure de l'exécution. • L'heure limite d'appariement est désormais fixée à la fin du jour de l'opération (23 h 59 le jour de l'opération), et non plus à 19 h 30. • Une période de mise en œuvre plus progressive est prévue pour l'appariement des opérations. • Une période de mise en œuvre progressive de six mois est prévue pour permettre aux parties d'établir et de signer les conventions d'appariement et(ou) déclarations relatives à l'appariement requises. Après les périodes de mise en œuvre progressive, le règlement oblige les parties à l'appariement à apparier 95 % de leurs opérations LCP/RCP au plus tard à 23 h 59 le jour de l'opération à compter du 1er janvier 2010; le projet précédent prévoyait un seuil de 98 % et une heure limite de 19 h 30 le jour de l'opération à compter du 1er juillet 2008. • En ce qui concerne les opérations LCP/RCP qui découlent d'ordres d'achat ou de vente de titres donnés

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
• Il n'existe pas de critères d'appariement des opérations universellement acceptés qui nécessiteraient l'approbation des diverses parties. • Il n'est pas possible d'atteindre les cibles proposées, à moins que le secteur adopte immédiatement les normes et meilleures pratiques de l'ACMC. • Certains dépositaires peuvent éprouver des difficultés à apparier le jour de l'opération les opérations exécutées par des personnes inscrites pour le compte d'investisseurs institutionnels étrangers, en raison du décalage horaire.	par un investisseur institutionnel dont les décisions de placement sont habituellement prises dans une région située hors de l'hémisphère occidental et communiquées depuis celle-ci, le règlement prévoit une heure limite d'appariement de 23 h 59 le lendemain de l'opération. • Sous la gouverne de l'ACMC, le secteur se rapproche d'un ensemble de critères d'appariement communs à toutes les parties à l'appariement. Nous estimons que les délais révisés et les nouvelles périodes de mise en œuvre progressive permettront aux parties à l'appariement d'apporter les modifications nécessaires à leurs systèmes et processus en temps utile. Malgré ces périodes de transition progressive, le déplacement de l'heure limite à la fin de la journée (23 h 59) au lieu de 19 h 30 le jour de l'opération et le seuil de déclaration des anomalies fixé à 95 % au lieu 98 %, les personnes inscrites et les autres parties à l'appariement devront apporter des modifications à leurs processus de traitement post-marché et investir dans des mises à niveau de leurs systèmes. Les ACVM estiment que les avantages du règlement justifient ses coûts. L'ajout, dans le droit des valeurs mobilières, de dispositions obligeant les participants au marché à se doter de politiques et de procédures d'appariement avant la fin du jour de l'opération et les régler dans les délais standards (par exemple, trois jours après l'opération) aura pour effet d'améliorer l'efficience et l'intégrité des marchés des capitaux et de réduire les risques et les coûts, en plus de profiter aux investisseurs en général et de renforcer la compétitivité de nos marchés des capitaux à l'échelle internationale. Notons enfin que, dans notre évaluation des coûts et avantages prévus du règlement pour le secteur, nous avons tenu compte du souhait de ce dernier de voir les ACVM prendre des mesures réglementaires dans ce domaine.
Plusieurs intervenants sont d'avis qu'il faudrait remplacer l'heure limite de 19 h 30 le jour de l'opération par 23 h 59 le jour de l'opération,	Comme nous l'avons vu ci-dessus, nous ne faisons plus de distinction dans le règlement entre les opérations exécutées avant et après

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
notamment pour les raisons suivantes : • L'heure limite de 23 h 59 se rapprocherait de l'heure limite américaine de 1 h 30 le lendemain de l'opération. • Les comparaisons canadiennes de la performance en matière d'appariement des opérations se rapprocheraient des calculs américains. • Les congestions de la saisie des opérations en fin de journée dues aux délais serrés seraient soulagées. • Il serait plus facile de respecter les délais actuels de transmission des opérations imposés par les grandes applications ou les systèmes des fournisseurs de services des courtiers (comme ADP), en particulier parce que le traitement des modalités de l'opération transmises par ces fournisseurs de services à CDS a normalement lieu entre 19 h 30 le jour de l'opération et l'ouverture le lendemain de l'opération. • Cela supprimerait également tout désavantage subi par les participants de l'Ouest canadien dans les délais actuels.	16 h 30. Cette distinction était inutilement complexe, et elle est moins pertinente maintenant, du fait que nous adoptons une heure limite d'appariement de 23 h 59. De plus, CDS n'est pas en mesure de déterminer quand une opération a été exécutée par les parties. Nous estimons que les obligations d'appariement devraient être simplifiées pour s'appliquer uniformément à toute opération LCP/RCP exécutée le jour de l'opération, sans égard à l'heure de l'exécution.
Cinq intervenants doutent qu'il soit possible de passer de l'appariement le lendemain de l'opération au jour de l'opération, quelle que soit l'heure fixée le jour de l'opération. Un intervenant affirme que seules une étude de l'état de préparation actuel du secteur en matière d'appariement des opérations et une évaluation des mesures restant à prendre peuvent répondre à cette question. Deux intervenants doutent des avantages de passer de l'appariement le lendemain de l'opération à l'appariement le jour de l'opération dans l'environnement actuel de règlement le troisième jour après l'opération. Il n'existe pas de motif valable pour passer à l'appariement le jour de l'opération parce que la probabilité d'un passage mondial à un cycle de règlement le lendemain de l'opération est faible à	Voici notre réponse à ces commentaires. Nous estimons que l'appariement le jour de l'opération doit rester l'élément principal du règlement. L'appariement le même jour est essentiel à la réalisation du traitement direct et constitue un important élément des meilleures pratiques et normes internationales. Tant le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) que le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) recommandent que la confirmation des opérations institutionnelles ait lieu dès que possible après leur exécution, de préférence le jour de l'opération, mais en aucun cas après le lendemain de l'opération4. De même, le Groupe des trente (G-30) recommande que les participants au marché

[4] Voir le rapport intitulé *Recommandations pour les systèmes de règlements de titres* du Groupe de travail mixte sur les systèmes de règlement de titres du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et du Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, novembre 2001, à la recommandation 2 : *Confirmation des opérations*.

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
court et moyen termes. Un des intervenants ajoute que les coûts supplémentaires potentiels pourraient ne pas être soutenables, du point de vue des frais ou de la réduction des risques. L'autre intervenant recommande aussi de modifier le règlement pour exiger l'appariement à 12 h 00 (midi) le lendemain de l'opération, car il est plus réaliste et réalisable de s'en tenir à cette heure limite. Un autre intervenant avance qu'il serait préférable de mettre en œuvre les cibles transitoires initiales le lendemain de l'opération, puis d'évaluer la situation du secteur avant d'aller plus loin. Un intervenant note que les autorités en valeurs mobilières devraient mesurer les conséquences de l'affirmation par les dépositaires après 19 h 30 [et avant] minuit le jour de l'opération, avant d'exiger le passage à l'appariement le jour de l'opération. Un intervenant note que le passage à l'appariement le jour de l'opération dépendrait fortement, entre autres choses, de l'adoption de normes et de protocoles de communication pour l'ensemble du secteur, de la mise en œuvre d'une technologie de négociation en temps réel et de modifications des programmes comptables des fonds (par exemple, certains participants reportent l'envoi des opérations aux courtiers car ils ne les inscrivent pas dans leurs livres comptables avant le lendemain de l'opération). Un intervenant estime que le passage d'une heure limite d'appariement fixée à midi le lendemain de l'opération à 19 h 30 ou minuit le jour de l'opération (ou même 1 h 30 le lendemain de l'opération, comme aux États-Unis) reviendrait extrêmement cher. Le personnel ou les systèmes des dépositaires devront être disponibles pour affirmer les opérations après l'heure limite de saisie, sauf s'ils disposent de processus de confirmation automatisés ou s'ils font appel à des	recommande que les participants au marché élaborent et utilisent collectivement des normes techniques et des pratiques de négociation compatibles et acceptées par le secteur pour la confirmation et l'acceptation automatisées des modalités des opérations institutionnelles le jour de l'opération5. L'accord sur les modalités de l'opération devrait intervenir dès que possible, afin que les erreurs et divergences puissent être repérées à un stade précoce du processus de règlement. Un repérage précoce contribuera à éviter les erreurs dans l'enregistrement des opérations, qui pourraient entraîner la création de registres inexacts, l'augmentation du risque de crédit, une mauvaise gestion de ce risque et l'augmentation des coûts. L'ACMC, qui a mené le projet du traitement direct au Canada, est très en faveur de l'appariement le jour de l'opération. Elle note que, selon les recherches, le Canada est en retard sur les États-Unis pour ce qui est de l'appariement rapide des opérations institutionnelles6. L'appariement des opérations institutionnelles le jour de l'opération permettra au marché canadien d'évoluer en parallèle avec le marché américain sur les projets clés en matière de traitement direct et, lorsque le moment sera venu, de passer au règlement le lendemain de l'opération. S'il ne passe pas à l'appariement le jour de l'opération, le Canada risque d'être vulnérable aux forces de la concurrence internationale et pourrait ne pas rattraper son retard sur les États-Unis dans le domaine du traitement des opérations institutionnelles. Un processus d'appariement plus efficace pourrait offrir les avantages suivants à toutes les branches du secteur : • Les conseillers inscrits et les autres gestionnaires institutionnels pourraient

[5] Voir le rapport du Groupe des trente intitulé *Global Clearing and Settlement: A Plan of Action*, 23 janvier 2003, à la recommandation 5 : *Automate and Standardize Institutional Trade Matching*.

[6] Voir notamment les études suivantes : Charles River Associates, *Free Riding, Under-investment and Competition: The Economic Case for Canada to Move to T+1: Executive Summary*, 10 novembre 2000; Cap Gemini Ernst and Young, *STP/T+1 Value Proposition Survey*, 15 octobre 2002; Capital Markets Company (Capco), *Assessment of Canada's STP/T+1 Readiness and a Comparison of Canada's vs. United States' T+1 Readiness—STP/T+1 Readiness Assessment Report for Canada*, 12 juillet 2004. Cette études sont disponibles sur le site Web de l'ACMC : www.ccma-acmc.ca.

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
fournisseurs de services d'appariement.	se concentrer sur la croissance et le rendement des entreprises car ils disposeraient de données à jour et exactes sur l'ensemble du processus de placement. • Les courtiers inscrits pourraient jouir d'une baisse de leurs coûts d'exploitation (par exemple, moins d'erreurs, moins de ressaisie) et d'une amélioration des services pour les clients. • Les dépositaires pourraient avoir moins besoin d'intervenir dans les opérations et se concentrer sur la fourniture de services à valeur ajoutée aux clients. • Dans l'ensemble, l'appariement des opérations institutionnelles le jour de l'opération pourrait donner une impulsion aux autres projets en matière de traitement direct, réduira les coûts de traitement, les risques opérationnels et le risque de règlement, protégera la liquidité de nos marchés et améliorera la compétitivité internationale des marchés des capitaux du Canada En réponse au commentaire sur l'incidence que l'appariement le même jour pourrait avoir sur les pratiques comptables des fonds, nous sommes d'avis que les processus d'appariement des opérations institutionnelles et les pratiques comptables des fonds sont des questions qu'ils convient de traiter séparément, bien qu'elles soient liées. Une opération exécutée par un courtier qui donne lieu à la transmission d'un avis d'exécution à un gestionnaire institutionnel nécessite également l'accomplissement des autres étapes de l'appariement dès que possible en vertu du Règlement 24-101. L'opération et l'avis d'exécution peuvent également entraîner l'obligation pour le fonds d'investissement de tenir compte de l'achat ou de la vente dans le calcul quotidien de sa valeur liquidative, mais cette obligation n'est pas prévue par les dispositions du Règlement 24-101.
Question 8 – L'appariement des opérations institutionnelles est-il réalisable dans les proportions prévues par les dispositions transitoires de la partie 10 du règlement? Veuillez motiver votre réponse.	

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
Onze intervenants sont d'Avis que les pourcentages prévus à la partie 10 du Règlement 24-101 ne sont pas réalisables, notamment pour les raisons suivantes : • Bien que la première transition à 70 % d'opérations appariées avant midi le lendemain de l'opération soit raisonnable, les autres pourcentages de transition sont sensiblement différents et seraient difficiles à atteindre. • Il sera très difficile de réaliser des changements significatifs en mettant en œuvre des modifications des processus et systèmes internes par étapes de six mois consécutives. • L'amélioration progressive de l'appariement des opérations institutionnelles demandera avant tout que les courtiers adoptent des processus de saisie en temps (virtuellement) réel par opposition à la saisie de lots, ce qui prendra au moins six mois à réaliser. • L'utilisation de techniques de négociation fondées sur l'établissement du cours moyen pondéré sur la valeur ou sur une meilleure gestion des ordres d'exécution ou, encore, l'utilisation d'autres techniques de négociation empêche, dans bon nombre de cas, la communication des données de l'opération en cours de journée. • Toute entrée d'opération après l'heure limite est automatiquement enregistrée le jour suivant (le lendemain de l'opération par exemple).	Voir nos réponses à la question 7, ci-dessus. Nous estimons que les délais révisés et les nouvelles périodes de mise en œuvre progressive répondront à ces préoccupations.
Un intervenant soutient que le seuil d'appariement le jour de l'opération devrait être fixé à 90 % et non à 98 %, car ce dernier chiffre est trop élevé et impose un fardeau injustifié au secteur, compte tenu de la concentration qui caractérise les opérations institutionnelles sur les marchés des capitaux canadiens et de la rentabilité de l'appariement des opérations institutionnelles en l'absence d'un passage au règlement le lendemain de l'opération. Un autre intervenant nous recommande de préciser un taux de 98 % de saisie ou de	Nous avons fixé le dernier seuil pour la déclaration des anomalies à 95 % d'opérations LCP/RCP appariées à la fin du jour de l'opération. Ce seuil entrera en vigueur le 1er janvier 2010.

Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
déclaration des opérations par le courtier auprès de la chambre de compensation réglementée et un taux d'affirmation des opérations distinct pour le dépositaire, compte tenu que, le processus actuel est, dans l'ensemble, séquentiel. Les ACVM pourraient aussi envisager de réduire le taux d'appariement à 95 %. Un autre intervenant note que le taux d'appariement de 98 % est peut-être réalisable, mais qu'il ne le sera probablement pas en l'absence d'une accélération du passage au règlement le lendemain de l'opération au niveau international.	

RÈGLEMENT 24-101 SUR L'APPARIEMENT ET LE RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 8°, 9.1°, 11°, 26°, 32° et 34° et a. 333)

PARTIE 1 DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1.1. Définitions

Dans le présent règlement, on entend par :

« chambre de compensation » : les entités suivantes :

a) en Ontario, une agence de compensation reconnue par l'autorité en valeurs mobilières en vertu de l'article 21.2 de la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario;

b) au Québec, une chambre de compensation de valeurs mobilières autorisée par l'autorité en valeurs mobilières;

c) dans tous les autres territoires, une entité qui exerce l'activité de chambre de compensation dans le territoire;

« convention d'appariement » : une convention écrite intervenue entre les parties à l'appariement et fixant leurs rôles et responsabilités relativement à l'appariement des opérations exécutées avec un investisseur institutionnel ou pour son compte, notamment toute disposition en vertu de laquelle les parties à l'appariement conviennent d'établir, de conserver et d'appliquer des politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement dès que possible après l'exécution des opérations;

« déclaration relative à l'appariement » : une déclaration écrite signée en vertu de laquelle une partie à l'appariement confirme qu'elle a établi, conserve et applique des politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement dès que possible après l'exécution des opérations exécutées avec un investisseur institutionnel ou pour son compte;

« dépositaire » : la personne qui détient un titre pour le compte d'une autre personne en vertu d'une convention de garde ou de toute autre entente de garde;

« deuxième jour après l'opération » : le deuxième jour ouvrable suivant celui où une opération est exécutée;

« fournisseur de services d'appariement » : une personne qui fournit des installations d'appariement centralisées, à l'exclusion de toute chambre de compensation;

« investisseur institutionnel » : un investisseur auquel un courtier a accordé des privilèges de négociation en mode livraison contre paiement ou réception contre paiement;

« jour de l'opération » : le jour où une opération est exécutée;

« lendemain de l'opération » : le jour ouvrable suivant celui où une opération est exécutée;

« marché » : un marché au sens de la Norme canadienne 21-101, Le fonctionnement du marché;

« opération LCP/RCP » : l'opération qui réunit les conditions suivantes :

a) elle est exécutée dans un compte de négociation qui permet de faire le règlement en mode livraison contre paiement ou réception contre paiement au moyen des installations d'une chambre de compensation;

b) elle est réglée pour le compte du client par un dépositaire autre que le courtier qui a exécuté l'opération;

« partie à l'appariement » : relativement à une opération exécutée avec un investisseur institutionnel ou pour son compte, les personnes suivantes :

a) tout conseiller inscrit agissant pour l'investisseur institutionnel;

b) l'investisseur institutionnel, si aucun conseiller inscrit n'agit pour celui-ci;

c) tout courtier inscrit qui exécute ou compense l'opération;

d) tout dépositaire de l'investisseur institutionnel qui règle l'opération;

« troisième jour après l'opération » : le troisième jour ouvrable suivant celui où une opération est exécutée.

1.2. Interprétation — appariement des opérations et heure normale de l'Est

1) Dans le présent règlement, l'appariement est le processus suivant :

a) la déclaration, la vérification, la confirmation et l'affirmation des modalités et des instructions de règlement d'une opération LCP/RCP exécutée ainsi que l'accord des parties à l'appariement à leur égard;

b) la déclaration des modalités appariées et des instructions de règlement à une chambre de compensation, sauf si le processus est exécuté au moyen des installations d'une chambre de compensation.

2) Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

a) toute indication de l'heure correspond à l'heure de l'Est;

b) toute indication du jour correspond à la période de vingt-quatre heures allant de minuit à minuit, heure de l'Est.

PARTIE 2 CHAMP D'APPLICATION

2.1. Le présent règlement ne s'applique pas aux opérations suivantes :

a) toute opération sur un titre d'un émetteur qui n'a pas encore été émis ou au sujet duquel un prospectus doit être envoyé ou transmis au souscripteur ou à l'acquéreur en vertu de la législation en valeurs mobilières;

b) toute opération exécutée avec l'émetteur sur ses propres titres;

c) toute opération effectuée dans le cadre d'une offre publique d'achat ou de rachat, une fusion, une réorganisation, un arrangement ou une opération analogue;

d) toute opération exécutée conformément aux conditions de conversion, d'échange ou d'exercice d'un titre émis antérieurement par l'émetteur;

e) toute opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres ou toute opération de financement analogue;

f) toute opération visée par le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif;

g) toute opération qui doit être réglée à l'étranger;

h) toute opération sur une option, un contrat à terme ou un dérivé analogue;

i) toute opération sur un billet à ordre, un papier commercial ou un autre titre de créance à court terme similaire négociable qui serait normalement réglée au Canada le jour de l'opération.

PARTIE 3 OBLIGATIONS D'APPARIEMENT DES OPÉRATIONS

3.1. Heure limite d'appariement des opérations applicables au courtier inscrit

1) Le courtier inscrit ne peut exécuter d'opérations LCP/RCP avec un investisseur institutionnel ou pour son compte que s'il a établi, conserve et applique des politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement dès que possible après son exécution, mais au plus tard à la fin du jour de l'opération.

2) Malgré le paragraphe 1, le courtier peut adapter ses politiques et procédures pour apparier au plus tard à la fin de la journée, le lendemain de l'opération, toute opération LCP/RCP qui découle d'un ordre d'achat ou de vente de titres donné par un investisseur institutionnel dont les décisions de placement sont habituellement prises dans une région située hors de l'hémisphère occidental et communiquées depuis celle-ci.

3.2. Obligations de documentation du courtier avant une opération LCP/RCP

Le courtier inscrit ne peut ouvrir de compte en vue d'exécuter une opération LCP/RCP pour un investisseur institutionnel, ni accepter l'ordre d'exécuter une opération LCP/RCP pour le compte d'un investisseur institutionnel, que si chaque partie à l'appariement remplit l'une des conditions suivantes :

a) elle a conclu une convention d'appariement avec le courtier;

b) elle a fourni au courtier une déclaration relative à l'appariement.

3.3. Heure limite d'appariement des opérations applicables au conseiller inscrit

1) Le conseiller inscrit ne peut donner à un courtier l'ordre d'exécuter une opération LCP/RCP pour le compte d'un investisseur institutionnel que s'il a établi, conserve et applique des politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement dès que possible après son exécution, mais au plus tard à la fin du jour de l'opération.

2) Malgré le paragraphe 1, le conseiller peut adapter ses politiques et procédures pour apparier au plus tard à la fin de la journée, le lendemain de l'opération, toute opération LCP/RCP qui découle d'un ordre d'achat ou de vente de titres donné par un investisseur institutionnel dont les décisions de placement sont habituellement prises dans une région située hors de l'hémisphère occidental et communiquées depuis celle-ci.

3.4. Obligations de documentation du conseiller avant une opération LCP/RCP

Le conseiller inscrit ne peut ouvrir de compte en vue d'exécuter une opération LCP/RCP pour un investisseur institutionnel, ni donner à un courtier l'ordre d'exécuter une opération LCP/RCP pour le compte d'un investisseur institutionnel, que si chaque partie à l'appariement remplit l'une des conditions suivantes :

a) elle a conclu une convention d'appariement avec le conseiller;

b) elle a fourni au conseiller une déclaration relative à l'appariement.

PARTIE 4 OBLIGATIONS DE DÉCLARATION APPLICABLES À LA PERSONNE INSCRITE

4.1. La personne inscrite transmet le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1 à l'autorité en valeurs mobilières au plus tard 45 jours après la fin du trimestre civil dans les cas suivants :

a) moins de 95 % des opérations LCP/RCP exécutées par elle ou pour son compte au cours du trimestre ont été appariées avant l'heure limite prévue à la partie 3;

b) les opérations LCP/RCP exécutées par elle ou pour son compte au cours du trimestre qui ont été appariées avant l'heure limite prévue à la partie 3 représentent moins de 95 % de la valeur globale des titres achetés et vendus dans ces opérations.

PARTIE 5 OBLIGATIONS DE DÉCLARATION APPLICABLES À LA CHAMBRE DE COMPENSATION

5.1. La chambre de compensation par l'entremise de laquelle les opérations visées par le présent règlement sont compensées et réglées transmet le rapport prévu à l'Annexe 24-101A2 à l'autorité en valeurs mobilières au plus tard 30 jours après la fin du trimestre civil.

PARTIE 6 OBLIGATIONS APPLICABLES AU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

6.1. Déclaration initiale

1) Une personne ne peut exercer l'activité de fournisseur de services d'appariement que si elle remplit les conditions suivantes :

a) elle a transmis l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3 à l'autorité en valeurs mobilières;

b) elle a attendu l'expiration d'un délai de 90 jours après avoir transmis l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3 pour commencer son activité.

2) Au cours du délai de 90 jours prévu au paragraphe 1, la personne qui a transmis l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3 avise immédiatement par écrit l'autorité en valeurs mobilières de tout changement significatif dans l'information fournie dans cet avis en lui transmettant une modification conformément à cette annexe.

6.2. Changements prévus dans l'exploitation

Au moins 45 jours avant de mettre en œuvre un changement significatif sur un élément de l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3, le fournisseur de services d'appariement transmet une modification de cet avis conformément à cette annexe.

6.3. Cessation d'activité du fournisseur de services d'appariement

1) Le fournisseur de services d'appariement qui entend cesser son activité d'appariement transmet l'avis prévu à l'Annexe 24-101A4 à l'autorité en valeurs mobilières au moins 30 jours avant la cessation de son activité.

2) Le fournisseur de services d'appariement qui cesse son activité involontairement transmet l'avis prévu à l'Annexe 24-101A4 dès que possible après la cessation de son activité.

6.4. Obligations permanentes de déclaration et de tenue des dossiers

1) Le fournisseur de services d'appariement transmet le rapport prévu à l'Annexe 24-101A5 à l'autorité en valeurs mobilières au plus tard 30 jours après la fin du trimestre civil.

2) Le fournisseur de services d'appariement tient les dossiers nécessaires pour rendre compte de son activité.

6.5. Obligations relatives aux systèmes

Le fournisseur de services d'appariement a, en ce qui concerne ses systèmes de base servant à l'appariement des opérations, les obligations suivantes :

a) conformément à la pratique commerciale prudente, à une fréquence raisonnable, et au moins une fois par année :

i) effectuer des estimations raisonnables de la capacité actuelle et future;

ii) soumettre les systèmes à des tests avec charge élevée pour déterminer leur capacité de traiter les opérations de manière exacte, rapide et efficace;

iii) mettre en œuvre des procédures raisonnables pour réviser et tenir à jour la méthode d'essai de ces systèmes;

iv) examiner la vulnérabilité de ces systèmes et des opérations informatiques du centre de données face aux menaces informatiques provenant tant de l'interne que de l'externe, y compris les infractions à la sécurité, les risques matériels et les catastrophes naturelles;

v) mettre à jour des plans raisonnables de secours et de continuité des activités;

b) une fois par année, faire effectuer un examen indépendant des objectifs déclarés de contrôle interne de ces systèmes et faire établir un rapport écrit, conformément aux normes de vérification généralement reconnues;

c) aviser rapidement l'autorité en valeurs mobilières de toute panne importante des systèmes.

PARTIE 7 RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS

7.1. Règlement des opérations par le courtier inscrit

1) Le courtier inscrit ne peut exécuter d'opération que s'il a établi, conserve et applique des politiques et des procédures conçues pour en faciliter le règlement au plus tard à la date de règlement standard prévue par un OAR ou le marché visé pour le type de titre faisant l'objet de l'opération.

2) Le paragraphe 1 ne s'applique pas à l'opération dont les modalités de règlement ont été expressément convenues par les parties à l'opération au moment de l'exécution ou avant.

PARTIE 8 OBLIGATIONS DES ORGANISMES D'AUTORÉGLEMENTATION ET DES AUTRES ENTITÉS

8.1. La chambre de compensation et le fournisseur de services d'appariement se dotent de règles, de textes ou de procédures conformes aux parties 3 et 7.

8.2. Une disposition du présent règlement ne s'applique pas au membre d'un OAR qui se conforme aux règles ou aux textes de l'OAR portant sur le même sujet qui ont été publiés par celui-ci et qui ont été approuvés ou n'ont pas été rejetés par l'autorité en valeurs mobilières ou auxquels celle-ci ne s'oppose pas.

PARTIE 9 DISPENSE

9.1. Dispense

1) L'agent responsable ou l'autorité en valeurs mobilières peut accorder une dispense de l'application de tout ou partie du présent règlement, sous réserve des conditions ou restrictions auxquelles la dispense peut être subordonnée.

2) Malgré le paragraphe 1, en Ontario, seul l'agent responsable peut accorder une telle dispense.

3) Sauf en Ontario, la dispense prévue au paragraphe 1 est accordée conformément à la loi visée à l'Annexe B de la Norme canadienne 14-101, Définitions, vis-à-vis du nom du territoire intéressé.

PARTIE 10 DATES D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DISPOSITIONS TRANSITOIRES

10.1. Dates d'entrée en vigueur

1) Sous réserve des paragraphes 2 et 3, le présent règlement entre en vigueur le 1er avril 2007.

2) Les dispositions suivantes entrent en vigueur le 1er octobre 2007 :

a) l'article 3.2;

b) l'article 3.4;

c) la partie 4;

d) la partie 6.

3) Malgré le sous-paragraphe *d* du paragraphe 2, en Ontario, la partie 6 entre en vigueur à la plus éloignée des dates suivantes :

a) le 1er octobre 2007;

b) la date d'entrée en vigueur du *Rule 24-501 — Designation as Market Participant*.

10.2. Dispositions transitoires

1) La mention de « la fin du jour de l'opération » au paragraphe 1 des articles 3.1 et 3.3 est remplacée par « 12 h 00 (midi) le lendemain de l'opération », si l'opération est exécutée avant le 1er juillet 2008.

2) La mention de « la fin de la journée, le lendemain de l'opération » au paragraphe 2 des articles 3.1 et 3.3 est remplacée par « 12 h 00 (midi) le deuxième jour après l'opération », si l'opération est exécutée avant le 1er juillet 2008.

3) La mention de « 95 % » aux paragraphes *a* et *b* de l'article 4.1 est remplacée par :

a) « 80 % » pour les opérations exécutées après le 30 septembre 2007, mais avant le 1er janvier 2008;

b) « 90 % » pour les opérations exécutées après le 31 décembre 2007, mais avant le 1er juillet 2008;

c) « 70 % » pour les opérations exécutées après le 30 juin 2008, mais avant le 1er janvier 2009;

d) « 80 % » pour les opérations exécutées après le 31 décembre 2008, mais avant le 1er juillet 2009;

e) « 90 % » pour les opérations exécutées après le 30 juin 2009, mais avant le 1er janvier 2010.

4) La personne qui remplit les conditions suivantes n'est pas tenue de se conformer à l'article 6.1 :

a) elle exerce déjà l'activité de fournisseur de services d'appariement à la date d'entrée en vigueur de la partie 6;

b) elle transmet l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3 à l'autorité en valeurs mobilières dans un délai de 45 jours à compter de la date d'entrée en vigueur de la partie 6.

ANNEXE 24-101A1

RAPPORT DE LA PERSONNE INSCRITE SUR LES ANOMALIES DE DÉCLARATION ET D'APPARIEMENT DES OPÉRATIONS LCP/RCP

TRIMESTRE CIVIL VISÉ

Du _____ au _____

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE INSCRITE

1. Nom complet, en indiquant dans le cas d'un propriétaire unique, le nom de famille, le prénom et le second prénom :

2. Nom sous lequel l'activité est exercée, s'il est différent de celui indiqué à la rubrique 1 :

3. Adresse de l'établissement principal :

4. Adresse postale, si elle est différente de l'adresse de l'établissement principal :

5. Type d'activité : O courtier O conseiller

6. Catégorie d'inscription :

7. a) Numéro BDNI :

   b) IDUC, si la personne est adhérente d'une chambre de compensation :

8. Nom de la personne-ressource :

   Numéro de téléphone :

   Adresse électronique :

INSTRUCTIONS

Transmettre ce rapport, pour les opérations LCP/RCP sur titres de participation et de créance, avec les Annexes A, B et C, conformément à l'article 4.1 du règlement, dans les 45 jours de la fin du trimestre civil visé, dans les cas suivants :

a) moins de 95 % des opérations LCP/RCP sur titres de participation ou de créance, ou les deux, exécutées par la personne inscrite ou pour son compte au cours du trimestre ont été appariées avant l'heure limite** prévue à la partie 3 du règlement;*

*b) les opérations LCP/RCP sur titres de participation ou de créance, ou les deux, exécutées par la personne inscrite ou pour son compte au cours du trimestre qui ont été appariées avant l'heure limite** prévue à la partie 3 représentent moins de 95 %* de la valeur globale des titres achetés et vendus dans ces opérations.*

Dispositions transitoires

* Pour les opérations LCP/RCP exécutées pendant une période de transition après l'entrée en vigueur du règlement, mais avant le 1er janvier 2010, ce pourcentage varie en fonction de la date de l'exécution. Se reporter au paragraphe 3 de l'article 10.2 du règlement.

** L'heure limite prévue à la partie 3 du règlement est 23 h 59 le jour de l'opération ou le lendemain de l'opération, selon le cas. Pour les opérations LCP/RCP exécutées pendant une période de transition après l'entrée en vigueur du règlement, mais avant le 1er juillet 2008, l'heure limite, qui entre en vigueur progressivement, est 12 h 00 (midi) le lendemain de l'opération ou le deuxième jour après l'opération, selon le cas. Se reporter aux paragraphes 1 et 2 de l'article 10.2 du règlement.

ANNEXES

Annexe A – Statistiques des opérations LCP/RCP au cours du trimestre

Remplir les tableaux 1 et 2 ci-après pour chaque trimestre civil.

1) Opérations LCP/RCP sur titres de participation

Saisies dans le système de CDS avant l'heure limite (réservé à l'usage des courtiers)				Appariées avant l'heure limite			
Nombre	**%**	**Valeur**	**%**	**Nombre**	**%**	**Valeur**	**%**

2) Opérations LCP/RCP sur titres de créance

Saisies dans le système de CDS avant l'heure limite (réservé à l'usage des courtiers)				Appariées avant l'heure limite			
Nombre	**%**	**Valeur**	**%**	**Nombre**	**%**	**Valeur**	**%**

Annexe B – Raisons du non-respect

Décrire les circonstances ou les causes qui ont empêché d'atteindre le pourcentage prévu d'opérations LCP/RCP sur titres de participation ou de créance appariées avant l'heure limite la plus éloignée prévue à la partie 3 du règlement, que le responsable soit la personne inscrite, une autre partie à l'appariement ou un fournisseur de services. En l'absence d'information suffisante pour établir les pourcentages, en indiquer les raisons. Se reporter également à l'Instruction générale relative au règlement.

Annexe C – Mesures prises pour empêcher les retards

Indiquer les mesures prises pour empêcher les retards dans la déclaration et l'appariement des opérations LCP/RCP sur titres de participation ou de créance à l'avenir. Indiquer la date à laquelle ces mesures doivent être mises en œuvre. Il peut s'agir de mesures internes consistant par exemple à mettre en œuvre un nouveau système ou une nouvelle procédure, ou de mesures tournées vers l'extérieur comme la tenue d'une réunion avec une partie à l'appariement en vue de déterminer les mesures que celle-ci devrait prendre. En l'absence d'information suffisante pour établir les pourcentages, indiquer les mesures prises pour obtenir l'information. Se reporter également à l'Instruction générale relative au règlement.

ATTESTATION DE LA PERSONNE INSCRITE

Le soussigné atteste que l'information fournie dans le présent rapport au nom de la personne inscrite est exacte.

FAIT à _____ le _____ 20_____

_____

(Nom de la personne inscrite en caractères d'imprimerie)

_____

(Nom de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé en caractères d'imprimerie)

_____

(Signature de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé)

_____

(Titre officiel en caractères d'imprimerie)

ANNEXE 24-101A2

RAPPORT D'ACTIVITÉ TRIMESTRIEL DE LA CHAMBRE DE COMPENSATION SUR LA DÉCLARATION ET L'APPARIEMENT DES OPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES

TRIMESTRE CIVIL VISÉ

Du _____ au _____

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DE LA CHAMBRE DE COMPENSATION

1. Nom complet :

2. Nom sous lequel l'activité est exercée, s'il est différent de celui indiqué à la rubrique 1 :

3. Adresse de l'établissement principal :

4. Adresse postale, si elle est différente de l'adresse de l'établissement principal :

5. Nom de la personne-ressource :

   Numéro de téléphone :

   Adresse électronique

INSTRUCTIONS

Transmettre ce rapport avec toutes les annexes conformément à l'article 5.1 du règlement, dans les 30 jours de la fin du trimestre civil visé.

Fournir les annexes dans un fichier électronique en format « CSV », c'est-à-dire séparateur « point-virgule », par exemple le format produit par le programme Excel de Microsoft.

ANNEXES

1. RAPPORTS SUR LES DONNÉES

Annexe A – Statistiques globales sur les opérations appariées

Dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous, donner pour chaque mois du trimestre l'information relative aux opérations de clients. Ces deux tableaux peuvent être intégrés dans un seul rapport. Fournir séparément l'information globale pour les opérations déclarées ou saisies dans le système comme appariées par un fournisseur de services d'appariement.

Mois/année : _____ (MMM/AAAA)

Tableau 1 – Opérations sur titres de participation

	Opérations saisies dans le système de la chambre de compensation par les courtiers				Opérations appariées dans le système de la chambre de compensation par les dépositaires			
	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur
Jour de l'op.								
Lendemain de l'op.								
2e jour après l'op.								
3e jour après l'op.								
+ de 3 jours								
Total								

Tableau 2 – Opérations sur titres de créance

	Opérations saisies dans le système de la chambre de compensation par les courtiers				Opérations appariées dans le système de la chambre de compensation par les dépositaires			
	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur
Jour de l'op.								
Lendemain de l'op.								
2e jour après l'op.								
3e jour après l'op.								
+ de 3 jours								
Total								

Légende

« Nombre » : le nombre total d'opérations exécutées au cours du mois;

« Valeur » : la valeur totale des opérations, soit les achats et les ventes, exécutées au cours du mois.

Annexe B – Statistiques individuelles sur les opérations appariées

Dans le format ci-dessous, indiquer pour chaque adhérent de la chambre de compensation le pourcentage d'opérations de clients saisies et appariées par l'adhérent avant l'heure limite prévue à la partie 3 du règlement au cours du trimestre. Les pourcentages indiqués doivent être fonction tant du nombre d'opérations de clients appariées avant l'heure limite que de la valeur globale des titres achetés et vendus dans ces opérations.

	Pourcentage d'opérations appariées avant l'heure limite			
	Opérations sur titres de participation		Opérations sur titres de créance	
Adhérent	En nombre d'opérations	En valeur	En nombre d'opérations	En valeur

ATTESTATION DE LA CHAMBRE DE COMPENSATION

Le soussigné atteste que l'information fournie dans le présent rapport au nom de la chambre de compensation est exacte.

FAIT à _____ le _____ 20_____

_____

(Nom de la chambre de compensation en caractères d'imprimerie)

_____

(Nom de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé en caractères d'imprimerie)

_____

(Signature de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé)

_____

(Titre officiel en caractères d'imprimerie)

ANNEXE 24-101A3
AVIS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

INFORMATION RELATIVE À LA DATE DE COMMENCEMENT D'ACTIVITÉ

Date de commencement de l'activité : _____ (JJ/MMM/AAAA)

TYPE D'INFORMATION : O AVIS INITIAL O MODIFICATION

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

1. Nom complet :

2. Nom sous lequel l'activité est exercée, s'il est différent de celui indiqué à la rubrique 1 :

3. Adresse de l'établissement principal :

4. Adresse postale, si elle est différente de l'adresse de l'établissement principal :

5. Nom de la personne-ressource :

   Numéro de téléphone :

   Adresse électronique :

6. Conseiller juridique :

   Nom du cabinet :

   Numéro de téléphone :

   Adresse électronique :

INFORMATION GÉNÉRALE

7. Adresse du site Web :

8. Date de clôture de l'exercice : _____ (JJ/MMM/AAAA)

9. Indiquer la forme juridique de la société, par exemple, société par actions, société en commandite ou société en nom collectif, ainsi que la date et le territoire de constitution :

   Forme juridique : O Société par actions O Société de personnes

   O Autre (préciser)

   a) Date de constitution : _____ (JJ/MMM/AAAA)

   b) Territoire et mode de constitution :

10. Indiquer les types de titres généraux dont le fournisseur de services d'appariement reçoit et traite ou recevra et traitera les données en vue de la transmission des opérations appariées à une chambre de compensation, par exemple, titres de participation ou de créance canadiens cotés, titres de participation ou de créance étrangers cotés, titres de participation ou de créance hors cote.

INSTRUCTIONS

Transmettre l'avis avec toutes les annexes conformément à l'article 6.1 ou au paragraphe 4 de l'article 10.2 du règlement.

Sur chacune des annexes, inscrire le nom du fournisseur de services d'appariement, la date de transmission de l'annexe et la date à laquelle l'information est arrêtée si elle est différente de la date de transmission. Si une annexe est sans application, fournir à la place une explication des raisons. Si l'information à fournir en vertu d'une annexe est identique à celle qui est fournie en vertu d'une autre annexe déposée ou transmise conformément à la Norme canadienne 21-101, Le fonctionnement du marché, il suffit d'en joindre un exemplaire en indiquant dans l'annexe où l'information se trouve dans l'autre annexe.

Le fournisseur de services d'appariement qui transmet, conformément au paragraphe 2 de l'article 6.1 ou à l'article 6.2 du règlement, une modification du présent avis concernant l'une de ses annexes doit fournir une description de la modification et transmettre une annexe à jour. Le fournisseur de services d'appariement qui transmet le présent avis conformément au paragraphe 4 de l'article 10.2 du règlement doit simplement indiquer au début, sous la rubrique « Information relative à la date de commencement », qu'il exerçait déjà l'activité de fournisseur de services d'appariement dans le territoire pertinent à la date d'entrée en vigueur de la partie 6 du règlement.

ANNEXES

1. GOUVERNANCE

Annexe A – Documents constitutifs

Fournir un exemplaire des documents constitutifs, notamment des statuts et autres textes similaires, avec toutes leurs modifications successives.

Annexe B – Propriété

Fournir la liste des personnes qui possèdent 10 % ou plus des titres avec droit de vote du fournisseur de services d'appariement ou qui, directement ou indirectement, par convention ou autrement, peuvent exercer un contrôle sur la direction de celui-ci. Donner leur nom et leur adresse et joindre un exemplaire de la convention ou, en l'absence de convention écrite, décrire brièvement la convention ou le fondement leur permettant d'exercer un contrôle.

Annexe C – Responsables

Fournir la liste des associés, dirigeants, administrateurs ou personnes exerçant des fonctions semblables qui sont en poste pendant l'année civile en cours ou l'ont été pendant l'année civile précédente, en indiquant pour chacun d'eux les éléments suivants :

1. nom;

2. titre;

3. dates du début et de la fin des fonctions actuelles et durée totale des fonctions;

4. type d'activité principale et employeur actuel;

5. type d'activité principale exercée au cours des cinq dernières années, si elle diffère de celle décrite à la rubrique 4;

6. le fait que la personne est considérée ou non comme administrateur indépendant.

Annexe D – Structure organisationnelle

Fournir un texte ou un schéma présentant la structure organisationnelle du fournisseur de services d'appariement.

Annexe E – Entités du même groupe

Donner l'information suivante sur chaque personne du même groupe que le fournisseur de services d'appariement :

1. nom et adresse;

2. forme juridique, par exemple, association, société par actions, société de personnes;

3. territoire de constitution et loi constitutive;

4. date de constitution dans la forme actuelle;

5. brève description de la nature et de la portée de l'affiliation ou du contrat ou de toute autre convention avec le fournisseur de services d'appariement;

6. brève description de l'activité ou des fonctions;

7. une brève description des raisons de la fin de la relation, lorsqu'une personne a cessé de faire partie du même groupe que le fournisseur de services d'appariement ou d'être partie à un contrat ou à toute autre convention portant sur le fonctionnement du fournisseur de services d'appariement au cours de l'exercice précédent.

2. VIABILITÉ FINANCIÈRE

Annexe F – États financiers vérifiés

Fournir les états financiers vérifiés du fournisseur de services d'appariement pour le dernier exercice, accompagnés d'un rapport établi par un vérificateur indépendant.

3. DROITS

Annexe G – Barème des droits

Fournir le barème des droits et autres frais imposés ou à imposer par le fournisseur de services d'appariement pour ses services, notamment le coût d'établissement de la connexion avec ses systèmes.

4. ACCÈS

Annexe H – Utilisateurs

Fournir la liste complète des utilisateurs ou abonnés auxquels le fournisseur de services d'appariement offre ou se propose d'offrir ses services, en indiquant le ou les types d'activités exercées par chacun d'eux, par exemple, dépositaire, courtier, conseiller ou autre.

Le cas échéant, indiquer le nom de chaque utilisateur ou abonné à qui l'accès aux services offerts par le fournisseur de services d'appariement a été interdit ou restreint au cours du dernier exercice ainsi que les raisons de cette décision.

Annexe I – Contrat d'utilisation

Fournir un exemplaire de tout modèle de contrat d'abonnement des utilisateurs ou abonnés aux services du fournisseur de services d'appariement.

5. SYSTÈMES ET FONCTIONNEMENT

Annexe J – Description des systèmes

Décrire le mode de fonctionnement des systèmes du fournisseur de services d'appariement, notamment les systèmes de collecte et de traitement des données sur l'exécution des modalités et des instructions de règlement aux fins d'appariement des opérations. Cette description doit comprendre les éléments suivants :

1. les heures de fonctionnement des systèmes, y compris la communication avec une chambre de compensation;

2. l'endroit où les systèmes sont exploités, par exemple, les pays et villes où se trouvent les ordinateurs principaux et de secours;

3. une brève description de chaque service ou fonction exécuté par le fournisseur de services d'appariement.

6. CONFORMITÉ DES SYSTÈMES

Annexe K – Sécurité

Fournir une brève description des processus et procédures mis en œuvre par le fournisseur de services d'appariement pour assurer la sécurité de tout système utilisé pour offrir ses services.

Annexe L – Planification et mesure de la capacité

1. Fournir une brève description des techniques de planification de la capacité ou de mesure du rendement et des méthodes d'essai des systèmes et d'essai avec charge élevée.

2. Fournir une brève description des méthodes d'essai avec les utilisateurs ou les abonnés. Indiquer notamment le moment et la portée des essais.

Annexe M – Continuité des activités

Fournir une brève description des plans de secours et de continuité des activités en cas de catastrophe.

Annexe N – Pannes importantes des systèmes

Fournir une brève description des politiques et procédures permettant de signaler aux autorités en valeurs mobilières les pannes importantes des systèmes. Les pannes de systèmes importantes sont notamment les incidents graves qui entraînent l'interruption de l'appariement des opérations pendant plus de trente minutes pendant les heures normales de fonctionnement.

Annexe O – Vérification indépendante des systèmes

1. Décrire brièvement les mesures prises pour exécuter une vérification annuelle indépendante des systèmes.

2. Le cas échéant, fournir un exemplaire du dernier rapport de vérification externe des systèmes.

7. INTEROPÉRABILITÉ

Annexe P – Conventions d'interopérabilité

Fournir la liste complète des autres fournisseurs de services d'appariement avec lesquels le fournisseur de services d'appariement a conclu une convention d'interopérabilité. Joindre un exemplaire de chaque convention.

8. SOUS-TRAITANCE

Annexe Q – Sous-traitants

Fournir les renseignements suivants sur chaque sous-traitant avec lequel le fournisseur de services d'appariement a conclu une convention pour la prestation de ses services :

1. nom et adresse;

2. brève description des services ou fonctions;

3. brève description des plans de secours ou de continuité des activités en cas de catastrophe.

ATTESTATION DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

Le soussigné atteste que l'information fournie dans le présent avis au nom du fournisseur de services d'appariement est exacte.

FAIT à _____ le _____ 20_____

_____

(Nom du fournisseur de services d'appariement en caractères d'imprimerie)

_____

(Nom de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé en caractères d'imprimerie)

_____

(Signature de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé)

_____

(Titre officiel en caractères d'imprimerie)

ANNEXE 24-101A4
AVIS DE CESSATION D'ACTIVITÉ DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

INFORMATION RELATIVE À LA DATE DE CESSATION D'ACTIVITÉ

Type d'information : O CESSATION VOLONTAIRE

O CESSATION INVOLONTAIRE

Date de cessation de l'activité : _____ (JJ/MMM/AAAA)

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

1. Nom complet :

2. Nom sous lequel l'activité est exercée, s'il est différent de celui indiqué à la rubrique 1 :

3. Adresse de l'établissement principal :

4. Adresse postale, si elle est différente de l'adresse de l'établissement principal :

5. Conseiller juridique :

   Nom du cabinet :

   Numéro de téléphone :

   Adresse électronique :

INSTRUCTIONS

Transmettre l'avis avec toutes les annexes conformément à l'article 6.3 du règlement.

Sur chacune des annexes, inscrire le nom du fournisseur de services d'appariement, la date de transmission de l'annexe et la date à laquelle l'information est arrêtée si elle est différente de la date de transmission. Si une annexe est sans application, fournir à la place une explication des raisons.

ANNEXES

Annexe A

Indiquer les raisons de la cessation de l'activité du fournisseur de services d'appariement.

Annexe B

Fournir la liste complète des utilisateurs ou abonnés auxquels des services ont été fournis au cours des 30 jours précédant la cessation d'activité en indiquant le ou les types d'activités exercées par chacun d'eux, par exemple, dépositaire, courtier, conseiller en valeurs ou autre.

Annexe C

Fournir la liste complète des autres fournisseurs de services d'appariement auxquels le fournisseur de services d'appariement était lié par une convention d'interopérabilité avant la cessation de ses activités.

ATTESTATION DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

Le soussigné atteste que l'information fournie dans le présent avis au nom du fournisseur de services d'appariement est exacte.

FAIT à _____ le _____ 20____

_____

(Nom du fournisseur de services d'appariement en caractères d'imprimerie)

_____

(Nom de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé en caractères d'imprimerie)

_____

(Signature de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé)

_____

(Titre officiel en caractères d'imprimerie)

ANNEXE 24-101A5

RAPPORT D'ACTIVITÉ TRIMESTRIEL DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT SUR LA DÉCLARATION ET L'APPARIEMENT DES OPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES

TRIMESTRE CIVIL VISÉ

Du _____ au _____

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

1. Nom complet :

2. Nom sous lequel l'activité est exercée, s'il est différent de celui indiqué à la rubrique 1 :

3. Adresse de l'établissement principal :

4. Adresse postale, si elle est différente de l'adresse de l'établissement principal :

5. Nom de la personne-ressource :

   Numéro de téléphone :

   Adresse électronique :

INSTRUCTIONS

Transmettre ce rapport avec toutes les annexes conformément à l'article 6.4 du règlement, dans les 30 jours de la fin du trimestre civil visé.

Fournir les annexes dans un fichier électronique en format « CSV », c'est-à-dire séparateur « point-virgule », par exemple le format produit par le programme Excel de Microsoft.

Si l'information prescrite n'est pas disponible, en expliquer les raisons séparément.

ANNEXES

1. RAPPORTS SUR LES SYSTÈMES

Annexe A – Vérification externe des systèmes

Fournir un exemplaire de tout rapport établi à l'issue d'une vérification externe des systèmes de base au cours du trimestre.

Annexe B – Pannes importantes des systèmes

Fournir un bref sommaire des pannes importantes des systèmes survenues au cours du trimestre et dont le fournisseur de services d'appariement est tenu d'aviser l'autorité en valeurs mobilières en vertu du paragraphe *c* de l'article 6.5 du règlement.

2. RAPPORTS SUR LES DONNÉES

Annexe C – Statistiques globales sur les opérations appariées

Dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous, donner pour chaque mois du trimestre l'information prévue. Ces deux tableaux peuvent être intégrés dans un seul rapport.

Mois/année : _____ (MMM/AAAA)

Tableau 1 – Opérations sur titres de participation

	Opérations saisies dans le système du fournisseur de services d'appariement par des courtiers utilisateurs ou abonnés				Opérations appariées dans le système du fournisseur de services d'appariement par d'autres utilisateurs ou abonnés			
	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur
Jour de l'op.								
Lendemain de l'op.								
2e jour après l'op.								
3e jour après l'op.								
+ de 3 jours								
Total								

Tableau 2 – Opérations sur titres de créance

	Opérations saisies dans le système du fournisseur de services d'appariement par des courtiers utilisateurs ou abonnés				Opérations appariées dans le système du fournisseur de services d'appariement par d'autres utilisateurs ou abonnés			
	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur	Nombre	% du secteur	Valeur	% du secteur
Jour de l'op.								
Lendemain de l'op.								
2e jour après l'op.								
3e jour après l'op.								
+ de 3 jours								
Total								

Légende

« Nombre » : le nombre total d'opérations exécutées au cours du mois;

« Valeur » : la valeur totale des opérations, soit les achats et les ventes, exécutées au cours du mois.

Annexe D – Statistiques individuelles sur les opérations appariées

Dans le format ci-dessous, indiquer pour chaque utilisateur ou abonné le pourcentage d'opérations de clients saisies et appariées avant l'heure limite prévue à la partie 3 du règlement au cours du trimestre. Les pourcentages indiqués doivent être fonction tant du nombre d'opérations appariées avant l'heure limite que de la valeur globale des titres achetés et vendus dans ces opérations.

	Pourcentage d'opérations appariées avant l'heure limite			
	Opérations sur titres de participation		Opérations sur titres de créance	
Utilisateur/abonné	En nombre d'opérations	En valeur	En nombre d'opérations	En valeur

ATTESTATION DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

Le soussigné atteste que l'information fournie dans le présent rapport au nom du fournisseur de services d'appariement est exacte.

FAIT à _____ le _____ 20_____

_____

(Nom du fournisseur de services d'appariement en caractères d'imprimerie)

_____

(Nom de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé en caractères d'imprimerie)

_____

(Signature de l'administrateur, du dirigeant ou de l'associé)

_____

(Titre officiel en caractères d'imprimerie)

INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 24-101 SUR L'APPARIEMENT ET LE RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES

PARTIE 1 INTRODUCTION, OBJET ET DÉFINITIONS[7]

1.1. Objet

Le Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles (le « règlement ») met en place, dans la réglementation en valeurs mobilières provinciale, un cadre améliorant et accélérant le règlement des opérations, en particulier les opérations institutionnelles. L'augmentation substantielle du volume et de la valeur des opérations sur titres effectuées par des investisseurs institutionnels, tant au Canada que dans le reste du monde, met les systèmes et procédures post-marché actuels des participants au marché à rude épreuve pour ce qui est du traitement des opérations après leur exécution. De nouvelles obligations sont nécessaires pour faire face à l'augmentation des risques. Le règlement s'inscrit dans les travaux des participants aux marchés de valeurs du Canada visant à mettre en œuvre le traitement direct[8].

1.2. Explications générales concernant l'appariement, la compensation et le règlement des opérations

1) Parties à une opération institutionnelle — Une opération exécutée avec un investisseur institutionnel ou pour son compte peut faire intervenir au moins trois parties :

un conseiller inscrit ou un autre gestionnaire institutionnel qui agit pour le compte d'un investisseur institutionnel, voire souvent de plusieurs (lorsqu'il gère plusieurs comptes de clients institutionnels), et décide quels titres acheter ou vendre et comment répartir les actifs entre les comptes clients;

un courtier inscrit (qui peut être un système de négociation parallèle inscrit comme courtier) chargé de l'exécution ou de la compensation de l'opération;

une institution financière ou un courtier inscrit qui est désigné, notamment en vertu d'une convention de courtage privilégié, pour détenir les actifs de l'investisseur institutionnel et régler l'opération.

---

[7] Dans la présente instruction générale, l'acronyme « ACVM » et les pronoms « nous », « notre » et « nos » sont interchangeables et ont, de manière générale, la même signification que l'expression « Autorités canadiennes en valeurs mobilières » au sens de la Norme canadienne 14-101, Définitions.

[8] Pour en savoir plus sur les projets canadiens en matière de traitement direct, *voir l'Avis de consultation 24-401 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, Document de discussion sur le traitement direct et avis de consultation,* daté du 11 juin 2004 (supplément au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, Vol. 1, no 19, 11 juin 2004 [le « Document de discussion 24-401 »]) et *l'Avis 24-301 des ACVM, Réponses aux commentaires reçus sur le Document de discussion 24-401 sur le traitement direct, le projet de Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations, et le projet d'Instruction générale relative au Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations, daté du 11 février 2005 (*supplément au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, Vol. 2 no 6, 11 février 2005).

2) Appariement — La première étape du règlement d'une opération sur titres consiste à s'assurer que le vendeur et l'acheteur s'entendent sur les modalités de l'opération. C'est ce que l'on appelle la confirmation et l'affirmation ou l'appariement des opérations[9]. Le courtier inscrit qui exécute des opérations avec d'autres personnes ou pour leur compte est tenu de déclarer et de confirmer les modalités de chaque opération, non seulement avec la contrepartie, mais aussi avec le client pour le compte duquel il agit ou le client avec lequel il a exécuté une opération (auquel cas, le client est la contrepartie). De la même façon, le conseiller inscrit ou le gestionnaire institutionnel est tenu de déclarer les modalités de l'opération et de fournir des instructions de règlement à son dépositaire. Les parties doivent s'accorder sur les modalités de l'opération dès que possible, afin que les erreurs et divergences puissent être repérées à un stade précoce du processus de compensation et de règlement.

3) Processus d'appariement — La vérification des données est nécessaire pour réaliser l'appariement d'une opération exécutée pour le compte d'un investisseur institutionnel ou avec lui. Il y a « appariement » lorsque, après avoir vérifié les données, les parties à une opération ont rapproché les modalités de l'opération ou se sont entendues sur celles-ci. Il faut également que le dépositaire qui détient l'actif de l'investisseur institutionnel soit en mesure d'affirmer l'opération afin qu'elle puisse être compensée et réglée au moyen des installations de la chambre de compensation. L'appariement d'une opération se déroule généralement comme suit :

a) Le courtier inscrit avise le gestionnaire institutionnel que l'opération a été exécutée.

b) Le gestionnaire institutionnel indique au courtier et au(x) dépositaire(s) comment répartir les titres entre les comptes clients qu'il gère[10]. S'agissant de ce que l'on appelle les « blocs d'opérations », le courtier peut, à l'occasion, recevoir cette information du gestionnaire institutionnel uniquement en fonction du nombre de dépositaires détenant les actifs de l'investisseur institutionnel et non des véritables comptes clients gérés par le gestionnaire institutionnel.

c) Le courtier déclare et confirme les modalités de l'opération au gestionnaire institutionnel et à la chambre de compensation. De manière générale, les modalités à confirmer en vue de l'appariement, de la compensation et du règlement sont semblables à l'information à fournir dans les confirmations d'opération transmises aux clients conformément à la législation en valeurs mobilières ou aux règles d'un organisme d'autoréglementation (OAR)[11].

---

[9] Les processus et systèmes d'appariement des « opérations non institutionnelles » au Canada ont évolué avec le temps et se sont automatisés, par exemple les opérations de détail sur des titres inscrits à la cote d'une bourse, qui sont appariées ou confirmées automatiquement à la bourse, ou les opérations hors bourse entre deux adhérents d'une chambre de compensation, qui sont généralement appariées au moyen des installations de la chambre de compensation. Les opérations entre courtiers sont visées par l'article 49 du règlement 800 de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM), qui prévoit que les opérations sur titres hors bourse, y compris sur titres de créance de l'État, doivent être soit saisies, soit acceptées ou rejetées au moyen d'un « Système d'appariement des opérations entre courtiers acceptable » dans l'heure suivant leur exécution.

[10] Nous rappelons aux conseillers en placement et aux gestionnaires de portefeuille qu'ils sont tenus de répartir équitablement les occasions de placement entre leurs clients. Leurs politiques écrites en matière de répartition équitable doivent contenir les éléments suivants, s'ils sont applicables à leurs processus de placement : i) la méthode utilisée pour répartir le prix et le courtage entre les clients lorsque les opérations sont regroupées ou en bloc; ii) la méthode utilisée pour répartir les blocs d'opérations et les premiers appels publics à l'épargne entre les comptes des clients, et iii) la méthode utilisée pour répartir entre les clients les blocs d'opérations et les premiers appels publics à l'épargne qui sont partiellement exécutés (par exemple, au prorata). En vertu de la législation en valeurs mobilières, les conseillers en placement et les gestionnaires de portefeuille sont tenus de déposer un exemplaire de leur politique en matière d'équité auprès des autorités en valeurs mobilières. Voir notamment la *Regulation 115* prise en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario et l'avis du personnel de la CVMO 33-723 – *Fair Allocation of Investment Opportunities – Compliance Team Desk Review.*

[11] Voir par exemple l'article 162 de la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec* et les articles 243 à 248 du *Règlement sur les valeurs mobilières du Québec*, ainsi que la Rule 2-405 de la Bourse de Toronto (TSX) et l'article 1(h) du Règlement 200 de l'ACCOVAM.

d) Le ou les dépositaires des actifs de l'investisseur institutionnel comparent les modalités et les instructions de règlement aux titres et aux fonds disponibles détenus pour le compte de l'investisseur. Après entente sur les modalités de l'opération, le gestionnaire institutionnel donne l'ordre au(x) dépositaire(s) de transférer les fonds ou les titres (ou les deux) au courtier au moyen des installations de la chambre de compensation.

4) Compensation et règlement — La compensation commence immédiatement après l'exécution d'une opération. Une fois que l'appariement a été effectué, la compensation donne lieu au calcul des obligations réciproques des participants pour l'échange des titres et des fonds, processus qui se déroule généralement dans les installations d'une chambre de compensation. Le règlement d'une opération est le moment où les titres sont transférés définitivement et irrévocablement d'un participant à un autre en échange d'une somme d'argent. Dans le cas du règlement d'une opération au moyen des installations d'une chambre de compensation, qui agit souvent comme contrepartie centrale, le règlement consiste en l'exécution des engagements relatifs à des fonds ou à des titres, calculés sur une base nette, entre la chambre de compensation et ses adhérents. Par l'effet de la novation et de l'extinction, légales ou contractuelles, la chambre de compensation devient la contrepartie à chaque opération, de sorte que l'obligation réciproque de règlement de l'opération lie la chambre de compensation et chacun de ses adhérents.

1.3. Article 1.1 – Définitions et champ d'application

1) Chambre de compensation – Actuellement, la définition de « chambre de compensation » ne s'applique qu'à La Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée (CDS) à l'heure actuelle. Elle tient compte du fait que les autorités en valeurs mobilières de l'Ontario et du Québec reconnaissent et réglementent les chambres de compensation au Canada en vertu de la législation provinciale en valeurs mobilières[12]. Le sens fonctionnel de l'expression « chambre de compensation » se retrouve dans la législation en valeurs mobilières de certains territoires[13].

2) Dépositaire – Les investisseurs détiennent parfois directement leurs titres, mais la plupart les déposent dans des comptes tenus par une institution financière ou un courtier. La définition de « dépositaire » vise tant les institutions financières (dépositaires n'agissant pas comme courtiers) que les courtiers agissant comme dépositaires (courtiers dépositaires). La plupart des investisseurs institutionnels, tels que les caisses de retraite et les organismes de placement collectif, détiennent leurs titres par l'intermédiaire de dépositaires qui sont des institutions financières assujetties à une réglementation prudentielle. Toutefois, certains d'entre eux (comme les fonds de couverture) les confient souvent à des courtiers en vertu de ce que l'on appelle *les conventions de courtage privilégié.* Pour l'application du règlement, il n'est pas nécessaire que les institutions financières et les courtiers canadiens aient une relation contractuelle directe avec un investisseur institutionnel pour être considérés comme dépositaires des titres de celui-ci s'ils agissent comme sous-dépositaires d'un dépositaire international de titres ou d'un dépositaire central de titres.

3) Investisseur institutionnel – Une personne physique peut être « investisseur institutionnel » si elle jouit de privilèges de négociation en mode LCP/RCP (parce qu'elle a un compte LCP/RCP auprès d'un courtier). C'est généralement le cas lorsqu'elle dépose ses titres dans un compte ouvert auprès d'un dépositaire au lieu du courtier qui exécute les opérations. L'expression « opération institutionnelle » n'est pas définie dans le règlement, mais nous lui donnons le sens général d'opération LCP/RCP dans la présente instruction générale.

4) Opération LCP/RCP – Les concepts de « livraison contre paiement » et de « réception contre paiement » sont généralement compris dans le secteur. Ces expressions sont également définies dans

---

[12] La CDS est également réglementée par la Banque du Canada en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements (Canada)*.

[13] Voir par exemple le paragraphe 1(1) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario.

les notes et directives (Tableau 4) du document relatif aux OAR canadiens intitulé *Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes*. Qu'elles soient réglées par un dépositaire n'agissant pas comme courtier ou par un courtier dépositaire, toutes les opérations LCP/RCP sont assujetties à la partie 3 du règlement. La définition d'opération LCP/RCP exclut les opérations réglées pour le compte du client par un dépositaire qui les a également exécutées à titre de courtier.

5) Partie à l'appariement — Qu'il soit canadien ou établi à l'étranger, tout investisseur institutionnel est une partie à l'appariement. Par conséquent, il est tenu (ou son conseiller est tenu) de conclure une convention d'appariement ou de fournir une déclaration relative à l'appariement conformément à la partie 3 du règlement. Tout dépositaire qui règle une opération pour le compte d'un investisseur institutionnel est aussi partie à l'appariement et donc tenu de conclure une convention d'appariement ou de fournir une déclaration relative à l'appariement. Toutefois, le dépositaire international étranger ou le dépositaire central de titres étranger qui détient des titres canadiens par l'entremise d'un sous-dépositaire canadien n'est pas considéré, dans des conditions normales, comme une partie à l'appariement s'il n'est pas adhérent de la chambre de compensation ou ne participe pas directement au règlement de l'opération au Canada.

6) Champ d'application — La partie 2 du règlement énumère certains types d'opérations qui ne sont pas visées par le règlement.

PARTIE 2 OBLIGATIONS D'APPARIEMENT DES OPÉRATIONS

2.1. Données sur les opérations

Les données sur les opérations qu'il faut vérifier et sur lesquelles il faut s'entendre sont prévues par les OAR ou les normes et meilleures pratiques établies et généralement adoptées par le secteur pour le traitement des opérations institutionnelles. Se reporter à l'article 2.4 de la présente instruction générale. Il peut notamment s'agir des données suivantes :

a) *Identification des titres* : identificateur numérique standard, monnaie, émetteur, type/catégorie/série, code de marché.

b) *Information sur l'ordre et l'opération* : code du courtier, numéro d'identification du compte, type de compte, indicateur d'achat ou de vente, état de l'ordre, type d'ordre, prix unitaire/valeur nominale, nombre de titres/quantité, date/heure du message, type d'opération, commission, intérêts courus (revenu fixe), lieu de règlement du courtier, numéro de référence du bloc, montant net, type de règlement, numéro de référence de l'expéditeur de la répartition, dépositaire, indicateur de paiement, identification du compte ou portefeuille de GP, quantité répartie et conditions de règlement.

2.2. Heure limite d'appariement applicable aux personnes inscrites

Le courtier inscrit ou le conseiller inscrit est tenu d'établir, de conserver et d'appliquer des politiques et procédures, en vertu des articles 3.1 et 3.3 du règlement, pour réaliser l'appariement d'une opération LCP/RCP dès que possible après son exécution, mais au plus tard à la fin du jour de l'opération. Si l'opération découle d'un ordre d'achat ou de vente de titres donné par un investisseur institutionnel dont les décisions de placement sont généralement prises dans une région située hors de l'hémisphère occidental et communiquées depuis celle-ci, l'heure limite d'appariement est la fin de la journée, le lendemain de l'opération (aux termes du paragraphe 2 de ces articles).

2.3. Convention d'appariement ou déclaration relative à l'appariement

1) Établissement, conservation et application de politiques et procédures

a) Le courtier inscrit ou le conseiller inscrit ne peut ouvrir de compte pour un investisseur institutionnel, ni accepter ou donner d'ordre, selon le cas, pour un compte existant d'un investisseur institutionnel, que si chacune des parties à l'appariement a soit conclu une convention d'appariement avec le courtier ou le conseiller, soit fourni au courtier ou au conseiller, ou mis à leur disposition, une déclaration relative à l'appariement (conformément aux articles 3.2 et 3.4 du règlement). La convention d'appariement et la déclaration relative à l'appariement visent à garantir que toutes les parties à l'appariement ont établi, conservent et appliquent des politiques et procédures appropriées qui sont conçues pour réaliser l'appariement d'une opération LCP/RCP dès que possible après son exécution.

b) Il n'est pas nécessaire que les parties visées aux paragraphes a à d de la définition de « partie à l'appariement », à l'article 1.1 du règlement, participent toutes à une opération pour que les dispositions des articles 3.2 et 3.4 du règlement s'appliquent. Ainsi, l'obligation de conclure une convention d'appariement ou de fournir une déclaration relative à l'appariement s'applique dans le cas où une personne physique a un compte LCP/RCP auprès d'un courtier et que ses titres sont détenus par un dépositaire (conformément aux articles 3.2 et 3.4 du règlement). Il n'est pas nécessaire qu'un conseiller participe aux décisions de placement de cette personne pour que l'obligation s'applique au courtier, au dépositaire et à l'investisseur institutionnel. Dans ce cas, les parties à l'appariement qui doivent avoir des politiques et procédures appropriées seraient la personne physique (en tant qu'investisseur institutionnel), le courtier et le dépositaire.

c) Lorsqu'une partie à l'appariement est une entité, nous estimons que la convention d'appariement ou la déclaration relative à l'appariement doit être signée par un des principaux membres de sa haute direction pour que celle-ci accorde une attention et une priorité suffisantes aux politiques et procédures. Les principaux membres de la haute direction sont les personnes physiques qui exercent les fonctions suivantes : a) président du conseil, si ces fonctions sont exercées à temps plein, b) vice-président du conseil, si ces fonctions sont exercées à temps plein, c) président, chef de la direction ou chef de l'exploitation et d) vice-président directeur responsable de l'exploitation et de la fonction post-marché de l'entité.

2) Convention d'appariement

a) Il suffit au courtier inscrit ou au conseiller inscrit de conclure une convention d'appariement avec les autres parties à l'appariement pour tout compte de négociation LCP/RCP nouveau ou existant d'un investisseur institutionnel et toutes les opérations liées à ce compte. La convention d'appariement peut être une convention multipartite liant toutes les parties à l'appariement ou un ensemble de conventions bilatérales. Une seule convention d'appariement suffit également pour le compte général et l'ensemble des comptes auxiliaires du conseiller inscrit ou du gestionnaire institutionnel. Si le courtier ou le conseiller utilise une convention d'appariement, celle-ci peut être intégrée à la documentation relative à l'ouverture des comptes institutionnels et être modifiée avec le consentement des parties.

b) La convention doit préciser les rôles et responsabilités de chacune des parties à l'appariement et décrire les normes et meilleures pratiques minimales à intégrer aux politiques et procédures de chaque partie. Il s'agit notamment des délais de réalisation des étapes et d'exécution des tâches de chaque partie à l'appariement qui doivent être respectés pour que les opérations soient appariées en temps opportun. Par exemple, la convention peut contenir des dispositions visant les sujets suivants, s'ils sont pertinents :

Pour le courtier qui exécute et (ou) compense l'opération :

- la procédure (manière et moment) de transmission de l'avis d'exécution de l'opération à l'investisseur institutionnel ou à son conseiller, notamment le format et le contenu de l'avis (par exemple, électronique);

- la procédure (manière et moment) de saisie des modalités de l'opération dans les systèmes du courtier et de la chambre de compensation;

- la procédure (manière et moment) de correction ou d'ajustement par le courtier des modalités de l'opération saisies dans son système ou dans celui de la chambre de compensation, selon ce qui peut être nécessaire pour convenir des modalités avec l'investisseur institutionnel ou son conseiller;

- les obligations générales du courtier de coopérer avec les autres parties à l'appariement lors de l'examen, de l'ajustement, de l'expédition et de la communication des modalités de l'opération pour que l'opération soit appariée dans les délais prescrits.

Pour l'investisseur institutionnel ou son conseiller :

- la procédure (manière et moment) d'examen des modalités de l'opération indiquées dans l'avis d'exécution, y compris la détection des écarts éventuels avec ses dossiers;

- la procédure (manière et moment) de notification des écarts éventuels au courtier et de correction des écarts;

- la procédure (manière et moment) de détermination des modalités de règlement, de répartition entre les comptes et de communication de ces renseignements au courtier et (ou) au(x) dépositaire(s);

- les obligations générales de l'investisseur institutionnel ou de son conseiller de coopérer avec les autres parties à l'appariement lors de l'examen, de l'ajustement, de l'expédition et de la communication des modalités de l'opération pour que l'opération soit appariée dans les délais prescrits.

Pour le dépositaire qui règle l'opération à la chambre de compensation :

- la procédure (manière et moment) de réception des modalités de l'opération et des instructions de règlement de l'investisseur institutionnel ou de ses conseillers;

- la procédure (manière et moment) d'examen et de contrôle continus des modalités de l'opération soumises à la chambre de compensation en ce qui concerne les données saisies et en attente d'affirmation ou d'infirmation;

- la procédure (manière et moment) d'information continue des investisseurs institutionnels ou de leurs conseillers sur les changements de statut d'une opération et son appariement;

- les obligations générales du dépositaire de coopérer avec les autres parties à l'appariement lors de l'examen, de l'ajustement, de l'expédition et de la communication des modalités de l'opération pour que l'opération soit appariée dans les délais prescrits.

3) Déclaration relative à l'appariement – Une seule déclaration suffit pour le compte général et l'ensemble des comptes auxiliaires du conseiller inscrit ou du gestionnaire institutionnel. Le courtier inscrit ou le conseiller inscrit peut accepter une déclaration signée par un des principaux membres de la haute direction d'une partie à l'appariement sans autre formalité et s'y fier pour toutes les opérations futures effectuées dans un compte, à moins de savoir que certaines déclarations ou certains faits y figurant sont inexacts. L'envoi postal massif de la déclaration relative à l'appariement, son envoi par courriel ou l'affichage d'une déclaration uniforme sur un site Web seraient des façons acceptables de fournir la déclaration aux autres parties à l'appariement. Toute personne inscrite peut se fier sans autre formalité à l'affirmation d'une partie à l'appariement selon laquelle la déclaration relative à l'appariement a été fournie aux autres parties à l'appariement.

4) Contrôle et application des engagements énoncés dans la documentation relative à l'appariement – Les courtiers inscrits et les conseillers inscrits devraient faire leur possible pour veiller à l'exécution des modalités ou des engagements énoncés dans les conventions d'appariement ou les déclarations relatives à l'appariement. Ils devraient déclarer les manquements dans le rapport sur les anomalies prévu à l'Annexe 24-101A1. À cet égard, ils pourraient avoir à signaler aux autorités en valeurs mobilières les parties à l'appariement qui sont constamment en contravention, soit parce qu'elles ne disposent pas de politiques et procédures adéquates, soit parce qu'elles ne respectent pas leurs politiques et procédures.

Les courtiers et les conseillers devraient aussi prendre des mesures pour régler les problèmes si les politiques et procédures d'autres parties à l'appariement semblent être inadéquates et occasionnent des retards dans le processus d'appariement. Ils pourraient notamment utiliser des stimulants pécuniaires (par exemple, des pénalités) ou demander à un tiers d'examiner ou d'évaluer ces politiques et procédures. Cette démarche pourrait améliorer la coopération entre les parties à l'appariement et permettre de cerner les causes fondamentales de l'inobservation des délais.

2.4. Politiques et procédures appropriées

1) Meilleures pratiques – Nous estimons que, pour établir les politiques et procédures appropriées, les parties doivent tenir compte des normes et meilleures pratiques pour le traitement des opérations institutionnelles généralement adoptées par le secteur[14]. En outre, elles devraient inclure ces politiques et procédures dans leurs programmes de conformité à la réglementation et de gestion des risques.

2) Diversité des politiques et procédures – Nous reconnaissons que les politiques et procédures appropriées peuvent différer selon les courtiers inscrits, les conseillers inscrits et les autres participants au marché en raison de la nature, de l'envergure et de la complexité de leurs activités et des risques que comporte le processus de négociation. Par exemple, les politiques et procédures conçues pour réaliser l'appariement des opérations peuvent être différentes selon qu'un courtier inscrit agit comme « remisier » ou comme « courtier chargé de comptes »[15]. Par ailleurs, si le courtier inscrit n'est pas adhérent d'une chambre de compensation, les politiques et procédures qu'il met en œuvre pour réaliser l'appariement des opérations rapidement devraient faire partie des arrangements de compensation conclus avec un courtier chargé de comptes ou le courtier qui effectue la compensation. L'établissement de politiques et de procédures appropriées pourrait obliger les courtiers inscrits, conseillers inscrits ou autres participants au marché à mettre leurs systèmes à niveau et à améliorer leur interopérabilité[16].

2.5. Recours à un fournisseur de services d'appariement

---

[14] L'Association canadienne des marchés des capitaux (ACMC) a publié en décembre 2003 la version finale du document intitulé *Normes et meilleures pratiques du marché canadien des valeurs mobilières : Traitement des opérations institutionnelles, droits et privilèges et prêts de titres* (le « Livre blanc des normes et meilleures pratiques de l'ACMC ») qui énonce les normes et meilleures pratiques pour le traitement des opérations institutionnelles, des droits et privilèges (événements de marché) et des prêts de titres. On peut consulter le Livre blanc des normes et meilleures pratiques de l'ACMC sur le site Web de l'ACMC (www.ccma-acmc.ca).

[15] Voir le Statut 35 de l'ACCOVAM — *Arrangements entre un remisier et un courtier chargé de comptes.*

[16] Voir le Document de discussion 24-401, p. 10, pour la signification de cette notion.

Le règlement n'exige pas des parties à l'appariement qu'elles utilisent les installations ou les services d'un fournisseur de services d'appariement pour réaliser l'appariement des opérations avant l'heure limite prévue. Toutefois, si ces installations ou services sont offerts au Canada, leur utilisation peut aider les parties à l'appariement à respecter les obligations d'appariement des opérations prévues au règlement.

PARTIE 3 OBLIGATIONS DE DÉCLARATION

3.1. Rapport de la personne inscrite sur les anomalies

a) Conformément à la partie 4 du règlement, la personne inscrite doit transmettre le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1 et ses annexes à l'autorité en valeurs mobilières. Elle n'y est tenue que si moins d'un certain pourcentage des opérations LCP/RCP exécutées par elle ou pour son compte au cours du trimestre a été apparié avant l'heure limite prévue par le règlement. Le suivi des statistiques d'appariement des opérations par la personne inscrite peut être imparti à un fournisseur de services, notamment à une chambre de compensation ou à un dépositaire. Toutefois, quelle que soit l'entente conclue à cette fin, la personne inscrite demeure légalement responsable envers les autorités canadiennes en valeurs mobilières de l'exécution de son obligation de déclaration des anomalies. La personne inscrite qui ne dispose pas de suffisamment d'information pour déterminer si elle a atteint le pourcentage visé d'opérations LCP/RCP appariées au cours du trimestre doit en donner les raisons dans le rapport prévu à l'Annexe 24-101A1 et préciser les mesures prises pour obtenir l'information à l'avenir.

b) Conformément à l'Annexe 24-101A1, la personne inscrite est tenue de fournir de l'information quantitative globale sur leurs opérations LCP/RCP sur titres de participation et de créance. En outre, elle doit fournir de l'information qualitative sur les circonstances ou les causes fondamentales de son incapacité d'atteindre le pourcentage prévu d'opérations LCP/RCP sur titres de participation et (ou) de créance appariées avant l'heure prescrite à la partie 3 du règlement, en indiquant les mesures prises pour corriger à l'avenir les retards survenus dans la déclaration et l'appariement des opérations. La personne inscrite devrait fournir de l'information pertinente à sa situation. Par exemple, le courtier devrait fournir de l'information démontrant ses difficultés à transmettre les avis d'exécution ou à communiquer les modalités de l'opération à la chambre de compensation. Les raisons invoquées peuvent dépendre de la personne inscrite, d'une autre partie à l'appariement ou d'un fournisseur de services.

c) Les mesures prises par la personne inscrite pour empêcher les retards dans le processus d'appariement peuvent être des mesures internes consistant par exemple à mettre en œuvre un nouveau système ou une nouvelle procédure, ou des mesures tournées vers l'extérieur comme la tenue d'une réunion avec une partie à l'appariement en vue de déterminer les mesures que celle-ci devrait prendre. Les courtiers devraient confirmer les mesures prises pour informer leurs clients et les encourager à respecter les obligations et les engagements énoncés dans la convention d'appariement et (ou) la déclaration relative à l'appariement. Ils devraient confirmer les problèmes qu'ils ont pu rencontrer dans leurs relations avec leurs clients, les autres parties à l'appariement ou leurs fournisseurs de services. Ils devraient indiquer l'identité de la partie à l'appariement ou du fournisseur de services qui semble constamment ne pas respecter les heures limites d'appariement ou ne pas disposer de politiques et procédures raisonnables. Les conseillers devraient fournir de l'information analogue, et notamment des preuves de leurs difficultés à communiquer les répartitions ou des problèmes qu'ils ont pu rencontrer dans leurs relations avec les fournisseurs de services ou les dépositaires.

3.2. Examen réglementaire des rapports des personnes inscrites sur les anomalies

a) Nous examinerons systématiquement les annexes prévues à l'Annexe 24-101A1 afin de surveiller et d'évaluer la conformité des personnes inscrites aux obligations d'appariement prévues par le règlement. Nous relèverons les aspects qui posent problème, notamment en identifiant les parties à l'appariement qui ne disposent pas de politiques et de procédures pour assurer l'appariement des opérations avant l'heure limite prévue par la partie 3 du règlement, ou dont les politiques et procédures sont inadéquates. La surveillance et l'évaluation des activités d'appariement par les OAR peuvent être en sus ou en remplacement de notre examen.

b) Les autorités en valeurs mobilières du Canada considéreront qu'une incapacité persistante à atteindre le pourcentage prévu d'opérations appariées est la preuve que les politiques et procédures d'une ou de plusieurs parties à l'appariement ne sont pas bien conçues ou que, si elles le sont, elles ne sont pas respectées. Elles considéreront également qu'une mauvaise information qualitative persistante prouve que les politiques et procédures sont mal conçues ou mises en œuvre. Le paragraphe 4 de l'article 2.3 de la présente instruction générale expose également nos vues en ce qui concerne le respect et l'application des obligations d'appariement prévues par le règlement.

3.3. Autres obligations de déclaration

Les chambres de compensation et les fournisseurs de services d'appariement sont tenus de fournir, dans les rapports prévus aux Annexes 24-101A2 et 24-101A5, certains renseignements sur l'appariement des opérations à l'égard de leurs adhérents ou abonnés et utilisateurs. Ces renseignements sont fournis pour aider les autorités en valeurs mobilières du Canada ou les OAR à surveiller la conformité aux obligations d'appariement prévues par le règlement et à les faire exécuter.

3.4. Transmission des documents en format électronique

Nous préférons que les rapports, les avis et les annexes prévus par le règlement soient transmis à l'autorité en valeurs mobilières en format électronique par courriel. Chaque autorité en valeurs mobilières publiera un avis local indiquant la ou les adresses électroniques auxquels ils doivent être transmis.

3.5. Confidentialité de l'information

Nous préserverons la confidentialité des rapports, avis et annexes transmis à l'autorité en valeurs mobilières par les personnes inscrites, les chambres de compensation et les fournisseurs de services d'appariement en vertu du règlement, sous réserve des dispositions applicables de la législation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de chaque province ou territoire. Nous estimons que ces documents contiennent des données financières, commerciales et techniques privées et qu'il est plus important de protéger les intérêts des parties qui les transmettent que de les mettre à la disposition du public. Nous pourrions toutefois communiquer cette information aux OAR et publier les statistiques d'appariement globales pour l'ensemble du secteur en ce qui concerne les opérations LCP/RCP sur titres de participation et de créance exécutées sur les marchés canadiens.

PARTIE 4 OBLIGATIONS APPLICABLES AU FOURNISSEUR DE SERVICES D'APPARIEMENT

4.1. Fournisseur de services d'appariement

1) La partie 6 du règlement énonce les obligations concernant les rapports, la capacité des systèmes et d'autres obligations applicables au fournisseur de services d'appariement. Le terme « fournisseur de services d'appariement » exclut expressément les chambres de compensation. Un fournisseur de services d'appariement est une entité qui offre des services centralisés d'appariement des opérations aux parties à l'appariement. Il peut utiliser une technologie qui permet de réaliser l'appariement des données en temps réel tout au long du processus de traitement d'une opération. Le terme « fournisseur de services d'appariement » ne s'entend pas du courtier inscrit qui offre des services d'appariement « locaux » à ses clients investisseurs institutionnels.

2) Selon nous, un fournisseur de services d'appariement constituerait une composante importante de l'infrastructure de compensation et de règlement des opérations sur titres. Nous estimons qu'un fournisseur de services d'appariement exerçant ses activités au Canada améliorerait de façon notable l'efficacité opérationnelle des marchés des capitaux, mais qu'il poserait certains problèmes réglementaires, car la comparaison et l'appariement des données sur les opérations sont des processus complexes et inextricablement liés au processus de compensation et de règlement. Ainsi, comme un fournisseur de services d'appariement cumule les risques liés au traitement au lieu de les répartir entre les courtiers et leurs clients investisseurs institutionnels, nous estimons que son incapacité de vérifier et de réaliser avec précision l'appariement des données en provenance de plusieurs participants au marché sur des opérations portant sur un grand nombre de titres et de fortes sommes affaiblirait le système canadien de compensation et de règlement. Les obligations applicables au fournisseur de services d'appariement prévues par le règlement visent à atténuer ces risques.

4.2. Obligations de déclaration initiales du fournisseur de services d'appariement

Conformément aux paragraphes 1 de l'article 6.1 et 4 de l'article 10.2 du règlement, la personne qui exerce ou entend exercer l'activité de fournisseur de services d'appariement doit transmettre l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3 à l'autorité en valeurs mobilières. Nous examinerons cet avis pour décider si la personne qui l'a transmis est apte à jouer le rôle de fournisseur de services d'appariement pour les marchés des capitaux du Canada. Nous considérerons divers facteurs, notamment :

a) la capacité, les normes et les procédures de transmission, de traitement et de distribution des modalités des opérations exécutées pour le compte d'investisseurs institutionnels;

b) si les participants au marché peuvent en général obtenir l'accès aux installations et aux services du fournisseur de services d'appariement à des conditions justes et raisonnables;

c) la qualification du personnel;

d) si le fournisseur de services d'appariement possède des ressources financières suffisantes pour bien remplir ses fonctions;

e) l'existence d'une autre entité exerçant une fonction analogue pour le même type de titres ou de conventions d'interopérabilité avec cette entité;

f) le rapport sur les systèmes prévu au paragraphe b de l'article 6.5 du règlement.

4.3. Changement significatif dans l'information

Conformément à l'article 6.2 du règlement, le fournisseur de services d'appariement est tenu de transmettre à l'autorité en valeurs mobilières une modification de l'avis prévu à l'Annexe 24-101A3 au moins 45 jours avant de mettre en œuvre un changement significatif touchant un point de cet avis. Selon nous, un changement significatif s'entend notamment d'un changement apporté à l'information fournie aux rubriques 1 à 10 (Information générale) et dans les Annexes A, B, E, G, I, J, O, P et Q de l'Annexe 24-101A3.

4.4. Obligations de déclaration permanente et autres obligations du fournisseur de services d'appariement

1) Les obligations de déclaration trimestrielle permanente nous permettront de suivre de près la performance opérationnelle du fournisseur de services d'appariement et sa gestion des risques, le progrès de l'interopérabilité sur le marché et les éventuelles répercussions négatives sur l'accès aux marchés. Le fournisseur de services d'appariement doit également nous fournir de l'information sur l'appariement des opérations (par exemple, le nombre d'opérations appariées le jour de l'opération) et d'autres données pour nous permettre de surveiller la conformité des intervenants du secteur.

2) Les avis transmis par le fournisseur de services d'appariement permettent de juger si celui-ci :

a) crée des liens justes et équitables entre ses systèmes et ceux d'autres fournisseurs de services d'appariement au Canada qui permettent au moins aux parties aux opérations traitées par ces systèmes de communiquer au moyen d'interfaces adaptées et efficaces;

b) négocie avec d'autres fournisseurs de services d'appariement au Canada des frais et des conditions de paiement justes et raisonnables pour l'utilisation de services d'interface en vue d'échanger l'information sur les opérations et les comptes;

c) n'exige pas de frais excessifs pour l'utilisation de ses installations et la prestation de ses services en comparaison de ce qu'il exigerait normalement de ses clients lorsque au moins une des parties aux opérations est cliente d'un autre fournisseur de services d'appariement.

4.5. Obligations relatives à la capacité, à l'intégrité et à la sécurité des systèmes

1) Les contrôles visés au paragraphe a de l'article 6.5 du règlement doivent être effectués au moins une fois par an. Nous comptons que ces contrôles soient exercés encore plus souvent si le volume des opérations connaît un changement significatif qui nécessite que ces contrôles soient exercés plus souvent pour que le fournisseur de services d'appariement puisse offrir un service approprié à ses clients.

2) L'examen indépendant visé au paragraphe b de l'article 6.5 du règlement doit être effectué par un personnel de vérification compétent et indépendant, conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Selon les circonstances, nous pourrions aussi autoriser un examen effectué et un rapport établi conformément à des règles analogues fixées par une autorité de réglementation étrangère. Le fournisseur de services d'appariement souhaitant obtenir cette autorisation doit présenter une demande de dispense discrétionnaire.

3) La notification d'une panne importante des systèmes prévue au paragraphe c de l'article 6.5 du règlement doit se faire rapidement après qu'il a été établi qu'il s'agit d'un incident important et indiquer la date, la cause et la durée de l'interruption, ainsi que son incidence générale sur les utilisateurs ou les abonnés. Par « rapidement », nous entendons dans l'heure qui suit le moment où il est établi que l'incident est important. Une panne importante des systèmes est un incident grave qui entraîne l'interruption de l'appariement des opérations pendant plus de trente minutes pendant les heures ouvrables normales.

PARTIE 5 RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS

5.1. Règlement des opérations par le courtier

L'article 7.1 du règlement vise à appuyer et à consolider les règles générales des OAR et des marchés sur le cycle de règlement. Les règles actuelles des OAR et des marchés imposent un cycle de règlement de trois jours pour la plupart des opérations sur les titres de participation et les titres de créance à long terme[17]. Si le courtier n'est pas adhérent d'une chambre de compensation, ses politiques et procédures pour faciliter le règlement des opérations devraient faire partie des conventions de compensation qu'il conclut avec un courtier chargé de comptes ou un courtier qui effectue la compensation.

PARTIE 6 OBLIGATIONS DES ORGANISMES D'AUTORÉGLEMENTATION ET DES AUTRES ENTITÉS

6.1. Documentation normalisée

Sans restreindre la portée de l'article 8.2 du règlement, tout OAR peut obliger ses membres à utiliser la convention d'appariement ou la déclaration relative à l'appariement normalisée qu'il établit ou approuve, ou le leur recommander. Il peut négocier pour le compte de ses membres avec les autres parties à l'appariement et les associations professionnelles pour déterminer la forme de la convention d'appariement ou de la déclaration relative à l'appariement normalisée que toutes les branches d'activité pertinentes du secteur (courtiers, gestionnaires institutionnels et dépositaires) doivent utiliser.

PARTIE 7 DISPOSITIONS TRANSITOIRES

7.1. Dates et pourcentages de transition

Le tableau suivant résume les dispositions d'entrée en vigueur et les dispositions transitoires de la partie 10 du règlement pour la plupart des opérations LCP/RCP visées par le présent règlement. En ce qui concerne les opérations LCP/RCP qui découlent d'un ordre d'achat ou de vente de titres donné par un investisseur institutionnel dont les décisions de placement sont généralement prises dans une région située hors de l'hémisphère occidental et communiquées depuis celle-ci, les même délais s'appliquent, sauf qu'il faut remplacer les expressions « jour de l'opération » et « lendemain de l'opération », dans la deuxième colonne (heure limite d'appariement) par « lendemain de l'opération » et « deuxième jour après l'opération », respectivement.

[17] Voir par exemple l'article 27 du Règlement 800 de l'ACCOVAM et paragraphe 1 de la règle 5-103 de la Bouse de Toronto.

Date d'exécution de l'opération LCP/RCP	**Heure limite d'appariement des opérations exécutées le jour de l'opération (partie 3 du règlement)**	**Pourcentage des opérations LCP/RCP entraînant l'obligation de déclaration des anomalies par la personne inscrite (partie 4 du règlement)**	**Périodes où :** **- la déclaration des anomalies doit être faite (partie 4 du règlement)** **- la documentation doit être établie (articles 3.2 et 3.4 du règlement)**
après le 31 mars 2007 mais avant le 1er octobre 2007	12 h 00 (midi) le lendemain de l'opération	Sans objet[18]	Non requise
après le 30 septembre 2007 mais avant le 1er janvier 2008	12 h 00 (midi) le lendemain de l'opération	Moins de 80 % appariées avant l'heure limite	Requise
après le 31 décembre 2007 mais avant le 1er juillet 2008	12 h 00 (midi) le lendemain de l'opération	Moins de 90 % appariées avant l'heure limite	Requise
après le 30 juin 2008 mais avant le 1er janvier 2009	23 h 59 le jour de l'opération	Moins de 70 % appariées avant l'heure limite	Requise
Après le 31 décembre 2008 mais avant le 1er juillet 2009	23 h 59 le jour de l'opération	Moins de 80 % appariées avant l'heure limite	Requise
après le 30 juin 2009 mais avant le 1er janvier 2010	23 h 59 le jour de l'opération	Moins de 90 % appariées avant l'heure limite	Requise
après le 31 décembre 2009	23 h 59 le jour de l'opération	Moins de 95 % appariées avant l'heure limite	Requise

Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement

[18] Bien que la déclaration des anomalies ne soit pas requise pendant cette période (voir la colonne suivante), nous recommandons aux personnes inscrites d'appliquer un seuil de 70 % pour leurs mesures internes en prévision de la présentation des déclarations qui commencera le 1er octobre 2007.

The *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") is publishing in this Bulletin amended texts, in English and French, of the following Regulation:

- *Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement*.

The Authority is also publishing in this Bulletin the amended texts, in English and French, of the Policy Statement to *Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement*.

In Québec, the Regulation will be made under section 331.1 of the *Securities Act* and will be submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment. The Regulation will come into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or on a later date indicated in the Regulation. The Policy Statement will be adopted as a policy and will take effect concomitantly with the Regulation.

Additional Information

Further information is available from:

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
Telephone: 514-395-0558, ext. 4358
Toll-free: 1 877 525-0337
E-mail: serge.boisvert@lautorité.qc.ca

January 12, 2007

Notice of

Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement

and

Policy Statement to Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement

I. Introduction

Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement (Regulation) and Policy Statement to Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement (Policy Statement) are an initiative of the Canadian Securities Administrators (the CSA or we). The Regulation has been made or is expected to be made by each member of the CSA, and will be implemented as: a rule in each of Alberta, British Columbia, Manitoba, Ontario, New Brunswick, Newfoundland and Labrador, Nova Scotia, and Prince Edward Island; a commission regulation in Saskatchewan; a regulation in each of Québec, Nunavut and the Northwest Territories; and a policy in the Yukon Territory. We intend the Regulation to come into force on April 1, 2007, although certain provisions of the Regulation are not intended to come into force before October 1, 2007.

We also expect the Policy Statement to be adopted in all jurisdictions.

The following jurisdictions have obtained commission approval: Alberta, British Columbia, Manitoba, Ontario, New Brunswick, Nova Scotia and Saskatchewan.

In British Columbia, Ontario, New Brunswick and Saskatchewan the implementation of the Regulation is subject to ministerial approval.

In Ontario, the Regulation and other required materials were delivered to the Minister of Government Services and Minister responsible for securities regulation on January 10, 2007. The Minister may approve or reject the Regulation or return it for further consideration. If the Minister approves the Regulation or does not take any further action, the Regulation will come into force on April 1, 2007. The Policy Statement will come into force at the same time.

In Québec, the Regulation has been approved for publication by the Autorité des marchés financiers. The Regulation is a regulation made under section 331.1 of *The Securities Act* (Québec) and will have to be approved, with or without amendment, by the Minister of Finance. The Regulation will come into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or any later date specified in the regulation.

The final text of the Regulation and Policy Statement is being published concurrently with this Notice and can be obtained on the websites of CSA members, including the following:

www.albertasecurities.com

www.bcsc.bc.ca

www.osc.gov.on.ca

www.lautorite.qc.ca

www.msc.gov.mb.ca

II. Substance and Purpose of Regulation and Policy Statement

The Regulation provides a general framework in provincial securities regulation for ensuring more efficient and timely settlement processing of trades, particularly institutional trades.

Generally, the Regulation:

- requires registered dealers and advisers to establish, maintain and enforce policies and procedures designed to achieve *matching* of *delivery against payment* or *receipt against payment* (DAP/RAP) trades as soon as practical after the trade has been executed and in any event no later than the end of the day on which the trade was executed or "T"

- prevents a registered dealer or adviser from opening a DAP/RAP account or executing a DAP/RAP trade for an institutional investor unless each *trade-matching party* has entered into a *trade-matching agreement* with the dealer or adviser or, alternatively, provided a *trade-matching statement* to the dealer or adviser

- requires registered dealers to establish, maintain and enforce policies and procedures designed to facilitate settlement of trades by the standard settlement date

- requires registrants to deliver an exception report on Form 24-101F1 for a given calendar quarter if less than 95 percent of the DAP/RAP trades executed by or for the registrant in the calendar quarter have matched within T

- requires *clearing agencies* and *matching services utilities* to deliver statistical information relating to matching

- provides transitional provisions to gradually phase in the requirement to match DAP/RAP trades on T and the 95 percent threshold for delivering exception reports

The purpose of the Policy Statement is to assist the industry in understanding and applying the Regulation and to explain how we will interpret or apply certain provisions of the Regulation.

III. Prior Publications and Background

A. First publication for comment

On April 16, 2004, we published for comment the first version of the Regulation (2004 Regulation), a related Policy Statement, and CSA Discussion Paper 24-401 on *Straight-through Processing* (STP) and Request for Comments (collectively, the 2004 Documents).[19] We received 26 comment letters. A summary of the comments and our responses were published in CSA Notice 24-301 dated February 11, 2005.[20]

The majority of comments on the 2004 Documents, including some from the buy-side community, supported a CSA rule requiring institutional trade matching on T. However, almost all of the commenters found it unfeasible to require institutional trade matching on T by July 1, 2005. Rather, the consensus was for the rule to gradually phase in the requirement to match institutional trades on T, starting with T+1 and shortening the period to T when the industry is ready. Commenters felt that incremental steps would provide market participants with an opportunity to address a number of concerns about an accelerated

---

[19] Bulletin of the *Autorité des marchés financiers*, Vol. 1, no. 16, May 21, 2004, and Vol. 1, no. 19, June 11, 2004.

[20] Bulletin of the *Autorité des marchés financiers*, Vol. 2, no. 6, February 11, 2005.

confirmation and affirmation process. In CSA Notice 24-301, we agreed with the industry's prevailing view that a rule is required to support institutional trade matching on T with phased-in implementation.

B. Second publication for comment

After considering the comments received on the 2004 Documents and consulting with the industry, including the Canadian Capital Markets Association, Investment Dealers Association of Canada and The Canadian Depository for Securities Limited, we made material changes to the 2004 Regulation and related Policy Statement and published revised materials for comment a second time on March 3, 2006 (March 2006 Documents).[21] The March 2006 Documents introduced a number of key changes. We generally refocused the obligations of trade-matching parties under the 2004 Regulation from taking all *necessary steps* to match a trade to adopting appropriate policies and procedures to achieve matching. We included the concept of a signed written statement as an alternative to entering into a trade matching compliance agreement. We introduced a new *exception* reporting requirement for registrants and a new requirement for a regulated clearing agency to file quarterly information relating to the trade matching activities of their participants. We also included new transitional phase-in provisions to gradually move to matching on T.

IV. Summary of Written Comments on March 2006 Documents

We received 21 comment letters on the March 2006 Documents. We have considered these comments and thank all the commenters. A list of the commenters and a summary of the comments, together with our responses, are contained in Appendix B to this Notice.

V. Summary of Changes to March 2006 Documents

We revised the March 2006 Documents in light of the comments received and after consulting again with industry. All of the revisions were made in response to the comments from stakeholders and to clarify and simplify the requirements of the Regulation. In our view, none of the revisions are material, so the Regulation and Policy Statement are being published with this Notice as a final rule and policy. A summary of the revisions made to the March 2006 Documents is set out in Appendix A to this Notice.

VI. Alternatives to Regulation Considered

In proposing the Regulation, the CSA considered as an alternative not implementing any regulatory requirement, relying instead either on the SROs to impose matching by the end of T or industry practices and standards to evolve towards matching on T. We believe that market participants are seeking assurances that, before they invest in the necessary financial and technological resources to improve institutional trade processing, a requirement to complete matching by the end of T will become a rule subject to compliance and enforcement by the Canadian securities regulatory authorities.

[21] Bulletin of the *Autorité des marchés financiers*, Vol. 3, no. 9 (Supplement), March 3, 2006.

VII. Unpublished Materials

In proposing the Regulation, the CSA have not relied on any significant unpublished study, report, or other material.

VIII. Anticipated Costs and Benefits

We refer you to Discussion Paper 24-401, in particular *Part I: The Canadian Securities Clearing and Settlement System and Straight-through Processing — C. Why is STP important to the Canadian capital markets?*

In summary, the CSA are of the view that the Regulation offers several benefits to the Canadian capital markets, including but not limited to the following:

- reduction of processing costs due to development of STP systems;
- reduction of operational risk due to development of STP systems;
- protection of Canadian market liquidity;
- reduction of settlement risk; and
- overall mitigation of systemic risk in, and support of the global competitiveness of, the Canadian capital markets.

The CSA recognize, however, that implementing the Regulation may entail costs, which will be borne by market participants. In the CSA's view, the benefits of the Regulation justify its costs. General securities law rules that require market participants to have policies and procedures in place to complete matching before the end of T and settle trades within the standard industry settlement periods (e.g., T+3) will augment the efficiency and enhance the integrity of capital markets. It promises to reduce both risk and costs, generally benefit the investor, and improve the global competitiveness of our capital markets. In addition, in assessing the anticipated costs and benefits of the Regulation to the industry, we carefully considered the industry's express desire for CSA regulatory action in this area.

IX. Questions

Please refer any of your questions to:

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
514-395-0558 poste 4358
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Randee Pavalow
Director, Capital Markets
Ontario Securities Commission
(416) 593-8257
rpavalow@osc.gov.on.ca

Maxime Paré
Senior Legal Counsel, Market Regulation
Capital Markets
Ontario Securities Commission
(416) 593-3650
mpare@osc.gov.on.ca

Emily Sutlic
Legal Counsel, Market Regulation
Capital Markets
Ontario Securities Commission
(416) 593-2362
esutlic@osc.gov.on.ca

Shaun Fluker
Legal counsel
Alberta Securities Commission
(403) 297-3308
shaun.fluker@seccom.ab.ca

Meg Tassie
Senior Advisor
Capital Markets Regulation
British Columbia Securities Commission
(604) 899-6819
mtassie@bcsc.bc.ca

January 12, 2007

The texts of the Regulation and Policy Statement are published with this Notice.

Appendix A
General Summary of Changes
to *Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement* and related Policy *Statement to Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement*

Detailed explanations for many of the changes made to Regulation 24-101 *respecting Institutional Trade Matching and Settlement* (the Regulation or Regulation 24-101) and related Policy Statement to *Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement* (the Policy Statement) can be found in the Summary of Public Comments and CSA Responses at Appendix B.

The Regulation

Part 1 Definitions and Interpretation

Section 1.1 – "custodian"

- We amended the definition by
    - deleting the words "but does not include a registered dealer", and
    - including the words "or other custodial arrangement".

Section 1.1 – "DAP and RAP trade"

- We modified the term to "DAP/RAP trade" and made consequential amendments throughout the Regulation and Policy Statement.
- We amended the definition to clarify that a DAP/RAP trade is a trade
    - that is executed for a client trading account that permits settlement on a delivery against payment or receipt against payment basis through the facilities of a clearing agency, and
    - for which settlement is made on behalf of the client by a custodian other than the dealer that executed the trade.

Section 1.1 – "institutional investor"

- We simplified the definition to confirm that an investor that has been granted DAP/RAP trading privileges by a dealer is an institutional investor for the purposes of the Regulation.

Section 1.1 – "matching service utility"

- We amended the definition by deleting paragraph (b).

Section 1.1 – "regulated clearing agency"

- We shortened the term to "clearing agency" and made consequential amendments throughout the Regulation and Policy Statement (e.g., section 1.1 definition of "matching service utility", Part 5 *Reporting Requirements for Regulated Clearing Agencies,* Part 8 *Equivalent Requirements of Self-Regulatory Organizations and Others*, Form 24-101F2 *Regulated Clearing Agency Quarterly Operations Report of Institutional Trade Reporting and Matching).*
- We amended paragraph (c) of the definition to remove the requirement that a clearing agency in jurisdictions other than Ontario and Quebec be "a clearing agency that is subject to regulation under the securities legislation of another jurisdiction in Canada". The amended paragraph now

simply reads: “in every other jurisdiction, an entity that is carrying on business as a clearing agency in the jurisdiction”.

Section 1.1 – “self-regulatory entity”

- We deleted this definition, which incorporated the definition found in National Instrument 21-101—*Marketplace Operation.* In its place, we are using the abbreviated term “SRO”, which is a defined term found in National Instrument 14-101—*Definitions.* We made consequential amendments throughout the Regulation and Policy Statement (e.g., Part 7 *Trade Settlement,* Part 8 *Equivalent Requirements of Self-Regulatory Organizations and Others*).

Section 1.1 – “settlement day”

- We deleted this definition.

Section 1.1 – “trade-matching agreement” and “trade-matching statement”

- We added these new defined terms, which simplified the drafting of sections 3.2 and 3.4 as a result.

Section 1.1 – “T+1”, “T+2”, “T+3”

- We amended the definition of “T+1” to replace the term “settlement day” with “business day” and we added the defined terms “T+2” and “T+3” because they are frequently used in the Regulation’s Forms and the Policy Statement.

Section 1.2(1)

- We amended this interpretive provision that describes the concept of matching
    - to refer specifically to “DAP/RAP trades” instead of “trades”, and
    - to clarify that the matching process, if not effected through the facilities of a clearing agency, must include reporting the matched details and settlement instructions to a clearing agency.

Section 1.2(2)

- We amended this interpretive provision to clarify that a reference to a day in the Regulation (e.g., in the definitions of “T+1”, “T+2” and “T+3”) is to a twenty-four hour day from midnight to midnight Eastern time.

Part 2 Application

Section 2.1

- We amended the provision to clarify it and expand the types of transactions that are excluded from the application of the Regulation.

Part 3 Trade Matching Requirements

Sections 3.1 and 3.3

- We amended each of these provisions to:
    - delete the word “reasonable” and insert the words “maintains and enforces” immediately following the word “established”,
    - insert the word “designed” immediately following the words “policies and procedures”,
    - replace the word “practicable” with “practical”, and
    - delete paragraphs (a) and (b) and replace with “the end of T”.
- We added a new subsection to give trade-matching parties an extra day to accomplish the matching of DAP/RAP trades in certain circumstances. The policies and procedures may be adapted to permit matching to occur no later than the end of T+1 for a DAP/RAP trade that results from an order to buy or sell securities received from an institutional investor whose investment decisions are usually made in and communicated from a geographical region outside of the western hemisphere.

Sections 3.2 and 3.4

- We simplified each of these provisions by using the new terms “trade-matching agreement” and “trade-matching statement” defined in section 1.1.
- Related to the above, the definitions of “trade-matching agreement” and “trade-matching statement” in section 1.1 substantially reproduce the text found in previous paragraphs (a) and (b) of sections 3.2 and 3.4, except that minor changes were made to the text to reflect the changes made to sections 3.1 and 3.3 described above.

Part 4 Reporting Requirement for Registrants

Section 4.1

- We amended the provision to:
    - delete the words “a completed” immediately before “Form 24-101F1”, and
    - replace the percentage “98” in paragraphs (a) and (b) with “95”.

Part 5 Reporting Requirement for Regulated Clearing Agencies

- We amended the title.

Section 5.1

- We amended the provision to:
    - delete the words “a completed” immediately before “Form 24-101F2”, and
    - insert the words “through which trades governed by this Regulation are cleared and settled” after “clearing agency”.

Part 6 Requirements for Matching Service Utilities

Section 6.1

- We amended subsection (1) to delete the words “a completed” immediately before “Form 24-101F3”.
- We amended subsection (2) to clarify the provision and remove the reference to “no later than seven days after a change takes place”.

Section 6.2

- We clarified the provision.

Section 6.3

- We replaced the word “practicable” with “practical” in subsection (2) and simplified subsections (1) and (2).

Section 6.4

- We amended subsection (1) to delete the words “a completed” immediately before “Form 24-101F5”.
- We clarified subsection (2).

Section 6.5

- We clarified the provision and deleted clause (c)(ii).

Part 7 Trade Settlement

Section 7.1

- We amended subsection (1) to:
    - delete the word “reasonable” and insert the words “maintains and enforces” immediately following the word “established”,
    - insert the word “designed” immediately following the words “policies and procedures”, and
    - add at the end of the provision the words “or the marketplace on which the trade would be executed” to recognize that, in addition to SROs, certain marketplaces have rules that prescribe standard settlement timeframes (see, e.g., TSX Rule 5-103(1)).

Part 8 Equivalent Requirements of Self-Regulatory Entities and Others

- We amended the title.

Section 8.1

- We amended this section to clarify it and delete reference to “marketplace”.

Section 8.2

- We clarified the section.

Part 10 Effective Dates and Transition

Section 10.1

- We amended this section to revise the date when the Regulation comes into force and delay the implementation of sections 3.2 and 3.4 and Parts 4 and 6, in most cases by six months after the Regulation comes into force.

Section 10.2

- We amended the transitional provisions to reflect the changes to the timelines and the extension of the transitional phase-in periods, as more fully discussed in the Summary of Public Comments and CSA Responses at Appendix B.

- We added a special transitional provision for Part 6.

Forms 24-101F1, 24-101F2, 24-101F3 and 24-101F5

- We made various drafting changes to generally reflect the revisions made to the Regulation and improve and clarify the forms, including the following notable amendments:

    - We added new Exhibit A—D*AP/RAP trade statistics for the quarter* to Form 24-101F1 to require separately detailed information on the registrant’s equity DAP/DAP trades entered and matched and debt DAP/DAP trades entered and matched for the calendar quarter.

    - We revised Exhibit B (previously Exhibit A) to Form 24-101F1 to provide more guidance on the information we seek on the underlying reasons for failing to achieve the percentage target of matched equity and/or debt DAP/RAP trades.

    - We revised Exhibit C (previously Exhibit B) to Form 24-101F1 to provide more guidance on the information we seek on the steps taken by the registrant to resolve trade matching delays or, if the registrant has insufficient information to determine the percentages for the purposes of section 4.1 of the Regulation, to require the registrant to describe the steps it has taken to ensure it can determine such percentages.

    - We revised Exhibit A to Form 24-101F2 to delete the requirement to complete separate tabular information for client trades settled by non-dealer custodians and client trades settled by dealer custodians and change the format of the tables more in line with the format currently being used and circulated by CDS on a voluntary basis.

    - We revised Exhibit B to Form 24-101F2 to change the title of the Exhibit and to delete the requirement to complete separate tabular information for client trades settled by non-dealer custodians and client trades settled by dealer custodians.

    - We revised Exhibit C (previously Exhibit D) to Form 24-101F5 to change the title of the Exhibit and amend the format of the tables more in line with the format currently being used and circulated by CDS on a voluntary basis.

    - We revised Exhibit D (previously Exhibit E) to Form 24-101F5 to change the title of the Exhibit and amend the format and headings of the table’s columns.

The Policy Statement

- We made various drafting changes to generally reflect the revisions made to the Regulation and improve and clarify the Policy Statement, including the following notable changes:

Part 1 Introduction, Purpose and Definitions

Section 1.2

- We added a footnote to remind ICPMs of their obligations to ensure fairness in the allocation of investment opportunities among the ICPM's clients.

Section 1.3

- We expanded and improved the discussion in the Policy Statement on defined terms used in, and the scope of, the Regulation, including:

    - "Custodian" – the Policy Statement clarifies that the definition includes both a financial institution (a non-dealer custodian) and a dealer acting as custodian (a dealer custodian) and that they need not necessarily have a direct contractual relationship with an institutional investor to be considered a custodian of portfolio assets of the institutional investor for the purposes of the Regulation if they are acting as sub-custodian to a global custodian or international central securities depository.

    - "Institutional investor" – the Policy Statement clarifies that an individual can be an "institutional investor" if the individual has been granted DAP/RAP trading privileges (i.e., he or she has a DAP/RAP account with a dealer).

    - "DAP/RAP trade" – the Policy Statement confirms that all DAP/RAP trades, whether settled by a non-dealer custodian or a dealer custodian, are subject to the requirements of Part 3 of the Regulation.

    - "Trade-matching party" – the Policy Statement notes that: (i) an institutional investor, whether Canadian or foreign based, is captured by the definition "trade-matching party" for the purposes of the Regulation; (ii) a custodian that settles a trade on behalf of an institutional investor is also a trade-matching party and would be required to enter into a trade-matching agreement or provide a trade-matching statement; and (iii) a foreign global custodian or international central securities depository that holds Canadian portfolio assets through a local Canadian sub-custodian would not normally be considered a trade-matching party if it is not a participant in the clearing agency or otherwise directly involved in settling the trade in Canada.

Part 2 Trade Matching Requirements

Section 2.3

- We expanded and improved the discussion in the Policy Statement on the documentation requirements, i.e., the "trade-matching agreement" and "trade-matching statement", including in the following areas:

    - The Policy Statement confirms that the parties described in paragraphs (a), (b), (c) and (d) of the definition "trade-matching party" in section 1.1 of the Regulation need not necessarily all be involved in a trade for the requirements of sections 3.2 and 3.4 of the Regulation to apply.

    - The Policy Statement provides our expectations and general guidance on the terms and contents of a trade-matching agreement.

    - The Policy Statement notes that mass mailings, emails and single uniform trade-matching statements posted on a Website are acceptable ways of providing or making available the statement.

    - The Policy Statement provides our expectations and general guidance on the efforts of registrants to monitor and enforce compliance by trade-matching parties of the terms or undertakings in trade-matching agreements and/or trade-matching statements.

Part 3 Information Reporting Requirements

Section 3.1

- We amended this provision in line with changes to the Regulation and to provide guidance on how to complete Form 24-101F1.

Section 3.2

- We added a paragraph to this provision to set out our views on when we would consider a trade-matching party to not have properly designed policies and procedures in place or to be inadequately complying with such policies and procedures.

Section 3.4

- We simplified the discussion on the electronic delivery of the Forms under the Regulation.

- We moved the second element of this provision dealing with the confidentiality of information delivered to the securities regulatory authority under the Regulation into a new section 3.5— *Confidentiality of information.* We have expanded the confidentiality treatment to all forms under the Regulation.

Part 4 Requirements for Matching Service Utilities

Section 4.2

- We amended the factor in paragraph (e) to make it clear that, where more than one matching service utility (MSU) is operating in the Canadian markets, our main objective will be to consider whether adequate interoperability arrangements exist among the MSUs.

Section 4.5(2)

- We added a statement that, depending on the circumstances, we would consider accepting a review performed on an MSU and written report delivered pursuant to similar requirements of a foreign regulator to satisfy the requirements of section 6.5(b) of the Regulation.

Part 6 Equivalent Requirements of Self-Regulatory Entities and Others

We amended the title.

Section 6.1

- We added this provision to clarify that an SRO may require its members to use, or recommend that they use, a standardized trade-matching agreement or trade-matching statement prepared or approved by the SRO, and may negotiate with other trade-matching parties and industry associations to agree on the form of standardized trade-matching agreement or trade-matching statement to be used by all relevant sectors in the industry (dealers, buy-side managers and custodians).

Part 7 Transition

Section 7.1

- We amended the tabular information under this section to reflect the changes to the Regulation, i.e., delaying the implementation of sections 3.2 and 3.4 and Parts 4 and 6 of the Regulation by at least six months after the Regulation comes into force, changing the timeline from “7:30 p.m. on T” to “end of T”, and extending the transitional phase-in periods, as more fully discussed in the Summary of Public Comments and CSA Responses at Appendix B.

Appendix B
Summary of Public Comments and CSA Responses
on *Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement* and related Policy Statement to *Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement*

Background

On March 3, 2006, the CSA published for comment a revised draft Regulation 24-101 r*especting Institutional Trade Matching and Settlement (*the Regulation or Regulation 24-101) and related Policy Statement to *Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement* (the Policy Statement). The comment period expired on May 3, 2006 and we have received submissions from 21 commenters listed below in the next section.

We have considered the comments received and wish to thank all those who took the time to comment. The questions contained in the CSA Notice that was published on March 3, 2006 with the Regulation and Policy Statement are reproduced in the table below, together with a summary of the comments we received (left column) and our responses to such comments (right column).

List of Commenters

BMO Nesbitt Burns Inc.
Canadian Capital Markets Association (CCMA)
The Canadian Depository for Securities Limited (CDS)
Capital International Asset Management
CIBC
CIBC Mellon
IDA – Industry Association
IGM Financial Inc.
Investment Dealers Association of Canada (“IDA”)
ISITC (North America)
ITG Canada Corp.
Merrill Lynch Canada Inc.
Omgeo, LLC
Perimeter Markets Inc.
Phillips, Hager & North Investment Management Ltd.
RBC Dexia Investor Services
RBC Financial Group
Scotiabank
Simon Romano, Stikeman Elliott LLP
TD Bank Financial Group
TSX Group Inc.

Summary of Comments and Responses

Summary of Comments	CSA Response
General comments	
Twelve commenters appeared to support the general objectives of Regulation 24-101, with one commenter noting in particular that the Regulation will assist in enhancing the global competitiveness and efficiency of Canada's capital markets.	We thank the commenters for their views.
Two commenters requested that alternative trading systems (ATSs) be excluded from the definition of "matching service utility" (MSU) and the provisions of Part 6 governing MSUs because, as registered dealers, ATSs will have to comply with Parts 3 and 7 of Regulation 24-101. Another commenter suggested that we should clarify whether ATSs are intended to be subject to the requirements applicable to MSUs. The commenter further suggested that it might be useful to understand who exactly the CSA contemplates might be an MSU, especially given the words in section 2.5 of the Policy Statement to the effect that "if such facilities or services are made available in Canada" (implying that they are not currently operating).	There should be no confusion over the role of a "marketplace", such as an exchange or ATS, and the role of an MSU. The concept of matching DAP/RAP trades, as set out in section 1.2(1) of Regulation 24-101, differs from the function of a marketplace within the scheme of National Instrument 21-101—Marketplace Operation (NI 21-101). NI 21-101 governs marketplace operations, where trade orders are brought together or matched for trade-execution purposes and specific rules apply to various types of marketplace trading systems. An MSU performs a post-execution function that is inextricably linked to the clearance and settlement process for DAP/RAP trades. For a more detailed discussion of the role of an MSU, see CSA Discussion Paper 24-401 on Straight-through Processing published on June 11, 2004. We have reconsidered the definition of "matching service utility" in the Regulation. If a marketplace is intending to also perform the role of a MSU, it should be subject to the requirements of Part 6 of Regulation 24-101, in addition to its requirements under NI 21-101. Consequently, we have deleted paragraph (b) of the definition in section 1.1 of the Regulation. We have also clarified that the concept of matching in section 1.2(1) of the Regulation is limited to DAP/RAP trades for the purposes of the Regulation. We acknowledge that some of the requirements

Summary of Comments	CSA Response
	of an MSU in Part 6 of Regulation 24-101 are similar to requirements applicable to marketplaces in NI 21-101. To the extent that a marketplace is proposing to carry on the business of an MSU, the similar requirements can be combined, where feasible, to avoid duplicative efforts for compliance (e.g., systems capacity requirements). Furthermore, we have revised Form 24-101F3 to allow the provider of the information to include copies of forms previously filed or delivered under NI 21-101 in lieu of completing analogous information requirements in Form 24-101F3. Therefore, marketplaces, including ATSs and exchanges, should not normally be subject to Part 6 of the Regulation if they are not performing the functions of an MSU. We are aware of at least two commercial enterprises that are proposing to offer the services of an MSU in Canada.
One commenter questioned whether it was appropriate for ATSs to be caught by paragraph (c) of the definition of “trade-matching party”.	Like other registered dealers, ATSs that are responsible for executing or clearing a DAP/RAP trade should be caught by the definition of “trade-matching party” in section 1.1 of the Regulation.
A commenter questioned whether section 7.1 worked insofar as it purports to apply to dealers other than investment dealers (i.e. applies to mutual fund dealers and limited market dealers who are not subject to Market Regulation Services (MRS) requirements).	The Regulation should generally not apply to a trade made by a mutual fund dealer. See section 2.1 of the Regulation. Subsection 7.1(1) will only apply to a limited market dealer (i.e., a non-SRO member dealer) if the dealer trades on a marketplace that has rules prescribing standard settlement periods.
One commenter found the definition of “settlement day” confusing and inquired whether the words “matching day” should not replace “settlement day” as this definition describes the matching date and not the settlement day.	We deleted this definition because, upon further consideration, we do not believe it is helpful. Instead, for the defined terms “T+1”, “T+2” and “T+3”, we have used the expression business day without defining it.
One commenter stated that an adviser could be seen to breach its fiduciary duty to achieve best execution for its client (an institutional investor) if Regulation 24-101 would require the adviser	An adviser would not be breaching its best execution obligations if it is prohibited from using a dealer that has not established policies and procedures designed to achieve timely

Summary of Comments	CSA Response
to use the services of a less qualified dealer instead of a more qualified dealer that has not established reasonable policies and procedures designed to achieve timely matching.	matching.
One commenter questioned why section 2.1(a) of the Policy Statement references ISINs when the common practice for industry is to use CUSIPs. The commenter questioned whether it will be necessary to convert all security identifiers to ISINs as opposed to the existing CUSIPs already in use.	We have modified the Policy Statement to refer to the more generic expression “standard numeric identifier”.
One commenter sought clarification on whether the scope of business continuity/disaster recovery planning extends to trade matching . The commenter appears concerned that such (trade-matching) requirements would put an undue burden on all parties to remain compliant regardless of whatever emergency/disaster took place.	We note that we would treat this Regulation in the same way as any other regulatory requirement if a major industry disruption or disaster would adversely impact the markets in Canada and impede market participants’ abilities to generally comply with regulatory requirements. If reasonable in the circumstances, we would consider such an event as a mitigating factor in determining whether the requirements of the Regulation have been complied with.
One commenter sought clarification on the following issues in relation to MSUs: • The relevance of section 4.2(e) of the Policy Statement, which reads: “the existence of another entity performing the proposed function for the same type of security”.	• Section 4.2 of the Policy Statement is similar to section 16.2 of Companion Policy 21-101 to NI 21-101 in relation to “information processors”. While in rare circumstances we may consider what impact, if any, the existence of several MSUs would have on the overall efficiency of the Canadian capital markets, we do not propose to limit the number of MSUs that would operate in Canada. The main intent of the factor set out in section 4.2(e) is to assess whether adequate interoperability arrangements exist among the MSUs. We have clarified section 4.2(e) of the Policy Statement to better reflect this intent. We will be reviewing all MSU information forms under Regulation 24-101 to determine whether MSUs carrying on or proposing to carry on business in Canada will be

Summary of Comments	CSA Response
	sufficiently interoperable with one another in order to seamlessly communicate trade data elements.
• Whether we would reconsider the confidentiality aspects of information provided under Form 24-101F5—Matching Service Utility Quarterly Operations Report of Institutional Trade Reporting and Matching. The commenter would like us to maintain in confidence information under Exhibit D (now Exhibit C) and Exhibit E (now Exhibit D) provided by MSUs, particularly in the latter case where specific subscriber or user data would be made available.	• We have carefully considered the confidentiality aspects of the Regulation's forms. The forms delivered by a registrant, clearing agency and MSU under the Regulation will be treated as confidential by us, subject to the applicable provisions of the freedom of information and protection of privacy legislation adopted by each province and territory. We are of the view that the forms contain intimate financial, commercial and technical information and that the interests of the providers of the information in non-disclosure outweigh the desirability of making such information publicly available. However, we may share the information with SROs and may publicly release aggregate industry-wide matching statistics for equity and debt DAP/RAP trading in the Canadian markets.
• Further clarification on the matching requirements when an MSU is in place would be helpful. At what point are the matching requirements complied with when trade information is submitted by a broker to an MSU and that information is available to trade-matching parties with a "matched status"?	• We note that matching has not been achieved unless the matched information is at the clearing agency. We have modified section 1.2(1) of the Regulation to make this clear.
• The MSU "independent audit" and process for notifying the securities regulatory authority of material system failures described in Part 4 of the Policy Statement are areas that should be re-evaluated to ensure that the level of reporting and due diligence that will be required is commensurate with the regulatory need.	• We believe these MSU requirements are appropriate in the circumstances. For a more detailed discussion of our regulatory approach to MSUs in the Canadian markets, see CSA Discussion Paper 24-401 on Straight-through Processing published on June 11, 2004. The Policy Statement has been clarified to confirm that, depending on the circumstances, we would consider accepting a review performed and written report delivered pursuant to similar requirements of a foreign regulator to satisfy the requirements of the independent systems review requirement.

Summary of Comments	CSA Response
One commenter was of the view that the requirements of Part 8 of Regulation 24-101 applicable to marketplaces are duplicative and unnecessary given the existing regulatory framework. Another commenter requested that Part 8 of N1 24-101 be revised to exclude ATSs for the following reasons: ATSs are required to be registered as dealers and therefore already subject to Part 3 of the Regulation qua dealer; there is a potential commercial conflict-of-interest in an ATS intervening in its dealer clients' buy-side relationships; and ATSs are not an appropriate entity to promote compliance with securities regulation.	Part 8 of Regulation 24-101 has been revised to exclude "marketplaces".
Question 1 – Should the definition of "institutional investor" be broader or narrower?	
Seven commenters were of the view that the definition of "institutional investor" should be amended or clarified. Some of the commenters made particular recommendations in this regard: • Together with clarifying the concept of a DAP/RAP trade, the definition should simply refer to clients to whom DAP/RAP trading privileges have been extended and whose trades clear through a centralized clearing agency. • The definition should apply to COD accounts that settle trades, which clear through a central clearing agency, on a DAP/RAP basis with a "custodian" (the definition of which should be extended to include a registered dealer). • The definition should not include retail clients. • The definition should be consistent with the definition of "institutional customer" found in IDA Policy 4 and harmonized across regulators. • The definition should reflect the categories of institutional clients and trade types that currently generate the greatest trade	The interplay between the definitions "custodian", "institutional investor" and "DAP/RAP trade" in the Regulation is not as clear as it could be. In response to many comments on Questions 1, 2 and 3, we have revised the definitions to link these terms closer together and clarify and simplify the Regulation. • "Institutional investor" now means an investor that has been granted DAP/RAP trading privileges by a dealer. • The definition of "custodian" has been amended to delete the exclusion of dealers from the definition, so that it will now implicitly include a dealer acting in that capacity. We have also added the words "or other custodial arrangement" at the end of the definition to be consistent with local Ontario rule 14-501—Definitions. • The definition of a "DAP/RAP trade" now means a trade (i) executed for a client trading account that permits settlement on a delivery against payment or receipt against payment basis through the facilities of a clearing agency and (ii) for which settlement is made on behalf of the client by a custodian other than the dealer that executed the trade.

Summary of Comments	CSA Response
settlement risk. • The reference to $10 million should be deleted. • We should ensure that the definition provides appropriate flexibility to reflect existing trade and settlement practices taking into consideration what is most practical operationally and from a compliance monitoring perspective. • We should provide guidance on the applicability of the trade matching requirements to retail brokerage clients where no registered adviser is acting for their trades. • We should consider the settlement requirements of foreign jurisdictions, which may differ from those in Canada, in situations where a custodian that is a CDS participant is not located in Canada. • The growth and increased impact of hedge funds makes it important to include them in the definition. Four commenters were satisfied with the definition of "institutional investor".	In revising these concepts, we have considered the following factors: • We have decided against adopting the IDA Policy 4 definition of "institutional customers" into Regulation 24-101 because this would render the concept more complex and less practical from an operational and compliance monitoring perspective. Among other reasons, the IDA Policy 4 definition of "institutional customer" includes a non-individual with total investment assets under administration or management exceeding $10 million—a threshold that we decided not to maintain as some commenters urged us to delete this criteria. • While DAP/RAP trades executed on behalf of individuals may not pose, on an aggregate basis, the same degree of settlement risk in our markets as trades executed on behalf of large-scale institutional investors, we are of the view that all DAP/RAP trades should be covered by the matching requirements. These trades are processed in the same manner as other institutional trades. The same institutional processing issues arise, regardless of whether the client is an individual or non-individual. • Currently, CDS is unable to differentiate between individual and non-individual institutional investors (i.e., where assets are held in both cases by a custodian). CDS' quarterly operating reports (Form 24-101F2) do not require separate data on individual and non-individual institutional trades. We understand that significant systems and processing changes would have to be made across the industry resulting in increased costs. The costs to the industry as a whole may outweigh the benefits of carving out individuals from the definition of "institutional investor" to differentiate between individual and non-individual institutional trades for reporting purposes. • It is doubtful that the current inter-play between the defined terms set out in

Summary of Comments	CSA Response
	Regulation 24-101 would adequately capture prime-brokerage arrangements in the definition DAP/RAP trade. We agree with commenters that prime-brokerage arrangements should be included within the scope of the Regulation's trade-matching requirements. • Commenters suggested that the matching requirements should only cover trades that settle through the clearing agency. The industry practice is that DAP/RAP trades are, by definition, settled through the clearing agency. This was the approach we initially took in the 2004 draft of the Regulation. Consequently, we have clarified that DAP/RAP trades are trades that settle through the facilities of a clearing agency. We also note the following in response to other comments: • The Policy Statement has been amended to clarify that individuals (i.e., that would otherwise be considered retail investors) with DAP/RAP accounts with a dealer are subject to the trade-matching requirements, even where no registered adviser is acting on their behalf in the trade. • The matching requirements of Regulation 24-101 apply to DAP/RAP trades that, in the normal course, would settle in Canada at a clearing agency (i.e., CDS) on T+1, T+2 or T+3. As the requirements do not apply to trades settled outside of Canada, settlement requirements of foreign jurisdictions should generally not be an issue. • We have considered a number of scenarios relating to the application of Regulation 24-101 to cross border transactions. We believe there is a need to distinguish institutional investors that can reasonably comply with the Regulation's same-day matching deadlines from those that cannot because of different international time zones. As a practical matter, foreign institutional investors trading in the Canadian markets that are located in time zones outside of the western hemisphere

Summary of Comments	CSA Response
	will likely have difficulty complying with the Regulation's matching on T requirements. We have included provisions to deal with trade orders originating from institutional investors whose investment decisions are usually made in and communicated from a geographical region outside of the western hemisphere's time zones. Consequently, where a DAP/RAP trade results from an order to buy or sell securities in the Canadian capital markets received from such institutional investors, the matching deadline will be end-of-day on T+1 instead of end-of-day on T. • Both domestic and foreign institutional investors are captured by the definition "trade-matching party". As such, they would be required to enter into a trade-matching agreement or provide a trade-matching statement pursuant to sections 3.2 and 3.4 of the Regulation. • We have indicated in the Policy Statement that a foreign global custodian or international central securities depository that holds Canadian portfolio assets through a local Canadian sub-custodian would not normally be considered a trade-matching party if it is not a participant in the clearing agency or directly involved in settling the trade in Canada.
Question 2 – Does the definition of "trade-matching party" capture all the relevant entities involved in the institutional trade matching process?	
Ten commenters thought that the definition of "trade-matching party" appropriately captured all the relevant entities involved in the institutional trade matching process. However, some commenters made particular recommendations: The definition of "custodian" in section 1.1 of Regulation 24-101 should include a registered dealer or subsection (d) in the definition of "trade-matching party" should be expanded to capture dealers that act as custodians. The definition should clearly state that prime	See our responses under Question 1 above. Among others, the definition of "custodian" will be amended to delete the exclusion of dealers from the definition, so that a custodian will now implicitly include a dealer acting in that capacity. Also a DAP/RAP trade will mean a trade (i) executed for a client trading account that permits settlement on a delivery against payment or receipt against payment basis through the facilities of a clearing agency and (ii) for which settlement is made on behalf of the client by a custodian other than the dealer that executed the trade.

Summary of Comments	CSA Response
brokerage accounts are captured by the definition.	executed the trade.
One commenter stated that, in its role as a prime broker, it foresees problems in its ability to match trades in a timely manner since its actions will largely be dependent on the timelines of institutional investors to report trades to their custodians. The commenter also noted that the introduction of Regulation 24-101 may result in significant technology requirements for its prime brokerage clients in order to facilitate the timely matching of trades.	Regardless of whether an institutional investor uses a non-dealer custodian or a dealer custodian (e.g., prime broker) to hold its investment assets, we expect such institutional investor to establish, maintain and enforce polices and procedures designed to match trades in a timely manner. As a policy matter, it would be inappropriate to make a distinction between institutional investors that use non-dealer custodians and those that use dealer custodians to hold their investment assets. We acknowledge that Regulation 24-101 may require some technology upgrades for institutional investors, including prime brokers' clients. We believe that prime brokers are faced with the same challenges as non-dealer custodians in encouraging their clients to match trades in a timely manner.
Question 3 – The scope of the matching requirements of the Regulation is limited to DAP or RAP trades. Should the requirements be expanded to include other trades executed on behalf of an institutional investor? Should the requirements capture trades executed with or on behalf of an institutional investor settled without the involvement of a custodian?	
A majority of commenters appeared to be of the view that the scope of Regulation 24-101's trade matching requirements (i.e., limited to DAP/RAP trades) is appropriate and should not be expanded.	The scope of Part 3 of Regulation 24-101 is limited to DAP/RAP trades. The definition of a DAP/RAP trade has been revised, as discussed above under Question 1.
One commenter recommended that the scope be amended to eliminate any transactions for a retail client dealing on a DAP/RAP basis with another firm who would act as the custodian of the retail client's investment assets.	See our responses above under Question 1 in relation to individuals (i.e., retail investors) that have DAP/RAP accounts with a dealer.
One commenter requested that the CSA confirm whether new issues, account transfers, borrow/lend and repo transactions, and money market trades with less than a T+3 settlement date are excluded from the scope of Regulation 24-101. Two commenters requested that money market securities be excluded from the scope of Regulation 24-101. Another commenter thought	Section 2.1 of Regulation 24-101 has been revised to expand the types of transactions that are excluded from the application of the Regulation. Regulation 24-101 will not apply to the following additional specific types of trades: a trade in a security of an issuer that has not been previously issued or for which a prospectus is required to be sent or delivered to

Summary of Comments	CSA Response
that "off-market" transactions should be excluded, such as issuer and take-over bids, mergers and plans of arrangement, spin-offs, exercises of options and other convertible securities, stock dividends, etc. A commenter suggested that we clarify section 2.1, so that the matching requirements of the Regulation apply only to T+3 settling trades. A commenter asked whether N1 24-101 applies to other securities, such as: • derivatives that are not futures or options cleared through a clearing house. • US debt and equity (forms 24-101F2 and 24-101 F5 refer to US debt and equity although N1 24-101 does not apply to securities that settle outside of Canada). • non-prospectus mutual funds, including non-prospectus funds that hold units of another non-prospectus fund.	the purchaser under securities legislation; a trade in a security to the issuer of the security; a trade made in connection with a take-over bid, issuer bid, amalgamation, merger, reorganization, arrangement or similar transaction; a trade made in accordance with the terms of conversion, exchange or exercise of a security previously issued by an issuer; a trade that is a securities lending, repurchase, reverse repurchase or similar financing transaction; a trade in an option, futures contract or similar derivative; or a trade in a negotiable promissory note, commercial paper or similar short-term debt obligation that, in the normal course, would settle in Canada on T. Generally, the Regulation is intended to apply to a trade in a security that, in the normal course, would settle in Canada on T+1, T+2 or T+3. We note that Forms Regulation 24-101 F2 and F5 only required separate data for Canadian and U.S. dollar settled trades. There was no intention to capture U.S. debt and equity securities. Despite that, we have revised the forms to delete the requirement for separate data on Canadian and U.S. dollar settled trades so as to eliminate any confusion.
One commenter stated that the scope of the matching requirements should be changed to all "cash on delivery" (COD) accounts, since COD accounts would encompass all DAP/RAP transactions where clients have a prime broker arrangement. Another commenter believes that, because of the potentially significant operational compliance implications, the scope of the matching requirements should be determined on an account basis rather than a trade basis. Another commenter felt that trade matching for securities settling on a DAP/RAP basis should be extended to include all trades executed on behalf of an institutional investor's account, as segregating only by trade type could prove to be more difficult to administer.	See our responses above under Question 1 in relation to the definition of DAP/RAP trade. The concept is now centred upon a trade executed for a client trading account that permits settlement on a delivery against payment or receipt against payment basis through the facilities of a clearing agency.
One commenter encouraged regulators to consider mandating the use of block settlement for all trades with or on behalf of institutional investors in order to help the industry meet the proposed matching targets.	We do not intend to mandate the practice of so-called block settlement. Whether parties will apply this method of matching depends on a number of factors, including the relationship among the trade-matching parties, commercial

Summary of Comments	CSA Response
proposed matching targets.	practice, and regulatory considerations.
Nine commenters were of the view that the requirements of Regulation 24-101 should capture trades executed with or on behalf of an institutional investor, and settled with or without the involvement of a non-dealer custodian. Specifically, one commenter recommended that Regulation 24-101 should clearly state that all DAP/RAP trades are captured, regardless of whether settlement is effected by a traditional custodian, a prime broker acting as a custodian, or a broker dealer settling a third-party DAP/RAP trade.	See our responses above under Question 1 in relation to the definitions of custodian, institutional investor and DAP/RAP trade. We have clarified in the Policy Statement that all DAP/RAP trades, whether settled by a non-dealer custodian or a dealer custodian, are subject to the requirements of Part 3 of Regulation 24-101. We note that the definition of DAP/RAP trade would not include a trade for which settlement is made on behalf of a client by the dealer that executed the trade.
Question 4 – Are each of these methods (compliance agreement and signed written statement) equally effective to ensure that the trade-matching parties will match their trades by the end of T? Should trade-matching parties be given a choice of which method to use?	
Four commenters appeared to share the view that both methods (compliance agreement and signed written statement) would be equally effective to ensure that the trade matching parties will match their trades by the end of T.	We have retained these two alternative approaches. The Regulation has been revised to include the defined terms “trade-matching agreement” and “trade-matching statement” so as to simplify the drafting of sections 3.2 and 3.4 of the Regulation and clearly label and better describe the nature of the documentation that all trade-matching parties must have in place when opening or trading in DAP/RAP accounts.
Ten commenters were of the view that a standard form of compliance agreement or statement for all trade matching parties would be required for the following reasons: • To ensure that every trade-matching party would clearly understand what would be expected of it regarding matching. • To ensure consistent and uniform application of policies and procedures. • To alleviate the complex process of negotiating and executing the required documentation. • To reduce the compliance burden for dealers and oversight burden for regulators	We do not propose to prescribe the form of trade-matching agreement or trade-matching statement. Trade-matching parties should be free to tailor their documentation according to their particular commercial relationships and practices. Nevertheless, Part 2 of the Policy Statement has been revised to provide guidance on the types of matters that could be included by the trade-matching parties in their trade-matching agreement. Also, we have noted in the Policy Statement that mass mailings, emails and single uniform trade-matching statements posted on a Website are acceptable ways of providing or making available the statement. We acknowledge and encourage the industry’s efforts to prepare standardized documentation.

Summary of Comments	CSA Response
dealers and oversight burden for regulators. A commenter suggested that brokers and custodians be allowed to sign a single blanket statement (accepted by the CSA) that is posted on their external website. Another commenter would welcome an industry initiative (e.g., the CCMA, together with the IDA) to draft a standard agreement and statement. One commenter recommended that the CSA incorporate a standard form of agreement and statement into the Regulation that would be consistent for all parties.	
Seven commenters proposed that the CSA implement a staggered, phased-in approach for the compliance agreement and signed written statement, to enable more time for the documents to be properly executed and finalized. A few commenters stated that the CSA allow trade-matching parties until January 1, 2007 (a six month period) to obtain signed versions of either forms of trade-matching documentation or, ideally, a commitment to abide by an industry standard, to reduce both the compliance burden for firms and the resources required by regulators to review agreements/statements.	Part 10 of Regulation 24-101 has been revised to provide for a six month phase-in period for preparing and executing the trade-matching documentation for all DAP/RAP accounts. As such, the requirements of sections 3.2 and 3.4 of the Regulation will not apply until October 1, 2007.
Four commenters noted that it was not clear what the consequences or the remedies of non-compliance with the documentation would be, and to whom they would be applied. For example, it is unclear from the Regulation how the CSA expects registered dealers to “use reasonable efforts to monitor compliance with and enforce the terms of the compliance agreement” when the custodial relationship is between the client and the custodian and not between the dealer and custodian. Who would be considered not in compliance? Who is responsible for remedial action? What would be the CSA’s expectations of the steps to take in a situation where, for example, trades between a given broker, client and custodian are matched on T in the aggregate only 95% of the time—in such case, each party may claim that they achieved the CSA requirement and that the fault lies with the other two parties. It was noted that the effectiveness of any compliance agreement	The Policy Statement has been revised and clarified on these issues (see s. 2.3(4) of the Policy Statement). Registered dealers and advisors should use reasonable efforts to monitor compliance with the terms or undertakings set out in the trade-matching agreements or trade-matching statements. Dealers and advisers should report details of non-compliance in their Form 24-101F1 exception reports. This could include identifying to the regulators those trade-matching parties that are consistently non-compliant either because they do not have adequate policies and procedures in place or because they are not consistently complying with them. Dealers and advisers should also take active steps to address problems if the policies and procedures of other trade-matching parties appear to be inadequate and are causing delays in the matching process. Such steps might include imposing monetary incentives (e.g. penalty

Summary of Comments	CSA Response
or written statement is dependent on the ability to track compliance and enforce penalties for non-compliance.	fees) or requesting a third party review or assessment of the party's policies and procedures. This approach could enhance cooperation among the trade-matching parties leading to the identification of the root causes of failures to match trades on time.
One commenter stated it was unnecessary and ineffective for custodians to enter into a compliance agreement or provide a signed written statement since custodians already have policies and procedures in place to ensure the timely settlement and processing of trade instructions. Another commenter, however, recommended that, to the extent custodians are regulated, they should be "policing" their client relationships in the same manner as that proposed for SRO member firms. This could be achieved by developing a separate client/settlement agent trade matching compliance agreement/signed written statement or amending the Regulation 24-101 compliance agreement/signed written statement requirements to clearly include custodians.	As custodians are included as "trade-matching parties", they are required to enter into trade-matching agreements or provide trade-matching statements to registrants before a registrant can trade on behalf of an institutional investor. It is necessary and effective for custodians to enter into an agreement or provide a statement in accordance with the requirements of sections 3.2 and 3.4 of the Regulation because custodians are integral to the institutional trade matching process. Even if they are already recognized to have effective policies and procedures in place to ensure the timely processing of trade instructions and settlement, their active involvement as a party to a trade-matching agreement or in providing a trade-matching statement would, in our view, positively influence the behaviour of other trade-matching parties involved in the process.
One commenter noted that imposing these requirements on Canadian broker/dealers could disadvantage them when compared to foreign dealers, considering that a foreign institution can now become a CDS participant.	A foreign dealer or financial institution that becomes a participant in CDS to settle trades in CDS would be considered to be settling a trade in Canada, and would be caught by the requirements of Part 3 of the Regulation if the trade is a DAP/RAP trade.
One commenter would like the IDA to administer a list of broker/dealers who have established policies and procedures. This list would facilitate the IDA to enter into one written standard agreement with each adviser. Another commenter suggested two approaches for efficiencies in executing the necessary trade-matching documentation: (1) the development of standard industry compliance agreement, or (2) the use of a bare trustee approach whereby the IDA would execute the standard industry compliance agreement on behalf of all of its members with each institutional client.	We support industry efforts to standardize trade-matching documentation required under the Regulation. We would consider any SRO proposal to administer the documentation and/or a list of SRO member firms that have established policies and procedures.

Summary of Comments	CSA Response
Concerned about the regulatory burden, another commenter suggested alternatives to the trade-matching agreement, such as a statement as to policies and procedures, a clause in a new account agreement, or an addendum to an existing account agreement.	We think the Regulation and Policy Statement are sufficiently flexible to allow trade-matching parties to use the alternatives described by the commenter, i.e., a statement as to policies and procedures; a clause in a new account agreement; or an addendum to an existing account agreement.
A commenter would like to certify at the firm level and not at the account level, since certification at the account level would produce unnecessary paper and costs for both the investment manager and broker/dealer.	The Policy Statement confirms that a single trade-matching statement is sufficient for the general and sub-accounts of the institutional customer. Similarly, a single trade-matching agreement is sufficient for the general and all sub-accounts of the institutional customer.
One commenter noted that their actual role as an investment manager appears to differ from the role of an investment manager described in the Regulation. In their experience, it is their responsibility as an investment manager to report to the client's custodian the details of the trade, but they do not confirm the details of the trade.	The role of an investment manager is critical to the trade matching process. It decides what securities to buy or sell and how the assets should be allocated among the underlying client accounts. Reporting to the custodian the details and settlement instructions of the trade is a key component of the trade matching process. A trade is matched only when all the trade-matching parties have completed their respective steps, which includes the timely involvement of the investment manager.
Question 5 – Will exception reports enable practical compliance monitoring and assessment of the trade matching requirements?	
Fourteen commenters made a number of recommendations to enable practical compliance monitoring and assessment of the trade matching requirements, including the following: • Exception reporting requirements should be clearly defined in Regulation 24-101 so that registrants provide reporting that is identical in content as well as format. • There should be a standard format for Exhibit A [now Exhibit B] to Form 24-101F1 to ensure the same level of detail for all parties.	Registrants should be maintaining a record of their DAP/RAP trade matching performance, regardless of whether a regulation requires them to report on such performance in certain circumstances. A Form 24-101F1exception report may help to maintain such a record, and in any case need only be completed if the registrant is unable to achieve matching of a certain percentage of its trades by the timeline. We are of the view that the exception reports are critically important in identifying the reasons for a trade-matching party's failure to meet the prescribed timelines. The matching of trade details must occur as soon as possible so that errors and discrepancies in the trades can be discovered early in the clearing and settlement

Summary of Comments	CSA Response
• Exception reporting for broker/dealers should be triggered by the failure to enter trades within timelines and not by matching failures. • A more practical approach would be to receive reporting from a clearing agency and from the MSU for the trades that they match and that are, in turn, settled by a clearing agency; and to focus oversight efforts on those individual firms with the highest values and/or volumes of trades that do not meet the deadlines. • CDS reporting should be more robust, as the experience to-date shows that additional development will be required (e.g. the ability to report trade matching statistics on a participant level); and CDS should provide minimum monthly reports to the registrant. • If exception reporting is adopted, a clearing agency should provide, at a minimum, monthly reports to registrants in order to ensure prompt attention to any issues; and to allow sufficient lead time to develop and implement any enhancements or address specific issues prior to the completion of the quarter. • Regulation 24-101 should state how the CSA and SROs will deal with non-compliant broker/dealers. • Field audits of registrants' exception reports and management of documentation requirements will have to be conducted. • The exception reporting requirements should be reassessed in order to ensure that they are not too onerous. • A more effective approach to determining who is unable to comply is to require immediate reporting of the details behind a failure to match. • The cost of meeting the upfront technological requirements and the ongoing monitoring requirements could be another barrier to entry into the market and could be	process. We respond to a number of the specific comments as follows: • We have revised Form 24-101F1 and the Policy Statement to clarify the type of information we would require for the registrant exception reports. Dealers and advisers will need to provide aggregate quantitative information on their equity and debt DAP/RAP trades. Requiring this information will not add to the regulatory burden because a registrant would have had to track this information in any case to determine whether it had achieved the percentage threshold to avoid filing the exception report. In addition, when completing Form 24-101F1, a registrant will provide qualitative information on the circumstances or underlying causes that resulted in or contributed to the failure to match the relevant percentage of equity and/or debt DAP/RAP trades within the time prescribed by Part 3 of the Regulation. Registrants will need to describe the specific steps they are taking to resolve delays in trade reporting and matching. • By themselves, statistics on failures to enter trades on a timely basis would not be sufficient to understand the underlying reasons why trades have not matched on a timely basis. • In contrast to Form 24-101F1, data received from a clearing agency or an MSU under Forms 24-101F2 and F5 will not fully explain why a particular trade matching party has failed to match within the prescribed timelines. Only Form 24-101F1exception reports will provide such information. • We understand that CDS will undertake the necessary development work to comply with the requirements of Form 24-101F2 and assist registrants to comply with Form 24-101F1 exception reporting. Those registrants that are not direct CDS participants will need to rely on registrants that are direct CDS participants to comply

Summary of Comments	CSA Response
passed onto clients in the form of fees. • Publishing the CDS performance reports on an industry-wide basis may be sufficient to encourage compliance of the Regulation; however, if such reports are found to be insufficient, then formal exception reporting could be implemented.	that are direct CDS participants to comply with Form 24-101F1 exception reporting. CDS currently provides a monthly report to all its participants, which identifies the participant's entry and confirmation rates. • Registrants should provide information that is relevant to their circumstances. For example, where necessary dealers should provide information demonstrating problems with notices of execution (NOEs) or reporting of trade details to CDS (e.g., time of entering trade details, aggregate number and value of trades entered, etc.). They should confirm what steps they have taken to inform and encourage their clients to comply with the requirements or undertakings of the trade-matching agreement and/or trade-matching statement. They should confirm what problems, if any, they have encountered with their clients or service providers. They should identify the trade-matching party or service provider that seems to be consistently not meeting matching deadlines, or appears not to have established policies and procedures designed to achieve matching. Similarly, advisers should provide information demonstrating problems with allocations, confirm what problems, if any, they have encountered with their service providers or custodians, and identify the trade-matching party or service provider that seems to be consistently not meeting matching deadlines or appears not to have established policies and procedures designed to achieve matching. • Immediate reporting to the regulators of failures to match on a timely basis may be far more time consuming and onerous than periodic reporting. Periodic reporting may identify a number of reasons, and offer a full explanation, as to why a trade-matching party was unable to meet the prescribed timelines. • Trade-matching parties may have to invest in new technology. However, this investment will, over time, result in improved efficiencies and cost-savings, including less

Summary of Comments	CSA Response
	reliance on manual processing.
One commenter was of the view that exception reporting by ICPMs may be duplicative and unnecessary. The reporting requirement of broker/dealers would be sufficient as they are primarily responsible for executing trade orders. Another commenter noted that they are concerned that ICPMs may be included as "registrants" required to file Form 24-101F1 exception reports. They question why advisers are included since (i) not all buy-side firms will be required to provide exception reports and (ii) as the buy-side firms are not affirming parties with CDS, there is no way for them to independently know that trades have matched successfully.	Exception reporting by advisers would not be duplicative or an unnecessary burden on the industry. Registered advisers are a key part of the buy-side community and are integral to ensuring that institutional trade matching is completed on a timely basis. Problems encountered by an adviser, particularly problems that are within the control or knowledge of an adviser, should be reported by the adviser.
One commenter felt it was important to ensure that all market participants be held to consistent standards and penalties regardless of the regulatory body that is assigned to monitor their trading activities.	The CSA would expect all trade-matching parties to have policies and procedures that are consistent. We plan to work with SROs and other regulators to ensure that standards and penalties are as consistent as possible.
Two commenters questioned how the CSA will be able to determine which trade-matching party is responsible for late matching in circumstances where there are conflicting claims based on different opinions regarding why a trade has not been promptly matched. One commenter noted that section 1.2(3) of the Policy Statement identifies four aspects of trade matching, only two of which are in the control of the dealer: notification of execution and reporting of trade details. The other two aspects are in the control of the buy-side client and their custodians: allocations and custodian verification. This places the dealer in a position of sub-contracted enforcers of securities regulation. In the event a dealer fails to meet its trade-matching thresholds solely because of the actions of its client or client's custodian, the implied result is that the dealer will have to enforce contractual remedies against the client, i.e. suspend or terminate the relationship. Another commenter recommended more of an industry solution in instances where institutional investors do not comply, rather than holding	We plan to review completed Forms 24-101F1 on an ongoing basis to monitor and assess compliance by registrants and others with the Regulation's matching requirements. Various regulatory tools are available to us when assessing compliance by registrants, including routine field audits and compliance sweeps. We recognize that a dealer may be required to deliver an exception report because of the actions of its institutional client or such client's custodian. Our expectations of the dealer's role in these circumstances are set out in the Policy Statement, particularly s. 2.3(4). See our response under Question 4.

Summary of Comments	CSA Response
dealers accountable for failing to adequately police the trade-reporting timelines of their institutional clients.	
Question 6 – Is it necessary to require custodians to do exception reporting in order to properly monitor compliance with this Regulation?	
Six commenters were of the view that it is necessary to require custodians to complete exception reports to properly monitor industry-wide compliance with Regulation 24-101. Reasons cited include: From a fairness standpoint, the dealer should not be held exclusively responsible for policing compliance with the matching requirements, particularly the compliance with regulated custodians. • To act as an additional "check and balance" on the monitoring and assessment process. • The possibility of providing an "independent review" and further insight into the reasons for failing to meet matching percentages. • Outsourcing to a custodian may be a feasible alternative for smaller registered advisers who may not have sufficient resources or capacity to monitor exception reporting. • Custodians, as an essential trade-matching party, should be subject to the same reporting standards as dealers. • One commenter recommended that the CSA discuss the reporting requirements with the custodian community prior to defining reporting requirements in order to achieve useful information and avoid unnecessary costs that would likely be passed onto customers. Five commenters, however, said that it is unnecessary to require custodians to complete exception reports to properly monitor industry-	We acknowledge the comments received. However, imposing a direct regulatory reporting requirement on all custodians is not possible at this time. We are of the view that exception reporting by registrants, combined with the reporting by clearing agencies and MSUs, will be sufficient for the time being. The reporting requirements strike a proper balance and will provide useful information and avoid unnecessary costs.

Summary of Comments	CSA Response
wide compliance with Regulation 24-101. Reasons cited include: • Monitoring the extent to which trade confirmation rates for dealer participants are meeting the established thresholds can best be done through direct reporting by CDS to the regulator. • Given the reporting currently available through CDS and the registrants' obligations to report, any exception reporting by custodians would be duplicative. • Information provided by the clearing agency and the exception reporting provided by the broker/dealer should be sufficient to meet the exception reporting requirements. One commenter stated that custodians should not be required to do exception reporting, except when directed or requested to do so by their client or counterparty broker/dealer.	
Question 7 – Is it feasible for trade-matching parties to achieve a 7:30 p.m. on T matching rate of 98 percent by July 1, 2008, even without the use of a matching service utility in the Canadian capital markets?	
Twelve commenters were of the view that it is not feasible for trade-matching parties to achieve a 7:30 p.m. on T matching rate of 98% by July 1, 2008, regardless of whether an MSU is operating in the Canadian marketplace. Reasons cited include: • The proposed target date is too aggressive; it does not allow enough time to complete all stages of the trade-matching process. • The buy-side will not be able to make the necessary investment and changes by the specified dates. • There will be push-back from smaller broker/dealers because substantial investment in technology will be required to change batch oriented systems.	In response to the comments received to Questions 7 and 8, Regulation 24-101 has been revised as follows: • Matching requirements will apply uniformly to all DAP/RAP trades, without regard to time of execution. • The matching deadline is now end of T (11:59 p.m. on T), not 7:30 p.m. • A more gradual phase-in period has been incorporated for trade matching. • A six month phase-in period has been incorporated for allowing time to prepare and execute the required trade-matching agreements and/or trade-matching statements After the phase-in periods, the Regulation will provide that trade-matching

Summary of Comments	CSA Response
• During the same timeframe, the industry may be asked to absorb another large financial investment due to regulatory change to meet the TREATS requirements. • Significant changes to both behaviour of individual participants and level of automation are required before the industry will be able to achieve the target date. • There is a lack of facilities for the repair and resending of unmatched trades with the timeframes proposed. • There are no universally accepted set of trade match criteria that would require sign-off between the various parties. • The proposed targets are not achievable unless the industry immediately adopts the CCMA's best practices and standards. • Some custodians may experience difficulties to match on T for those trades that are executed by registrants on behalf of foreign institutional investors, due to international time zone differences.	parties must match 95% of their DAP/RAP trades by 11:59 p.m. on T as of January 1, 2010; as compared to the previous proposal, which provided for a 98% threshold by 7:30 p.m. on T as of July 1, 2008. • For a DAP/RAP trade that results from an order to buy or sell securities received from an institutional investor whose investment decisions are usually made in and communicated from a geographical region outside of the western hemisphere, the Regulation provides for a matching deadline of 11:59 p.m. on T+1. • Led by the CCMA, the industry is working towards an accepted common set of trade-match criteria for all trade-matching parties. We are of the view that the revised time frames and phase-in periods discussed above will allow trade-matching parties to achieve the necessary systems and process changes required in due time. Despite more gradual transition periods, an ultimate matching deadline of end of T (11:59 p.m. on T) instead of 7:30 p.m. on T, and a final exception reporting threshold of 95 percent instead of 98 percent, registrants and other trade-matching parties will need to initiate some back-office processing changes and invest to upgrade their back-office technology. In the CSA's view, the benefits of the Regulation justify its costs. General securities law rules that require market participants to have policies and procedures in place to complete matching before the end of T and settle trades within the standard industry settlement periods (e.g., T+3) will augment the efficiency and enhance the integrity of capital markets. It promises to reduce both risk and costs, generally benefit the investor, and improve the global competitiveness of our capital markets. In addition, in assessing the anticipated costs and benefits of the Regulation to the industry, we carefully considered the industry's express desire for CSA regulatory action in this area.

Summary of Comments	CSA Response
A number of commenters were of the view that the 7:30 p.m. on trade date cut-off time should be changed to 11:59 p.m. on trade date. Reasons cited include: • The 11:59 p.m. cut-off would be more closely aligned with the U.S.'s cut-off time of 1:30 a.m. on T+1. • Canada's trade-matching performance comparisons would be more closely aligned with U.S. calculations. • Some of the end-of-day trade entry congestions caused by tighter deadlines would be relieved. • Existing trade transmission schedules imposed by major applications or systems of dealer service providers (such as ADP) would be better accommodated, especially because the processing of trade details submitted by such service providers to CDS normally occurs after 7:30 p.m. on T and before the opening of business on T+1 . • It would remove any disadvantage to Western Canadian participants in the current timeframes.	As discussed above, we are no longer making a distinction in the Regulation between trades that are executed on or before 4:30 p.m. and trades that are executed after 4:30 p.m. Making such a distinction was unnecessarily complex and less relevant now that we are adopting an 11:59 p.m. matching deadline. Moreover, CDS is unable to know when a trade was executed by the counterparties. We believe that the matching requirements should be simplified to apply uniformly to any DAP/RAP trade executed on T, without regard to time of execution.
Five stakeholders questioned the feasibility of moving to matching on T from T+1, regardless of the time on T. One commenter stated that only a study of the current state of industry's trade-matching preparedness, and an assessment of remaining steps to be taken, can answer this question. Two commenters questioned the benefits of moving from matching on T+1 to matching on T in an existing T+3 settlement environment. It was suggested that there exists no compelling reason to move to matching on T because the likelihood of a global move to a T+1 trade settlement cycle is small in the near to mid term. One of the	We respond to these comments as follows. We believe that matching on T should continue to be the centrepiece of the Regulation. Same-day matching is critical to achieving STP and an important element of international best practices and standards. Both the Committee on Payment and Settlement Systems (CPSS) and the Technical Committee of the International Organization of Securities Commissions (IOSCO) recommend that the confirmation of institutional trades occur as soon as possible after trade execution, preferably on T, but no later than T+1.[22] Similarly, the Group of Thirty

[22] See Recommendations for securities settlement systems – Report of the Committee on Payment and Settlement Systems and Technical Committee of the International Organization of Securities Commissions (Joint Task Force) on securities settlement systems, dated November 2001, at Recommendation 2: Trade Confirmation.

Summary of Comments	CSA Response
commenters further suggested that the potential added costs may not be supportable, in terms of expense or risk reduction. The other commenter also recommended that the Regulation be amended to require matching by 12:00 p.m. (noon) on T+1, as this timeline is more realistic and achievable. Another commenter stated that a preferable approach might be to implement the initial transitional targets on T+1, and then assess the industry situation before introducing further targets. A commenter noted that the regulators should determine the implications of custodians affirming after 7:30 p.m. [and before] midnight on T before mandating the move to matching on T. One commenter noted that any move to timelines on T would be highly dependent on such things as further adoption of industry-wide communication standards and protocols, the implementation of real time trade technology, and changes to fund accounting routines (e.g., some participants delay sending trades to broker/dealers as they do not post them to their accounting systems until T+1). One commenter thought that moving the matching deadline from noon on T+1 to 7:30 p.m. or midnight on T (or even to 1:30 a.m. on T+1, as in the U.S.) will be more costly. Custodian staff and/or systems will have to be available to affirm trades following the trade-entry cut-off time, unless the custodian confirmation process is automated or MSUs are used.	(G-30) recommends that market participants should collectively develop and use compatible and industry-accepted technical and market-practice standards for the automated confirmation and agreement of institutional trade details on the day of the trade.23 Agreement of trade details should occur as soon as possible so that errors and discrepancies can be discovered early in the settlement process. Early detection will help to avoid errors in recording trades, which could result in inaccurate books and records, increased and mismanaged market risk and credit risk, and increased costs. The CCMA, which has led the straight-through processing (STP) drive in Canada, strongly supports matching on T. It notes that research suggests that Canada lags behind the U.S. in achieving timely institutional trade matching.24 Institutional trade matching on T will allow the Canadian market to move together with the U.S. market on key STP initiatives and, when the time comes, to T+1 settlement. Without moving to T matching, Canada risks being vulnerable to significant ongoing global competitive forces and may continue to lag the U.S. in the institutional trade processing area. A more efficient matching process may offer the following value to all industry sectors: Registered advisers and other buy-side managers may be able to focus on business growth and returns with timely and accurate data that supports the entire investment process. Registered dealers may benefit from reduced operating costs (e.g., fewer errors, reduced re-

[23] See Global Clearing and Settlement: A Plan of Action, report of the G-30 dated January 23, 2003, at Recommendation 5: Automate and Standardize Institutional Trade Matching.

[24] See, among other studies, Charles River Associates, Free Riding, Under-investment and Competition: The Economic Case for Canada to Move to T+1: Executive Summary, November 10, 2000; Cap Gemini Ernst and Young, STP/T+1 Value Proposition Survey, October 15, 2002; and Capital Markets Company (Capco), Assessment of Canada's STP/T+1 Readiness and a Comparison of Canada's vs. United States' T+1 Readiness—STP/T+1 Readiness Assessment Report for Canada, July 12, 2004. These studies are available on the CCMA website at www.ccma-acmc.ca.

Summary of Comments	CSA Response
	keying) and enhanced client services. Custodians may experience a reduced need for trade intervention and be able to focus on providing clients with more value added services. Overall institutional trade matching on T may drive other STP initiatives, reduce processing costs and operational risks, reduce settlement risk, protect the liquidity of our markets, and enhance the global competitiveness of Canada's capital markets. In response to the specific comment on the impact that same-day matching may have on fund accounting practices, we are of the view that institutional trade-matching processes and fund accounting practices are two issues that, although linked, must be treated separately. A trade executed by a dealer that results in an NOE to a buy-side manager will trigger requirements to complete other trade-matching steps as soon as practical under Regulation 24-101. The trade and NOE may also trigger a requirement for an investment fund to take into account that purchase or sale of securities in calculating the daily net asset value of the fund, but that requirement is independent of the requirements under Regulation 24-101.
Question 8 – Are the transitional percentages outlined in Part 10 of the Regulation practical? Please provide reasons for your answer.	
Eleven commenters are of the view that the percentages outlined in Part 10 of Regulation 24-101 are not practical. Reasons cited include: • Although the first transition to 70% matching at noon on T+1 is reasonable, the other transitional percentages are significantly different and would be difficult to achieve. • It will be very difficult to accomplish significant changes by implementing internal processes and system changes in	Please see our responses to Question 7 above. We believe the revised time frames and phase-in periods will address these concerns.

Summary of Comments	CSA Response
six month incremental stages . • Incremental improvements in institutional trade matching will first require broker/dealers to adopt (virtual) real-time trade entry processes as opposed to batch, which will take at least 6 months to accomplish . • Use of weighted-average pricing, best-fill order management or other trading techniques prevents intra-day trade detail communication in many cases. • Any trade entry that occurs after the 7:30 p.m. cut-off is automatically recorded on the next day (T+1 for example).	
One commenter suggested that the threshold to achieving matching on T should be set to 90% as opposed to 98%; the latter threshold is to high and poses an unfair burden on the industry given the relatively concentrated nature of institutional trading in the Canadian capital markets and the economic value of institutional trade matching in absence of the move to T+1 settlement. Another commenter recommended that we consider specifying a 98 per cent entry-reporting rate for dealer trade entry to the regulated clearing agency, and a separate custodian trade affirmation rate that recognizes that, for the most part, the current process is sequential. Alternatively, the CSA should consider lowering the matching rate to 95%. Another commenter noted that, while a 98 percent marching compliance rate may be feasible, it is not likely achievable without an acceleration in the international move to T+1 settlement.	We have set the final threshold for exception reporting at 95% of DAP/RAP trades matched by end of T. Such threshold will apply commencing January 1, 2010.

REGULATION 24-101 RESPECTING INSTITUTIONAL TRADE MATCHING AND SETTLEMENT

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (8), (9.1), (11), (26), (32) and (34) and s. 333)

PART 1 DEFINITIONS AND INTERPRETATION

1.1. Definitions

In this Regulation,

"clearing agency" means,

(a) in Ontario, a clearing agency recognized by the securities regulatory authority under section 21.2 of the Securities Act (Ontario),

(b) in Quebec, a clearing house for securities authorized by the securities regulatory authority, and

(c) in every other jurisdiction, an entity that is carrying on business as a clearing agency in the jurisdiction;

"custodian" means a person or company that holds securities for the benefit of another under a custodial agreement or other custodial arrangement;

"DAP/RAP trade" means a trade

(a) executed for a client trading account that permits settlement on a delivery against payment or receipt against payment basis through the facilities of a clearing agency, and

(b) for which settlement is made on behalf of the client by a custodian other than the dealer that executed the trade;

"institutional investor" means an investor that has been granted DAP/RAP trading privileges by a dealer;

"marketplace" has the same meaning as in National Instrument 21-101 *Marketplace Operation*;

"matching service utility" means a person or company that provides centralized facilities for matching, but does not include a clearing agency;

"trade-matching agreement" means, for trades executed with or on behalf of an institutional investor, a written agreement entered into among trade-matching parties setting out the roles and responsibilities of the trade-matching parties in matching those trades and including, without limitation, a term by which the trade-matching parties agree to establish, maintain and enforce policies and procedures designed to achieve matching as soon as practical after a trade is executed;

"trade-matching party" means, for a trade executed with or on behalf of an institutional investor,

(a) a registered adviser acting for the institutional investor in the trade,

(b) if a registered adviser is not acting for the institutional investor in the trade, the institutional investor,

(c) a registered dealer executing or clearing the trade, or

(d) a custodian of the institutional investor settling the trade;

"trade-matching statement" means, for trades executed with or on behalf of an institutional investor, a signed written statement of a trade-matching party confirming that it has established, maintains and enforces policies and procedures designed to achieve matching as soon as practical after a trade is executed;

"T" means the day on which a trade is executed;

"T+1" means the next business day following the day on which a trade is executed;

"T+2" means the second business day following the day on which a trade is executed;

"T+3" means the third business day following the day on which a trade is executed.

1.2. Interpretation — trade matching and Eastern Time

(1) In this Regulation, matching is the process by which

(a) the details and settlement instructions of an executed DAP/RAP trade are reported, verified, confirmed and affirmed or otherwise agreed to among the trade-matching parties, and

(b) unless the process is effected through the facilities of a clearing agency, the matched details and settlement instructions are reported to a clearing agency.

(2) Unless the context otherwise requires, a reference in this Regulation to

(a) a time is to Eastern Time, and

(b) a day is to a twenty-four hour day from midnight to midnight Eastern Time.

PART 2 APPLICATION

2.1. This Regulation does not apply to

(a) a trade in a security of an issuer that has not been previously issued or for which a prospectus is required to be sent or delivered to the purchaser under securities legislation,

(b) a trade in a security to the issuer of the security,

(c) a trade made in connection with a take-over bid, issuer bid, amalgamation, merger, reorganization, arrangement or similar transaction,

(d) a trade made in accordance with the terms of conversion, exchange or exercise of a security previously issued by an issuer,

(e) a trade that is a securities lending, repurchase, reverse repurchase or similar financing transaction,

(f) a trade to which Regulation 81-102 Mutual Funds applies,

(g) a trade to be settled outside Canada,

(h) a trade in an option, futures contract or similar derivative, or

(i) a trade in a negotiable promissory note, commercial paper or similar short-term debt obligation that, in the normal course, would settle in Canada on T.

PART 3 TRADE MATCHING REQUIREMENTS

3.1. Matching deadlines for registered dealer

(1) A registered dealer shall not execute a DAP/RAP trade with or on behalf of an institutional investor unless the dealer has established, maintains and enforces policies and procedures designed to achieve matching as soon as practical after such a trade is executed and in any event no later than the end of T.

(2) Despite subsection (1), the dealer may adapt its policies and procedures to permit matching to occur no later than the end of T+1 for a DAP/RAP trade that results from an order to buy or sell securities received from an institutional investor whose investment decisions are usually made in and communicated from a geographical region outside of the western hemisphere.

3.2. Pre-DAP/RAP trade execution documentation requirement for dealers

A registered dealer shall not open an account to execute a DAP/RAP trade for an institutional investor or accept an order to execute a DAP/RAP trade for the account of an institutional investor unless each trade-matching party has either

(a) entered into a trade-matching agreement with the dealer, or

(b) provided a trade-matching statement to the dealer.

3.3. Matching deadlines for registered adviser

(1) A registered adviser shall not give an order to a dealer to execute a DAP/RAP trade on behalf of an institutional investor unless the adviser has established, maintains and enforces policies and procedures designed to achieve matching as soon as practical after such a trade is executed and in any event no later than the end of T.

(2) Despite subsection (1), the adviser may adapt its policies and procedures to permit matching to occur no later than the end of T+1 for a DAP/RAP trade that results from an order to buy or sell securities received from an institutional investor whose investment decisions are usually made in and communicated from a geographical region outside of the western hemisphere.

3.4. Pre- DAP/RAP trade execution documentation requirement for advisers

A registered adviser shall not open an account to execute a DAP/RAP trade for an institutional investor or give an order to a dealer to execute a DAP/RAP trade for the account of an institutional investor unless each trade-matching party has either

(a) entered into a trade-matching agreement with the adviser, or

(b) provided a trade-matching statement to the adviser.

PART 4 REPORTING REQUIREMENT FOR REGISTRANTS

4.1. A registrant shall deliver Form 24-101F1 to the securities regulatory authority no later than 45 days after the end of a calendar quarter if

(a) less than 95 percent of the DAP/RAP trades executed by or for the registrant during the quarter matched within the time required in Part 3, or

(b) the DAP/RAP trades executed by or for the registrant during the quarter that matched within the time required in Part 3 represent less than 95 percent of the aggregate value of the securities purchased and sold in those trades.

PART 5 REPORTING REQUIREMENTS FOR CLEARING AGENCIES

5.1. A clearing agency through which trades governed by this Regulation are cleared and settled shall deliver Form 24-101F2 to the securities regulatory authority no later than 30 days after the end of a calendar quarter.

PART 6 REQUIREMENTS FOR MATCHING SERVICE UTILITIES

6.1. Initial information reporting

(1) A person or company shall not carry on business as a matching service utility unless

(a) the person or company has delivered Form 24-101F3 to the securities regulatory authority, and

(b) at least 90 days have passed since the person or company delivered Form 24-101F3.

(2) During the 90 day period referred to in subsection (1), if there is a significant change to the information in the delivered Form 24-101F3, the person or company shall inform the securities regulatory authority in writing immediately of that significant change by delivering an amendment to Form 24-101F3 in the manner set out in Form 24-101F3.

6.2. Anticipated change to operations

At least 45 days before implementing a significant change to any item set out in Form 24-101F3, a matching service utility shall deliver an amendment to the information in the manner set out in Form 24-101F3.

6.3. Ceasing to carry on business as a matching service utility

(1) If a matching service utility intends to cease carrying on business as a matching service utility, it shall deliver a report on Form 24-101F4 to the securities regulatory authority at least 30 days before ceasing to carry on that business.

(2) If a matching service utility involuntarily ceases to carry on business as a matching service utility, it shall deliver a report on Form 24-101F4 as soon as practical after it ceases to carry on that business.

6.4. Ongoing information reporting and record keeping

(1) A matching service utility shall deliver Form 24-101F5 to the securities regulatory authority no later than 30 days after the end of a calendar quarter.

(2) A matching service utility shall keep such books, records and other documents as are reasonably necessary to properly record its business.

6.5. System requirements

For all of its core systems supporting trade matching, a matching service utility shall

(a) consistent with prudent business practice, on a reasonably frequent basis, and, in any event, at least annually,

(i) make reasonable current and future capacity estimates,

(ii) conduct capacity stress tests of those systems to determine the ability of the systems to process transactions in an accurate, timely and efficient manner,

(iii) implement reasonable procedures to review and keep current the testing methodology of those systems,

(iv) review the vulnerability of those systems and data centre computer operations to internal and external threats, including breaches of security, physical hazards and natural disasters, and

(v) maintain adequate contingency and business continuity plans;

(b) annually cause to be performed an independent review and written report, in accordance with generally accepted auditing standards, of the stated internal control objectives of those systems; and

(c) promptly notify the securities regulatory authority of a material failure of those systems.

PART 7 TRADE SETTLEMENT

7.1. Trade settlement by registered dealer

(1) A registered dealer shall not execute a trade unless the dealer has established, maintains and enforces policies and procedures designed to facilitate settlement of the trade on a date that is no later than the standard settlement date for the type of security traded prescribed by an SRO or the marketplace on which the trade would be executed.

(2) Subsection (1) does not apply to a trade for which terms of settlement have been expressly agreed to by the counterparties to the trade at or before the trade was executed.

PART 8 REQUIREMENTS OF SELF-REGULATORY ORGANIZATIONS AND OTHERS

8.1. A clearing agency or matching service utility shall have rules or other instruments or procedures that are consistent with the requirements of Parts 3 and 7.

8.2. A requirement of this Regulation does not apply to a member of an SRO if the member complies with a rule or other instrument of the SRO that deals with the same subject matter as the requirement and that has been approved, non-disapproved, or non-objected to by the securities regulatory authority and published by the SRO.

PART 9 EXEMPTION

9.1. Exemption

(1) The regulator or the securities regulatory authority may grant an exemption from this Regulation, in whole or in part, subject to such conditions or restrictions as may be imposed in the exemption.

(2) Despite subsection (1), in Ontario, only the regulator may grant such an exemption.

(3) Except in Ontario, an exemption referred to in subsection (1) is granted under the statute referred to in Appendix B of National Instrument 14-101 *Definitions* opposite the name of the local jurisdiction.

PART 10 EFFECTIVE DATES AND TRANSITION

10.1. Effective dates

(1) Except as provided in subsections (2) and (3), this Regulation comes into force on April 1, 2007.

(2) The following come into force on October 1, 2007:

(a) section 3.2;

(b) section 3.4;

(c) Part 4;

(d) Part 6.

(3) Despite paragraph (2)(d), Part 6 comes into force in Ontario, on the later of

(a) October 1, 2007, and

(b) the day on which Rule 24-501 — *Designation as Market Participant* comes into force.

10.2. Transition

(1) A reference to “the end of T” in subsections 3.1(1) and 3.3(1) shall each be read as a reference to “12:00 p.m. (noon) on T+1” for trades executed before July 1, 2008.

(2) A reference to “the end of T+1” in subsections 3.1(2) and 3.3(2) shall each be read as a reference to “12:00 p.m. (noon) on T+2” for trades executed before July 1, 2008.

(3) A reference to “95 percent” in sections 4.1(a) and (b) shall each be read as a reference to:

(a) “80 percent”, for trades executed after September 30, 2007, but before January 1, 2008;

(b) “90 percent”, for trades executed after December 31, 2007, but before July 1, 2008;

(c) “70 percent”, for trades executed after June 30, 2008, but before January 1, 2009;

(d) “80 percent”, for trades executed after December 31, 2008, but before July 1, 2009; and

(e) “90 percent”, for trades executed after June 30, 2009, but before January 1, 2010.

(4) A person or company need not comply with section 6.1 if that person or company

(a) is already carrying on business as a matching service utility on the date that Part 6 comes into force, and

(b) delivers Form 24-101F3 to the securities regulatory authority within 45 days after Part 6 comes into force.

FORM 24-101F1
REGISTRANT EXCEPTION REPORT OF DAP/RAP TRADE REPORTING AND MATCHING

CALENDAR QUARTER PERIOD COVERED:

From: _____ to: _____

REGISTRANT IDENTIFICATION AND CONTACT INFORMATION:

1. Full name of registrant (if sole proprietor, last, first and middle name):

2. Name(s) under which business is conducted, if different from item 1:

3. Address of registrant's principal place of business:

4. Mailing address, if different from business address:

5. Type of business: O Dealer O Adviser

6. Category of registration:

7. (a) Registrant NRD number:

   (b) If the registrant is a participant of a clearing agency, the registrant's CUID number:

8. Contact employee name:

Telephone number:

E-mail address:

INSTRUCTIONS:

Deliver this form for both equity and debt DAP/RAP trades together with Exhibits A, B and C pursuant to section 4.1 of the Regulation, covering the calendar quarter indicated above, within 45 days of the end of the calendar quarter if

(a) less than 95 percent of the equity and/or debt DAP/RAP trades executed by or for you during the quarter matched within the time** required in Part 3 of the Regulation, or*

*(b) the equity and/or debt DAP/RAP trades executed by or for you during the quarter that matched within the time** required in Part 3 of the Regulation represent less than 95 percent* of the aggregate value of the securities purchased and sold in those trades.*

Transition

* For DAP/RAP trades executed during a transitional period after the Regulation comes into force and before January 1, 2010, this percentage will vary depending on when the trade was executed. See section 10.2(3) of the Regulation.

** The time set out in Part 3 of the Regulation is 11:59 p.m. on, as the case may be, T or T+1. For DAP/RAP trades executed during a transitional period after the Regulation comes into force and before July 1, 2008, this timeline is being phased in and is 12:00 p.m. (noon) on, as the case may be, T+1 or T+2. See subsections 10.2(1) and (2) of the Regulation.

EXHIBITS:

Exhibit A – DAP/RAP trade statistics for the quarter

Complete Tables 1 and 2 below for each calendar quarter.

(1) Equity DAP/RAP trades

Entered into CDS by deadline (to be completed by dealers only)				*Matched by deadline*			
# of Trades	**%**	**$ Value of Trades**	**%**	**# of Trades**	**%**	**$ Value of Trades**	**%**

(2) Debt DAP/RAP trades

Entered into CDS by deadline (to be completed by dealers only)				*Matched by deadline*			
# of Trades	%	$ Value of Trades	%	# of Trades	%	$ Value of Trades	%

Exhibit B – Reasons for non-compliance

Describe the circumstances or underlying causes that resulted in or contributed to the failure to achieve the percentage target for matched equity and/or debt DAP/RAP trades within the maximum time prescribed by Part 3 of the Regulation. Reasons given could be one or more matters within your control or due to another trade-matching party or service provider. If you have insufficient information to determine the percentages, the reason for this should be provided. See also Policy Statement to the Regulation.

Exhibit C – Steps to address delays

Describe what specific steps you are taking to resolve delays in the equity and/or debt DAP/RAP trade reporting and matching process in the future. Indicate when each of these steps is expected to be implemented. The steps being taken could be internally focused, such as implementing a new system or procedure, or externally focused, such as meeting with a trade-matching party to determine what action should be taken by that party. If you have insufficient information to determine the percentages, the steps being taken to obtain this information should be provided. See also Policy Statement to the Regulation.

CERTIFICATE OF REGISTRANT

The undersigned certifies that the information given in this report on behalf of the registrant is true and correct.

DATED at _____ this ____ day of _____ 20___

_____

(Name of registrant - type or print)

_____

(Name of director, officer or partner - type or print)

_____

(Signature of director, officer or partner)

_____

(Official capacity - type or print)

FORM 24-101F2
CLEARING AGENCY QUARTERLY OPERATIONS REPORT OF INSTITUTIONAL TRADE REPORTING AND MATCHING

CALENDAR QUARTER PERIOD COVERED:

From: _____ to: _____

IDENTIFICATION AND CONTACT INFORMATION:

1. Full name of clearing agency:

2. Name(s) under which business is conducted, if different from item 1:

3. Address of clearing agency's principal place of business:

4. Mailing address, if different from business address:

5. Contact employee name:

Telephone number:

E-mail address:

INSTRUCTIONS:

Deliver this form together with all exhibits pursuant to section 5.1 of the Regulation, covering the calendar quarter indicated above, within 30 days of the end of the calendar quarter.

Exhibits shall be provided in an electronic file, in the following file format: "CSV" (Comma Separated Variable) (e.g., the format produced by Microsoft Excel).

EXHIBITS:

1. DATA REPORTING

Exhibit A – Aggregate matched trade statistics

For client trades, provide the information to complete Tables 1 and 2 below for each month in the quarter. These two tables can be integrated into one report. Provide separate aggregate information for trades that have been reported or entered into your facilities as matched trades by a matching service utility.

Month/Year: _____ (MMM/YYYY)

Table 1—Equity trades:

	Entered into clearing agency by dealers				Matched in clearing agency by custodians			
	# of Trades	**% Industry**	**$ Value of Trades**	**% Industry**	**# of Trades**	**% Industry**	**$ Value of Trades**	**% Industry**
T								
T+1								
T+2								
T+3								
>T+3								
Total								

Table 2—Debt trades:

	Entered into clearing agency by dealers				Matched in clearing agency by custodians			
	# of Trades	**% Industry**	**$ Value of Trades**	**% Industry**	**# of Trades**	**% Industry**	**$ Value of Trades**	**% Industry**
T								
T+1								
T+2								
T+3								
>T+3								
Total								

Legend

"# of Trades" is the total number of transactions in the month;

"$ Value of Trades" is the total value of the transactions (purchases and sales) in the month.

Exhibit B – Individual matched trade statistics

Using the format below, for each participant of the clearing agency, provide the percent of client trades during the quarter that have been entered and matched by the participant within the time required in Part 3 of the Regulation. The percentages given should relate to both the number of client trades that have been matched within the time and the aggregate value of the securities purchased and sold in the client trades that have been matched within the time.

	Percentage matched within timelines			
	Equity trades		Debt trades	
Participant	By # of transactions	By Value	By # of transactions	By Value

CERTIFICATE OF CLEARING AGENCY

The undersigned certifies that the information given in this report on behalf of the clearing agency is true and correct.

DATED at _____ this ____ day of _____ 20___

_____

(Name of clearing agency - type or print)

_____

(Name of director, officer or partner - type or print)

_____

(Signature of director, officer or partner)

_____

(Official capacity - type or print)

FORM 24-101F3
MATCHING SERVICE UTILITY NOTICE OF OPERATIONS

DATE OF COMMENCEMENT INFORMATION:

Effective date of commencement of operations: _____ (DD/MMM/YYYY)

TYPE OF INFORMATION: O INITIAL SUBMISSION O AMENDMENT

MATCHING SERVICE UTILITY IDENTIFICATION AND CONTACT INFORMATION:

1. Full name of matching service utility:

2. Name(s) under which business is conducted, if different from item 1:

3. Address of matching service utility's principal place of business:

4. Mailing address, if different from business address:

5. Contact employee name:

Telephone number:

E-mail address:

6. Legal counsel:

Firm name:

Telephone number:

E-mail address:

GENERAL INFORMATION:

7. Website address:

8. Date of financial year-end: _____ (DD/MMM/YYYY)

9. Indicate the form of your legal status (e.g., corporation, limited or general partnership), the date of formation, and the jurisdiction under which you were formed:

Legal status: O CORPORATION O PARTNERSHIP

O OTHER (SPECIFY):

(a) Date of formation: _____ (DD/MMM/YYYY)

(b) Jurisdiction and manner of formation:

10. Specify the general types of securities for which information is being or will be received and processed by you for transmission of matched trades to a clearing agency (e.g. exchange-traded domestic equity and debt securities, exchange-traded foreign equity and debt securities, equity and debt securities traded over-the-counter).

INSTRUCTIONS:

Deliver this form together with all exhibits pursuant to section 6.1 or 10.2(4) of the Regulation.

For each exhibit, include your name, the date of delivery of the exhibit and the date as of which the information is accurate (if different from the date of the delivery). If any exhibit required is not applicable, a full statement describing why the exhibit is not applicable shall be furnished in lieu of the exhibit. To the extent information requested for an exhibit is identical to the information requested in another form that you have filed or delivered under National Instrument 21-101 Marketplace Operation, simply attach a copy of that other form and indicate in this form where such information can be found in that other form.

If you are delivering an amendment to Form 24-101F3 pursuant to section 6.1(2) or 6.2 of the Regulation, and the amended information relates to an exhibit that was delivered with such form, provide a description of the change and complete and deliver an updated exhibit. If you are delivering Form 24-101F3 pursuant to section 10.2(4) of the Regulation, simply indicate at the top of this form under "Date of Commencement Information" that you were already carrying on business as a matching service utility in the relevant jurisdiction on the date that Part 6 of the Regulation came into force.

EXHIBITS:

1. CORPORATE GOVERNANCE

Exhibit A – Constating documents

Provide a copy of your constating documents, including corporate by-laws and other similar documents, as amended from time to time.

Exhibit B – Ownership

List any person or company that owns 10 percent or more of your voting securities or that, either directly or indirectly, through agreement or otherwise, may control your management. Provide the full name and address of each person or company and attach a copy of the agreement or, if there is no written agreement, briefly describe the agreement or basis through which the person or company exercises or may exercise control or direction.

Exhibit C – Officials

Provide a list of the partners, officers, directors or persons performing similar functions who presently hold or have held their offices or positions during the current and previous calendar year, indicating the following for each:

1. Name.

2. Tile.

3. Dates of commencement and expiry of present term of office or position and length of time the office or position held.

4. Type of business in which each is primarily engaged and current employer.

5. Type of business in which each was primarily engaged in the preceding five years, if different from that set out in item 4.

6. Whether the person is considered to be an independent director.

Exhibit D – Organizational structure

Provide a narrative or graphic description of your organizational structure.

Exhibit E – Affiliated entities

For each person or company affiliated to you, provide the following information:

1. Name and address of affiliated entity.

2. Form of organization (e.g., association, corporation, partnership).

3. Name of jurisdiction and statute under which organized.

4. Date of incorporation in present form.

5. Brief description of nature and extent of affiliation or contractual or other agreement with you.

6. Brief description of business services or functions.

7. If a person or company has ceased to be affiliated with you during the previous year or ceased to have a contractual or other agreement relating to your operations during the previous year, provide a brief statement of the reasons for termination of the relationship.

2. FINANCIAL VIABILITY

Exhibit F – Audited financial statements

Provide your audited financial statements for the latest financial year and a report prepared by an independent auditor.

3. FEES

Exhibit G – Fee list, fee structure

Provide a complete list of all fees and other charges imposed, or to be imposed, by you for use of your services as a matching service utility, including the cost of establishing a connection to your systems.

4. ACCESS

Exhibit H – Users

Provide a list of all users or subscribers for which you provide or propose to provide the services of a matching service utility. Identify the type(s) of business of each user or subscriber (e.g., custodian, dealer, adviser or other party).

If applicable, for each instance during the past year in which any user or subscriber of your services has been prohibited or limited in respect of access to such services, indicate the name of each such user or subscriber and the reason for the prohibition or limitation.

Exhibit I – User contract

Provide a copy of each form of agreement governing the terms by which users or subscribers may subscribe to your services of a matching service utility.

5. SYSTEMS AND OPERATIONS

Exhibit J – System description

Describe the manner of operation of your systems for performing your services of a matching service utility (including, without limitation, systems that collect and process trade execution details and settlement instructions for matching of trades). This description should include the following:

1. The hours of operation of the systems, including communication with a clearing agency.

2. Locations of operations and systems (e.g., countries and cities where computers are operated, primary and backup).

3. A brief description in narrative form of each service or function performed by you.

6. SYSTEMS COMPLIANCE

Exhibit K – Security

Provide a brief description of the processes and procedures implemented by you to provide for the security of any system used to perform your services of a matching service utility.

Exhibit L – Capacity planning and measurement

1. Provide a brief description of capacity planning/performance measurement techniques and system and stress testing methodologies.

2. Provide a brief description of testing methodologies with users or subscribers. For example, when are user/subscriber tests employed? How extensive are these tests?

Exhibit M – Business continuity

Provide a brief description of your contingency and business continuity plans in the event of a catastrophe.

Exhibit N – Material systems failures

Provide a brief description of policies and procedures in place for reporting to regulators material systems failures. Material systems failures include serious incidents that result in the interruption of the matching of trades for more than thirty minutes during normal business hours.

Exhibit O – Independent systems audit

1. Briefly describe your plans to provide an annual independent audit of your systems.

2. If applicable, provide a copy of the last external systems operations audit report.

7. INTEROPERABILITY

Exhibit P – Interoperability agreements

List all other matching service utilities for which you have entered into an *interoperability* agreement. Provide a copy of all such agreements.

8. OUTSOURCING

Exhibit Q – Outsourcing firms

For each person or company (outsourcing firm) with whom or which you have an outsourcing agreement or arrangement relating to your services of a matching service utility, provide the following information:

1. Name and address of the outsourcing firm.

2. Brief description of business services or functions of the outsourcing firm.

3. Brief description of the outsourcing firm's contingency and business continuity plans in the event of a catastrophe.

CERTIFICATE OF MATCHING SERVICE UTILITY

The undersigned certifies that the information given in this report on behalf of the matching service utility is true and correct.

DATED at _____ this _____ day of _____ 20____

_____

(Name of matching service utility - type or print)

_____

(Name of director, officer or partner - type or print)

_____

(Signature of director, officer or partner)

_____

(Official capacity - type or print)

FORM 24-101F4
MATCHING SERVICE UTILITY NOTICE OF CESSATION OF OPERATIONS

DATE OF CESSATION INFORMATION:

Type of information: O VOLUNTARY CESSATION

O INVOLUNTARY CESSATION

Effective date of operations cessation: _____ (DD/MMM/YYYY)

MATCHING SERVICE UTILITY IDENTIFICATION AND CONTACT INFORMATION:

1. Full name of matching service utility:

2. Name(s) under which business is conducted, if different from item 1:

3. Address of matching service utility's principal place of business:

4. Mailing address, if different from business address:

5. Legal counsel:

Firm name:

Telephone number:

E-mail address:

INSTRUCTIONS:

Deliver this form together with all exhibits pursuant to section 6.3 of the Regulation.

For each exhibit, include your name, the date of delivery of the exhibit and the date as of which the information is accurate (if different from the date of the delivery). If any exhibit required is not applicable, a full statement describing why the exhibit is not applicable shall be furnished in lieu of the exhibit.

EXHIBITS:

Exhibit A

Provide the reasons for your cessation of business.

Exhibit B

Provide a list of all the users or subscribers for which you provided services during the last 30 days prior to you ceasing business. Identify the type(s) of business of each user or subscriber (e.g., custodian, dealer, adviser, or other party).

Exhibit C

List all other matching service utilities for which an *interoperability* agreement was in force immediately prior to cessation of business.

CERTIFICATE OF MATCHING SERVICE UTILITY

The undersigned certifies that the information given in this report on behalf of the matching service utility is true and correct.

DATED at _____ this_____ day of _____ 20____

_____

(Name of matching service utility - type or print)

_____

(Name of director, officer or partner - type or print)

_____

(Signature of director, officer or partner)

_____

(Official capacity - type or print)

FORM 24-101F5
MATCHING SERVICE UTILITY QUARTERLY OPERATIONS REPORT OF INSTITUTIONAL TRADE REPORTING AND MATCHING

CALENDAR QUARTER PERIOD COVERED:

From: _____ to: _____

MATCHING SERVICE UTILITY IDENTIFICATION AND CONTACT INFORMATION:

1. Full name of matching service utility:

2. Name(s) under which business is conducted, if different from item 1:

3. Address of matching service utility's principal place of business:

4. Mailing address, if different from business address:

5. Contact employee name:

Telephone number:

E-mail address:

INSTRUCTIONS:

Deliver this form together with all exhibits pursuant to section 6.4 of the Regulation, covering the calendar quarter indicated above, within 30 days of the end of the calendar quarter.

Exhibits shall be reported in an electronic file, in the following format: "CSV" (Comma Separated Variable) (e.g., the format produced by Microsoft Excel).

If any information specified is not available, a full statement describing why the information is not available shall be separately furnished.

EXHIBITS

1. SYSTEMS REPORTING

Exhibit A – External systems audit

If an external audit report on your core systems was prepared during the quarter, provide a copy of the report.

Exhibit B – Material systems failures reporting

Provide a brief summary of all material systems failures that occurred during the quarter and for which you were required to notify the securities regulatory authority under section 6.5(c) of the Regulation.

2. DATA REPORTING

Exhibit C – Aggregate matched trade statistics

Provide the information to complete Tables 1 and 2 below for each month in the quarter. These two tables can be integrated into one report.

Month/Year: _____ (MMM/YYYY)

Table 1—Equity trades:

	Entered into matching service utility by dealer-users/subscribers				Matched in matching service utility by other users/subscribers			
	# of Trades	**% Industry**	**$ Value of Trades**	**% Industry**	**# of Trades**	**% Industry**	**$ Value of Trades**	**% Industry**
T								
T+1								
T+2								
T+3								
>T+3								
Total								

Table 2—Debt trades:

	Entered into matching service utility by dealer-users/subscribers				Matched in matching service utility by other users/subscribers			
	# of Trades	**% Industry**	**$ Value of Trades**	**% Industry**	**# of Trades**	**% Industry**	**$ Value of Trades**	**% Industry**
T								
T+1								
T+2								
T+3								
>T+3								
Total								

Legend

"# of Trades" is the total number of transactions in the month;

"$ Value of Trades" is the total value of the transactions (purchases and sales) in the month.

Exhibit D – Individual matched trade statistics

Using the format below, provide the percent of trades during the quarter for each user or subscriber that have been entered and matched within the time required in Part 3 of the Regulation. The percentages given should relate to both the number of trades that have been matched within the time and the aggregate value of the securities purchased and sold in the trades that have been matched within the time.

	Percentage matched within timelines			
	Equity trades		Debt trades	
User/ Subscriber	By # of transactions	By value	By # of transactions	By value

CERTIFICATE OF MATCHING SERVICE UTILITY

The undersigned certifies that the information given in this report on behalf of the matching service utility is true and correct.

DATED at _____ this ____ day of _____ 20___

_____

(Name of matching service utility- type or print)

_____

(Name of director, officer or partner - type or print)

_____

(Signature of director, officer or partner)

_____

(Official capacity - type or print)

POLICY STATEMENT TO REGULATION 24-101 RESPECTING INSTITUTIONAL TRADE MATCHING AND SETTLEMENT

PART 1 INTRODUCTION, PURPOSE AND DEFINITIONS[25]

1.1. Purpose of Regulation — Regulation 24-101 respecting Institutional Trade Matching and Settlement (Regulation) provides a framework in provincial securities regulation for more efficient and timely trade settlement processing, particularly institutional trades. The increasing volumes and dollar values of securities traded in Canada and globally by institutional investors mean existing back-office systems and procedures of market participants are challenged to meet post-execution processing demands. New requirements are needed to address the increasing risks. The Regulation is part of a broader initiative in the Canadian securities markets to implement straight-through processing (STP).[26]

1.2. General explanation of matching, clearing and settlement

(1) Parties to institutional trade — A typical trade with or on behalf of an institutional investor might involve at least three parties:

- a registered adviser or other buy-side manager acting for an institutional investor in the trade—and often acting on behalf of more than one institutional investor in the trade (i.e., multiple underlying institutional client accounts)—who decides what securities to buy or sell and how the assets should be allocated among the client accounts;

- a registered dealer (including an Alternative Trading System registered as a dealer) responsible for executing or clearing the trade; and

- any financial institution or registered dealer (including under a prime brokerage arrangement) appointed to hold the institutional investor's assets and settle trades.

(2) Matching — A first step in settling a securities trade is to ensure that the buyer and the seller agree on the details of the transaction, a process referred to as trade confirmation and affirmation or trade matching.[27] A registered dealer who executes trades with or on behalf of others is required to report and confirm trade details, not only with the counterparty to the trade, but also with the client for whom it acted or the client with whom it traded (in which case, the client would be the counterparty). Similarly, a registered adviser or other buy-side manager is required to report trade details and provide settlement instructions to its custodian. The parties must agree on trade details—sometimes referred to as trade

---

[25] In this Policy Statement, the terms "CSA", "we", "our" or "us" are used interchangeably and generally mean the same thing as *Canadian securities regulatory authorities* defined in National Instrument 14-101 — *Definitions*.

[26] For a discussion of Canadian STP initiatives, see Canadian Securities Administrators' (CSA) Discussion Paper 24-401 on *Straight-through Processing* and Request for Comments, June 11, 2004 (supplement to the Bulletin of the *Autorité des marchés financiers*, Vol. 1, no. 19, June 11, 2004 [Discussion Paper 24-401]); and CSA Notice 24-301—*Responses to Comments Received on Discussion Paper 24-401 on Straight-through Processing, Draft Regulation 24-101 respecting Post-trade Matching and Settlement, and Draft Policy Statement to Regulation 24-101 Post-trade Matching and Settlement*, February 11, 2005 (Supplement to the Bulletin of the *Autorité des marchés financiers*, Vol. 2, no. 6, February 11, 2005).

[27] The processes and systems for matching of "non-institutional trades" in Canada have evolved over time and become automated, such as retail trades on an exchange, which are matched or *locked-in* automatically at the exchange, or direct non-exchange trades between two participants of a clearing agency, which are generally matched through the facilities of the clearing agency. Dealer to dealer trades are subject to Investment Dealers Association of Canada (IDA) Regulation 800.49, which provides that trades in non-exchange traded securities (including government debt securities) among dealers must be entered or accepted or rejected through the facilities of an "Acceptable Trade Matching Utility" within one hour of the execution of the trade.

data elements—as soon as possible so that errors and discrepancies in the trades can be discovered early in the clearing and settlement process.

(3) Matching process — Verifying the trade data elements is necessary to match a trade executed on behalf of or with an institutional investor. Matching occurs when the relevant parties to the trade have, after verifying the trade data elements, reconciled or agreed to the details of the trade. Matching also requires that any custodian holding the institutional investor's assets be in a position to affirm the trade so that the trade can be ready for the clearing and settlement process through the facilities of the clearing agency. To illustrate, trade matching usually includes these following activities:

(a) The registered dealer notifies the buy-side manager that the trade was executed.

(b) The buy-side manager advises the dealer and any custodian(s) how the securities traded are to be allocated among the underlying institutional client accounts managed by the buy-side manager.[28] For so-called block settlement trades, the dealer sometimes receives allocation information from the buy-side manager based only on the number of custodians holding institutional investors' assets instead of on the actual underlying institutional client accounts managed by the buy-side manager.

(c) The dealer reports and confirms the trade details to the buy-side manager and clearing agency. The trade details required to be confirmed for matching, clearing and settlement purposes are generally similar to the information required in the customer trade confirmation delivered pursuant to securities legislation or self-regulatory organization (SRO) rules.[29]

(d) The custodian or custodians of the assets of the institutional investor verify the trade details and settlement instructions against available securities or funds held for the institutional investor. After trade details are agreed, the buy-side manager instructs the custodian(s) to release funds and/or securities to the dealer through the facilities of the clearing agency.

(4) Clearing and settlement — The clearing of a trade begins after the execution of the trade. After matching is completed, clearing will involve the calculation of the mutual obligations of participants for the exchange of securities and money—a process which generally occurs within the facilities of a clearing agency. The settlement of a trade is the moment when the securities are transferred finally and irrevocably from one participant to another in exchange for a corresponding transfer of money. In the context of settlement of a trade through the facilities of a clearing agency, often acting as central counterparty, settlement will be the discharge of obligations in respect of funds or securities, computed on a net basis, between and among the clearing agency and its participants. Through the operation of novation and set-off in law or by contract, the clearing agency becomes a counterparty to each trade so that the mutual obligation to settle the trade is between the clearing agency and each participant.

1.3. Section 1.1 - Definitions and scope

(1) Clearing agency — Today, the definition of clearing agency applies only to The Canadian Depository for Securities Limited (CDS). The definition takes into account the fact that securities

---

[28] We remind investment counsel/portfolio managers (ICPMs) of their obligations to ensure fairness in the allocation of investment opportunities among the ICPM's clients. An ICPM's written fairness policies should include the following disclosures, where applicable to its investment processes: (i) method used to allocate price and commission among clients when trades are bunched or blocked; (ii) method used to allocate block trades and IPOs among client accounts, and (iii) method used to allocate among clients block trades and IPOs that are partially filled (e.g., pro-rata). Securities legislation requires ICPMs to file a copy of their current fairness policies with securities regulatory authorities. See, for example, Regulation 115 under the *Securities Act* (Ontario) and OSC Staff Notice 33-723—*Fair Allocation of Investment Opportunities—Compliance Team Desk Review*.

[29] See, for example, section 162 of the *Securities Act* (Québec), sections 243 to 248 of the *Securities Regulation* (Québec), section 36 of the *Securities Act* (Ontario), The Toronto Stock Exchange (TSX) Rule 2-405 and IDA Regulation 200.1(h).

regulatory authorities in Ontario and Quebec currently recognize or otherwise regulate clearing agencies in Canada under provincial securities legislation.[30] The functional meaning of clearing agency can be found in the securities legislation of certain jurisdictions.[31]

(2) Custodian — While investment assets are sometimes held directly by investors, most are held on behalf of the investor by or through securities accounts maintained with a financial institution or dealer. The definition of custodian includes both a financial institution (non-dealer custodian) and a dealer acting as custodian (dealer custodian). Most institutional investors, such as pension and mutual funds, hold their assets through custodians that are prudentially-regulated financial institutions. However, others (like hedge funds) often maintain their investment assets with dealers under so-called prime-brokerage arrangements. A financial institution or dealer in Canada need not necessarily have a direct contractual relationship with an institutional investor to be considered a custodian of portfolio assets of the institutional investor for the purposes of the Regulation if it is acting as sub-custodian to a global custodian or international central securities depository.

(3) Institutional investor — An individual can be an "institutional investor" if the individual has been granted DAP/RAP trading privileges (i.e., he or she has a DAP/RAP account with a dealer). This will likely be the case whenever an individual's investment assets are held by or through securities accounts maintained with a custodian instead of the individual's dealer that executes his or her trades. While the expression "institutional trade" is not defined in the Regulation, we use the expression in this Policy Statement to mean broadly any DAP/RAP trade.

(4) DAP/RAP trade — The concepts delivery against payment and receipt against payment are generally understood by the industry. They are also defined terms in the Notes and Instructions (Schedule 4) to the Joint Regulatory Financial Questionnaire and Report of the Canadian SROs. All DAP/RAP trades, whether settled by a non-dealer custodian or a dealer custodian, are subject to the requirements of Part 3 of the Regulation. The definition of DAP/RAP trade excludes a trade for which settlement is made on behalf of a client by a custodian that is also the dealer that executed the trade.

(5) Trade-matching party — An institutional investor, whether Canadian or foreign-based, is a trade-matching party. As such, it or its adviser would be required to enter into a trade-matching agreement or provide a trade-matching statement under Part 3 of the Regulation. A custodian that settles a trade on behalf of an institutional investor is also a trade-matching party and must enter into a trade-matching agreement or provide a trade-matching statement. However, a foreign global custodian or international central securities depository that holds Canadian portfolio assets through a local Canadian sub-custodian would not normally be considered a trade-matching party if it is not a clearing agency participant or otherwise directly involved in settling the trade in Canada.

(6) Application of Regulation — Part 2 of the Regulation enumerates certain types of trades that are not subject to the Regulation.

---

[30] CDS is also regulated by the Bank of Canada pursuant to the *Payment Clearing and Settlement Act* (Canada).

[31] See, for example, s. 1(1) of the *Securities Act* (Ontario).

PART 2 TRADE MATCHING REQUIREMENTS

2.1. Trade data elements — Trade data elements that must be verified and agreed to are those identified by the SROs or the best practices and standards for institutional trade processing established and generally adopted by the industry. See section 2.4 of this Policy Statement. To illustrate, trade data elements that should be transmitted, compared and agreed to may include the following:

(a) Security identification: standard numeric identifier, currency, issuer, type/class/series, market ID; and

(b) Order and trade information: dealer ID, account ID, account type, buy/sell indicator, order status, order type, unit price/face amount, number of securities/quantity, message date/time, trade transaction type, commission, accrued interest (fixed income), broker settlement location, block reference, net amount, settlement type, allocation sender reference, custodian, payment indicator, IM portfolio/account ID, quantity allocated, and settlement conditions.

2.2. Trade matching deadlines for registrants — The obligation of a registered dealer or registered adviser to establish, maintain and enforce policies and procedures, pursuant to sections 3.1 and 3.3 of the Regulation, will require the dealer or adviser to take reasonable steps to achieve matching as soon as practical after the DAP/RAP trade is executed and in any event no later than the end of T. If the trade results from an order to buy or sell securities received from an institutional investor whose investment decisions are usually made in and communicated from a geographical region outside of the western hemisphere, the deadline for matching is the end of T+1(subsections 3.1(2) and 3.3(2)).

2.3. Choice of trade-matching agreement or trade-matching statement

(1) Establishing, maintaining and enforcing policies and procedures

(a) A registered dealer or registered adviser can open an account for an institutional investor, or accept or give, as the case may be, an order for an existing account of an institutional investor, only if each of the trade-matching parties has either (i) entered into a trade-matching agreement with the dealer or adviser or (ii) provided or made available a trade-matching statement to the dealer or adviser (sections 3.2 and 3.4). The purpose of the trade-matching agreement or trade-matching statement is to ensure that all trade-matching parties have established, maintain, and enforce appropriate policies and procedures designed to achieve matching of a DAP/RAP trade as soon as practical after the trade is executed.

(b) The parties described in paragraphs (a), (b), (c) and (d) of the definition “trade-matching party” in section 1.1 of the Regulation need not necessarily all be involved in a trade for the requirements of sections 3.2 and 3.4 of the Regulation to apply. For example, the requirement to enter into a trade-matching agreement or provide a trade-matching statement will apply in a simple case where an individual has a DAP/RAP trading account with a dealer and investment assets held separately by a custodian (sections 3.2 and 3.4). There is no need for an adviser to be involved in the individual’s investment decisions for the requirement to apply to the dealer, the custodian and the institutional investor. In this case, the trade-matching parties that must have appropriate policies and procedures in place would be the individual (as institutional investor), the dealer and the custodian.

(c) Where a trade-matching party is an entity, we are of the view that a trade-matching agreement or trade-matching statement should be signed by a senior executive officer of the entity to ensure its policies and procedures are given sufficient attention and priority within the entity’s senior management. A senior executive officer would be any individual who is (a) the chair of the entity, if that individual performs the functions of the office on a full time basis, (b) a vice-chair of the entity, if that individual performs the functions of the office on a full time basis, (c) the president, chief executive officer or chief operating officer of the entity, and (d) a senior vice-president of the entity in charge of the entity’s operations and back-office functions.

(2) Trade-matching agreement

(a) A registered dealer or registered adviser need only enter into one trade-matching agreement with the other trade-matching parties for new or existing DAP/RAP trading accounts of an institutional investor for all future trades in relation to such account. The trade-matching agreement may be a single multi-party agreement among the trade-matching parties, or a network of bilateral agreements. A single trade-matching agreement is also sufficient for the general and all sub-accounts of the registered adviser or buy-side manager. If the dealer or adviser uses a trade-matching agreement, the form of such agreement may be incorporated into the institutional account opening documentation and may be modified from time to time with the consent of the parties.

(b) The agreement must specify the roles and responsibilities of each of the trade-matching parties and should describe the minimum standards and best practices to be incorporated into the policies and procedures that each party has in place. This should include the timelines for accomplishing the various steps and tasks of each trade-matching party for timely matching. For example, the agreement may include, as applicable, provisions dealing with:

For the dealer executing and/or clearing the trade:

- how and when the notice of trade execution (NOE) is to be given to the institutional investor or its adviser, including the format and content of the NOE (e.g., electronic);
- how and when trade details are to be entered into the dealer's internal systems and the clearing agency's systems;
- how and when the dealer is to correct or adjust trade details entered into its internal systems or the clearing agency's systems as may be required to agree to trade details with the institutional investor or its adviser;
- general duties of the dealer to cooperate with other trade-matching parties in the investigation, adjustment, expedition and communication of trade details to ensure trades can be matched within prescribed timelines.

For the institutional investor or its adviser:

- how and when to review the NOE's trade details, including identifying any differences from its own records;
- how and when to notify the dealer of trade differences, if any, and resolve such differences;
- how and when to determine and communicate settlement details and account allocations to dealer and/or custodian(s);
- general duties of the institutional investor or its adviser to cooperate with other trade-matching parties in the investigation, adjustment, expedition and communication of trade details to ensure trades can be matched within prescribed timelines.

For the custodian settling the trade at the clearing agency:

- how and when to receive trade details and settlement instructions from institutional investors or their advisers;
- how and when to review and monitor trade details submitted to the clearing agency on an ongoing basis for items entered and awaiting affirmation or challenge;
- how and when to report to institutional investors or their advisers on an ongoing basis changes to the status of a trade and the matching of a trade;

- general duties of the custodian to cooperate with other trade-matching parties in the investigation, adjustment, expedition and communication of trade details to ensure trades can be matched within prescribed timelines.

(3) Trade-matching statement — A single trade-matching statement is sufficient for the general and all sub-accounts of the registered adviser or buy-side manager. A registered dealer or registered adviser may accept a trade-matching statement signed by a senior executive officer of a trade-matching party without further investigation and may continue to rely upon the statement for all future trades in an account, unless the dealer or adviser has knowledge that any statements or facts set out in the statement are incorrect. Mass mailings or emails of a trade-matching statement, or the posting of a single uniform trade-matching statement on a Website, would be acceptable ways of providing the statement to other trade-matching parties. A registrant may rely on a trade-matching party's representations that the trade-matching statement was provided to the other trade-matching parties without further investigation.

(4) Monitoring and enforcement of undertakings in trade-matching documentation — Registered dealers and advisers should use reasonable efforts to monitor compliance with the terms or undertakings set out in the trade-matching agreements or trade-matching statements. Dealers and advisers should report details of non-compliance in their Form 24-101F1 exception reports. This could include identifying to the regulators those trade-matching parties that are consistently non-compliant either because they do not have adequate policies and procedures in place or because they are not consistently complying with them.

Dealers and advisers should also take active steps to address problems if the policies and procedures of other trade-matching parties appear to be inadequate and are causing delays in the matching process. Such steps might include imposing monetary incentives (e.g. penalty fees) or requesting a third party review or assessment of the party's policies and procedures. This approach could enhance cooperation among the trade-matching parties leading to the identification of the root causes of failures to match trades on time.

2.4. Determination of appropriate policies and procedures

(1) Best practices — We are of the view that, when establishing appropriate policies and procedures, a party should consider the industry's generally adopted best practices and standards for institutional trade processing.[32] It should also include those policies and procedures into its regulatory compliance and risk management programs.

(2) Different policies and procedures — We recognize that appropriate policies and procedures may not be the same for all registered dealers, registered advisers and other market participants because of the varying nature, scale and complexity of a market participant's business and risks in the trading process. For example, policies and procedures designed to achieve matching may differ among a registered dealer that acts as an "introducing broker" and one that acts as a "carrying broker".[33] In addition, if a dealer is not a clearing agency participant, the dealer's policies and procedures to expeditiously achieve matching should be integrated with the clearing arrangements that it has with any other dealer acting as carrying or clearing broker for the dealer. Establishing appropriate policies and procedures may require registered dealers, registered advisers and other market participants to upgrade their systems and enhance their interoperability with others.[34]

---

[32] The Canadian Capital Markets Association (CCMA) released in December 2003 the final version of a document entitled Canadian Securities Marketplace Best Practices and Standards: Institutional Trade Processing, Entitlements and Securities Lending ("CCMA Best Practices and Standards White Paper") that sets out best practices and standards for the processing for settlement of institutional trades, the processing of entitlements (corporate actions), and the processing of securities lending transactions. The CCMA Best Practices and Standards White Paper can be found on the CCMA website at www.ccma-acmc.ca.

[33] See IDA By-Law No. 35 — Introducing Broker / Carrying Broker Arrangements.

[34] See Discussion Paper 24-401, at p. 3984, for a discussion of interoperability.

2.5. Use of matching service utility — The Regulation does not require the trade-matching parties to use the facilities or services of a matching service utility to accomplish matching of trades within the prescribed timelines. However, if such facilities or services are made available in Canada, the use of such facilities or services may help a trade-matching party's compliance with the Regulation's requirements.

PART 3 INFORMATION REPORTING REQUIREMENTS

3.1. Exception reporting for registrants

(a) Part 4 of the Regulation requires a registrant to complete and deliver to the securities regulatory authority Form 24-101F1 and related exhibits. Form 24-101F1 need only be delivered if less than a percentage target of the DAP/RAP trades executed by or for the registrant in any given calendar quarter have matched within the time required by the Regulation. Tracking of a registrant's trade-matching statistics may be outsourced to a third party service provider, including a clearing agency or custodian. However, despite the outsourcing arrangement, the registrant retains full legal and regulatory liability and accountability to the Canadian securities regulatory authorities for its exception reporting requirements. If a registrant has insufficient information to determine whether it has achieved the percentage target of matched DAP/RAP trades in any given calendar quarter, it must explain in Form 24-101F1 the reasons for this and the steps it is taking to obtain this information in the future.

(b) Form 24-101F1 requires registrants to provide aggregate quantitative information on their equity and debt DAP/RAP trades. They must also provide qualitative information on the circumstances or underlying causes that resulted in or contributed to the failure to achieve the percentage target for matched equity and/or debt DAP/RAP trades within the maximum time prescribed by Part 3 of the Regulation and the specific steps they are taking to resolve delays in the trade reporting and matching process in the future. Registrants should provide information that is relevant to their circumstances. For example, dealers should provide information demonstrating problems with NOEs or reporting of trade details to the clearing agency. Reasons given for the failure could be one or more matters within the registrant's control or due to another trade-matching party or service provider.

(c) The steps being taken by a registrant to resolve delays in the matching process could be internally focused, such as implementing a new system or procedure, or externally focused, such as meeting with a trade-matching party to determine what action should be taken by that party. Dealers should confirm what steps they have taken to inform and encourage their clients to comply with the requirements or undertakings of the trade-matching agreement and/or trade-matching statement. They should confirm what problems, if any, they have encountered with their clients, other trade-matching parties or service providers. They should identify the trade-matching party or service provider that appears to be consistently not meeting matching deadlines or to have no reasonable policies and procedures in place. Advisers should provide similar information, including information demonstrating problems with communicating allocations or with service providers or custodians.

3.2. Regulatory reviews of registrant exception reports

(a) We will review the completed Forms 24-101F1 on an ongoing basis to monitor and assess compliance by registrants with the Regulation's matching requirements. We will identify problem areas in matching, including identifying trade-matching parties that have no or weak policies and procedures in place to ensure matching of trades is accomplished within the time prescribed by Part 3 of the Regulation. Monitoring and assessment of registrant matching activities may be undertaken by the SROs in addition to, or in lieu of, reviews undertaken by us.

(b) Consistent inability to meet the matching percentage target will be considered as evidence by the Canadian securities regulatory authorities that either the policies and procedures of one or more of the trade matching parties have not been properly designed or, if properly designed, have been inadequately complied with. Consistently poor qualitative reporting will also be considered as

evidence of poorly designed or implemented policies and procedures. See also section 2.3(4) of this Policy Statement for a further discussion of our approach to compliance and enforcement of the trade-matching requirements of the Regulation.

3.3. Other information reporting requirements — Clearing agencies and matching service utilities are required to include in Forms 24-101F2 and 24-101F5 certain trade-matching information in respect of their participants or users/subscribers. The purpose of this information is to facilitate monitoring and enforcement by the Canadian securities regulatory authorities or SROs of the Regulation's matching requirements.

3.4. Forms delivered in electronic form — We prefer that all forms and exhibits required to be delivered to the securities regulatory authority under the Regulation be delivered in electronic format by e-mail. Each securities regulatory authority will publish a local notice setting out the e-mail address or addresses to which the forms are to be sent.

3.5. Confidentiality of information — The forms delivered to the securities regulatory authority by a registrant, clearing agency and matching service utility under the Regulation will be treated as confidential by us, subject to the applicable provisions of the freedom of information and protection of privacy legislation adopted by each province and territory. We are of the view that the forms contain intimate financial, commercial and technical information and that the interests of the providers of the information in non-disclosure outweigh the desirability of making such information publicly available. However, we may share the information with SROs and may publicly release aggregate industry-wide matching statistics on equity and debt DAP/RAP trading in the Canadian markets.

PART 4 REQUIREMENTS FOR MATCHING SERVICE UTILITIES

4.1. Matching service utility

(1) Part 6 of the Regulation sets out reporting, systems capacity, and other requirements of a matching service utility. The term matching service utility expressly excludes a clearing agency. A matching service utility would be any entity that provides the services of a post-execution centralized matching facility for trade-matching parties. It may use technology to match in real-time trade data elements throughout a trade's processing lifecycle. A matching service utility would not include a registered dealer who offers "local" matching services to its institutional investor-clients.

(2) A matching service utility would be viewed by us as an important infrastructure system involved in the clearing and settlement of securities transactions. We believe that, while a matching service utility operating in Canada would largely enhance operational efficiency in the capital markets, it would raise certain regulatory concerns. Comparing and matching trade data are complex processes that are inextricably linked to the clearance and settlement process. A matching service utility concentrates processing risk in the entity that performs matching instead of dispersing that risk more to the dealers and their institutional investor- clients. Accordingly, we believe that the breakdown of a matching service utility's ability to accurately verify and match trade information from multiple market participants involving large numbers of securities transactions and sums of money could have adverse consequences for the efficiency of the Canadian securities clearing and settlement system. The requirements of the Regulation applicable to a matching service utility are intended to address these risks.

4**.2. Initial information reporting requirements for a matching service utility** — Sections 6.1(1) and 10.2(4) of the Regulation require any person or company that carries on or intends to carry on business as a matching service utility to deliver Form 24-101F3 to the securities regulatory authority. We will review Form 24-101F3 to determine whether the person or company that delivered the form is an appropriate person or company to act as a matching service utility for the Canadian capital markets. We will consider a number of factors when reviewing the form, including:

(a) the performance capability, standards and procedures for the transmission, processing and distribution of details of trades executed on behalf of institutional investors;

(b) whether market participants generally may obtain access to the facilities and services of the matching service utility on fair and reasonable terms;

(c) personnel qualifications;

(d) whether the matching service utility has sufficient financial resources for the proper performance of its functions;

(e) the existence of, and interoperability arrangements with, another entity performing a similar function for the same type of security; and

(f) the systems report referred to in section 6.5(b) of the Regulation.

4.3. Change to significant information — Under section 6.2 of the Regulation, a matching service utility is required to deliver to the securities regulatory authority an amendment to the information provided in Form 24-101F3 at least 45 days before implementing a significant change involving a matter set out in Form 24-101F3. In our view, a significant change includes a change to the information contained in the General Information items 1-10 and Exhibits A, B, E, G, I, J, O, P and Q of Form 24-101F3.

4.4. Ongoing information reporting and other requirements applicable to a matching service utility

(1) Ongoing quarterly information reporting requirements will allow us to monitor a matching service utility's operational performance and management of risk, the progress of interoperability in the market, and any negative impact on access to the markets. A matching service utility will also provide trade matching data (e.g., number of trades matched on T) and other information to us so that we can monitor industry compliance.

(2) Completed forms delivered by a matching service utility will provide useful information on whether it is:

(a) developing fair and reasonable linkages between its systems and the systems of any other matching service utility in Canada that, at a minimum, allow parties to executed trades that are processed through the systems of both matching service utilities to communicate through appropriate, effective interfaces;

(b) negotiating with other matching service utilities in Canada fair and reasonable charges and terms of payment for the use of interface services with respect to the sharing of trade and account information; and

(c) not unreasonably charging more for use of its facilities and services when one or more counterparties to trades are customers of other matching service utilities than the matching service utility would normally charge its customers for use of its facilities and services.

4.5. Capacity, integrity and security system requirements

(1) The activities in section 6.5(a) of the Regulation must be carried out at least once a year. We would expect these activities to be carried out even more frequently if there is a significant change in trading volumes that necessitates that these functions be carried out more frequently in order to ensure that the matching service utility can appropriately service its clients.

(2) The independent review contemplated by section 6.5(b) of the Regulation should be performed by competent and independent audit personnel, in accordance with generally accepted auditing standards. Depending on the circumstances, we would consider accepting a review performed and written report delivered pursuant to similar requirements of a foreign regulator to satisfy the requirements of this section. A matching service utility that wants to advocate for that result must submit a request for discretionary relief.

(3) The notification of a material systems failure under section 6.5(c) of the Regulation should be provided promptly from the time the incident was identified as being material and should include the date, cause and duration of the interruption and its general impact on users or subscribers. We consider promptly to mean within one hour from the time the incident was identified as being material. Material systems failures include serious incidents that result in the interruption of the matching of trades for more than thirty minutes during normal business hours.

PART 5 TRADE SETTLEMENT

5.1. Trade settlement by dealer — Section 7.1 of the Regulation is intended to support and strengthen the general settlement cycle rules of the SROs and marketplaces. Current SRO and marketplace rules mandate a standard T+3 settlement cycle period for most transactions in equity and long term debt securities.[35] If a dealer is not a participant of a clearing agency, the dealer's policies and procedures to facilitate the settlement of a trade should be combined with the clearing arrangements that it has with any other dealer acting as carrying or clearing broker for the dealer.

PART 6 REQUIREMENTS OF SELF-REGULATORY ORGANIZATIONS AND OTHERS

6.1. Standardized documentation — Without limiting the generality of section 8.2 of the Regulation, an SRO may require its members to use, or recommend that they use, a standardized form of trade-matching agreement or trade-matching statement prepared or approved by the SRO, and may negotiate on behalf of its members with other trade-matching parties and industry associations to agree on the standardized form of trade-matching agreement or trade-matching statement to be used by all relevant sectors in the industry (dealers, buy-side managers and custodians).

PART 7 TRANSITION

7.1. Transitional dates and percentages — The following table summarizes the coming-into-force and transitional provisions of Part 10 of the Regulation for most DAP/RAP trades governed by this Regulation. For DAP/RAP trades that result from an order to buy or sell securities received from an institutional investor whose investment decisions are usually made in and communicated from a geographical region outside of the western hemisphere, the same table can be read to apply to such trades except that references in the second column (matching deadline) to "T+1" and "T" should be read as references to "T+2" and "T+1" respectively.

For DAP/RAP trades executed:	**Matching deadline for trades executed anytime on T (Part 3 of Regulation)**	**Percentage trigger of DAP/RAP trades for registrant exception reporting (Part 4 of Regulation)**	**Periods in which: - exception reporting must be made (Part 4 of Regulation) - documentation must be in place (Sections 3.2 and 3.4 of**

[35] See, for example, IDA Regulation 800.27 and TSX Rule 5-103(1).

			Regulation)
after March 31, 2007 but before October 1, 2007	12:00 p.m. (noon) on T+	N/A[36]	Not required
after September 30, 2007 but before January 1, 2008	12:00 p.m. (noon) on T+1	Less than 80% matched by deadline	Required
after December 31, 2007 but before July 1, 2008	12:00 p.m. (noon) on T+1	Less than 90% matched by deadline	Required
after June 30, 2008 but before January 1, 2009	11:59 p.m. on T	Less than 70% matched by deadline	Required
after December 31, 2008 but before July 1, 2009	11:59 p.m. on T	Less than 80% matched by deadline	Required
after June 30, 2009, but before January 1, 2010	11:59 p.m. on T	Less than 90% matched by deadline	Required
after December 31, 2009	11:59 p.m. on T	Less than 95% matched by deadline	Required

[36] Although exception reporting is not required during this period (see next column), we recommend that registrants consider applying a 70% threshold for internal measurement purposes in anticipation of reporting commencing on October 1, 2007.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

7.3.1 Consultation

Services de réglementation du marché Inc. – Barème proposé des frais de réglementation aux termes des RUIM

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications, déposé par Services de réglementation du marché Inc. (« SRM ») Les modifications proposées visent à approuver un nouveau barème de récupération des coûts engagés par SRM dans le cadre de la prestation de services de réglementation aux termes des RUIM à des marchés pour lesquels SRM est le fournisseur de services de réglementation.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent également en transmettre une copie, au plus tard le 12 février 2007, à :

M^{e} Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^{e} étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Élaine Lanouette
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4356
Numéro sans frais : 1.877.395.0558, poste 4356
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Avis de SRM

Avis de consultation

Market Regulation Services Inc.
Services de réglementation du marché inc.

12 janvier 2007 N° 2007-001

Acheminement suggéré

- Affaires juridiques et Conformité

Sujets principaux

- Barème des frais de SRM

BARÈME PROPOSÉ DES FRAIS DE RÉGLEMENTATION AUX TERMES DES RUIM

Le présent Avis de SRM donne avis du fait que le Conseil d'administration de Services de réglementation du marché inc. a approuvé un nouveau barème de récupération des coûts engagés par SRM dans le cadre de la prestation de services de réglementation aux termes des RUIM à des marchés pour lesquels SRM est le fournisseur de services de réglementation.

Le barème de frais proposé, au moyen de l'application de principes d'établissement des coûts en fonction de l'activité, garantira que les frais imputés par SRM en vue de fournir la réglementation aux termes des RUIM aux marchés soit le reflet des coûts engagés par SRM dans le cadre de la prestation de ce service, et ce, de façon plus précise que le barème de frais de réglementation actuel de SRM aux termes des RUIM.

Questions / Renseignements supplémentaires

Pour obtenir un complément d'information ou pour formuler des questions concernant le présent Avis, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Doug Harris
Directeur de la politique, de la recherche et de la stratégie
Téléphone : 416-646-7275
Télécopieur : 416-646-7265
Courriel : doug.harris@rs.ca

BARÈME PROPOSÉ DES FRAIS DE RÉGLEMENTATION AUX TERMES DES RUIM

Résumé

Le présent Avis de SRM donne avis du fait que le Conseil d'administration (le « Conseil ») de Services de réglementation du marché inc. (« SRM ») a approuvé un nouveau barème (le « barème de frais proposé ») de récupération des coûts engagés par SRM dans le cadre de la prestation des services de réglementation aux termes des RUIM à des marchés pour lesquels SRM est le fournisseur de services de réglementation.

Le barème de frais proposé, au moyen de l'application de principes d'établissement des coûts en fonction de l'activité, garantira que les frais imputés par SRM en vue de fournir la réglementation aux termes des RUIM aux marchés soit le reflet des coûts engagés par SRM dans le cadre de la prestation de ce service, et ce, de façon plus précise que le barème de frais de réglementation actuel de SRM aux termes des RUIM.

Si les autorités de reconnaissance approuvent le barème de frais proposé, SRM le mettra en œuvre dès que possible par la suite.

SRM élabore une autre proposition relativement aux coûts liés au regroupement des données réglementaires du marché et à la création des affichages et des outils en vue d'assurer une surveillance intermarchés efficace. Cette nouvelle proposition fait encore l'objet d'un examen et d'une approbation de la part du Conseil de SRM et sera donc visé par une publication distincte.

Processus d'approbation

SRM a été reconnue en qualité d'organisme d'autoréglementation par la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, la Commission mobilière du Manitoba, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et par l'Autorité des marchés financiers du Québec (les « autorités de reconnaissance ») et, en tant que telle, elle est autorisée à agir en qualité de fournisseur de services de réglementation aux fins de la Norme canadienne 21-101 et de la Norme canadienne 23-101.

Le sous-alinéa 2b)(ii) de l'ordonnance de reconnaissance de SRM prévoit que SRM ne doit pas, sans l'approbation préalable des autorités de reconnaissance, apporter de modifications importantes à son barème de frais. SRM a sollicité l'approbation de la part des autorités de réglementation à l'égard du barème de frais proposé.

Le barème de frais proposé prendra effet dès l'approbation par les autorités de reconnaissance après une période d'avis public et de commentaires. Les commentaires à l'égard du barème de frais proposé devraient être présentés par écrit et remis au plus tard le ***12 février 2007*** à la personne suivante :

Doug Harris
Directeur de la politique, de la recherche et de la stratégie
Bureau de la politique relative au marché et du Contentieux
Services de réglementation du marché inc.
Bureau 900
145, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1J8

Télécopieur : 416-646-7265
Courriel : doug.harris@rs.ca

Un exemplaire devrait également être fourni aux autorités de réglementation en le transmettant à la personne suivante :

Cindy Petlock
Directrice, Réglementation du marché
Division des marchés des capitaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Bureau 1903, C.P. 55
20, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : (416) 595-8940
Courriel : cpetlock@osc.gov.on.ca

Les auteurs de commentaires devraient savoir qu'un exemplaire de leur lettre de commentaires sera disponible publiquement sur le site Internet de SRM (www.rs.ca sous la rubrique « Réglementation »). Un sommaire des commentaires que contient chaque proposition sera également inclus dans un Avis de SRM ultérieur portant sur la révision ou l'approbation du barème de frais proposé.

Contexte du barème de frais proposé

Barème de frais de réglementation actuel de SRM aux termes des RUIM

SRM impute présentement des frais à l'égard de deux types de services :

- l'administration des RUIM : les coûts engagés par SRM dans le cadre de la prestation de ce service sont récupérés auprès des marchés ou des personnes ayant un accès à la négociation sur les marchés en fonction de l'activité de négociation;

- les services autres que l'administration des RUIM (par exemple la prestation de services de recherche dans le cadre d'enquêtes relativement à l'inscription à la cote d'émetteurs et la fourniture de services d'information occasionnelle conformément aux exigences d'une bourse). Les coûts engagés par SRM dans le cadre de la prestation de ces services sont récupérés directement auprès du marché auquel le service est fourni, en fonction du coût de la prestation de ces services.

Le barème de frais proposé se rapporte uniquement à la récupération par SRM des coûts qu'elle a engagés relativement à l'administration des RUIM et ne se rapporte pas à sa prestation d'autres services.

Afin de récupérer les coûts se rapportant à l'administration des RUIM, SRM impute actuellement les frais de réglementation aux termes des RUIM à l'égard de toutes les opérations exécutées sur des marchés pour lesquels SRM est le fournisseur de services de réglementation. Présentement, les services de SRM ont été retenus pour agir en qualité de fournisseur de services de réglementation pour la Bourse de Toronto (la « TSX »), la Bourse de croissance TSX (la « BC-TSX ») et Canadian Trading and Quotation System (« CNQ »), chacune étant une bourse reconnue (une « bourse »), et à l'égard de Bloomberg Tradebook Canada Company, Liquidnet Canada Inc., Perimeter Markets Inc., Shorcan ATS Limited et TriAct Canada Marketplace Limited, chacune étant un système de négociation parallèle (un « SNP ») et Pure Trading, une fonction offerte par CNQ.

SRM perçoit présentement les frais de réglementation aux termes des RUIM auprès des personnes suivantes :

- chaque SNP qui a retenu les services de SRM pour agir en qualité de fournisseur de services de réglementation;

- chaque *participant*.[1]

Les frais de réglementation actuels de SRM aux termes des RUIM s'appliquent uniformément à tous les marchés. Même si le montant imputé à chaque SNP participant est fondé sur la quote-part de cette entité du total des volumes de négociation (c.-à-d., le nombre de titres négociés), le volume de négociation sur tous les marchés est groupé, ce qui signifie que SRM perçoit le même montant à l'égard de chaque opération de taille semblable indépendamment du marché sur lequel elle a lieu.

Afin de calculer les frais de réglementation mensuels aux termes des RUIM imputés à chaque SNP et participant, SRM calcule ses coûts pour ce mois et impute à chaque SNP et participant sa quote-part du montant en fonction de la tranche du total des volumes de négociation pour le mois qui a eu lieu sur ce SNP ou qui ont été réalisés par ce participant. SRM impute également des frais annuels de 5 000 $ à chaque participant et SNP.

Les frais de réglementation aux termes des RUIM font présentement l'objet d'un plafond quant au volume à l'égard de chaque opération de 30 000 actions (le « plafond quant au volume »). En outre, depuis octobre 2004, 70 % du volume d'opérations aux termes des obligations du teneur de marché ont été exclues du volume d'un participant et le volume global rajusté des marchés réglementés par SRM aux fins du calcul des frais de réglementation aux termes des RUIM (la « dispense relative au teneur du marché »). Le volume de l'autre côté de toute opération faisant intervenir un teneur du marché est inclus dans le calcul du volume global.

[1] Les expressions figurant en italique et qui ne sont pas par ailleurs définies sans le présent Avis ont le sens qui leur est attribué dans les RUIM.

Problématique caractérisant le barème de frais de réglementation actuel aux termes des RUIM

L'évolution récente de la négociation et l'émergence de nouveaux marchés ont nécessité que SRM réévalue son barème des frais de réglementation aux termes des RUIM.

La récente croissance de la négociation algorithmique a augmenté de façon dramatique le coefficient des ordres par rapport aux transactions. Même s'il y a eu une augmentation constante de la valeur globale, le volume et le nombre d'opérations sur les marchés réglementés (28 % d'augmentation de la valeur de négociation globale, 21 % de croissance du volume global de négociation et 44 % d'accroissement du nombre global d'opérations sur la période de quatre ans d'exploitation de SRM), le nombre d'ordres saisis sur les marchés a augmenté plus de cinq fois au cours de la même période, la croissance ayant été supérieure à 171 %. SRM s'attend à ce que ces tendances se poursuivent.

Actuellement, seules la TSX et la BC-TSX sont intégrées aux systèmes automatisés de surveillance de SRM qui produisent des « signaux d'alarme » lorsque des tendances de négociation anormales sont dépistées. SRM surveille la négociation à CNQ et sur les SNP en ayant recours à des systèmes de surveillance « autonomes ». Même si SRM a modifié ses systèmes afin de leur permettre de recevoir des données sur les ordres et les opérations provenant de CNQ et des SNP, ces données ne peuvent pas encore être analysées par les signaux d'alarme automatisés et les autres outils de surveillance de SRM, ce qui signifie que le personnel de surveillance de SRM doit surveiller les ordres et les opérations sur ces marchés manuellement, ainsi engendrant des coûts plus élevés.

En outre, nonobstant la divergence croissante des tendances de négociation sur les marchés à l'égard desquelles SRM constitue le fournisseur de services de réglementation (par exemple, des marchés dotés de tailles importantes d'opérations minimales par rapport à des marchés qui attirent un nombre important d'ordres et de transactions de petite envergure), les frais de réglementation actuels de SRM aux termes des RUIM ne varient pas selon les marchés – les frais de réglementation d'un SNP ou d'un participant aux termes des RUIM sont fonction de sa quote-part du volume de négociation provenant de l'ensemble des marchés.

En conséquence, le barème de frais de réglementation actuel aux termes des RUIM suscite un risque que les frais de réglementation aux termes des RUIM calculés de cette manière puissent engendrer des subventions parmi les marchés, où la négociation sur les marchés qui sont relativement davantage coûteux à surveiller est assujettie aux mêmes frais de réglementation aux termes des RUIM fondés sur le volume que la négociation sur les marchés dont la surveillance est relativement moins coûteuse.

Examen par SRM du barème de frais

À compter du mois d'avril 2006, SRM a entrepris un examen détaillé du barème de frais de SRM en ce qui a trait aux frais de réglementation aux termes des RUIM et aux dépenses en immobilisations uniques, par exemple celles nécessitées par l'introduction de nouveaux marchés.

Le personnel de SRM a réalisé une analyse détaillée de la structure de coûts et du barème de frais existants de SRM afin d'élaborer des recommandations à l'égard d'un nouveau barème de frais qui permettrait à SRM de façon optimale d'imputer des frais en fonction de la récupération

des coûts conformément à son ordonnance de reconnaissance et aux autres exigences énoncées dans les ententes relatives aux services de réglementation de SRM.

SRM a établi qu'un barème « fondé sur l'activité » constituerait un reflet plus fidèle des inducteurs réels des coûts engagés par SRM. Une meilleure compréhension des facteurs qui engendrent en réalité les coûts engagés par SRM permettrait, à son tour, à SRM d'élaborer un barème de frais qui correspond davantage à une récupération des coûts équitable entre les marchés.

En élaborant le barème de frais proposé, SRM a tenu compte de certains « principes directeurs » se rapportant au barème de frais de SRM, tel qu'énoncés dans l'ordonnance de reconnaissance et dans les ententes relatives aux services de réglementation de SRM. Selon ces principes directeurs, SRM se doit :

- d'avoir un processus équitable, transparent et convenable afin de fixer les frais;
- d'imputer des frais en fonction de la récupération des coûts;
- de répartir les frais de manière équitable entre les marchés et les participants au marché;
- de mettre en équilibre le besoin pour SRM de respecter les responsabilités auxquelles elle est tenue sans créer d'obstacles à l'accès;
- de tenir compte du fait que tous les marchés et les autres personnes à l'égard desquelles SRM fournit des services de réglementation devraient acquitter une quote-part équitable de l'ensemble des frais engagés par SRM, y compris les frais fixes liés à la prestation de ces services.

Détails et raison d'être du barème de frais proposé

En fonction d'une analyse détaillée des coûts engagés par SRM, y compris les coûts liés au personnel, les coûts liés aux technologies de l'information (« TI ») et les frais généraux, SRM a cerné des domaines fonctionnels qui constituent des centres de coûts distincts. (Tous les domaines, à l'exception des trois conseillers juridiques du Bureau de la politique relative au marché, font l'objet d'un suivi supplémentaire distinct dans les bureaux de Toronto et de Vancouver de SRM.) Pour chacun de ces domaines fonctionnels, SRM a cerné des inducteurs de coûts en fonction de son analyse des activités de réglementation réalisées par le personnel dans chaque domaine.

Le tableau ci-dessous fait état des domaines fonctionnels et des inducteurs de coûts à l'égard de chacun d'eux.

Domaine fonctionnel	**Inducteur de coûts**[2]
Surveillance	• personnel : ○ marchés à l'égard desquels SRM réalise une surveillance automatisée (actuellement la TSX et la BC-TSX) : nombre de signaux d'alarme ○ marchés à l'égard desquels SRM réalise une surveillance manuelle : nombre d'ordres et de transactions • TI : nombre d'ordres et de transactions (tous les marchés)
Examen du pupitre de négociation	• nombre de dossiers achevés
Analyse et examen de la négociation	• nombre de dossiers achevés
Enquêtes	• nombre de dossiers achevés
Application	• nombre de dossiers achevés
Conseillers juridiques du Service du Bureau de la politique relative au marché	• heures consacrées aux questions propres aux marchés

Un bref survol des motifs de sélection de ces inducteurs de coûts suit :

- coûts liés au personnel de surveillance pour les marchés à l'égard desquels SRM réalise une surveillance automatisée : l'activité du personnel de surveillance est axée sur la réaction aux signaux d'alarme engendrés par les systèmes de surveillance automatisée de SRM;

- coûts liés au personnel de surveillance pour les marchés à l'égard desquels SRM réalise une surveillance manuelle : le personnel de surveillance doit examiner les ordres passés et les transactions qui ont lieu sur le marché, sans pouvoir compter sur des signaux d'alarme automatisés afin de cerner des violations éventuelles associées à des ordres et(ou) des transactions déterminés;[3]

- coûts de surveillance au moyen des TI : SRM a établi que ses coûts liés aux TI en matière de surveillance sont principalement engendrés par la capacité de traitement et

[2] Les coûts liés aux TI et au personnel sont traités distinctement uniquement aux fins de la surveillance; pour tous les autres domaines, les coûts liés aux TI ont été inclus dans les coûts globaux et répartis en utilisant les mêmes inducteurs de coûts.
[3] Seules les transactions sont comptabilisées pour les marchés qui ne fournissent pas une visibilité des ordres antérieure aux opérations.

de stockage nécessaire afin de surveiller les ordres et les transactions à l'égard de l'ensemble des marchés (que SRM réalise ou non une surveillance automatisée);

- examen du pupitre de négociation, analyse et examen de la négociation, enquêtes et application : les activités du personnel dans ces domaines donnent lieu à des dossiers achevés;

- conseillers juridiques du Service du Bureau de la politique relative au marché : les trois conseillers juridiques du Bureau de la politique relative au marché tiennent des registres des heures qu'ils consacrent à des questions propres aux marchés (demandes de dispense, interprétations, etc.), et ils répartissent le reste de leur temps aux frais fixes généraux.

Le processus afin de fixer les frais de réglementation aux termes des RUIM en fonction de cette méthodologie s'établit comme suit :

1. À l'égard de chaque domaine fonctionnel, SRM établit la tranche des coûts globaux de SRM (notamment les coûts liés aux TI) qui est imputable au domaine, en fonction de ses processus de comptabilité en matière de gestion interne.

2. SRM calcule alors un coût unitaire associé à l'inducteur de coûts pour ce domaine en prenant le coût global réparti à ce domaine et en le divisant par les extrants provenant de ce domaine, lesquels sont mesurés par les inducteurs de coûts cernés ci-dessus.

3. SRM multiplie alors le coût unitaire par le coefficient des extrants imputable à chaque marché en fonction des heures consacrées, et ce, afin d'établir les frais mensuels de ce marché à l'égard de ce domaine fonctionnel.

Par exemple, les coûts globaux répartis aux enquêtes pendant un mois sont divisés par le nombre de dossiers d'enquête achevés au cours du mois, ce qui engendre un coût unitaire à l'égard de chaque dossier d'enquête achevé. Chaque marché se voit alors imputé un montant à l'égard des enquêtes qui correspond au produit du nombre de dossiers d'enquête se rapportant à ce marché multiplié par le coût unitaire par enquête.

Le calcul suivant est hypothétique (et destiné à des fins d'illustration uniquement) :

A – Coûts mensuels à l'égard des enquêtes	100 $
B – Nombre de dossiers achevés au cours du mois pour tous les marchés	5
C – Coût unitaire par dossier achevé (A/B)	20 $
D – Nombre de dossiers achevés pour le marché « X »	3
E – Montant imputé au marché « X » pour les enquêtes (CxD)	60 $
F – Nombre de dossiers achevés pour le marché « Y »	2
G – Montant imputé au marché « Y » pour les enquêtes (CxF)	40 $

Lorsqu'une activité se rapporte à plus d'un marché (p. ex., un examen du pupitre de négociation est parachevé à l'égard d'un participant qui est membre de plus d'une bourse ou une enquête se rapporte à la négociation sur plus d'un marché), le coût unitaire de cette activité est réparti aux marchés en fonction des heures consacrées et consignées par le personnel de SRM.

Le reste des coûts associés aux domaines des frais généraux (la direction, les ressources humaines, les finances et la politique relative au marché (à l'exception des trois conseillers juridiques du Bureau de la politique relative au marché)) est réparti à chaque domaine fonctionnel en fonction des coûts directs relatifs de ces domaines fonctionnels.

SRM mettra fin aux frais annuels de 5 000 $ imputés à chaque participant et SNP, puisque le barème de frais proposé recouvre les coûts de SRM de tous les domaines fonctionnels.

Le barème de frais proposé n'intègre ni le plafond quant au volume ni la dispense relative au teneur de marché. Ces rajustements ne sont pas nécessaires puisque les frais de réglementation aux termes des RUIM ne seront pas calculés en fonction du volume de négociation.

En outre, SRM calculera les frais de réglementation aux termes des RUIM au niveau du marché, en fonction de l'activité répartie à chaque marché de la manière exposée ci-dessus. Chaque marché établira alors de quelle manière récupérer les frais de réglementation aux termes des RUIM de ses membres ou adhérents, selon le cas.[4]

Incidence sur les marchés du barème de frais proposé

SRM a mis le barème de frais proposé à l'épreuve par rapport aux niveaux d'activité réels pour les mois d'août, de septembre et d'octobre 2006. Ces essais ont indiqué que les frais de réglementation aux termes des RUIM à l'égard de la négociation à la TSX diminueront, tandis qu'ils augmenteront individuellement à l'égard de la négociation à la BC-TSX, à CNQ et sur les SNP, et, dans l'ensemble, d'un montant correspondant.

Ceci découle du fait que le barème de frais actuel est fondé uniquement sur le volume de négociation, même si une partie des coûts engagés par SRM afin de fournir des services de réglementation aux termes des RUIM est fixe et, par conséquent, indépendante des volumes de négociation (c.-à-d., ces coûts seraient engagés à l'égard d'un marché même s'il n'y avait aucune négociation sur ce marché au cours de la période). Le barème de frais proposé capte de façon plus fidèle ces coûts fixes de la prestation des services de réglementation aux termes des RUIM, tout en prévoyant un mécanisme en vue de mesurer les coûts variables.

En outre, le barème de frais actuel ne répartit pas aux marchés déterminés les coûts engendrés par l'examen et l'analyse de la négociation, les enquêtes ou l'application. Ces coûts, toutefois, peuvent facilement être répartis à des marchés déterminés (en consignant le temps consacré), et, au cours de certains mois, ils peuvent être importants. La répartition de ces coûts directement au marché éliminera une subvention qui pourrait par ailleurs exister pour les marchés qui sont dotés de volumes de négociation faibles mais qui, néanmoins, donnent lieu à

[4] À la demande d'un marché, SRM peut conclure une entente sur la facturation avec le marché afin de percevoir les frais de réglementation aux termes des RUIM directement auprès des participants qui sont membres ou adhérents du marché, et ce, moyennant des frais supplémentaires (afin de récupérer les coûts administratifs engagés par SRM) et selon d'autres modalités dont SRM et le marché doivent convenir.

une activité d'analyse et d'examen de la négociation, d'enquête et d'application qui est importante et coûteuse.

En fonction des niveaux d'activité pour le mois de septembre 2006, les SNP qui auraient versé environ 500 $ pour ce mois aux termes du barème de frais actuel aux termes des RUIM (soit la tranche mensuelle des frais annuels de 5 000 $ majorée de la quote-part du SNP des coûts engagés par SRM en fonction du volume de négociation) verseraient entre 2 000 $ et 3 500 $ pour ce mois aux termes du barème de frais proposé.

L'incidence du barème de frais proposé sur les participants individuels et les adhérents aux SNP dépendra du modèle auquel chaque marché aura recours afin de répartir les frais de réglementation aux termes des RUIM parmi ses utilisateurs. Par conséquent, SRM ne peut quantifier l'incidence déterminée du barème de frais proposé pour chaque participant et adhérent à un SNP. Toutefois, dans la mesure où un participant réalise la majorité de sa négociation à la TSX, et que la TSX choisit de répartir les frais de réglementation aux termes des RUIM parmi ses organisations participantes en fonction de leur quote-part du volume de négociation, ce participant versera vraisemblablement moins de frais de réglementation aux termes des RUIM. Dans la mesure où un participant réalise la majorité de sa négociation à la BC-TSX et(ou) à CNQ, et que ces marchés choisissent de répartir les frais de réglementation aux termes des RUIM parmi leurs membres en fonction de leur quote-part du volume de négociation, ce participant versera vraisemblablement davantage de frais de réglementation aux termes des RUIM.

SRM engagera des frais fixes supplémentaires associés à l'administration du barème de frais proposé, mais ces coûts supplémentaires ne devraient pas être importants. Tous coûts supplémentaires engagés par SRM afin de facturer les participants directement à la demande d'un marché (plutôt que de facturer le marché en soi) seront refacturés à ce marché.

Propositions supplémentaires relatives aux coûts

Le 17 novembre 2006, SRM a publié l'*Avis de SRM 2006-007 – Avis de consultation – Répartition proposée des coûts – Premier groupe*, faisant état du barème de répartition proposé à l'égard d'une série d'imputations directes aux marchés en vue de récupérer les coûts d'exploitation et d'immobilisations engendrés par l'introduction de nouveaux marchés. L'Avis de SRM 2006-007 se rapporte au premier groupe d'un certain nombre d'imputations et de propositions en cours se rapportant aux coûts et aux frais de SRM.

Tel qu'il est précisé dans l'Avis de SRM 2006-007, SRM élabore une proposition supplémentaire se rapportant aux coûts en vue de regrouper les données réglementaires des marchés et d'élaborer des affichages et des outils en vue d'assurer une surveillance intermarchés efficace. Cette proposition supplémentaire fait toujours l'objet d'un examen et d'une approbation de la part du Conseil de SRM et sera donc publiée dans un communiqué distinct.

Le barème de frais proposé ne fait pas partie de chacune de ces propositions.

SRM estime que le barème de frais proposé est compatible avec l'objectif d'implanter une structure de frais équitable et transparente pour l'organisme d'autoréglementation qui sera issu de la fusion projetée de SRM et de l'ACCOVAM, et elle a l'intention de transposer ce barème au sein du nouvel organisme.

Statut et échéancier

Si les autorités de reconnaissance approuvent le barème de frais proposé, SRM le mettra en œuvre dès que possible suivant l'approbation.

Questions / Renseignements supplémentaires

Pour obtenir un complément d'information ou pour formuler des questions concernant le présent Avis, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Doug Harris
Directeur de la politique, de la recherche et de la stratégie
Bureau de la politique relative au marché et du Contentieux
Services de réglementation du marché inc.
Bureau 900
145, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1J8

Téléphone : 416-646-7275
Télécopieur : 416-646-7265
Courriel : doug.harris@rs.ca

ROSEMARY CHAN
VICE-PRÉSIDENTE, BUREAU DE LA POLITIQUE RELATIVE AU MARCHÉ ET DU CONTENTIEUX

7.3.2 Publication

Aucune information

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N^{o} 2006-PDG-0250

Services de réglementation du marché inc.

(Autorisation à déroger à la convention entre actionnaires en utilisant 757 000 $ perçus à titre d'amendes pour acquitter des dépenses d'opération pour les années financières 2006 et 2007)

Vu la décision N^{o} 2002-C-0030 du 4 février 2002 prononcée par la Commission des valeurs mobilières du Québec, maintenant l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité»), reconnaissant, en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, la société Services de réglementation du marché inc. (« RS ») à titre d'organisme d'autoréglementation;

Vu la convention entre actionnaires (la « convention ») signée le 1er mars 2002 par les actionnaires de RS, soit The Toronto Stock Exchange Inc. maintenant TSX Inc. (« TSX ») et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (l'« ACCOVAM »);

Vu l'article 3.8 de la convention interdisant à RS d'utiliser les fonds perçus à titre d'amendes pour acquitter des dépenses d'opération ;

Vu le paragraphe 1 c) viii) de la décision N^{o} 2002-C-0030 exigeant que RS obtienne l'approbation de l'Autorité pour modifier la convention;

Vu la demande de RS, en date du 27 février 2006, pour obtenir l'approbation de l'Autorité afin de modifier la convention en vue d'utiliser les fonds perçus à titre d'amendes pour acquitter des dépenses d'opération ;

Vu que RS consent maintenant à n'être autorisée qu'à utiliser 757 000 $ des fonds perçus à titre d'amendes pour acquitter certaines dépenses d'opération des années financières 2006 et 2007;

Vu la dérogation à l'article 3.8 de la convention signée le 4 juillet 2006 par RS, TSX et l'ACCOVAM autorisant l'utilisation de 757 000 $ provenant des amendes pour acquitter certaines dépenses d'opération encourues par RS au cours des années financières 2006 et 2007;

Vu la dérogation à leur entente de service respective acceptée par les marchés pour lesquels RS fournit des services de réglementation l'autorisant à utiliser 757 000 $ perçus à titre d'amendes pour acquitter certaines dépenses d'opération encourues au cours des années financières 2006 et 2007;

Vu les représentations de RS à l'effet que les frais de réglementation facturés aux marchés pour le compte desquels elle fournit des services de réglementation seront haussés si l'autorisation d'utiliser 757 000 $ perçus à titre d'amendes pour acquitter certaines dépenses d'opération des années financières 2006 et 2007 n'est pas octroyée;

Vu que l'Autorité est d'avis que l'utilisation ponctuelle de 757 000 $ perçus à titre d'amendes pour acquitter certaines dépenses d'opération des années financières 2006 et 2007 n'est pas susceptible de

compromettre la capacité de RS d'exercer son rôle d'organisme d'autoréglementation en toute indépendance;

Vu la recommandation de la Direction de la supervision des OAR;

En conséquence, l'Autorité :

Autorise, en vertu du paragraphe 1 c) viii) de la décision N° 2002-C-0030, RS à déroger à la convention entre actionnaires en utilisant 757 000 $ perçus à titre d'amendes pour acquitter des dépenses d'opération des années financières 2006 et 2007.

Fait le 20 décembre 2006.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

[LVM : 169]